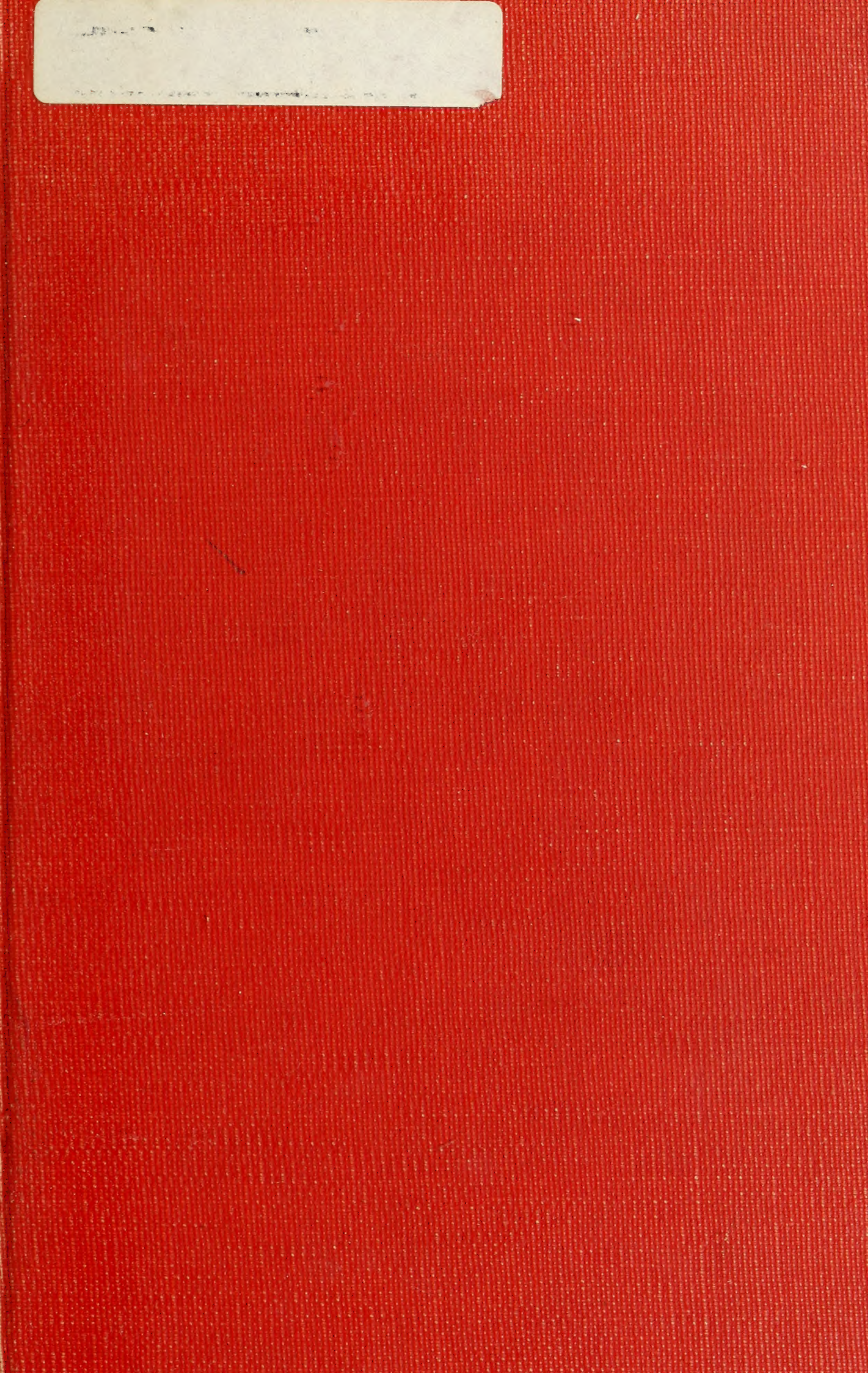
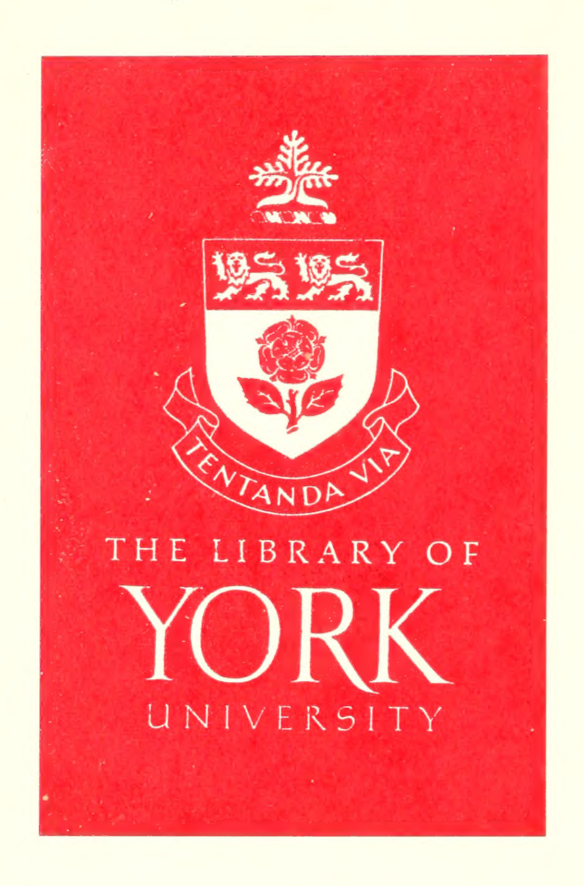
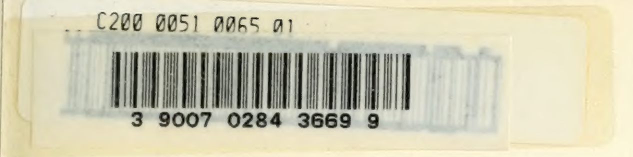



TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY


C200 0051 0065 01
3 9007 0284 3669 9

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE



COLLECTION CHAMPLAIN

N. 704 B

L'HISTOIRE DU CANADA

L'HISTOIRE
DU
CANADA

DEPUIS SA DÉCOUVERTE JUSQU'A NOS JOURS

PAR LE

P. Ph.-F. Bourgeois, de la Congrégation de Ste-Croix

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE



MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITÉE
79, rue St-Jacques
1913



PRÉFACE

L'auteur de cet humble manuel s'est efforcé de raconter les principaux événements de l'histoire du Canada, sous une forme nouvelle, propre à attirer l'attention des jeunes élèves et à intéresser ceux qui sont plus avancés dans leurs études.

Les traités d'Histoire du Canada les plus récents et les plus recommandables ont été étudiés dans le but de rendre ce petit livre complet en son genre. L'auteur a souvent puisé dans ces ouvrages, et il se fait ici un devoir d'en rendre hommage à qui de droit.

Fénelon conseille à l'historien « de laisser tomber les menus faits qui n'apprennent au lecteur que des noms et des dates stériles ».

L'auteur a suivi ce conseil ; mais il a mis en relief, dans des tables chronologiques spéciales, la date des faits les plus importants et les noms des principaux hommes d'État qui ont eu charge de l'administration de notre pays.

Que le lecteur ne soit pas étonné de trouver dans ce livre un sommaire historique de Terre-Neuve. Si cette île ne fait pas encore partie du Dominion, il n'en est pas moins vrai que c'est une possession anglaise qui nous avoisine, avec laquelle nous avons eu, au début de la colonie, des affinités et des relations nombreuses, et dont l'entrée dans la Confédération canadienne est probable, au cours des temps.

Dans la dernière période de ce recueil, l'auteur fournit, à titre de matière importante d'histoire, divers renseignements sur les ressources du Canada et il indique les grandes lignes du système politique établi par l'Acte constitutionnel de 1867. Il mentionne ensuite les principaux événements que l'histoire a notés depuis la Confédération jusqu'à nos jours. Toutefois, comme ces faits récents sont liés pour la plupart à la politique des partis, il n'en examine les causes et les effets que d'une manière superficielle et avec toute l'impartialité possible. D'ailleurs, la prudence et la sagesse exigent qu'un professeur d'histoire traite les questions politiques sans esprit de parti, et qu'il maintienne son enseignement dans une zone supérieure à tous les conflits qui divisent le pays. « Nos maisons d'éducation chrétienne, disait un jour le P. de Ravignan à Napoléon III, prêchent aux élèves l'esprit chrétien et veulent le faire dominer partout, c'est leur mission ; mais elles désirent reconnaître les droits des parents pour ce qui regarde les questions purement politiques ». Dans tous les pays du monde, les professeurs ont les mêmes obligations et sont assujettis à ces mêmes lois de l'honneur, de la loyauté et de la justice.

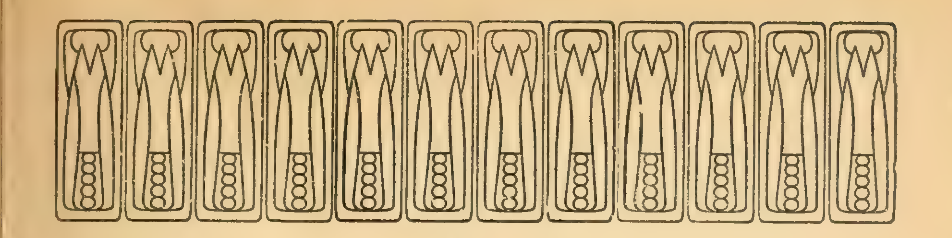
L'auteur désire ajouter que c'est à la demande réitérée d'un supérieur

de haute maison d'éducation qu'il s'est mis à l'œuvre pour préparer ce manuel.

Une fois terminé, l'ouvrage a été soumis à deux comités formés d'hommes compétents en histoire du Canada, et à diverses autres personnes versées en bibliographie scolaire.

C'est grâce aux encouragements reçus des membres de ces comités que l'auteur s'est décidé, avec l'approbation de ses supérieurs immédiats, de laisser imprimer son manuscrit. Il a l'espoir que ce travail sera accueilli avec bienveillance par ceux qui sont chargés de l'enseignement de la jeunesse française dans la Puissance du Canada.

Collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges, Montréal, P. Q. ce 25 février 1902.



ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE DU CANADA

PREMIÈRE ÉPOQUE

DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES FAITES EN AMÉRIQUE JUSQU'AUX PREMIERS ÉTABLISSEMENTS FONDÉS EN ACADIE ET AU CANADA

CHAPITRE I

EXPLORATIONS ET DÉCOUVERTES EN AMÉRIQUE

Éric le Roux

En Amérique, l'histoire des premières découvertes se perd dans la nuit des temps. D'après des manuscrits trouvés en Islande, conservés en Norvège et respectés par les historiens de nos jours, notre continent aurait été connu par des explorateurs scandinaves, cinq cents ans avant l'expédition de Christophe Colomb.

Au commencement du dixième siècle, Eric le Roux, roi de mer ou *viking* de la Norvège, chassé de son pays à cause des cruautés qu'il avait exercées, s'embarqua, avec sa famille et ses biens meubles, pour se diriger vers l'Islande. Cette île était alors bien connue des marins du Nord. Gardar, navigateur suédois, l'avait découverte en 853. Ingolf, chef norvégien, l'avait colonisée quelques années plus tard.

Eric ne séjourna pas longtemps en Islande. Après avoir causé bien

des misères aux autorités de l'île, force lui fut de partir, un bon jour, à la recherche d'une région plus à sa convenance. Il fit voile vers l'ouest, mit pied sur une terre qu'il nomma Groënland et, avec l'aide des Islandais qui l'avaient suivi, il se mit à la coloniser. Pendant plusieurs années, il fut roi du Groënland, où il termina ses jours. A sa mort, la petite colonie jouissait déjà d'une certaine prospérité. Au reste, Eric laisse, pour lui succéder, trois fils valeureux qui, se ressentant du caractère aventureux de leur père, continueront l'œuvre commencée et pousseront plus loin encore, dans la direction du soleil couchant, les explorations maritimes déjà entreprises.

Les fils d'Éric le Roux

Les fils d'Eric le Roux furent : Lief, Thorwald et Thorstein.

Après la mort de son père, dit la tradition, Lief, au cours d'un voyage en Norvège, se convertit au christianisme. Il revint au Groënland, accompagné de missionnaires chargés d'annoncer la parole de Dieu aux peuplades de la colonie.

Un jour, on lui raconta qu'un marin d'Islande nommé Biorne, dans une tentative de voyage vers le Groënland, avait été poussé très loin dans l'ouest par des vents contraires. Ce Biorne disait avoir vu des terres d'une apparence bien différente de celles de son pays.

Lief se décide d'aller à la recherche de ces terres nouvelles. Naviguant vers le sud-ouest, il aborde dans une région pauvre en végétation, couverte parfois de brume, et refroidie par des banquises de glace flottant près de ses côtes. Il l'appela *Helluland*, la terre des rochers nus. C'était Terre-Neuve.

Poussant ses découvertes vers le sud,il atteint un pays à surface plate, au sol sablonneux et couvert de belles forêts. Il le nomme *Markland*, probablement la région connue aujourd'hui sous le nom de Nouvelle-Écosse.

Plus loin, dans la même direction, il visite des contrées où l'on trouve du fourrage en abondance, ainsi que du maïs et du raisin sauvage. Il leur donne le nom de Vinland. C'était peut-être le Massachusetts, où plus tard les premiers colons puritains trouvèrent beaucoup de maïs et aussi du raisin sauvage.

Les frères de Lief et les descendants de cette famille maintinrent des colons dans ces parties de notre continent. D'après la même tradition, Eric, évêque du Groënland, partit, en 1121, pour Vinland, afin de ramener au devoir ses compatriotes qui avaient abandonné les pratiques religieuses de leurs pères. Cependant, vers la fin du douzième siècle, à la suite de malheurs répétés, ces colonies furent abandonnées.

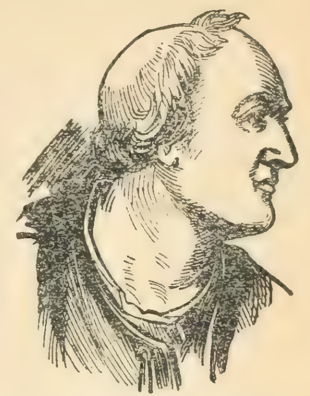
Christophe Colomb

Un jour, en l'an 1485, un voyageur génois, exténué de fatigue, tout couvert de poussière, frappait à la porte d'un monastère d'Espagne et demandait un morceau de pain pour lui et pour le jeune enfant qui l'accompagnait. Le supérieur du couvent fut frappé de la physionomie de l'inconnu. Il le pria d'entrer. La conversation de cet homme lui plut au point qu'il l'invita à passer quelques jours au couvent.

L'étranger, nommé Christophe Colomb, put raconter longuement son histoire. Il avait consacré, disait-il, beaucoup de temps à l'étude

de la géographie et de la navigation. Il voulait aller explorer les riches terres découvertes par le Vénitien Marco Polo, ou par les hardis Norvégiens d'autrefois. Dieu, ajoutait-il, lui avait donné l'ordre d'aller planter la croix sur des rives idolâtres, loin de l'Europe, au delà du grand Océan.

Touché par la grandeur de ces projets, le supérieur donna à Colomb de l'argent et des provisions. En outre, il promit d'user de toute son influence auprès de la cour d'Espagne pour lui faire préparer une petite flotte d'exploration. Une reine d'Espagne, nommée Isabelle, s'intéressa à cette expédition. Finalement, le 3 août 1492, Christophe Colomb partait du port de Palos, cinglant vers l'ouest, à la recherche du Cathay (Chine) de Marco Polo.


CHRISTOPHE COLOMB

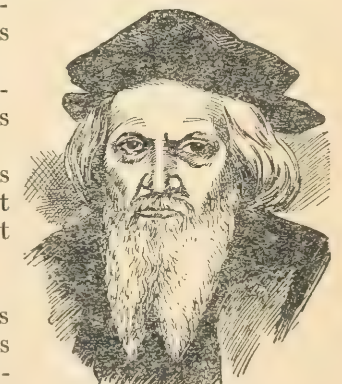
Le 12 octobre 1492, il aborda dans une des îles Lucayes : il la nomma Saint-Sauveur. Il y planta une croix, et, au milieu de cérémonies imposantes, prit possession de ces terres, au nom du roi d'Espagne.

Colomb fit quatre voyages en Amérique. Ce ne fut qu'au troisième qu'il découvrit la terre ferme. Pour ces immenses bienfaits, il fut payé d'ingratitude. En butte à la calomnie, abreuvé de chagrins et chargé d'infirmités, il mourut en 1506, dans la soixante et sixième année de sa vie.

Les Cabot et Améric Vespuce

Henri VII, roi d'Angleterre, ne voulait point que l'Espagne seule eût l'honneur et le profit de toutes les découvertes faites dans le nouveau monde. Aussi, quand Jean et Sébastien Cabot vinrent lui soumettre leur projet d'aller aux Indes orientales par la direction du nord-ouest, il les accueillit favorablement.

En 1496, ils furent chargés d'une expédition dans ce but, mais ils furent arrêtés par les glaces.


JEAN CABOT

L'année suivante, au mois de mai, ils partirent encore de Bristol. Jean avait avec lui ses trois fils, Sébastien, Louis et Sanzio.

Trois cents hommes l'accompagnaient.

Après une traversée de six semaines, ils aperçurent les côtes du Labrador, qu'ils nommèrent *Prima Vista*. Quelques historiens disent qu'ils poussèrent même leurs explorations jusqu'aux côtes du Cap-Breton.

En 1499, un pilote florentin, Améric Vespuce, s'embarqua sur un vaisseau d'une flottille espagnole commandée par un des anciens compagnons de Colomb. Il eut une grande part au succès de cette ex-

pédition dans laquelle furent explorées les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud. Au retour, Améric Vespuce adressa au duc de Lorraine une relation un peu exagérée de ces voyages. Ce rapport, étant tombé entre les mains d'un imprimeur de Saint-Dié, fut publié en 1507. Par une erreur de chiffres, l'imprimeur, qui s'appelait Martin Hilacomilus, plaça le premier voyage de Vespuce en 1497. Comme Colomb ne vit l'Amérique méridionale proprement dite qu'à son troisième voyage, en 1498, Hilacomilus concluait que Vespuce avait, le premier, découvert la terre ferme. Il proposa donc de donner le nom d'Amérique au nouveau continent, et ce nom lui est resté.



AMÉRIC VESPUCE

On ne peut blâmer Vespuce pour cette erreur à laquelle il ne prit aucune part, et qu'il ignora probablement jusqu'à sa mort.

Expédition portugaise et pêcheries en Amérique

A son tour, le Portugal tourna son attention vers les rives du nouveau monde. En 1500, Cortéréal explora les régions septentrionales de cette terre inconnue. Il n'y a rien de certain sur la route qu'il suivit. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il amena de ces pays une troupe d'Indiens qu'il vendit comme esclaves. C'est peut-être ce qui a valu à ces côtes le nom de Labrador qui, selon certains interprêtes, veut dire *terre d'esclaves*. Au cours du rapport de Cortéréal, il est souvent mention des côtes escarpées et dangereuses, de régions froides et brumeuses — peinture et détails contrastant beaucoup avec ceux que Polo avait donnés de son Cathay merveilleux. Aussi verra-t-on la plupart des expéditions subséquentes se diriger, pour quelques années au moins, plus au sud de notre continent.

Pendant que des explorateurs munis de commissions royales parcourent ainsi les mers de l'Ouest pour y trouver de nouvelles terres, les Normands, les Bretons et les Basques viennent chaque année pêcher sur les bancs de Terre-Neuve.

Quelques-uns croient qu'ils s'y aventurèrent bien des années avant la première expédition de Cabot. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on les y trouve en 1504. Ils y étaient attirés par l'abondance de la morue et surtout par les immenses profits que leur assurait la pêche de la baleine.

Autres explorations dans l'Amérique du Sud

Ce fut vers l'année 1523 que furent entrepris les premiers voyages de découvertes en Amérique, au nom du roi de France. Jean Vérazzani, navigateur florentin qui était au service de François Ier, commanda la première expédition officielle envoyée par les rois de France, à la découverte de royaumes nouveaux. Il sortit de Madère, le 17 janvier 1524 et, le 7 mars, il abordait sur la côte américaine qu'il remonta depuis le 34e degré de latitude, jusqu'au Cap-Breton et Terre-Neuve. Selon

l'opinion commune, c'est Vérazzani qui donna à cette région le nom de Nouvelle-France.

Au commencement du seizième siècle, il y eut plus au sud, nombre d'explorations et de découvertes. En 1500, Pinzon découvrit le Brésil. Il explora quatre cents milles de côtes non encore aperçues. C'est alors qu'il fit la découverte du fleuve des Amazones, qu'il nomma ainsi, parce qu'il crut voir sur ses bords des peuplades de femmes armées.

En 1519, Fernand Cortez, capitaine espagnol, aborda le Mexique avec une petite flotte de dix vaisseaux, et en fit la conquête. Il n'avait à sa disposition que six cents hommes, dix-huit chevaux et quelques pièces de canon. Montézuma, empereur du Mexique, commandait, d'autre part, à trente vassaux dont chacun pouvait armer cent mille hommes munis de flèches et de casse-tête. Les populations effrayées n'osèrent pas faire de résistance, parce qu'elles regardaient les Espagnols comme des dieux.

En 1520, Magellan, célèbre navigateur portugais faisant le service pour l'Espagne, découvrit le détroit qui porte son nom, entre l'Amérique méridionale et la Terre-de-Feu.

Quelques années plus tard, François Pizarre fit la conquête du Pérou, empire alors très vaste et gouverné par des souverains appelés *Incas*. Il y eut encore Balboa qui, après avoir traversé l'isthme de Panama, aperçut un jour, sur le haut des montagnes de l'ouest, l'immense océan Pacifique. Il tombe à genoux pour rendre grâce au Seigneur. Puis se tournant vers ses compagnons de route : *Suivez-moi*, dit-il. Et il descend ces montagnes en toute hâte, courant jusqu'à la mer dans les eaux de laquelle il va se plonger afin, disait-il, d'en prendre véritablement possession, au nom de son souverain et son maître.

Les Indiens en Amérique

Les peuplades sauvages de l'Amérique ont été appelés *Indiens*, parce que les premiers explorateurs, Colomb et les autres, croyaient n'avoir découvert, dans notre continent, qu'une partie des Indes ou du *Cathay* de Marco Polo. A l'époque des découvertes que nous venons de mentionner, il y avait une différence très apparente sous le rapport de la civilisation, entre les sauvages du Mexique et du Pérou et ceux de l'Amérique septentrionale. Quelques-uns en ont conclu que les Indiens de l'Amérique du Nord étaient descendants des Mongols ou des Tartares, tandis que les Péruviens et les Mexicains étaient des races métisses d'origine européenne et tartare. Il n'y a là-dessus que des conjectures.

Au commencement du seizième siècle, les sauvages de l'Amérique du Sud ont une civilisation relativement avancée. On voit par leurs temples et leurs palais qu'ils ont des notions d'architecture et de sculpture. Ils ont un système régulier de gouvernement : ils entendent bien l'agriculture, l'art d'exploiter les mines et celui de travailler les métaux. En outre, ils possèdent un code complet de lois civiles et religieuses. Mais, chez les Mexicains, quelques-unes de ces lois étaient cruelles et parfois très sanguinaires. Ainsi, un auteur mexicain estime à plus de cent mille le nombre des victimes humaines qu'on immola, en 1447, lors de la grande dédicace du temple édifié en l'honneur du démon de la guerre. « Le sang humain, dit-il, coulait le long des degrés du temple, comme l'eau pendant les averses de l'hiver ».

Quant aux sauvages de l'Amérique du Nord, leur éducation se bornait aux arts de la guerre, de la chasse et de la pêche. Ils n'avaient pas de gouvernement régulièrement établi. Semblables aux Hindous, ils croyaient à l'existence de deux puissances invisibles — le mauvais génie et le Grand-Esprit.



CHAPITRE II

DÉCOUVERTE DU CANADA (1)

Jacques Cartier

Quelques années après son désastre de Pavie, François Ier, roi de France, songea à donner suite aux propositions de Vérazzani qui avait demandé l'établissement d'une colonie dans ces régions, « où les terres étaient fertiles, le climat tempéré et les ports capables de contenir de grandes flottes ». On lui recommanda un marin de Saint-Malo, Jacques Cartier, jeune homme hardi et familiarisé avec les voyages dans les régions des pêcheries du Nord. Celui-ci fut chargé d'une expédition.

Au printemps de 1534, Cartier traversa l'Océan. Arrivé en face du Labrador, il attendit quelque temps avant de pouvoir franchir le détroit de Belle-Isle bloqué par les glaces. Plus tard, il longea la côte de l'ouest de Terre-Neuve. Cette région lui parut bien aride. « Je pense, dit-il, que cette terre est celle que Dieu donna à Caïn ». Le 3 juillet, il aborda dans une baie profonde qu'il nomma baie des Chaleurs.



JACQUES CARTIER

A Gaspé,il plante une croix de trente pieds de haut et il la montre aux sauvages étonnés, pour leur faire comprendre que tous les hommes doivent attendre leur salut de ce signe mystérieux. Un chef aborigène s'avança pour protester. Cartier sut, par de petits présents, l'adoucir au point que *l'agouhanna* lui donna deux de ses fils pour les emmener en France. L'expédition rentra à Saint-Malo, en septembre de la même année.

François Ier fit bon accueil au navigateur et décida qu'une expédition nouvelle serait tentée l'année suivante. Cartier partit, le 19 mai 1535, pour son deuxième voyage. Le 10 août, il fit relâche dans une baie qu'il nomma Saint-Laurent, à cause de la fête du jour. Guidé par ses deux sauvages de Gaspé, il remonta le fleuve jusqu'au village de Stadaconé, aujourd'hui Québec. Le vieux chef de cette bourgade vint le voir, accompagné d'une flottille de douze canots. Donnacona — c'était son nom — remercia Cartier d'avoir bien traité les deux sauvages conduits en France.

(1) Selon quelques-uns, *Canada*, en langue sauvage, veut dire *royaume des cabanes ; Kébec* ou *Québec* signifierait *rétrécissement des eaux.*

De là, Cartier remonta le Saint-Laurent jusqu'à Hochelaga, village situé où est aujourd'hui la ville de Montréal.

Hochelaga — Suite du 2e voyage de Cartier — L'expédition du baron de Léry

Hochelaga était un petit village composé d'une cinquantaine de cabanes faites d'écorces d'arbres. Ces habitations étaient entourées d'une clôture circulaire formée de trois rangs de pieux entrecroisés, et dont les pointes menaçantes, réunies par des liens solides, s'élevaient à vingt pieds de hauteur.

Cartier fut bien reçu par le vieux chef de la bourgade. Il donna le nom de Mont-Royal à la superbe montagne qui domine la ville actuelle et les fertiles vallées sises sur les deux rives du fleuve.

Au mois d'octobre, il retourna au havre de Sainte-Croix, près de Stadaconé. C'est là qu'il passa l'hiver. Cette saison fut bien désastreuse pour les Français. A peu près trente-cinq d'entre eux moururent du scorbut, et, sans doute, bien d'autres auraient eu le même sort, si un sauvage ne fût venu leur enseigner un remède efficace pour combattre cette terrible maladie.

Le printemps revenu, Cartier résolut de retourner en Europe. Sans aucun droit de conquête et d'une manière évidemment injuste, il s'empara du chef Donnacona et de quelques autres sauvages de Stadaconé, et fit voile pour la France. Il ne laissait derrière lui qu'un vaisseau abandonné, faute de bras pour le manœuvrer, et une grande croix aux armes de France qu'il planta sur la rive du fleuve, avant son départ.

Les sauvages canadiens emmenés par Cartier parurent devant le roi, après leur arrivée. Ils furent envoyés en Bretagne, où, malgré les bons traitements qu'on leur prodigua, ils moururent tous avant le troisième voyage de Cartier au Canada.

C'est ici qu'il convient de mentionner une autre tentative d'établissement faite — non en 1518, comme quelques historiens le prétendent, mais vingt ans plus tard — par le baron de Léry et de Saint-Just. Celui-ci partit de France, en 1538, et fit voile vers le nord de l'Amérique. La traversée fut longue et orageuse. Il avait épuisé sa provision d'eau douce, quand il arriva à l'île de Sable. Le sol de cette île ne lui parut guère propre à la culture. Aussi abandonna-t-il son projet et se prépara-t-il à retourner en France. Il avait amené avec lui des bestiaux qui souffrirent beaucoup de la traversée. Il les débarqua sur l'île, préférant les y laisser que de les exposer à périr en mer, durant le retour.

En Europe, François Ier et Charles-Quint étaient en guerre, à cette époque, pour la possession du Milanais, et ce ne fut que deux ans après la trêve de Nice, c'est-à-dire en 1540, que le roi de France put répondre aux instances du capitaine malouin et lui confier une nouvelle expédition. François de la Roque, sieur de Roberval, fut choisi pour fonder une colonie, tandis que Cartier devait continuer l'œuvre des découvertes déjà commencées.

Troisième voyage de Cartier

ROBERVAL

Comme nous l'avons vu, François Ier avait nommé le sieur de Roberval lieutenant général du pays du Canada, tandis que le commandement

de la troisième expédition était confié à Jacques Cartier. Celui-ci, ne croyant pas devoir attendre Roberval qui n'était pas prêt, partit au printemps de 1541. La traversée fut orageuse et longue de trois mois. La disette d'eau fut si grande, que l'on abreuva de cidre les bestiaux transportés pour les futurs travaux de la colonisation.

Quand les sauvages de Stadaconé apprirent que Donnacona ainsi que les autres Indiens emmenés en Europe n'étaient pas revenus, ils en eurent du chagrin et commencèrent à se défier des Français. Seul, Agona, le lieutenant de Donnacona, n'en parut pas fâché, car il était sûr d'avoir désormais la première place.

Cartier, au lieu de rester, cette fois, au havre de Sainte-Croix, remonta le fleuve jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, qui lui parut être un havre plus sûr pour ses vaisseaux. Il y fit construire deux petits forts et il nomma la place Charlesbourg-Royal.

Il se rendit une seconde fois à Hochelaga pour examiner les cours d'eau, les sauts et les rapides, puis il revint à Charlesbourg-Royal. Il y passa un hiver bien triste. La saison fut très rude ; de plus, les provisions étaient peu abondantes et les sauvages étaient devenus hostiles. Aussi, dès que le printemps le lui permit, Cartier se rembarqua avec tout son monde pour la France.

Il rencontra Roberval à Terre-Neuve. Celui-ci était parti de La Rochelle, le 16 avril 1542, avec trois navires portant deux cents personnes, hommes et femmes. Cartier se plaignit de n'avoir pu, avec sa petite troupe, résister aux sauvages qui inquiétaient les colons. Le vice-roi voulut lui faire rebrousser chemin, mais Cartier n'avait plus le moindre espoir de succès. Aussi leva-t-il l'ancre tranquillement, à la faveur des ténèbres, et il fit voile pour la France.

Roberval atteignit Charlesbourg, au mois de juillet, et y installa des colons. Il fit une exploration au Saguenay : une barque et huit hommes y périrent. Pendant l'hiver, le scorbut lui enleva plus de cinquante personnes. C'en fut assez pour démoraliser la colonie. La misère était à son comble quand, l'année suivante, Cartier vint, de la part du roi, rapatrier Roberval ainsi que les débris de son expédition.

Aujourd'hui, personne ne doit regretter l'insuccès de cet établissement, car, pour le grand nombre, les colons de Roberval avaient été tirés des prisons du roi. Les colons qui vinrent s'établir plus tard au Canada, valaient beaucoup mieux que leurs devanciers : il fallut cependant les attendre encore durant soixante ans.

Drake, Gilbert et Raleigh

Vers l'an 1578, un habile explorateur anglais, sir Francis Drake, visita les côtes du Pacifique. Par haine des Espagnols, il s'autorisa à piller et à brûler nombre de villages dans ces régions. Il côtoya les rives occidentales de l'Amérique jusqu'aux îles Charlotte qu'il nomma Nouvelle-Albion. D'autres aventuriers anglais, notamment le fameux Cavendish, visitèrent ces mêmes côtes. Cependant la région appelée aujourd'hui Colombie Anglaise ne fut découverte qu'au troisième voyage du capitaine Cook, en 1778, deux cents ans après l'expédition de sir Francis Drake.

Par suite des découvertes des Cabot, sir Humphrey Gilbert vint prendre possession de Terre-Neuve, en 1583, à titre de vice-roi et au

nom de sa souveraine, la reine Elisabeth. Il amena une poignée d'aventuriers et d'artisans pour coloniser cette île. Certaines lois anglaises, tant ecclésiastiques que civiles, formèrent la constitution de la nouvelle colonie. Plusieurs clauses de ce code étaient bizarres et assez peu commodes. Ainsi, celui qui parlait d'une manière irrévérencieuse de Sa Majesté la reine, était condamné à perdre les deux oreilles.

Sir Humphrey mourut sur son vaisseau faisant voile vers l'Angleterre. Comme ses amis essayaient de l'encourager, en lui disant qu'il vivrait assez longtemps pour revoir sa patrie, il leur répondit : « Ne craignez pas, le ciel est aussi près de nous sur mer que sur terre ».

A la même époque et en raison de la même commission royale, un frère utérin de sir Humphrey, sir Walter Raleigh, explorait les régions de la Virginie. A l'instar de son frère, il s'autorisa des découvertes des Cabot pour prendre possession de ces terres, au nom de la reine Elisabeth.

C'est sir Walter qui a introduit en Angleterre le tabac et la pomme de terre, plantes natives de l'Amérique. On rapporte que lorsque son domestique le vit fumer pour la première fois, il s'empressa de lui jeter un seau d'eau au visage, afin d'éteindre l'incendie dont son maître, croyait-il, allait devenir l'infortunée victime.

De la Roche, Chauvin et de Chates

Vers 1598, un marquis breton, de la Roche, entreprit de coloniser l'île de Sable. Le roi de France lui avait donné le pouvoir de fonder des colonies avec le titre de lieutenant général et vice-roi des *terres neuves*.

La Roche n'eut pas plus de succès que Roberval. Arrivé à l'île de Sable, il y débarqua les cinquante repris de justice qu'on lui avait donnés comme futurs colons ; de là, il fit voile vers les côtes connues quelques années plus tard sous le nom d'Acadie, et chercha un endroit favorable pour asseoir sa colonie. Au retour, il fut surpris par un vent si violent qu'en moins de douze jours, il toucha aux rives de France.

Les désordres qui agitaient alors le royaume, le forcèrent d'abandonner ses projets relatifs à la colonie. Cinq ans plus tard, Henri IV entendit parler de ces malheureux abandonnés sur l'île de Sable. Il ordonna au pilote Chefdhostel, qui se rendait à Terre-Neuve, de les recueillir en passant. Douze seulement avaient survécu : avec leurs figures hâlées et leurs cheveux en désordre, ils ressemblaient à des sauvages pur sang. Ils furent présentés, dans leurs habits de peaux de loup marin, au roi Henri IV, qui leur donna à chacun une somme de cinquante livres, à titre de consolation.

Après la déconfiture du marquis de la Roche, Chauvin, un capitaine au long cours, fut chargé de conduire une colonie à Tadoussac, poste à l'embouchure de la rivière Saguenay. Il devait y établir la religion catholique, quoiqu'il fut calviniste. Son expédition n'eut aucun succès : il mourut en 1601.

Le privilège de Chauvin passa au commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe, homme qui voulait servir Dieu et son pays. Celui-ci forma une compagnie composée de gentilshommes et de marchands, et confia la conduite des vaisseaux au sieur de Pontgravé, navigateur de Saint-Malo.

Pontgravé et Champlain

Pontgravé avait obtenu du roi, en même temps que M. Chauvin, le privilège du commerce des pelleteries dans les terres neuves de l'Amérique. Après la mort de Chauvin, M. de Chates le chargea de conduire une expédition faite dans le but d'examiner le cours du Saint-Laurent et de déterminer l'endroit le plus avantageux pour la fondation d'un établissement. A ces fins, Pontgravé s'adjoignit un gentilhomme de Saintonge nommé Samuel de Champlain. Tous deux remontèrent le grand fleuve : ils ne trouvèrent pas de position plus favorable que le promontoire de Stadaconé, appelé aujourd'hui Québec. Leur choix arrêté, ils repassèrent les mers dans l'automne de 1603. En arrivant en France, ils apprirent la mort du commandeur de Chates.

Samuel de Champlain est une figure trop en relief dans l'histoire du Canada pour que nous puissions nous dispenser d'en étudier, dès maintenant, les principaux traits.

Né à Brouage, sur les bords de l'Océan, fils d'un capitaine de vaisseau, Champlain, jeune encore, aimait la mer et les aventures. D'abord il servit dans l'armée royale ; devenu officier de marine au service de l'Espagne, il passa quelque temps dans les Indes occidentales. A son retour des Indes, il voue sa vie à la colonisation de l'Amérique du Nord, où il voulait donner un empire à son pays, la France — et des enfants à l'Église, sa mère. Pendant cinq ans, quoique le devoir et l'obéissance le retiennent sur les côtes de la baie Française, en Acadie, il tourne incessamment ses regards vers le grand fleuve du Canada, jusqu'à ce que la Providence l'amène pour y établir une colonie qui devint grande et prospère. Comme nous le verrons dans la suite, Champlain fut un homme constant dans ses entreprises, ferme dans les dangers et courageux dans les épreuves. Il avait un grand fonds d'honneur et de probité. Il fut un historien sincère, un voyageur qui observait tout avec attention, un bon géomètre, un habile homme de mer et surtout un chrétien doué des plus hautes vertus.

Les aborigènes de l'Amérique du Nord

Au commencement du 17e siècle, il y avait un grand nombre de peuplades sauvages dans l'Amérique du Nord. Elles descendaient des cinq souches suivantes : 1o huronne-iroquoise ; 2o algonquine ; 3o dakotienne ; 4o des Mongolides ; 5o des Esquimaux. Le tableau qui suit donne un aperçu des tribus qui se rattachent aux cinq groupes ci-dessus mentionnés.

Peuplades sauvages de l'Amérique du Nord

Groupe	Tribus	Description
1er groupe, Hurons-Iroquois.	1° Les Iroquois.	Ils comprenaient cinq tribus formant une vaste confédération 1° les Agniers ; 2° les Cheyouts ; 3° les Onontagués ; 4° les Goyogouins ; 5° les Tsonnontouans. Ils habitaient le territoire s'étendant depuis la rivière Hudson jusqu'à la rivière Mohawk, du côté de l'ouest ; aussi dans l'État de New-York jusqu'à la rivière Niagara.
	2° Les Neutres.	Ils sont de même nation que les Iroquois, mais, en général, ils évitent de prendre part à leurs guerres. Ils sont groupés au nord du lac Érié, et dans l'État de New-York, à l'est de la rivière Niagara.
	3° Les Hurons.	Ceux-ci occupent la région située entre le lac Simcoe et la baie Georgienne. Ils ont des villages entourés de palissades et ils cultivent la terre.
2e groupe, Algonquins.		1° Les Abénaquis, dans le Maine ; 2° les Micmacs ou Souriquois, dans la Nouvelle-Écosse, et la partie est du Nouveau-Brunswick ; 3° les Etchemins ou Malécites, dans l'ouest du Nouveau-Brunswick ; 4° Les Montagnais, au nord du fleuve St-Laurent jusqu'à la baie d'Hudson, en arrière de Tadoussac ; 5° les Atticamègues, au nord du fleuve St-Laurent jusqu'à la baie d'Hudson, en arrière des Trois-Rivières ; 6° les Nipissings, autour du lac de ce nom ; 7° La Petite Nation sur la rive nord de l'Outaouais ; 8° les Outaouais et les Ojibways, entre les lacs Michigan et Supérieur ; 9° les Renards, les Sacs, les Ménomènes et les Winnebagos, à l'ouest du lac Michigan ; 10° les Illinois, les Ériés et les Miamis, dans les États du Michigan et de l'Ohio ; 11° les Boéticks, ou Indiens Rouges, à Terre-Neuve.
3e groupe, Dakotiens.		1° Les Sioux, à la source du Mississipi ; 2° les Assiniboels, groupés sur la territoire appelé aujourd'hui Manitoba ; 3° les Crees, qui étaient groupés encore plus à l'ouest ; 4° les Chippewyans, qui occupent les régions arides situées autour des lacs Grand Esclave et Athabasca.
4e groupe, Des Mongolides.		Ils occupaient les régions situées au delà des montagnes Rocheuses, et ils comptaient un grand nombre de tribus. On les appela Mongolides parce qu'ils ressemblaient aux Mongols du nord-est de l'Asie.
5e groupe Des Esquimaux.		Ils habitaient les régions du nord à partir du Labrador et de la baie d'Hudson jusqu'à l'intérieur de la zone arctique.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DE LA

PREMIÈRE ÉPOQUE



DEUXIÈME ÉPOQUE

DES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS FIXES DANS L'AMÉRIQUE DU NORD JUSQU'AU TRAITÉ D'UTRECHT (1604-1713)

CHAPITRE I

ÉTABLISSEMENTS EN ACADIE

De Monts

Le commandeur de Chates eut pour successeur Pierre du Guast, sieur de Monts, gentilhomme calviniste. En 1603, celui-ci obtint le titre de lieutenant général « au pays de la Cadie » et le monopole des pelleteries, du 40e au 46e degré de latitude. Henri IV lui permit aussi l'exercice de sa religion pour lui et pour les siens, pourvu qu'il implantât et protégeât, en Acadie, la foi catholique, apostolique et romaine, et qu'il y établît une colonie.

L'Acadie, qui, selon plusieurs auteurs, veut dire *abondance*, embrassait en territoire une partie de l'État du Maine, le Nouveau-Brunswick et la péninsule dite Nouvelle-Écosse.

Trois ans plus tard, en 1606, le roi d'Angleterre, Jacques Ier, donnait pour la colonisation de la Virginie, deux chartes dont la première concédait toutes les terres placées entre le 41e et 45e degré de latitude nord, et la seconde, la région s'étendant du 34e au 38e parallèle. L'intervalle entre le 38e et le 41e parallèle était déclaré pays neutre. Comme on le voit, la concession anglaise entrait de quatre degrés sur la concession française. Ces limites mal définies donnèrent lieu plus tard à beaucoup de malentendus et à d'interminables discussions.

M. de Monts conserva la compagnie formée par son prédécesseur, et il l'augmenta même de plusieurs négociants. Il fréta deux navires et partit du Havre, le 7 avril 1604, accompagné de Champlain, Poutrincourt, l'abbé Aubry, Pontgravé et de cent vingt artisans. C'était une expédition où les catholiques étaient mêlés avec les protestants. Le 6 mai, ils arrivèrent en vue de la Hève ; plus loin, ils explorèrent la baie Française et la rade de Port-Royal ; mais ils allèrent se fixer définitivement dans une petite île (aujourd'hui l'île des Doucette), à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix.

On ne pouvait faire un plus mauvais choix. Ils furent surpris par l'hiver avant d'avoir pu se préparer suffisamment : l'eau et le bois man-

quèrent, et trente-six hommes atteints par le scorbut y laissèrent leurs os.

Au printemps de 1605, les survivants se rendirent, sous la conduite de M. de Monts, à Port-Royal, que nous appelons aujourd'hui Annapolis. C'est le premier établissement fixe formé par les Français dans le nord de l'Amérique.

Port-Royal

Lors de l'expédition de la baie Française par M. de Monts, en l'été de 1604, M. de Poutrincourt avait trouvé la rade de Port-Royal tellement belle et avantageuse qu'il en avait demandé la concession à M. de Monts, et celui-ci la lui avait accordée.

Poutrincourt s'en était retourné immédiatement en France, avec Pontgravé. Il allait chercher des ouvriers, et s'assurer les ressources voulues pour faire prospérer l'œuvre de la première installation.

Dans l'été de 1605, Pontgravé revint de France, avec un navire chargé de provisions et un renfort de quarante hommes. Poutrincourt n'était pas avec lui.

Les pêcheurs bretons, basques et normands avaient porté des plaintes au roi, et M. de Monts venait de perdre son privilège exclusif des pelleteries. Sans perdre courage, celui-ci partit pour la France, dans l'automne de 1605. Il fit un traité avec M. de Poutrincourt, qui se chargea d'une expédition pour le printemps de 1606.

A Port-Royal, Pontgravé était demeuré comme lieutenant de M. de Monts. Il avait avec lui Champlain, Champdoré et l'abbé Aubry. On s'empressa de tout préparer pour affronter un second hiver. Sur leur grande barque, les colons parcouraient les côtes, pêchant et trafiquant avec les sauvages.

Ce second hiver fut moins dur que le précédent. Cependant, six hommes, y compris l'abbé Aubry, périrent du scorbut, et tous eurent à souffrir du manque de provisions.

Établissement définitif à Port-Royal

Comme nous l'avons déjà vu, le sieur de Monts, rendu en France, avait réussi à conclure des arrangements avec M. de Poutrincourt pour ravitailler et maintenir la colonie de Port-Royal.

Le sieur de Poutrincourt partit de La Rochelle, le 13 mai 1606, tandis que M. de Monts restait à Paris pour y représenter et soutenir les intérêts de la société créée pour la colonisation de la Nouvelle-France. Poutrincourt venait avec un nombreux personnel et de gros renforts. Il eut des vents contraires ; sa traversée fut longue, et les colons de Port-Royal finirent par se convaincre qu'il était inutile de l'attendre. A la mi-juillet, Pontgravé décida de s'embarquer, avec tout son monde, pour la mère patrie. Il ne laissait que deux hommes pour garder l'établissement et y recevoir les convois, s'il en venait.

Il était à peine sorti de la baie Française qu'il rencontra une barque venant de Canseau et les passagers lui annoncèrent que le « Jonas », navire de Poutrincourt, était arrivé.

Il reprit immédiatement le chemin de Port-Royal, où l'abondance revenait avec les secours venus d'outre-mer.

Le « Jonas » fut réexpédié en France, vers la fin d'août, sous le commandement de Pontgravé.

Pendant le troisième hiver, on ouvrit des chemins dans le bois, et, grâce à la société dite « l'Ordre du Bon-Temps », les provisions ne firent pas défaut. Quinze gentilshommes de la table de M. de Poutrincourt étaient les membres de cette association, et ils s'étaient engagés, sur leur honneur, à pourvoir amplement, par la pêche et par la chasse, aux principales dépenses de la table.

Le chef Membertou et des sachems prenaient part aux festins des Français. On dit que ces Souriquois, comme on les appelait à cette époque, étaient grands conteurs, grands rieurs, grands mangeurs et grands fumeurs. Ils apprirent aux colons qu'un des meilleurs moyens de se guérir ou de se préserver des maladies, dans le nouveau monde, c'était de se faire suer. Euxmêmes, ils pratiquaient la « suerie » une fois par mois.



CHEF MEMBERTOU

Poutrincourt, Lescarbot et Hébert

Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, baron de Saint-Just, en Champagne, sortit d'une excellente famille féodale de Picardie.

Quoique bien dévoué à la cause du roi Henri IV qui favorisa les calvinistes, même après sa conversion, Poutrincourt était cependant bon catholique. En outre, il était plein de bravoure, de dévouement et de sagacité.

Le démembrement des anciens héritages et les grandes dépenses faites pendant les guerres de l'époque avaient amoindri la fortune de sa famille. Aussi, craignant que cette dernière, en déclinant sans cesse, vînt décheoir dans les derniers rangs de la noblesse ruinée, il tourna ses espérances vers les forêts vierges de la Nouvelle-France. Il se joignit à M. de Monts dans le but de faire une extension de la mère patrie par delà l'Océan.

Marc Lescarbot était un avocat du parlement de Paris. Il vint en Acadie avec M. de Poutrincourt, à titre d'amateur, « pour connaître la terre oculairement, disait-il, et pour fuir un monde corrompu ». Il était doué d'un esprit ferme et plein de ressources. Il fut très utile à la colonie, tant par la gaieté de son caractère que par son jugement et son savoir-faire. Il écrivit une histoire de la colonie et fit souvent des poésies d'un genre original.

Au nombre des principaux colons se trouvait un ancien apothicaire de Paris, Louis Hébert, qui se consacra, lui aussi, à l'œuvre des premiers fondateurs français, en Amérique.

Hébert était un homme de science. Malgré les pénibles travaux auxquels il dut prendre part comme les autres, dans ce nouvel établissement, on le voyait souvent faire de longues courses pour étudier les plantes du pays et prendre connaissance des ressources que ces régions pouvaient offrir.

Cependant, il ne devait point rester en Acadie. Quelques années après la fondation de Port-Royal, il fut un des compagnons de Champlain dans l'établissement du Canada, où il se fixa définitivement avec toute sa famille.

Madame de Guercheville et les Jésuites

Sous prétexte que M. de Monts ruinait le commerce des pelleteries et ne s'occupait pas assez de la conversion des sauvages, les marchands de Dieppe et de La Rochelle firent de la cabale auprès de Henri IV et réussirent enfin à faire révoquer, en 1606, la concession faite au chef de la colonie de Port-Royal.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Poutrincourt. Aussi, au mois d'août 1607, nous voyons ce dernier quitter avec ses gens l'établissement de Port-Royal, pour retourner en France. Il laissa bâtiments et propriétés à la garde des sauvages.

Trois ans plus tard, il revint, amenant avec lui l'aîné de ses fils, Biencourt, âgé de dix-huit ans, puis Claude de Latour, accompagné de son fils Charles alors âgé de quatorze ans. De plus, il était accompagné d'un religieux, prêtre, nommé Jessé Fleché. Quelques semaines après son arrivée, ce missionnaire baptisa vingt et un sauvages. Le chef Membertou, qui avait environ cent ans, fut du nombre des nouveaux chrétiens.

Le jeune Biencourt retourna en France, l'année suivante, et il intéressa à cette œuvre coloniale et surtout à la conversion des sauvages, une dame d'honneur de la reine, nommée Antoinette de Pons, marquise de Guercheville. Celle-ci offrit une somme de quatre mille livres pourvu que des Jésuites fussent adjoints à l'expédition. Les marchands de Dieppe firent des difficultés. Ceci n'empêcha pas Biencourt d'amener les PP. Biard et Ennemond Massé. Malheureusement, durant une absence assez prolongée du sieur de Poutrincourt en France, Biencourt se brouilla avec les jésuites.

A cette nouvelle, Mme de Guercheville résolut de faire fonder ailleurs l'établissement qu'elle désirait protéger. Elle fit organiser une expédition sous les ordres de M. de la Saussaye. Celui-ci toucha à Port-Royal afin d'y prendre les deux pères jésuites, et la nouvelle colonie, nommée Saint-Sauveur et forte de trente-cinq hommes, fut établie sur l'île de Mont-Désert. Il se trouvait donc simultanément deux petits postes français en Acadie, celui de Port-Royal et celui de Saint-Sauveur.

Destruction de Port-Royal

Deux ans après la fondation de Port-Royal, quelques Anglais vinrent établir une colonie dans l'État de Virginie. Leur petit établissement prit le nom de Jamestown, du nom de leur souverain. Comme les Anglais étaient munis de chartes royales leur concédant presque tout le territoire compris entre le 34e et le 45e degré de latitude, ils conclurent que les Français établis à Saint-Sauveur et à Port-Royal étaient des intrus. En 1613, ils envoyèrent un de leurs capitaines, Samuel Argall, avec une petite flotte pour faire disparaître les établissements français.

La France était alors en paix avec l'Angleterre. Les nouveaux colons français ne s'attendaient pas à une attaque. Le village de Saint-Sauveur fut surpris tout d'abord. Ses habitants étaient dispersés çà et là ; ils n'opposèrent aucune résistance et capitulèrent. Argall détruisit les papiers et les brevets de la colonie, chargea sur ses navires

tout ce qui pouvait s'enlever, brûla le reste et emmena les malheureux Français en Virginie.

A l'automne de la même année, le pirate de la Virginie fit une semblable expédition à Port-Royal où il remporta un égal succès.

On peut imaginer la tristesse du sieur de Poutrincourt quand, revenu de France à Port-Royal, le printemps suivant, il aperçut les ruines de sa seigneurie et apprit que son fils n'avait plus qu'à errer, fugitif, dans les bois. Il retourna en France, pour y chercher du secours, mais appelé à prendre les armes pour la cause de son roi, il fut tué, en 1615, au siège de Méry-sur-Seine. Il était âgé de cinquante-huit ans. En lui disparaissait le chef, le père de la colonie.

Il tombait au champ d'honneur, mais, malheureusement, sans avoir pu compléter l'œuvre à laquelle il avait consacré toute son énergie, durant les onze plus belles années de sa vie.

Biencourt succéda à son père et maintint la seigneurie de Port-Royal jusqu'à sa mort. Il transmit ses pouvoirs et ses titres à son ami Charles de Latour qui les remit, dans la suite, à M. de Razilly.

De cette manière, l'occupation française de Port-Royal n'avait pas été interrompue, lorsque le traité de Saint-Germain-en-Laye fut conclu, en 1632.

L'île Saint-Jean et la Nouvelle-Écosse

L'île Saint-Jean, qui ne fut colonisée qu'après 1715, était cependant découverte à l'époque dont nous nous occupons. Les écrivains anglais disent qu'elle fut explorée par Sébastien Cabot ; les Français, de leur côté, attribuent cette découverte à Jehan Alfonce, pilote de Roberval. Quoi qu'il en soit, Jacques Cartier longea l'île Saint-Jean, lors de son premier voyage sur nos côtes, mais il la prit pour la terre ferme.

Champlain, dans son voyage de 1603, désigne l'île Saint-Jean comme étant alors universellement connue par les marins. Ses havres et ses parages étaient fréquentés par des pêcheurs basques. Les sauvages y habitaient en assez grand nombre.

D'un autre côté, en 1621, sir William Alexander, comte de Stirling, obtint du roi d'Angleterre la concession de toute l'Acadie, sous le nom de Nouvelle-Écosse. Le comte de Stirling avait de magnifiques plans. Il se proposait de diviser son immense seigneurie en cent cinquante parts, de trois à six milles de front sur le rivage de la mer. Chaque part devait être concédée à des gentilshommes auxquels serait conféré le titre de baronnet. Ceux-ci s'engageraient à transporter et à établir, sur leurs seigneuries, des cultivateurs auxquels ils distribueraient des terres, selon les conditions alors en usage.

En 1629, un certain nombre de familles écossaises furent débarquées à Granville, vis-à-vis de Port-Royal. Leur colonie ne put réussir. Plusieurs familles se réfugièrent, plus tard, au Massachusetts ; les autres languissaient misérablement quand le traité de Saint-Germain-en-Laye vint rendre l'Acadie à la France.

Pendant ce temps-là, le jeune Latour, tout en conservant sa seigneurie de Port-Royal, avait établi, en outre, un poste important au fort Louis, non loin du cap Sable.

CHAPITRE II

ÉTABLISSEMENTS AU CANADA

Fondation de Québec

En 1608, sur les instances de Champlain, M. de Monts obtient de Henri IV le privilège exclusif de la traite des pelleteries pendant un an. Cette fois il tourne ses vues vers le Canada. Deux navires, commandés par Pontgravé et Champlain, partent de Honfleur, le 13 avril 1608, et arrivent à Tadoussac dans les premiers jours de juin. Pontgravé s'y arrête pour surveiller pendant quelque temps la traite des pelleteries ; l'autre navire, portant Champlain, arrive à Québec, le 3 juillet.

Après l'examen soigneux de divers sites, M. de Champlain choisit la pointe de Québec comme siège de son établissement. Les promontoires pittoresques de Lévis et du cap Diamant, des rivages bordés de rochers à pic, un vaste bassin où plusieurs flottes pourraient mouiller à la fois en toute sûreté, — il n'en fallait pas plus pour justifier ce choix.

Champlain mit immédiatement ses hommes à l'œuvre pour élever des magasins et des corps de logis, pour creuser des fossés, afin de mettre sa petite colonie à l'abri d'une trop facile invasion.



SAMUEL DE CHAMPLAIN

Au printemps de 1609, désirant mieux connaître le pays, Champlain suivit un parti d'Algonquins et de Hurons, — soixante hommes en tout, — lesquels allaient porter la guerre chez les Iroquois. Il était accompagné de deux Français. La rencontre des races ennemies eut lieu le soir, sur les eaux du lac auquel Champlain a donné son nom. Immédiatement, les Iroquois se jetèrent à la rive et les alliés prirent le large. Le jour venu, ceux-ci débarquèrent, à leur tour, et la bataille s'engagea. Tout à coup, les alliés ouvrirent leurs rangs : Champlain s'avançait, ayant au bras une arquebuse chargée de quatre balles. Il fit feu sur un des chefs qui tomba mort avec un de ses compagnons. A côté de lui, un troisième Iroquois roula par terre, mortellement blessé. Les deux Français abattirent aussi quelques ennemis.

Les Iroquois, saisis d'épouvante et voyant que leurs boucliers ne pouvaient plus les garantir des balles, ne songèrent plus qu'à fuir.

Cette attaque des Français contre une des trois grandes nations sauvages qui se partageaient alors le nord du continent, fut peut-être la cause des hostilités que les Iroquois n'ont cessé de faire aux habitants du Canada, durant un siècle et plus.

Premiers voyages de Champlain en France

Pendant que Champlain fondait la colonie de Québec, M. de Monts, resté à Paris, était encore en butte à la jalousie des marchands bretons, basques, normands et autres qui, pour la seconde fois, firent révoquer sa commission.

Pour être protégé, en France, par des compagnies qui fourniraient les fonds, les provisions et mêmes les hommes nécessaires à la nouvelle colonie, M. de Champlain dut traverser l'Océan plusieurs fois. De l'année 1609 à 1613, il se rendit en France quatre fois. Il y allait à l'automne, revenait au printemps et, durant l'été, il faisait des explorations à l'intérieur du Canada. Dans l'été de 1611, il conçut le projet de bâtir un fort au-dessous du saut Saint-Louis. Il trouva un endroit favorable, au lieu même où, trente ans plus tard, la ville de Montréal devait être fondée. Il nomma ce lieu Place-Royale.

Lors de son quatrième voyage en France, Champlain se rendit à Fontainebleau où était alors le jeune roi, Louis XIII, ainsi que le prince de Condé. Il leur fit agréer le projet de former une nouvelle société dite « Compagnie de Rouen », dont les ressources permettraient de poursuivre les entreprises déjà commencées à Québec. Cette compagnie, constituée pour onze années, fut approuvée par le prince et par le roi.

Au printemps de 1615, il revint au Canada, conduisant avec lui des religieux récollets, nommément les PP. Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph le Caron et le Fr. Pacifique du Plessis. Le père Dolbeau s'occupa immédiatement de l'érection d'une petite chapelle, à la basse ville, sur l'emplacement actuel de l'église de Notre-Dame-des-Victoires. La première messe y fut célébrée, au son de l'artillerie, le 25 juin 1615.

Au printemps de 1617, Champlain amena de France quelques excellents colons, entre autres, Louis Hébert et toute sa famille. Celui-ci se mit à l'œuvre et défricha dix arpents, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la haute ville de Québec. Dans l'hiver suivant, pendant l'absence de Champlain, les sauvages se révoltèrent. Ils commencèrent par tuer deux Français, à coups de hache. Puis, se rassemblant à Trois-Rivières, ils tinrent un grand conseil. Là, ils décidèrent d'égorger tous les Français de Québec. Heureusement, le frère Pacifique du Plessis eut vent du complot et en avertit sans retard tous les intéressés. Se voyant découverts, les sauvages recoururent aux voies de la conciliation et attribuèrent l'odieux de cette conspiration aux mauvaises dispositions de quelques particuliers mécontents. La colonie française, trop faible pour se venger, se contenta d'exiger des otages.

Autres voyages de Champlain. Leurs résultats

Depuis des années, Champlain ne faisait qu'aller et revenir, de Québec en France, dans le but de tirer de la Compagnie de Rouen des secours plus abondants en faveur de la colonie. Aussi franc de parler que loyal et honnête de cœur, il ne ménageait pas les reproches à la Compagnie. Les associés, trouvant ses représentations importunes, essayèrent de s'en débarrasser, mais ils ne purent y réussir.

En 1620, le prince de Condé, à raison de 30,000 livres, céda au duc de Montmorency sa commission de vice-roi du Canada. Le duc nomma Champlain son lieutenant général dans la Nouvelle-France, et, sur de

nouvelles plaintes portées contre la Compagnie de Rouen, fonda une autre association dirigée par des calvinistes. Les sieurs Guillaume et Emery de Caen en étaient les chefs. Ces deux sociétés ne tardèrent pas à devenir rivales et le désaccord ne laissa pas d'exister jusqu'au jour où un arrêt du conseil d'État vint les réunir en une seule compagnie, en 1622.

Le dernier des vice-rois propriétaires de la Nouvelle-France fut un prêtre, Henri de Lévis, duc de Ventadour. En 1625, il acheta cette vice-royauté du maréchal de Montmorency, son oncle. Il ne s'occupa de la Nouvelle-France que pour la conversion des sauvages, et confia les missions du pays aux Jésuites. La compagnie de la Nouvelle-France l'indemnisa, en 1627.

Dès l'année 1620, Champlain avait amené sa jeune femme à Québec. Celle-ci fit l'admiration des sauvages par sa bonté plus encore que par sa beauté. Elle apprit l'algonquin au point de pouvoir instruire dans leur propre langue, les enfants indigènes.

En 1623, les PP. Viel et Sagard, récollets, arrivèrent à Québec. Ils furent tous deux envoyés au pays des Hurons. Vers cette époque, grâce à l'intervention des missionnaires, une paix générale fut conclue entre les Iroquois, les Algonquins, les Hurons et les Français ; les haches de guerre furent jetées dans le fleuve. Les Récollets, trop pauvres et trop peu nombreux pour faire face aux besoins spirituels de la colonie, se décidèrent à appeler les jésuites à leur secours.

Les premiers religieux de cet ordre qui vinrent au Canada, furent les PP. Lalemant, Jean de Brébeuf, Ennemond Massé et deux frères coadjuteurs. Ils arrivèrent en 1625.

Les Cent-Associés

Le roi de France, Louis XIII, et son ministre, le cardinal de Richelieu, ayant appris que la Compagnie chargée des intérêts du Canada, ne remplissait pas ses engagements, résolurent d'en former encore une nouvelle.

Ils établirent donc, en 1627, une nouvelle compagnie portant le nom de « Compagnie des Cent-Associés », parce qu'elle se composait de cent membres. Ceux-ci avaient été choisis parmi les classes élevées de la société française.

Le roi leur concédait, à perpétuité, le Canada et la Floride avec toutes leurs dépendances. Il se réservait l'acte de foi et hommage, une couronne d'or pour chacun de ses successeurs et la confirmation des principaux officiers de justice. La Compagnie pouvait fabriquer de la poudre et des armes, bâtir des places de guerre, concéder des terres aux colons, etc. En retour, elle promettait d'envoyer au Canada, dès l'année suivante, deux cents ouvriers de tout métier et de porter, avant quinze ans, la population à 1600 familles. Elle devait nourrir les nouveaux colons durant trois ans après leur arrivée, pourvoir, pendant quinze ans, à l'entretien des missionnaires et aux frais du culte. Tous les colons seraient catholiques français.

Les Associés souscrivirent à cette entreprise, trois cent mille livres.

Au moment où la colonie recevait un si bel élan, la guerre fut déclarée entre la France et l'Angleterre et le premier vaisseau que la compagnie

des Cent-Associés envoya au secours de Québec, fut pris par les Anglais à Tadoussac, en 1628.

Capitulation de Québec

Ce furent des Français huguenots, David, Louis et Thomas Kirke, passés au service de l'Angleterre, qui se chargèrent de détruire les établissements français de l'Acadie et du Canada.

David Kirke s'empara d'abord de Port-Royal et de Tadoussac. Il envoya ensuite à Québec une chaloupe qui, le 10 juillet 1628, remit à Champlain une sommation de rendre son fort et son habitation. Champlain refusa. Kirke n'insista point, cette année-là, sur la prise de Québec. Par contre, il s'empara de la flottille chargée de vivres que la nouvelle compagnie envoyait au secours de la colonie française.

En 1629, les frères Kirke se présentèrent devant Québec. Cette fois, Champlain, qui n'avait encore reçu aucun secours de France, fut obligé de se rendre, et, le 19 juillet 1629, il signa une honorable capitulation. Il descendit, avec Thomas Kirke, à Tadoussac où il attendit le départ de la flotte pour l'Europe. Quelques colons français furent aussi conduits en Angleterre et de là en France.

Quand Champlain mit le pied en Angleterre, en octobre 1629, il apprit que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec. L'ambassadeur de France était déjà rentré à Londres. Le fondateur de Québec obtint de lui la promesse de travailler vigoureusement pour faire rendre aux Français sa chère colonie. Enfin, deux ans plus tard, le 29 mars 1632, il fut conclu, à Saint-Germain-en-Laye, un traité par lequel le roi d'Angleterre promit de restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne tous les lieux occupés par les Anglais dans la Nouvelle-France, nommément Québec, Port-Royal et Cap-Breton.

Retour de Champlain au Canada

Par ce dernier traité, la compagnie des Cent-Associés rentrait dans tous ses droits. On songea d'abord à envoyer Champlain reprendre possession du Canada ; mais la compagnie n'avait pour cela ni fonds, ni vaisseaux. On crut qu'il valait mieux charger de cette affaire Emery de Caen, homme riche et conciliant.

Le roi accordait à ce dernier la jouissance des revenus du pays, pendant une année, après quoi Champlain devait reprendre son ancienne charge. La ville de Québec fut remise aux Français par Thomas Kirke, le 13 juillet 1632. Les trente colons restés au Canada étaient dans un état misérable : ce fut la raison donnée par la compagnie des Cent-Associés pour ne pas y laisser retourner les récollets, religieux mendiants que la colonie, disait-on, ne pouvait soutenir convenablement.

Après un séjour d'une année à Québec, de Caen céda le gouvernement de la Nouvelle-France à Champlain. Celui-ci fit voile de Dieppe, au mois de mars 1633. Sa flottille portait, outre 200 personnes, tant matelots que colons, des marchandises, des armes et des munitions, en abondance. Les PP. Massé et de Brébeuf étaient au nombre des passagers. Les vaisseaux mouillèrent devant Québec, le 23 du mois de mai. On ne saurait exprimer la joie des colons et même des sauvages, lorsqu'ils revirent au milieu d'eux le fondateur de la ville.

Champlain avait obtenu de la Compagnie la promesse qu'elle se montrerait sévère dans le choix des colons destinés à l'Amérique ; ils devaient être catholiques et de mœurs irréprochables.

Fondation du collège de Québec — Mort de Champlain

Pour ôter aux Sauvages de l'Ouest l'occasion de trafiquer avec les Anglais, Champlain établit un poste de commerce à mi-chemin entre Montréal et Trois-Rivières, sur un îlot qu'il nomma Richelieu.

L'année suivante, 1634, il envoya le sieur de la Violette établir un autre poste, à l'embouchure des Trois-Rivières.

En France, une foule de personnes pieuses, instruites par les relations des récollets et des jésuites, commençaient à s'intéresser à la colonie. Le marquis de Gamache, père d'un jésuite, donna six mille écus d'or pour commencer la construction d'un collège à Québec. En moins de trois ans après la restitution du Canada à la France, il y eut quinze jésuites dans le pays. Tous ces missionnaires, venus à leurs frais, risques et périls, se distinguèrent par leur piété, leur zèle et leur dévouement. Le premier fruit de ce zèle fut la fondation d'un collège à Québec, vers la fin de l'année 1635.

Dès ce moment, nombre de Français, assurés de pouvoir procurer à leurs enfants une éducation convenable, se décidèrent à traverser l'Océan avec leurs familles.

La fondation du collège des jésuites fut, sur cette terre, la dernière consolation de Champlain qui mourut le jour de Noël 1635. La population entière pleura celui-ci comme elle aurait pleuré un père. Il fut enterré dans un sépulcre particulier sur lequel M. de Montmagny fit ériger une chapelle dite chapelle-Champlain.

On accourut de toute part à ses funérailles. Français et sauvages louèrent sa bonté, son courage et sa persévérance ; ses ennemis même rendirent hommage à sa loyauté, à son désintéressement et à ses grandes qualités.



CHAPITRE III

DISSENSIONS EN ACADIE

Les Latour

Un homme dont nous avons déjà annoncé l'arrivée à Port-Royal, tomba entre les mains des Kirke, lors de leur expédition contre Québec en 1628 : c'était Claude de Latour.

D'après la plupart des historiens, il fut embauché, en Angleterre, par sir William Alexander qui lui promit un titre de baronnet avec un fief pour lui et pour son fils, s'il décidait ce dernier à reconnaître l'autorité anglaise en Acadie.

Claude de Latour, mis à la tête d'une expédition, échoua devant la magnanime résistance de son fils qui ne voulut pas l'admettre dans son fort, ni même l'écouter par les meurtrières.

C'est par cette défaite que le vieillard paya sa trahison. Il fut obligé de s'en aller à Granville, vis-à-vis de Port-Royal, où il partagea la vie des soi-disant barons de sir William Alexander.

En 1630, Charles de Latour, sentant le besoin de rentrer en rapports réguliers avec le gouvernement français, expédia en France Krainguille, son homme de confiance, qu'il avait nommé son lieutenant. Celui-ci réussit à s'introduire à la cour. Il exposa comment Biencourt et, après lui, Charles de Latour s'étaient toujours maintenus en possession de l'Acadie, au nom du roi de France. Le roi, en reconnaissance de cette fidélité, octroya, le 11 février 1631, une commission royale confirmant Latour dans son commandement jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté.

Telle était la situation lorsque fut conclu, en 1632, le traité de Saint-Germain-en-Laye. C'est alors que Richelieu patronna une compagnie de commerce et de colonisation aux fins de restaurer les établissements de l'Acadie. M. Isaac de Razilly en fut nommé gouverneur, au nom du roi de France.

Razilly, d'Aulnay de Charnisay et Denys

Isaac Razilly, partit d'Auray, en Bretagne, le 4 juillet 1632. Son expédition se composait de deux navires montés par trois cents hommes. Il amenait avec lui trois récollets. Il s'établit avec ses immigrants à la Hève, au sud de la péninsule. Deux hommes qui allaient jouer des rôles importants en Acadie, accompagnaient le nouveau gouverneur : l'un était Charles de Menou, seigneur d'Aulnay ; l'autre, Nicolas Denys. Le premier se consacra spécialement aux travaux de la culture et à l'installation des colons ; le second s'occupa de la partie commerciale et financière de l'entreprise.

Afin d'alléger ses charges, Razilly divisa le pays en plusieurs seigneuries. La première concession fut faite à Charles de Latour. C'était une récompense pour l'énergique persistance avec laquelle celui-ci avait maintenu les droits et le nom de la France, en Acadie. Les anciens postes du cap Sable lui furent accordés, ainsi qu'un territoire près de l'embouchure de la rivière Saint-Jean.

Razilly concéda à Denys, en fief, les côtes du golfe Saint-Laurent, depuis le détroit de Canseau, y compris le Cap-Breton, jusqu'à la baie des Chaleurs. Le gouverneur gardait auprès de lui M. d'Aulnay de Charnisay, son parent. Il lui réservait, sans doute, la seigneurie de Port-Royal avec les postes avoisinants, et il voulait en faire le continuateur de son œuvre dans l'Acadie. Il n'eut pas à attendre longtemps, car la mort vint le frapper, en 1636.

A cette époque, quinze familles européennes et quelques engagés se trouvaient dans les établissements de Port-Royal et de la Hève. Dans tout le pays, il n'y avait pas encore plus de 180 Européens.

Luttes entre d'Aulnay et Charles de Latour

D'Aulnay de Charnissay, devenu chef de la colonie, se hâta de transférer à Port-Royal tous les fermiers et cultivateurs qui s'étaient d'abord établis sur les terres peu fertiles de la Hève. Il n'y laissa que quelques magasins et les personnes nécessaires pour garder ce poste. Il fit venir de nouvelles familles de France. Ce fut aussi par ses ordres que le séminaire de Port-Royal fut construit. C'était une sorte de monastère

habité par douze religieux et doté de terres vastes et fertiles. En retour, les religieux s'étaient engagés à desservir la colonie acadienne, à faire des missions parmi les peuplades indigènes, à entretenir et instruire, dans leur maison, trente jeunes gens français ainsi qu'un certain nombre d'enfants micmacs. Ces religieux avaient ainsi promis leur large part.

Malheureusement, les circonstances ne permirent pas à cette bonne œuvre de se développer et de porter les fruits qu'elle donnait lieu d'attendre.

Dès la mort de Razilly, Latour et Denys avaient vu d'un mauvais œil l'autorité passer aux mains d'Aulnay de Charnisay. Des contestations sérieuses s'étaient élevées à ce sujet. Aussi, en 1638, une patente royale fut obtenue pour régler ces difficultés. Cette patente nommait deux lieutenants en Acadie : d'Aulnay, à Port-Royal, et Latour sur la rivière Saint-Sean.

En 1640, les démêlés recommencèrent pour se continuer durant six ans.

En 1645, une attaque en règle eut lieu contre le fort Latour, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Celui-ci était alors absent de son territoire. Madame Latour, qui gardait le fort, n'avait qu'une poignée d'hommes pour faire la défense ; mais son courage valait un régiment et elle soutint l'attaque avec tant d'héroïsme que Charnisay dut se retirer avec sa flotte. Trois mois plus tard, il se présenta de nouveau, et, cette fois, il enleva la place de vive force. Madame Latour, faite prisonnière, mourut trois semaines plus tard.

Charles de Latour renonça temporairement à la lutte. Il erra pendant quelques années sur les côtes du continent, en attendant que les circonstances lui fussent plus favorables.

Mort de Charnisay — Arrivée de Le Borgne

L'aisance commençait à régner à Port-Royal quand de Charnisay mourut subitement, le 24 mai 1650. Ce fut un jour de deuil pour toute cette jeune colonie, car d'Aulnay était un homme de courage, d'énergie et d'activité. Il était bon administrateur et il avait presque toutes les qualités nécessaires pour assurer le succès de son entreprise et asseoir sa colonie sur une base solide. Il est fort regrettable, cependant, que sa conduite, lors de la reddition du fort Latour, ait été entachée d'actes odieux que le cadre de cet ouvrage n'a pas permis de détailler, mais que l'histoire ne saurait laisser que de flétrir.

De Charnisay laissait après lui huit enfants. L'aîné de ses fils, Joseph, n'avait que quatorze ans ; aussi la direction de la colonie et la seigneurie de Port-Royal ne tardèrent pas à passer en d'autres mains. L'année suivante, Charles de Latour se présenta devant Port-Royal et obtint de Mme d'Aulnay, le vieux fort de Saint-Jean, avec le gouvernement de l'Acadie, à titre de délégué.

Événement bien étrange : en 1653, il épousa Mme d'Aulnay, ce qui le mit immédiatement en possession des biens, des honneurs et de l'épouse de l'homme qui, durant sa vie, l'avait pourchassé sans miséricorde et ruiné de fond en comble. Latour ne devait pas jouir longtemps de ces biens.

Au printemps de 1654, un nommé Emmanuel Le Borgne, créancier

de d'Aulnay, partit de La Rochelle, avec plusieurs navires, pour aller saisir Port-Royal et tous les biens de Charnisay, en compensation d'un quart de million de livres que celui-ci lui devait. Le Borgne s'arrêta à Canseau, s'empara des établissements de pêche de Denys à Chédabouctou (Guysboro), ruina la petite colonie de Saint-Pierre et emmena Denys prisonnier. Il se dirigea ensuite sur Port-Royal dont il prit possession et où il se fit reconnaître seigneur. Il se préparait à attaquer Latour sur la rivière Saint-Jean, lorsqu'il fut devancé par les Anglais du Massachusetts qui, profitant d'une déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, se jetèrent sur le fort de Saint-Jean et forcèrent Latour à capituler. Ces mêmes troupes anglaises se dirigèrent ensuite sur Port-Royal qu'elles prirent presque sans résistance. Peu après, toute l'Acadie tomba aux mains des Anglais, sauf les postes occupés dans le nord-est par Denys.

Sir Thomas Temple — Mort de Charles de Latour — Traité de Bréda

Les vainqueurs enlevèrent de Port-Royal les pelleteries qu'ils y trouvèrent et un peu de butin. Ils reconnurent les droits de Le Borgne comme seigneur. Toutefois ceci n'empêcha pas Cromwell de concéder, deux ans plus tard, en 1656, toute l'Acadie à Charles de Latour, à condition que la haute intendance de la colonie fût mise entre les mains de sir Thomas Temple et de William Crowne. Temple dépensa 20,000 livres pour réparer les forts ; toutefois, il ne sut pas favoriser l'immigration et l'agriculture. C'était un gouverneur anglais bien intentionné ; mais, chose embarrassante pour lui, il administrait une colonie de conception et d'organisation française. Il protégea, probablement de son mieux, ce qui lui fut mis entre les mains, tout en ne cherchant pas à étendre ses possessions. Il est évident qu'il ne saisit pas bien les plans de colonisation de Poutrincourt et de Charnisay.

En 1666, Charles de Latour mourut à l'âge de 70 ans. Depuis quelques années, il avait vendu ses titres et privilèges de charte royale à Temple et Crowne, et il menait une vie retirée.

L'année suivante, il fut signé, à Bréda, un traité en vertu duquel l'Acadie était rendue à la France. M. du Bourg vint en prendre possession, au nom du roi de France, en 1668. Il nomma Le Borgne gouverneur provisoire. La remise définitive de l'Acadie n'eut lieu, cependant, qu'en 1670, et le chevalier de Grandfontaine en fut nommé gouverneur. D'après le nouvel ordre de choses, l'Acadie allait avoir, à Paris, son gouvernement ou plutôt son conseil d'administration.

Terre-Neuve

Comme il a été dit à la onzième leçon, sir Humphrey Gilbert, vice-roi de Terre-Neuve, mourut en se rendant en Angleterre. Après sa mort, durant trente ans, Terre-Neuve demeura sans gouvernement et ne fut fréquentée que par quelques Européens qui visitaient ses côtes, à cause de ses établissements de pêche. A l'intérieur, les Boéticks ou Indiens rouges — peuplade indigène de l'île — étaient redevenus les seuls propriétaires de la forêt.

Plus tard, John Guy reçut l'ordre d'y conduire une petite colonie d'Angleterre et d'en être le gouverneur. Il se fixa à l'Anse-des-Maringouins (Mosquito Cove) ; mais son établissement ne put prospérer.

Ceux des colons qui survécurent à la misère ne tardèrent pas à retourner dans leur pays.

Quelques années après, Richard Whitbourne, nommé juge de la cour d'amirauté, fut envoyé à Terre-Neuve, afin de régler les différends qui ne cessaient de s'élever entre les marchands côtiers (traders), et aussi de percevoir les droits réguliers sur le poisson et l'huile. C'était une mission d'autant plus délicate que, jusque-là, les marchands côtiers avaient eu, dans ce commerce, plus que leurs coudées franches. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, Whitbourne rencontra plus d'obstacles qu'il n'en put surmonter ; c'est pourquoi Jacques Ier, roi d'Angleterre, nomma sir George Calvert gouverneur de Terre-Neuve. Avant de partir, celui-ci fut admis à la chambre des lords et prit le nom de lord Baltimore. Il eut, lui aussi, à soutenir de fortes luttes. Les difficultés vinrent et des Français établis à Plaisance, et de ses propres sujets, les Anglais puritains qui étaient mécontents de le savoir catholique romain. Il était à la veille d'aller fonder une colonie au Maryland, lorsque la mort vint l'emporter. Son fils hérita de sa commission royale et fonda cette colonie dont la plus grande ville porte encore de nos jours le nom de Baltimore.

Sir David Kirke, qui s'était emparé de Québec, en 1629, succéda à lord Baltimore dans la direction des affaires de Terre-Neuve. Il fit tout son possible pour intéresser les Anglais en faveur de cette colonie. Lettres fréquentes au Bureau colonial, magnifiques descriptions de l'île, peinture exagérée de ses ressources — rien ne fut épargné pour arriver à son but. Malheureusement, il n'avait pas été prudent dans ses nombreuses correspondances. Il avait blessé les susceptibilités, tantôt des *royalistes*, tantôt des *parlementaires*. Il fut rappelé en Angleterre, pour répondre à de nombreuses accusations portées contre lui. Sir David se justifia assez habilement pour reprendre l'administration de Terre-Neuve, qu'il garda jusqu'à sa mort. Ses héritiers, cependant, perdirent tout ce qui leur revenait par droit d'héritage — et cela par suite des graves représentations que le jeune lord Baltimore ne cessa de faire valoir contre sir David, auprès de la cour royale.

Pillages à Saint-Jean de Terre-Neuve

Après la mort de sir David, les pêcheurs de Terre-Neuve eurent encore à gémir, durant de nombreuses années, sous les exactions des marchands côtiers. Ceux-ci attribuaient l'étrangeté de leur conduite aux exigences de la Compagnie des Planteurs. Les autorités anglaises ne savaient guère qui blâmer.

Enfin la cour anglaise envoya, pour étudier la situation, sir John Berry, qui en fit un rapport défavorable aux marchands, les accusant de ne rien faire pour favoriser le développement de la colonie, de ne viser qu'à s'enrichir et à étendre leurs domaines personnels. Les pêcheurs allaient voir leurs griefs redressés lorsque le havre de Saint-Jean fut visité par des forces ennemies. Ce furent d'abord des Hollandais qui commirent deux actes de piraterie presque successifs. Dans une première visite, ils ravitaillèrent leur flotte ; dans la seconde, ils causèrent beaucoup de destruction et de pillage.

L'autre attaque vint des Français, devenus relativement puissants à

Plaisance, sur la côte de l'ouest. Ils avaient un fort où, en cas de surprise, ils pouvaient abriter cinquante familles.

La France et l'Angleterre étant en guerre, un commodore nommé Williams avait opéré une descente sur Plaisance où il avait été repoussé. Les Français voulurent avoir leur revanche. Pierre d'Iberville, natif de Montréal, officier distingué dans la flotte française, fondit sur Saint-Jean au commencement de la saison d'hiver. Il attaqua l'ennemi par terre et par mer. Les Anglais furent défaits et perdirent plus de la moitié de leurs troupes. Tous les établissements des colons anglais furent détruits, sauf ceux de Carbonear et de Bonavista. Après le retour d'Iberville en France, l'Angleterre envoya à Terre-Neuve sir John Norris avec deux régiments. C'était trop tard. Les Français avaient abandonné le pays, en prévision d'un traité qui laisserait Terre-Neuve à l'Angleterre. C'est ce qui eut lieu, quelques mois plus tard, par le traité de Ryswick.



CHAPITRE IV

LES CENT-ASSOCIÉS

Gouverneurs et Sujets

Comme nous l'avons vu, les Cent-Associés prirent possession du Canada en 1633. Ils administrèrent les affaires de la colonie pendant trente ans. On peut résumer cette administration en disant qu'elle fut malheureuse. Les Cent-Associés furent infidèles à la plupart des obligations qu'ils avaient contractées. En retour des larges concessions de terrain qui leur avaient été accordées, ils s'étaient engagés à établir 1600 familles, à protéger les colons, à supporter les missions : ils furent loin d'être à la hauteur des devoirs que leur imposait leur charte.

La liste suivante nous fera embrasser d'un coup d'œil la succession des gouverneurs qui régirent le Canada durant l'administration des Cent-Associés. D'abord, M. de Champlain est le premier gouverneur. Il est remplacé par de Montmagny (1636-1648). Ce nom se traduit, en langue iroquoise, par celui d'*Ononthio* (grande montagne) : les sauvages le donneront, dans la suite, à plusieurs gouverneurs.

M. d'Ailleboust succède à M. de Montmagny (1648-1651). Vient ensuite M. de Lauzon (1651-1658), habile négociant et spéculateur. En 1658, M. d'Argenson lui succède. Il est remplacé, en 1661, par M. d'Avaugour qui termine la liste des gouverneurs sous le régime des Cent-Associés.

Durant cette période de notre histoire, la population de la Nouvelle-France paraît formée de quatre classes assez distinctes. La première, c'est la classe des *commerçants de fourrures* et leurs employés. A cette époque, elle est la plus nombreuse des quatre catégories: elle ne compte pas de colons. Sa population flottante vit surtout en France. Elle vient au Canada pour faire de l'argent et s'en retourne le dépenser dans la mère patrie.

La deuxième classe comprend les *Jésuites*. Ces religieux sont chargés des intérêts spirituels de la colonie. Partout où il leur est possible de le faire, ils établissent des institutions pour l'éducation des jeunes gens. On ne saurait trop louer leur zèle dans l'œuvre de l'éducation et des missions. Cette semence que les fils de Loyola ont répandue dans les plaines vierges de l'Amérique a germé dans leur sang, et partout elle a produit des fruits abondants.

La troisième classe est celle des *coureurs de bois*. Celle-ci se compose des esprits aventureux de la colonie. Plusieurs, qui désirent s'affranchir des strictes lois religieuses et disciplinaires établies par les récollets et les jésuites, pénètrent dans les régions de l'Ouest pour y trouver la liberté et, en même temps, pour s'occuper du commerce des fourrures. Bon nombre se marient avec des femmes indiennes : c'est l'origine des familles métisses de l'Ontario, du Manitoba et du Nord-Ouest.

La quatrième classe fut celle des véritables colons qui, eux, s'établirent sur les terres de la Nouvelle-France. On les a appelés « *habitants* », parce qu'ils résidaient en permanence sur leurs terres.

M. de Montmagny — Établissements religieux

Après la mort de M. de Champlain, M. de Chateaufort le remplaça par intérim. Ce fut au mois de juin 1636 que M. de Montmagny arriva au Canada, en qualité de successeur de Champlain. Sous son administration, la bourgade de Sillery, près de Québec, fut fondée, en 1637. A Québec même, les jésuites établirent un hôpital pour y recevoir les malades et une école pour l'éducation des jeunes filles. Ils furent aidés dans cette entreprise par la duchesse d'Aiguillon, qui fonda l'Hôtel-Dieu en y plaçant les religieuses hospitalières ou augustines, et par Mme de la Peltrie, qui consacra ses biens et sa personne à l'établissement des ursulines. Celle-ci s'associa la mère Marie de l'Incarnation, religieuse de Tours, remarquable par ses talents et surtout par ses admirables vertus. On lui a donné le nom de « Thérèse du Canada » et, depuis plusieurs années, on instruit, à Rome, son procès de canonisation.

Tant de secours spirituels venus de France ne pouvaient manquer de donner un nouvel élan à la colonie, si la compagnie des Cent-Associés eût seulement soutenu ces premières démarches. Mais celle-ci s'occupait beaucoup plus de la traite des fourrures que de l'établissement du pays.

Pendant ce temps, la guerre était recommencée plus vivement que jamais entre les Iroquois et les Hurons. Et ce qu'il y avait de plus malheureux, c'est que le gouverneur, loin d'être en état de secourir les alliés, se voyait, tous les jours, exposé à recevoir de nouveaux affronts de la part des Iroquois. Ce déplorable état de choses engagea plusieurs personnes recommandables par leur piété à former, dans l'île de Montréal, une bourgade française fortifiée et mise à l'abri de toute insulte.

Fondation de Montréal — La Compagnie des Habitants

En 1640, une association dite « Société de Notre-Dame de Montréal » fut organisée, en France, pour fonder un établissement français dans

l'île de Montréal. M. de Maisonneuve, homme de grand courage et d'éminente piété, fut nommé chef de cette association. Cinquante colons partirent avec lui et arrivèrent à Québec, au mois de septembre 1641. Ils y passèrent l'hiver.

Comme ce nouveau poste de Montréal était, d'un côté, fort éloigné des autres établissements français, tandis que, de l'autre, il touchait au territoire des Iroquois, M. de Montmagny essaya de persuader de Maisonneuve de s'établir sur l'île d'Orléans. « J'irai m'établir à Montréal, répondit Chomedey de Maisonneuve, quand même chaque arbre d'ici là serait un Iroquois ». Il tint parole.

Au printemps de 1642, il partit avec sa petite colonie dont il était nommé gouverneur, et il arriva à Montréal, le 17 mai. L'île fut mise sous la protection de la très sainte Vierge et fut appelée Ville-Marie.

CHOMEDEY DE MAISONNEUVE

A la nouvelle de l'arrivée de cette colonie, les Iroquois allèrent l'attaquer. Trois Français furent tués et trois autres faits prisonniers ; mais les sauvages se dispersèrent quand ils apprirent que leur chef avait été tué de la main même de M. de Maisonneuve. Entre temps, les missionnaires disséminés dans les bourgades huronnes, n'en eurent pas moins à souffrir d'horribles traitements infligés par les cruels Iroquois.

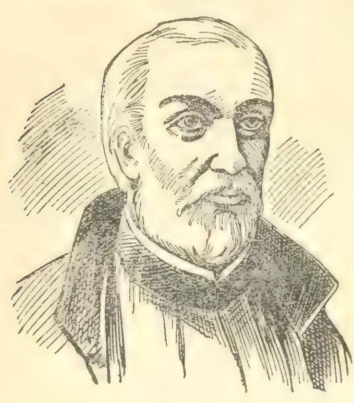
Jusqu'à 1645, le monopole du commerce de la compagnie des Cent-Associés était pratiquement entre les mains de huit marchands qui vivaient en France. Le roi, ayant appris que rien n'était fait pour la colonisation, ordonna de céder ce privilège aux habitants de la colonie. En conséquence, les Cent-Associés cédèrent aux habitants du Canada représentés par M. de Repentigny, le privilège de faire la traite des pelleteries à la condition : 1° que ceux-ci paieraient le clergé, les fonctionnaires, à partir du gouverneur, et toutes les dépenses de l'administration ; 2° qu'ils rempliraient les obligations de la Société envers les corps religieux et feraient passer au Canada, tous les ans, jusqu'à vingt personnes des deux sexes ; 3° qu'ils paieraient, annuellement, mille livres de peaux de castor assorties.

Peu de temps après la mise en vigueur de ce contrat, la colonie pleurait la mort de trois de ses saints missionnaires : le P. Ennemond Massé, décédé à Sillery ; le P. Anne de Nouë, trouvé gelé sur le fleuve, et le P. Jogues, tué par un Iroquois.

Le gouverneur d'Ailleboust — Dispersion de la nation huronne

Au mois d'août 1648, M. d'Ailleboust succéda à M. de Montmagny. Le nouveau gouverneur était un homme de bien, rempli de religion et de bonne volonté. Il promulgua un nouvel édit royal portant : 1° que, à l'avenir, le gouverneur général serait nommé pour trois ans seulement ; 2° que le roi créait un conseil composé du gouverneur de la colonie, du supérieur des jésuites de Québec, en attendant qu'il y eût un évêque,

du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus tous les trois ans par les autres membres du conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.


LE P. DE BRÉBEUF

Dans le même été, les Iroquois s'étant jetés à l'improviste sur le vlilage huron de Saint-Joseph, massacrèrent ou firent prisonniers 700 Hurons et tuèrent le P. Daniel qui, durant ce carnage, baptisait, par aspersion, les catéchumènes de la bourgade.

Au printemps suivant, le 16 mars 1649, ces mêmes sauvages se ruèrent sur la bourgade Saint-Ignace, où ils firent un horrible massacre. De là ils attaquèrent les Hurons de Saint-Louis, qu'ils livrèrent aux flammes. C'est là que les PP. de Brébeuf et Gabriel Lalemant furent pris par les Iroquois, qui les firent expirer dans les plus horribles tourments. Pour empêcher les marytrs de prononcer le nom de Jésus, ces barbares allèrent jusqu'à leur mettre des tisons enflammés dans la bouche. Le P. de Brébeuf expira le 16 mars 1649 et le P. Gabriel Lalemant, le lendemain.

En apprenant ces désastres, les Hurons de quinze bourgades mirent le feu à leurs cabanes et se réfugièrent chez d'autres nations indigènes.


MORT DU PÈRE GARNIER

Le 7 décembre 1649, tous les habitants de la bourgade Saint-Jean furent mis à mort. Ce massacre marquait la destruction de la nation huronne, car la bourgade Saint-Jean était composée, en grande partie, de Hurons fugitifs. Le père Garnier fut tué au milieu de ses néophytes. Le père Chabanel, autre missionnaire, tomba aussi victime de la haine d'un Huron apostat.

Les gouverneurs Lauzon et d'Argenson

En 1651, M. de Lauzon remplaça le gouverneur général d'Ailleboust. Durant son terme d'administration, la colonie eut à essuyer plusieurs attaques des Iroquois, nommément, à la Pointe-Saint-Charles, à Ville-Marie et aux Trois-Rivières où le gouverneur, M. du Plessis-Bochart, fut tué par les ennemis.

En 1652, le père Buteux, jésuite, fut tué lorsqu'il remontait le Saint-Maurice.

En 1653, M. de Maisonneuve, qui avait été obligé d'aller demander du renfort en France, revint avec une recrue de cent hommes enrôlés dans l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Bretagne. Ces nouveaux émigrés étaient jeunes, robustes et courageux, exercés les uns et les autres dans quelque profession nécessaire ou utile au nouvel établissement. Tous étaient bons catholiques. Jusqu'ici Ville-Marie n'avait été, à proprement parler, qu'un poste militaire. Maintenant, grâce à cette



L'abbé J. OLIER



MARGUERITE BOURGEOYS

nouvelle recrue, elle devenait une colonie sur laquelle il était permis de fonder des espérances et d'attendre des succès.

Ce fut en 1653 que la « Congrégation de Notre-Dame », la première communauté canadienne, fut fondée à Montréal, par la vénérable mère Marguerite Bourgeoys. Le berceau de cet institut fut une étable de 36 pieds par 18, don de M. de Maisonneuve.

M. d'Argenson fut nommé successeur de M. de Lauzon, en 1657. Charles de Lauzon-Charny avait déjà remplacé son père, par intérim, de 1656 à 1657, et M. d'Ailleboust remplaça Charles de Lauzon, au même titre, jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur.

Ce fut après la nomination de M. le vicomte d'Argenson que « La Société de Notre-Dame de Montréal » céda aux messieurs de Saint-Sulpice, la propriété et la conduite de l'île, tant pour le temporel que pour le spirituel.

Toutefois la cession faite en bonne et due forme n'eut lieu pratiquement qu'en 1663. Peu de temps après, le vénérable M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, en France, envoya à la mission de Ville-Marie quatre ecclésiastiques au nombre desquels était M. de Queylus qui y fonda le séminaire de Saint-Sulpice, en 1659. Toute la colonie

applaudit à cette grande œuvre bientôt suivie de la fondation d'un hôpital par M. de la Dauversière, mademoiselle Mance et madame de Bullion.

Mgr de Laval — Dollard des Ormeaux — Le gouverneur d'Avaugour

La même année, le 16 juin 1659, Mgr François de Montmorency-Laval, sacré évêque de Pétrée, le 8 décembre 1658, et nommé en même temps vicaire apostolique de la Nouvelle-France, fit son arrivée à Québec.

Au printemps de 1660, la colonie fut menacée d'une destruction complète. D'un côté, elle ne recevait aucun secours de France ; de l'autre, ses habitants ne pouvaient s'éloigner des forts sans courir risque d'être massacrés ou enlevés par les féroces Iroquois.

La colonie dut son salut, après Dieu, à dix-sept braves Français de Montréal qui ne craignirent pas d'offrir leur vie pour sauver leurs frères. Ces dix-sept héros avaient pour chef Dollard des Ormeaux. Avant de partir, tous firent leur testament, se confessèrent, communièrent et promirent, en face des saints autels, de se soutenir mutuellement et de ne jamais demander quartier à l'Iroquois. Ils allèrent se poster au pied du saut des Chaudières, sur la rivière Outaouais. C'est là, dans un petit fort de pieux à demi-pourris, qu'ils attendaient l'ennemi. Celui-ci parut bientôt, fort de sept cents guerriers. Le combat dura dix jours. Pendant ce temps, Dollard et ses compagnons n'eurent pas un instant de repos et, durant les quatre derniers jours, ils combattirent sans eau et sans nourriture : ils n'avaient qu'une poignée de Hurons pour faire la lutte avec eux.

Des masses de cadavres iroquois s'étant élevées autour de la palissade, les sauvages finirent par l'escalader. Dollard et ses compagnons furent tués, ainsi que le brave Anahotaha, chef des Hurons. Les vainqueurs, stupéfaits de la résistance qui leur avait été faite, renoncèrent au projet d'attaquer Québec.

En 1661, M. d'Argenson eut pour successeur le baron Dubois d'Avaugour. Un an après son arrivée, celui-ci reçut un renfort de 400 hommes avec plusieurs officiers de mérite. Tout allait bien. La colonie s'étendait et prospérait lorsque M. d'Avaugour révoqua les défenses faites, tant par lui-même que par ses prédécesseurs, au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. Le désordre ne tarda pas à augmenter au point que Mgr de Laval s'embarqua pour la France, afin de porter lui-même ses plaintes au pied du trône.

Tremblement de terre de 1663

Ce fut à la suite de ces circonstances malheureuses que survint le plus grand tremblement de terre qui ait jamais eu lieu dans ce pays. Il dura de longs mois et laissa de profondes impressions, s'il faut en croire les récits du temps.

Ce fut le mardi gras, le 5 février 1663, sur les cinq heures et demie du soir, que se produisit la première secousse. Le temps était calme et serein. On entendit d'abord, dans le lointain, un grondement sourd comme le roulement d'un grand nombre de voitures fortement chargées et allant à grande vitesse sur des pavés. Un instant après, un choc d'une extrême violence se fit sentir et dura près d'une demi-heure.

Il y eut une panique générale. De tous côtés, on entendait mille bruits confus. On aurait dit une grêle de pierres tombant sur les toits. Les portes s'ouvraient d'elles-mêmes : celles qui étaient ouvertes se refermaient. Les habitants consternés crurent d'abord à un vaste incendie ou à une irruption subite des Iroquois. Mais, quand ils sortirent de leurs maisons, ils ne tardèrent pas à reconnaître la véritable cause de ce bouleversement. Le sol bondissait sous leurs pieds et les palissades ondulaient d'une façon incroyable. Dans les forêts, le désordre n'était pas moins grand. Les arbres se heurtaient avec fureur : les troncs, se détachant de terre, se renversaient les uns sur les autres avec une violence qui fit dire aux Indiens que la forêt était ivre.

Sur l'eau, le spectacle n'était pas moins terrible. Les glaces du fleuve, épaisses de plusieurs pieds, étaient soulevées et brisées comme dans une violente débâcle.

Les sauvages chrétiens regardèrent cet événement comme un châtiment de Dieu à cause des excès qu'ils avaient faits en buvant de l'eau-de-vie. Les sauvages païens crurent que c'étaient les âmes de leurs ancêtres qui voulaient rentrer en possession de leurs anciennes terres de chasse, et ils firent force décharges de mousqueterie pour les obliger à retourner au pays des âmes. Ces secousses se répétèrent ensuite plusieurs fois par jour, mais avec moins d'intensité. Elles se firent sentir de temps en temps, durant l'espace de sept mois.



CHAPITRE V

UNE NOUVELLE ADMINISTRATION — DÉCOUVERTES

La Nouvelle-France devient une province royale

Les Iroquois étaient devenus un danger réel pour l'existence de la colonie. L'Église et l'État étaient en conflit, parce que les gouverneurs, qui subissaient l'influence des commerçants de fourrures, s'opposaient ouvertement à diverses lois disciplinaires promulguées par Mgr de Laval. D'un autre côté, les habitants accusaient la compagnie des Cent-Associés de ne pas pourvoir à la défense de la colonie contre les incursions et les cruautés des Iroquois.



PIERRE BOUCHER

Pierre Boucher fut envoyé en France par les colons afin d'exposer au roi la condition des choses en Canada. De son côté, Mgr de Laval plaidait sa cause auprès de Louis XIV, relativement au commerce illicite de l'eau-de-vie. A cette époque, les « Relations des Jésuites », lettres écrites par les pieux missionnaires de cet Ordre, étaient lues, en France, avec beaucoup d'attention. Tout cela contribua à

amener un changement d'administration, et, en 1663, les *Cent-Associés* furent obligés de céder leur charte. On fit de la Nouvelle-France une province royale désormais gouvernée comme les provinces de la vieille France, c'est-à-dire, directement du palais du roi.

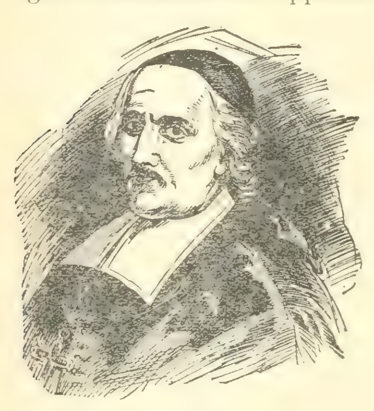
La population du Canada n'excédait pas alors 2,000 âmes et l'on ne comptait pas plus que 500 habitants ou colons.

Par son édit du mois d'avril 1663, le roi créa un conseil supérieur chargé d'administrer la justice et de régler le commerce royal ainsi que toutes les affaires de police. Ce conseil devait être composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant qui en était le président d'office, d'un procureur général, d'un greffier en chef et de quatre conseillers nommés par le gouverneur, l'évêque et l'intendant. Trois cours de justice furent établies : l'une à Québec ; l'autre à Montréal, et l'autre aux Trois-Rivières.

De Mésy, de Tracy, Talon et de Courcelles

M. d'Avaugour fut remplacé, dans le gouvernement de la Nouvelle-France, par M. le chevalier de Mésy qui, trois mois après le retour de Mgr de Laval, arriva à Québec en septembre 1663, avec plusieurs officiers de guerre et de justice, des troupes et une centaine de familles.

Bien que proposé au roi par Mgr de Laval lui-même, M. de Mésy ne fut pas plus tôt gouverneur de la Nouvelle-France, qu'il adopta une ligne de conduite tout opposée à celle de son évêque. Trompé par son entourage, c'est-à-dire par ceux qui avaient lancé M. d'Avaugour dans la fausse voie, M. de Mésy se laissa tellement entraîner par la violence de son caractère, qu'il commit des fautes très déplorables. Le roi venait de donner l'ordre de le rappeler, lorsque ce gouverneur tomba malade. De Mésy mourut à Québec, le 5 mai 1665, après s'être heureusement réconcilié avec tous et avoir reçu avec piété les sacrements de l'Église.


Mgr de LAVAL

Au mois suivant, le marquis de Tracy était envoyé dans la Nouvelle-France, en qualité de lieutenant-général. M. de Courcelles, le nouveau gouverneur du pays, et M. Talon, intendant, faisaient partie de la même expédition ; cependant, ils arrivèrent au pays plus tard que le marquis. La même escadre amenait un grand nombre de familles et d'artisans, puis des chevaux — les premiers qu'on eût vus au Canada — et une moyenne quantité de troupeaux.

Pour garantir la colonie contre les attaques des Iroquois, le nouveau lieutenant-général fit immédiatement construire trois forts : le premier à Sorel ; le second à Chambly, et le troisième à Sainte-Thérèse. Au printemps suivant, il marcha contre ces sauvages. Il était à la tête de 600 soldats du régiment de Carignan, d'un nombre aussi grand de Canadiens et d'une centaine d'alliés indigènes. Effrayés, les Iroquois

se sauvèrent en toute hâte : il ne fut pas possible aux Français de les atteindre.

Avant de repasser en France, le marquis de Tracy établit la *Compagnie des Indes Occidentales* dans tous les droits de celle des Cent-Associés. Cette compagnie des Indes exista dix ans (1664-1674) ; mais elle s'occupa très peu des affaires de la colonie.

En 1668, Mgr de Laval fonda un petit séminaire à Québec. Il y avait déjà établi un grand séminaire, cinq ans auparavant. C'est vers ce même temps que l'intendant Talon obtint du roi, pour cause de maladie, son retour en France. Ce départ fut regretté, car, par son administration active et intelligente, Talon avait fort contribué au développement du pays.

Les troupes licenciées — Perrot, gouverneur de Montréal

Après la campagne du marquis de Tracy contre les Iroquois, le régiment de Carignan-Salières fut licencié. Cependant, afin de former une chaîne de défense contre les futures invasions des Iroquois, les soldats eurent en partage des seigneuries qu'ils allèrent se tailler sur les rives du Saint-Laurent et du Richelieu. Nombre de villages ont tiré leur nom des officiers de ce régiment, Sorel, Chambly, Saint-Ours, Varennes, Verchères, Berthier et plusieurs autres. Il y en eut relativement peu qui demeurèrent sur leurs seigneuries ; la plupart s'en retournèrent en France.

Vers cette époque, l'immigration en Canada se fit si rapidement que de 2,000 âmes qu'on comptait en 1663, il y en avait près de 10,000 en 1680. Les prêtres de Saint-Sulpice et M. Giffard, un seigneur français, firent beaucoup d'efforts pour amener de nouveaux colons. Ces derniers sortirent, en grande partie, des provinces de l'ouest et du nord-ouest de la France.

Au Canada, on publiait alors des règlements pour favoriser l'augmentation de la colonie. Des primes étaient payées aux jeunes gens qui entraient de bonne heure en ménage. Un habitant qui avait une vieille fille dans sa maison payait une amende. Les vieux garçons ne pouvaient pas avoir de licence pour faire le commerce des fourrures, etc. En France, de grands efforts furent faits dans le même but. Le ministre Colbert prit des moyens qui ne sont pas sans originalité, mais qui eurent un plein succès. Il pria certains évêques du Nord et de l'Ouest de faire annoncer par les curés, au prône de la messe paroissiale, les avantages offerts aux paysannes robustes et dévouées qui voudraient aller se marier au Canada. On eut soin de n'accepter que des personnes de bonne réputation. En une seule fois, Mgr Harlay, archevêque de Rouen, expédia quatre-vingt-quatre filles de son diocèse. Elles se marièrent en arrivant, et devinrent les épouses des vétérans à qui l'on donnait des terres et des vivres pour huit mois après leur mariage.

Au mois d'août 1670, M. Talon revint au Canada, accompagné de M. Perrot envoyé en qualité de gouverneur de Montréal pour remplacer M. de Maisonneuve. Peu de temps après, M. de Courcelles demanda son rappel en France, pour cause de maladie. Il fut sincèrement regretté.

Le système seigneurial

Le système adopté pour contribuer à l'avancement de la colonie était basé sur les institutions féodales de la France ; mais il était plus simple et moins assujettissant pour le peuple. Il y avait des seigneurs et des censitaires. Les concessions de terrain faites aux censitaires étaient des lots longs et étroits, comprenant à peu près 90 arpents. Ces lots partaient de la rivière et se prolongeaient dans la forêt jusqu'à une distance de deux milles. C'est ce qui explique ces établissements connus sous le nom de « côtes » et qui donnent aux rives du Saint-Laurent, au-dessous de Montréal, l'apparence d'un village interminable. Le censitaire payait sa redevance au seigneur, en argent, en grain ou en chapon vivant. S'il vendait sa terre, il donnait au seigneur la douzième partie du prix reçu. Si un seigneur vendait sa seigneurie, il était obligé, à titre d'amende, d'envoyer au roi la cinquième partie de la somme touchée par la vente : cependant le roi se contentait toujours d'une somme moindre, si la redevance était payée immédiatement. Il y avait l'obligation d'entretenir les chemins jugés nécessaires. La redevance annuelle payable par le censitaire au seigneur, était d'un sou ou deux par arpent : c'était l'impôt foncier. Le seigneur et le censitaire étaient obligés de défricher les terres, mais les travaux de défrichement faits par ce dernier acquittaient les obligations du premier.

Les droits de four et de moulin étaient imposés par la loi ; mais ils ne furent pas toujours exigés. Le seigneur pouvait demander à son censitaire un ou deux jours de travail par an, ainsi qu'une partie du poisson pêché dans les étangs, rivières ou lacs appartenant au domaine seigneurial. Durant toute cette époque, les intendants s'appliquèrent, de par les ordres du roi, à protéger les censitaires contre la sévérité et l'oppression des seigneurs, et ils y réussirent. Ils contribuèrent ainsi à rendre le système féodal avantageux pour l'établissement des colons dans la Nouvelle-France.

Frontenac et La Salle

A M. de Courcelles succéda Louis de Buade, comte de Frontenac, qui arriva à Québec dans l'automne de 1672. C'était un soldat très brave, un homme plein d'esprit et doué d'une grande perspicacité pour les affaires. Il eut, toutefois, le grand tort de vouloir trancher du monarque en maniant le conseil trop à sa guise et en s'efforçant de diminuer l'influence et la puissance du clergé dans la colonie.

Avec ses manières hautaines, Frontenac se créa beaucoup d'ennemis. Le premier fut M. Perrot, gouverneur de Montréal et neveu de Talon. Perrot fut mis en prison, pour avoir maltraité un officier du gouverneur général. Puis vint le tour de M. l'abbé de Salignac Fénelon, frère du célèbre archevêque de Cambrai. Parce qu'il avait appuyé le parti de M. Perrot, l'abbé Fénelon fut arrêté et conduit en Europe. L'intendant Duchesneau, qui vint ici en 1675, ne fut guère mieux traité. Il fallut que le roi intervînt et indiquât le rang de chacun dans le conseil. Le gouverneur devait avoir la première place ; l'évêque, la seconde ; l'intendant, la troisième, avec le droit, comme président, de demander les opinions, recueillir les suffrages et prononcer les arrêts.

La question de la traite de l'eau-de-vie, qui revint en discussion, donna encore l'occasion à M. de Frontenac de montrer son humeur contre l'évêque, les Jésuites et le clergé. Le gouverneur favorisa cette traite dont les Iroquois eux-mêmes demandaient à grands cris l'abolition. De leur côté, l'évêque et son clergé ne cessèrent de protester et de maintenir les défenses qui avaient été faites précédemment.


LA SALLE

C'est vers la fin de cette première administration de Frontenac que Robert Cavelier de La Salle fit ses explorations dans l'Ouest. Ce jeune homme, ancien élève des Jésuites à Rouen, était venu au Canada avec la conviction qu'il y trouverait un passage pour arriver à la Chine et au Japon. C'est même en prévision de cette découverte qu'il avait donné le nom de Lachine à son premier comptoir, à trois lieues de Montréal. Il explora les grands lacs, le Mississipi, la Louisiane, le Texas, et, finalement, il fut assassiné par un de ses compagnons, en 1687. Il est le père de la colonisation dans la grande vallée centrale de l'Ouest.

Les Français près des grands lacs

L'intendant Talon, durant les deux ans qu'il passa en France, s'occupa toujours des intérêts du Canada. Louis XIV goûtait beaucoup ses plans. Talon insistait pour que la France fît occuper la région des grands lacs, par où l'on espérait toujours trouver un passage pour arriver à l'océan Pacifique, aux Grandes-Indes et enfin à la Chine. Les missionnaires, qui furent au Canada les vrais fondateurs de la patrie, prirent de l'avant dans cette direction. Deux Sulpiciens plantèrent la croix aux bords des lacs Érié et Ontario. Les PP. Jésuites avaient des missions sur les bords du lac Supérieur. D'autres Pères établirent une mission au saut Sainte-Marie, près de l'embouchure du Michigan, à l'endroit où le lac Supérieur verse le surplus de ses eaux dans le lac Huron.


TALON

C'est à ce point central qu'on résolut de convoquer en assemblée les nations sauvages du Nord et de l'Ouest pour leur proposer de se mettre sous le protectorat de la France. Ce grand conseil, présidé par Nicolas Perrot et M. Saint-Lusson, eut lieu le 4 juin 1671 et fut couronné de succès. Il fut le point de départ de nombreux voyages d'exploration.

Le premier de ces voyages de découvertes fut fait par Louis Jolliet, ancien séminariste de Québec, homme habile et entreprenant. Jolliet

se fraya un passage du lac Huron au lac Érié, et de là, au lac Ontario. C'est à ce dernier poste qu'il rencontra La Salle. Plus tard, en 1673, Joliet et le P. Marquette descendirent jusqu'au Mississipi. Durant quelques jours, ils suivirent le cours de ce fleuve vers le sud. Enfin ils revinrent au lac Michigan par la rivière Illinois et le portage de Chicago.

Le plan de Talon démontrait un esprit clairvoyant et supérieur. Il voulait se rendre maître de l'intérieur du continent, et ne laisser aux Anglais que l'étroite lisière qui fait côte à l'Atlantique, à l'est des Alléghanys.

Français et Anglais à la baie d'Hudson

Deux marchands actifs et industrieux des Trois-Rivières, des Groseilliers et Radisson, furent un jour condamnés à payer l'amende parce que, en revenant d'une expédition au lac Supérieur, ils avaient, sans licence, vendu des fourrures.

Dégoûté des règlements de la colonie, des Groseilliers part pour Boston : de là, en compagnie d'un certain capitaine Gillam, il fait un voyage à la baie d'Hudson. Plus tard, Groseilliers et Radisson se rendent en Angleterre et réussissent à faire entrer le prince Rupert et d'autres hommes influents dans le commerce des peaux, pour la région de la baie d'Hudson.

En 1670, Charles II donna à ces fins une charte au prince Rupert et à ses associés. Leur société fut appelée « La Compagnie des Marchands Aventureux d'Angleterre commerçant dans la baie d'Hudson », une compagnie qui existe encore, après deux cent trente ans, et qui est connue sous le nom plus simple de « Compagnie de la Baie d'Hudson ». Des comptoirs furent établis ici et là sur les rives de la grande baie, et un commerce rémunérateur fut ouvert avec les peuplades de l'intérieur.

Aussitôt que Talon eut vent de cette nouvelle, il envoya le P. Albanel prendre possession de ces régions de la baie d'Hudson, au nom de la France. De l'autre côté de l'Atlantique il y eut, en même temps, des protestations faites par les deux puissances ; mais la France ne gagna rien, si ce n'est la simple satisfaction d'avoir protesté.

Ce fut en 1672, que Talon partit finalement du Canada. Il y avait séjourné pendant cinq ans, de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672. Son administration générale fut très utile à la colonie. Il persuada les colons de fabriquer chez eux tout ce dont ils avaient besoin, étoffes, câble, savon, chapeaux, chaussures, etc. Il envoya des ingénieurs reconnaître les mines de fer de la baie Saint-Paul et des environs des Trois-Rivières. Il expédia aux Antilles du poisson, de l'huile, des pois, etc., sans beaucoup de succès — il est vrai — mais en donnant preuve, toutefois, de son esprit d'entreprise et en indiquant les voies de commerce à ceux de ses successeurs qui seraient mieux préparés à les exploiter. On lui reproche de s'être beaucoup occupé des affaires personnelles des colons. Il faisait de fréquentes visites à domicile et dirigeait, beaucoup à sa guise, les travaux des colons, sans s'apercevoir qu'il privait ces derniers de l'esprit d'initiative auquel il leur était nécessaire de se former, pour réussir dans un pays nouveau.

CHAPITRE VI

LA BARRE ET FRONTENAC

Nouvelles hostilités des Iroquois

Pendant que de la Salle reculait, au prix de sa vie, les limites de la Nouvelle-France, le Canada se voyait menacé d'une guerre de la part des Iroquois. Depuis le grand coup préparé contre eux par M. de Tracy, ceux-ci s'étaient tenus en paix pendant dix-huit ans ; mais ils n'étaient point domptés. Garakonthié, le chef chrétien qui les avait tenus en soumission pendant quinze ans, était mort ; et, depuis sa mort, les conditions du traité de paix n'étaient guère observées.

Plusieurs autres causes contribuaient, au reste, à préparer une rupture entre les Français et les Iroquois ou Cinq-Nations. Le monopole que l'on persistait, en France, à donner à certaines compagnies, était fatal aux colons. Ainsi, la Compagnie des Indes Occidentales avait le droit de prélever le quart des castors et le dixième des fourrures apportées à la traite. Il est clair que les colons français, tenant compte de cet impôt, payaient les sauvages le moins possible. Les Anglais, au contraire, n'ayant point d'impôt semblable, pouvaient donner davantage aux Iroquois : de plus, ils fournissaient aux sauvages, en abondance et à meilleur compte que les Français, eau-de-vie, poudre, armes à feu, haches, chaudières et mille autres articles dont les Iroquois ne laissaient pas d'avoir besoin. Somme toute, appuyés par les colons anglais qui les animaient toujours secrètement, les sauvages de la rive droite du Saint-Laurent n'attendaient qu'une occasion favorable pour attaquer les Français.

Au milieu de ce sentiment général d'hostilité de la part des Iroquois contre les Français, la religion chrétienne produisait encore parfois des effets admirables dans quelques âmes. Un des bourreaux du P. de Brébeuf était devenu le catéchiste le plus zélé de la mission du Sault-Saint-Louis. Une jeune Iroquoise de vingt ans avait été grandement édifiée par le maintien et la piété d'un missionnaire qu'elle avait observé secrètement, tandis qu'il récitait son bréviaire : elle se fit instruire et reçut le baptême. Persécutée par ses compatriotes, Catherine Tegahkouita vint à la mission Saint-François-Xavier, et elle s'éleva à une si haute perfection qu'elle fut nommée la « Geneviève du Canada ». Morte à vingt-deux ans (1678), elle est honorée de la dévotion populaire par suite de miracles opérés à son tombeau ; aussi les évêques et les fidèles du Canada ont-ils demandé à Rome, en 1885, l'introduction de sa cause en canonisation.

Le gouverneur La Barre

Vers cette époque, tout espoir de rétablir la paix entre Frontenac et l'intendant Duchesneau étant perdu, la cour les rappela tous deux, en 1682. M. de la Barre fut nommé gouverneur et M. de Meulles, intendant.

Si M. de Frontenac avait rebuté tout le monde par sa hauteur et par

son opiniâtreté, M. de la Barre découragea les meilleurs esprits par ses irrésolutions et sa faiblesse — et cela d'autant plus qu'il arrivait juste au moment où l'on avait besoin d'un homme énergique. L'alliance des Anglais et des Iroquois, l'extermination des alliés des Français, la destruction du commerce des peaux ; tels étaient les dangers qui faisaient face à M. de la Barre. Celui-ci porta, cependant, la guerre chez les Iroquois. Il s'avança même jusqu'au lac Ontario. Il était à la tête de 130 réguliers, de 700 miliciens et 200 sauvages. Si ces troupes eussent été bien conduites, elles auraient suffi pour dompter l'ennemi ; mais de la Barre s'attarda inutilement, s'amusa sur la route, et ne fut rendu que deux semaines après les autres. Les provisions étaient épuisées ou gâtées ; un grand nombre de soldats étaient malades des fièvres. Bref, le pauvre gouverneur fut réduit à signer, à l'Anse-de-la-Famine, une paix accordée à des conditions qui étaient pour lui fort honteuses. Déconfit non moins qu'étonné, il décampa pour s'en revenir au plus vite.

La nouvelle de l'expédition de l'Anse-de-la-Famine fut portée en France par Mgr de Laval. Le vénérable évêque, usé par vingt-cinq ans de luttes et de courses dans ces régions incultes, se demanda, en même temps, un successeur, dans l'intérêt de l'œuvre commencée. Louis XIV lui en laissa le choix. M. l'abbé de Saint-Valier fut choisi et nommé évêque coadjuteur de Québec, avec droit de succession.

Denonville, gouverneur — Ses expéditions

Le successeur de M. de la Barre fut le marquis de Denonville. Celui-ci ne tarda pas à comprendre que la meilleure politique à suivre était d'humilier et d'affaiblir les Iroquois, au point de leur faire trouver leur sûreté dans la soumission ou la neutralité.

Tout en préparant une expédition contre ces indigènes, M. de Denonville envoya, en 1686, un parti de 90 hommes à la baie d'Hudson, afin de reprendre les postes occupés par les Anglais. Les hommes les plus célèbres de cette expédition sont les sieurs d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, tous les trois, fils de Charles Le Moyne. Dans cette campagne, les Anglais perdirent tous leurs établissements de la baie d'Hudson, à l'exception du fort Nelson situé au nord. C'est là que le chevalier d'Iberville jeta les fondements de cette gloire militaire qu'il augmenta, dans la suite, sur beaucoup d'autres théâtres.

Le premier acte d'hostilité contre les Iroquois fut malheureusement un acte d'imprudence doublée de perfidie. L'intendant Champigny attira sous divers prétextes les principaux chefs iroquois à Cataracoui (aujourd'hui Kingston). La guerre n'était pas déclarée ; c'est-à-dire que Champigny n'avait pas le droit de faire des prisonniers. Cependant, en dépit de la justice et du droit des gens, il fit mettre à la chaîne quarante des principaux Iroquois qu'il envoya en France pour y servir sur les galères de Marseille. En outre, il impliqua dans cette trahison deux saints missionnaires, les PP. Milet et de Lamberville. Le P. Millet fut condamné au feu, quoiqu'il n'eût rien su des projets du gouverneur. Les sauvages ordonnèrent au P. Lamberville de fuir et, en cela, ces barbares se montrèrent plus justes que les hommes civilisés.

La plus importante expédition contre les Iroquois eut lieu en 1687. Le gouverneur fut victorieux ; mais, à peine était-il de retour à Québec,

que les ennemis recommencèrent leurs incursions. Ils se répandirent dans la colonie et assiégèrent Chambly, d'où ils furent repoussés. On apprit bientôt que ce mouvement avait été encouragé par les Anglais de la Nouvelle-Angleterre dont Dongan était le gouverneur. C'était le commencement de la politique nouvelle que les colonies de la Nouvelle-Angleterre allaient suivre vis-à-vis des établissements de la Nouvelle-France.

« Kondiaronk » ou « Le Rat »

Bientôt après, Dongan, gouverneur de New-York, ayant été rappelé en Angleterre, les Iroquois se décidèrent à demander la paix. Elle était à la veille d'être conclue quand un malin et perfide chef huron, Kondiaronk, autrement appelé « Le Rat », vint tout déranger. Le rusé compère savait bien que quand les Iroquois auraient cessé leurs hostilités avec les Français, ils se jetteraient sur les Hurons. Kondiaronk, part avec une troupe choisie, traverse le lac Ontario et va se poster à l'Anse-de-la-Famine.

Là, il attend les députés et otages Iroquois qui doivent y passer, en descendant à Montréal où sera conclu le traité de paix.

Au bout de quelques jours, les Iroquois arrivent. « Le Rat » les attaque à l'improviste, en tue un bon nombre et fait le reste prisonniers.

« — Pourquoi nous attaques-tu ? disent les Iroquois, nous sommes des députés envoyés auprès d'Ononthio ; nous allons conclure la paix.

— Que le Grand-Esprit me le pardonne ! s'écrie « Le Rat » quelle noire trahison ! ah ! vous êtes des ambassadeurs et j'ai violé vos personnes sacrées ; malheur ! mais sachez que c'est Ononthio qui est le coupable ; c'est lui qui m'a envoyé vous attendre au passage afin de vous massacrer. Agréez mes profonds regrets d'avoir exécuté cet ordre barbare et perfide. Vous voyagez comme ambassadeurs ; alors vous êtes libres et vous pouvez retourner dans votre pays ».

Le « Rat » ne garda qu'un seul prisonnier qu'il fit mettre à mort comme rebelle par le commandant d'un fort français.

Après cela, Kondiaronk pouvait se vanter d'avoir tué la paix. Au reste, le gouverneur français ne se faisait pas illusion sur le triste état de la colonie, car il écrivait alors en France : « Il n'y a que Dieu qui ait pu garantir, cette année, le Canada. Je dois vous dire que jusqu'ici c'est l'habileté des missionnaires qui a soutenu les affaires du pays par le nombre d'âmes et des sympathies qu'ils se sont acquises chez les sauvages ».

Situation en Europe — Massacre à Lachine

Les événements qui prenaient alors leur cours en Europe devaient avoir, dans la suite, une grande influence sur les affaires de la Nouvelle-France. Ils allaient permettre aux sauvages de se venger librement.

Le 5 novembre 1688, Guillaume d'Orange débarqua en Angleterre avec des troupes et détrôna Jacques II, son beau-frère, qui se réfugia auprès de Louis XIV. Le stathouder Guillaume était l'ennemi déclaré du grand roi. Son premier soin fut de former la ligue d'Augsbourg, dirigée contre le roi de France. Il entraîna dans cette ligue l'Allemagne et d'autres pays. La guerre rallumée en Europe allait recommencer en Amérique, entre la France et l'Angleterre.

Dès le mois de mai 1689, Guillaume d'Orange déclara formellement la guerre à Louis XIV. Parmi les motifs donnés pour cette déclaration, il est fait mention de l'envahissement de la Nouvelle-York, de la baie d'Hudson et des empiétements sur les pêcheries de Terre-Neuve.

Les colonies anglaises de l'Amérique voulaient s'emparer du Canada ; mais elles n'étaient pas assez préparées, ni surtout suffisamment unies. Au mois de juin 1689, elles renouvelèrent solennellement leur alliance avec les Iroquois, autrement dits les Cinq-Nations.

Les Iroquois les plus judicieux comprenaient parfaitement que le gouverneur français du Canada n'avait été pour rien dans la trahison de Kondiaronk ; mais le nouveau gouverneur des colonies anglaises leur avait défendu de traiter de la paix. Aussi, n'écoutant plus que leurs anciennes haines, ces sauvages partent au nombre de douze à quinze cents; ils descendent sans bruit le grand fleuve et dans la nuit du 4 au 5 août, ils s'arrêtent, au milieu d'une tempête et à la faveur des ténèbres, à la pointe de l'île de Montréal, où personne ne les attendait. Ils se dispersent sur un espace d'environ dix milles et ils commencent leur œuvre de massacre et d'horrible carnage.

Le village de Lachine fut le théâtre principal de leur barbarie. Ils brûlèrent et massacrèrent près de 400 personnes, sans compter ceux qu'ils conduisirent en captivité. Les actes de cruauté auxquels ils se livrèrent font frémir d'horreur. Empalant des petits enfants, ils obligèrent leurs mères à tourner la broche pour les faire rôtir.

Le village de Lachenaie eut le même sort que Lachine. Le gouverneur Denonville vit, à Montréal, deux de ses détachements taillés en pièces. A cause de ces boucheries humaines, l'année 1689 a été longtemps appelée « l'année du massacre ».

Rappel de Denonville — Second terme de Frontenac

Le marquis de Denonville était persuadé que tant que les Anglais seraient en possession de la Nouvelle-York, ils susciteraient continuellement de nouveaux embarras à la colonie française. En conséquence, il fit passer en France M. de Callières, gouverneur de Montréal, avec un plan que celui-ci devait soumettre au roi pour la conquête de la Nouvelle-Angleterre. Lonis XIV approuva le projet, mais il ne voulut pas en confier l'exécution à Denonville ; il remplaça ce dernier par le comte de Frontenac.



FRONTENAC

Louis de Buade, comte de Frontenac, arriva à Québec, le 12 octobre 1689. Il n'était pas étranger au pays ; il comprit la situation d'un coup d'œil. Il vit que les colonies anglaises, dont l'ardeur belliqueuse n'était plus contenue comme autrefois par Jacques II, pouvaient faire la lutte sur trois points, nommément entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, entre le Canada et la Nouvelle-York, et à la baie d'Hudson.

Frontenac prit donc pour tâche d'arrêter l'empiétement des Anglais, à l'est, à l'ouest et au nord. De plus, il résolut d'abattre les Iroquois.

Peut-être son caractère absolu, dominateur l'avait-il empêché d'être, jadis, l'homme de la position : aujourd'hui, c'était le seul gouverneur qui pût sauver la colonie.

Jamais le Canada n'avait été si proche de sa perte. Les Anglais des colonies voisines étaient beaucoup plus nombreux que les Français de la Nouvelle-France. L'alliance des Iroquois et des Anglais avait déjà été faite solennellement. Enfin le prestige des Français était tellement obscurci que l'on avait toutes les peines du monde à empêcher les tribus alliées de se joindre à leurs anciens ennemis contre les Français.

Succès de Frontenac

Frontenac avait alors soixante-dix ans, mais son énergie n'avait pas vieilli. Il divisa son expédition contre les colonies de la Nouvelle-Angleterre en trois partis de guerre. La première division, commandée par le Moyne et d'Ailleboust partit de Montréal pour se diriger sur Shenectady, non loin d'Albany.

Le second parti, formé aux Trois-Rivières, ne comptait que vingt-huit Canadiens et vingt-quatre sauvages. Le brave Hertel le commandait. Il fut envoyé au Nouveau-Hampshire.

Le troisième parti, organisé à Québec et commandé par M. de Portneuf, était composé d'une compagnie de réguliers tirée de l'Acadie et de quelques Abénaquis à la tête desquels figurait le jeune Saint-Castin, un brave. Il fut dirigé sur Casco, à l'embouchure de la rivière Kennebec.

Ces trois incursions eurent un succès complet. Shenectady fut pris à l'improviste, plusieurs habitants massacrés, le village brûlé et l'on en ramena un grand nombre de prisonniers. Le second parti tomba sur Salmon Falls, village anglais défendu par une maison fortifiée et par deux forts de pieux. Tout fut emporté d'assaut. Trente des assiégés furent tués : les autres, au nombre d'à peu près soixante, restèrent prisonniers. Ces vainqueurs se joignirent alors au troisième parti. Descendant vers Casco, ils rasèrent le fort Royal (aujourd'hui Portland), bien fourni de munitions et monté de huit pièces de canon. Ils démolirent en même temps quatre autres petits forts qui tombèrent par là même au pouvoir des Canadiens. Les habitations furent réduites en cendres à deux lieues à la ronde.

Encouragé par ces victoires, Frontenac attaqua les Iroquois, en 1690. Il ne put les abattre complètement, à cause de la faiblesse de ses ressources ; mais il protégea contre leurs attaques certains postes français sur la rivière Outaouais, et il fit cesser le contrôle du commerce des fourrures que les Mohawks avaient fini par organiser sur cette même rivière. On vit, dans le même été, une flottille chargée de fourrures descendre les grands lacs et se rendre à Montréal, — un événement qui ne s'était pas produit depuis de longues années.

Un peu plus tard, en 1696, les frères Le Moyne prirent le fort Nelson, sur la baie d'Hudson.

CHAPITRE VII

LA SITUATION EN ACADIE

De Grandfontaine et Saint-Castin

Ce fut en 1670 que sir Richard Walker remit l'Acadie et ses dépendances à M. de Grandfontaine. Ce dernier devenait donc gouverneur de l'Acadie. La région qui lui était confiée comprenait : 1° l'État du Maine, le sud du nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ; 2° le pays des Maléchites et une zone aux environs de la baie des Chaleurs ; 3° les îles Saint-Jean et Cap-Breton.

Les postes principaux étaient Passamaquoddy, Pentagoët, Jemsek, Miramichi, Nepisiguit, Chédabouctou, la Hève, Cap-Sable et Port-Royal. De tous ces établissements, les trois derniers étaient les seuls où il se trouvât des familles européennes fixées définitivement et adonnées sérieusement à la culture de la terre. Le Cap-Sable était occupé par Philippe Mius d'Entremont et les siens. Miramichi, Nepisiguit et Chédabouctou appartenaient toujours aux enfants de Denys.

Le premier soin de M. de Grandfontaine fut de connaître le chiffre exact de la population de sa colonie. Le recensement qu'il fit dresser, en 1671, donne le nombre de 394 habitants français.

En descendant de Québec à Pentagoët, le nouveau gouverneur s'était fait accompagner de plusieurs officiers parmi lesquels il y avait le capitaine Vincent de Saint-Castin dont le nom a été mentionné dans la leçon précédente. Ce dernier était basque d'origine. Dans l'expédition de 1670, Saint-Castin fut le chef de file de cette marche pénible. Il devait être, plus tard, en Acadie, le héros de bien des luttes. Dans les montagnes du Kennebec, il fascina tellement les Abénakis par sa démarche leste et vigoureuse, par son âpreté à la fatigue, par son sang-froid dans le danger, que ces sauvages s'attachèrent à lui, disent les historiens, comme le chien s'attache à son maître.

Plus tard, Saint-Castin se fixa parmi les tribus abénakisses. En 1680, il épousa Mathilde Madokawando, fille d'un chef abénaki, et sa postérité s'y conserva pendant de longues générations.

Gouverneurs de l'Acadie — Phips à Port-Royal et à Québec

M. de Grandfontaine s'efforça de rétablir dans le pays l'ordre et la paix. Sous ses successeurs, de Chambly et de la Vallière, cette paix fut souvent troublée. Des maraudeurs étrangers débarquèrent plusieurs fois sur ces côtes et, comme la colonie ne recevait de France ni immigrants, ni secours d'aucune sorte, ces invasions contribuèrent beaucoup à retarder les progrès de l'Acadie. On peut dire que les Anglais de la Nouvelle-York s'en seraient alors emparés, n'eût été de Saint-Castin qui, avec ses Abénakis, savait tenir l'ennemi à distance.

En 1684, M. Perrot, ci-devant commandant de Montréal, fut envoyé à Port-Royal, à titre de gouverneur ; fonction qu'il remplit durant trois ans. Il fut remplacé, en 1687, par M. de Menneval. Le pays n'était pas alors soutenu par la mère patrie et, au printemps de 1690,

sir William Phips, avec une flotte de six vaisseaux et 800 hommes, s'empara de Port-Royal. Menneval n'avait au dedans de son fort que 80 hommes. Il fit cependant une courageuse défense et capitula à des conditions honorables, à savoir : 1° qu'il pourrait se retirer à Québec avec sa garnison ; 2° que les propriétés des colons ne seraient pas pillées et que ces derniers auraient leur liberté de culte.

Quand Phips, entré dans le fort, ne vit qu'une poignée d'hommes comptant absolument sur les habitants de la campagne pour leurs provisions, il viola son traité de capitulation et il amena gouverneur et garnison à Boston.

Presque tous les postes français de l'Acadie tombèrent alors aux mains des Anglais.

La même année, les colonies anglaises mirent en mer une seconde flotte de 35 voiles portant 2,000 hommes de débarquement, sous le commandement de l'amiral Phips. Il s'agissait de faire la conquête de toute la Nouvelle-France. Cette flotte parut devant Québec, le 16 octobre. Elle y rencontra une si vigoureuse résistance qu'après quatre jours de canonnade, elle s'en retourna, après avoir perdu 600 hommes et dix vaisseaux. Faute de pilotes compétents, elle fut presque entièrement détruite en descendant le fleuve. Dans le même temps, une tentative faite par Winthrop pour attaquer Montréal échoua complètement.

Autres gouverneurs en Acadie

Le chevalier de Villebon succéda à Menneval, à titre de gouverneur d'Acadie. Il résida à Nachouac, sur la rivière de ce nom. En 1692, Phips chercha à réparer son échec de Québec en dirigeant quelques vaisseaux et des troupes contre le fort de Nachouac ; mais, grâce à la vigilance et à la fermeté de Villebon, cette agression fut repoussée.

Le traité de Ryswick, signé en 1697, laissa la situation telle qu'elle était auparavant.

De Villebon mourut en 1700 et fut remplacé par M. de Brouillan, qui avait commandé à Plaisance, Terre-Neuve. Comme ses prédécesseurs, M. de Brouillan fit des demandes répétées auprès de la cour de Versailles, mais il n'obtint rien. Déjà, à cette époque, l'Acadie était un poste de première importance dans l'Amérique du Nord, non par sa population, mais par sa situation géographique. C'était la sentinelle avancée de la Nouvelle-France. Sa population montrait d'excellentes qualités. On voyait ses cultures, ses produits, le nombre de ses familles croître avec une rapidité prodigieuse. La France n'aurait eu qu'à envoyer une centaine d'hommes et elle aurait protégé ses enfants ; hélas ! des circonstances malheureuses ne lui permirent pas de le faire.

Depuis une dizaine d'années, des détachements mobiles de Français, appuyés par les Indiens, et adroitement dispersés dans les forêts voisines des colonies anglaises, maintenaient celles-ci dans une inquiétude sans fin. En 1704, une expédition anglaise, sous les ordres du colonel Church, entra dans la rade de Port-Royal. Le Colonel respecta la vie des colons acadiens, mais il pilla leurs propriétés et emporta tout ce qu'il put. Il se rendit de là à Beaubassin où, huit ans auparavant, il avait déjà fait ses premiers exploits. Abordant la côte avec cinq vaisseaux légers, il prit terre à la pointe du jour. Sous le couvert de la

brume, il brûla vingt maisons, tua quelques bestiaux et se retira sans enlever de prisonniers.

Subercase — Prise de Port-Royal

Durant l'hiver de 1704, M. de Brouillan se rendit en France où l'appelaient depuis longtemps des affaires personnelles. Il laissa le commandement, par intérim, à Denys de Bonaventure, officier de marine qui appartenait à l'ancienne famille des Denys.

De Brouillan ne devait plus revoir l'Acadie, car il mourut en pleine mer, en revenant d'Europe, durant l'été de 1705.

Son cœur seul fut conservé et rapporté à Port-Royal où il fut enterré. M. de Subercase, qui avait été gouverneur à Plaisance, Terre-Neuve, lui succéda. Ce fut alors que les colonies anglaises envoyèrent le colonel March avec de bons renforts pour prendre Port-Royal. Le colonel fut vigoureusement repoussé. Enfin le gouvernement anglais intervint. Il fournit assez d'argent aux colons anglais pour préparer quatre vaisseaux de guerre et d'autres navires de transport. Il leur donna en même temps l'assurance que si, cette fois, les Bostonnais s'emparaient du littoral français, jamais l'Angleterre ne le céderait par traité à la France. La Nouvelle-Angleterre, forte de cet appui, fut prête dans quelques mois.



SUBERCASE

De son côté, Subercase fit des instances répétées pour avoir des secours de la France. Encore même refus ; rien ne fut obtenu. Alors il fit appel à Saint-Castin. Celui-ci n'avait qu'une poignée d'hommes et était dégoûté de l'insouciance de la cour française. Au Canada, le gouverneur Vaudreuil envoya un faible détachement de milice canadienne.

Nicholson, qui était à la tête de l'expédition anglaise, partit le 18 septembre 1710 et, le 24, il atteignit l'entrée du bassin de Port-Royal. Il avait sous ses ordres 3,400 soldats ; Subercase n'en avait que 300. Aussitôt arrivé, Nicholson somma Subercase de rendre les forts. Le gouverneur de Port-Royal répondit fièrement : *Venez en chercher les clefs.*

Cependant Subercase fut obligé de capituler, non sans avoir fait une héroïque résistance de dix-huit jours.

Les conditions furent honorables et les Anglais les firent exécuter bien loyalement. La garnison et les officiers furent envoyés en France. La permission fut donnée aux habitants de rester autour de Port-Royal et d'y garder leurs terres, récoltes, bestiaux et meubles, pourvu qu'ils prissent le serment d'allégeance dans un an.

Le 13 octobre 1710 fut le dernier jour de la domination française en Acadie. Les Anglais changèrent aussitôt le nom de Port-Royal en celui d'Annapolis, en l'honneur de la reine Anne. L'Acadie reçut le nom de Nouvelle-Écosse : les vainqueurs laissèrent dans le fort, à titre de commandant ou de gouverneur, le colonel Vetch qui retint 450 soldats sous sa garde.

Le reste de l'armée anglaise se rembarqua pour Boston, douze jours après la capitulation.

Événements divers jusqu'au traité d'Utrecht

Frontenac, depuis 1690 jusqu'à sa mort, sut défendre habilement et énergiquement le Canada contre les Iroquois et les Anglais. Dans deux expéditions faites en 1693 et en 1697, il fit maintenir l'honneur du drapeau français dans les régions de la baie d'Hudson.

Ce gouverneur avait pour but d'étendre le territoire et les postes de la colonie du côté de l'Ouest. Les Jésuites, et même ses propres intendants, ne voyaient pas les choses du même œil. Aussi ces derniers obtinrent-ils du roi un décret par lequel les comptoirs de l'Ouest seraient abandonnés et en vertu duquel on enlèverait aux marchands toute licence pour le commerce des fourrures dans ces régions. On s'empressa cependant de révoquer ce décret ; car, comme Frontenac l'avait prévu, il jetait toutes les peuplades sauvages de l'Ouest dans les bras des marchands anglais d'Albany, au détriment des meilleurs intérêts de la colonie française.

Au mois de novembre 1698, M. de Frontenac mourut à l'âge de 78 ans. Il eut pour successeur le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal.

Au mois de juin 1700, M. de la Mothe-Cadillac, un pionnier de grand mérite, commença l'établissement de Détroit avec cent Canadiens et deux missionnaires.

En 1701, une paix générale fut signée, à Montréal, entre toutes les tribus sauvages qui y avaient envoyé des députés.

En 1703, le gouverneur de Callières mourut à Québec : il fut remplacé par le marquis de Vaudreuil. Cette année-là, l'Angleterre déclara la guerre à la France.

En 1704, les Anglais capturèrent un vaisseau français qui transportait à Québec Mgr de Saint-Valier, successeur de Mgr Laval, un grand nombre d'ecclésiastiques et une cargaison estimée à un million de livres tournois, c'est-à-dire environ 750,000 dollars, car la livre ou le franc valait alors trois à quatre fois plus qu'aujourd'hui. Mgr de Saint-Valier fut conduit en Angleterre. On le traita avec égard, mais on l'y retint prisonnier durant cinq ans.

En 1709, M. de Saint-Ovide marcha contre les établissements anglais de Terre-Neuve et prit d'assaut Saint-Jean, leur ville principale.

L'année 1712 fut remarquable par le massacre d'une nation perfide, mais très brave et indomptable. Les Outagamis ou Renards s'étaient alliés aux Anglais et avaient juré de massacrer tous les Français qui tomberaient entre leurs mains. M. du Buisson, gouverneur de Détroit, envoya en diligence avertir les sauvages, ses alliés. Ces derniers vinrent, en grand nombre, au secours des Français et tuèrent, en diverses rencontres, plus de deux mille Outagamis. Les Anglais, à la suite de cette défaite, perdirent tout espoir de s'établir à Détroit.

Attaque de Québec — Traité d'Utrecht

En Europe, *la guerre de la reine Anne*, comme les Anglais l'ont appelée, est remarquable à cause des brillantes victoires obtenues par les Anglais à Blenheim, Ramillies, Oudenarde et Malplaquet. Quand,

en 1710, le parti tory vint au pouvoir, en Angleterre, il voulut s'illustrer, à son tour, par des victoires aussi éclatantes que celles gagnées durant l'administration des *whigs* et, dans ce but, il résolut de s'emparer du Canada. On adopta la vieille méthode d'attaque — Québec, par mer, Montréal par terre.

Nicholson, à la tête de 2,000 hommes, se rendit à la tête du lac Champlain, où il se tint prêt à avancer vers Montréal, quand il saurait la flotte arrivée devant Québec. Sir Hovenden Walker était amiral en chef de la flotte anglaise. Lorsque celle-ci sortit du havre de Boston, en juillet 1711, elle portait tout près de 12,000 hommes. Le général Hill, mieux connu sous le nom de « Jack Hill », commandait les troupes de terre. Walker et Hill n'étaient certainement pas à la hauteur de leur charge, ni en habileté, ni en esprit de prévoyance. D'abord, avec leurs mauvais pilotes, ils eurent bientôt fait de jeter leurs navires sur des écueils dans le bas du fleuve Saint-Laurent, où au delà de mille hommes furent noyés.

Il restait encore, cependant, une force suffisante pour prendre la ville de Québec ; mais les chefs n'avaient déjà plus la confiance de leurs troupes. Hill et Walker abandonnèrent l'entreprise et battirent en retraite.

Quand Nicholson, qui s'était mis en marche pour tomber sur Montréal, apprit cette nouvelle, à Woodcreek, il entra dans une telle colère que tout son vocabulaire de jurons y passa, disent les chroniqueurs anglais. Il brûla ses forts, licencia ses troupes et s'en retourna.

Le Canada pouvait respirer librement : plus heureux que l'Acadie, il restait encore sous la domination française.

En 1712, les gouverneurs généraux du Canada et des colonies anglaises reçurent de leurs souverains respectifs l'ordre de faire cesser tout acte d'hostilité entre les sujets des deux nations et leurs alliés. Par le traité conclu à Utrecht (Hollande), en 1713, entre Louis XIV et la reine Anne, la France céda à l'Angleterre l'Acadie, la baie d'Hudson, le pays des Iroquois et Terre-Neuve.

Dans les régions maritimes, la France se réserva, sans condition, Cap-Breton, l'île Saint-Jean (appelée aujourd'hui île du Prince-Édouard) et certaines îles adjacentes.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE LA

DEUXIÈME ÉPOQUE

(Il comprend la succession des papes, des rois d'Angleterre et de France, des gouverneurs du Canada et de l'Acadie, certains relevés de la population et la date des événements les plus marquants de cette période.)

Souverains Pontifes

Clément VIII	1604	Paul V	1605-1621
Léon XI, un règne de 28 jours	1604	Grégoire XV	1621-1623
		Urbain VIII	1623-1644
		Innocent X	1644-1655

Alexandre VII	1655-1667
Clément IX	1667-1669
Clément X	1670-1676
Innocent XI	1676-1689
Alexandre VIII	1689-1691
Innocent XII	1691-1700
Clément XI	1700

Rois de France

MAISON DE BOURBON

Henri IV	1589-1610
Louis XIII	1610-1643
Louis XIV	1643

Rois d'Angleterre

BRANCHE DE STUARTS

Jacques Ier	1603-1625
Charles Ier	1625-1649

République

Cromwell, protecteur	1649-1660

Restauration

Charles II	1660-1685
Jacques II	1685-1688

Révolution

Marie et Guillaume	1688-1702
Anne	1702-1714

Gouverneurs généraux du Canada

1607. Pierre du Guast de Monts, lieutenant général du roi.
1608. Comte de Soissons, vice-roi.
1612. Samuel de Champlain.
1635. Marc-Antoine de Bras-de-Fer de Châteaufort (gouverneur par intérim.)
1636. Chevalier de Montmagny.
1648. Chevalier d'Ailleboust de Coulonge.
1651. Jean de Lauzon.
1656. Charles de Lauzon-Charny (gouverneur par intérim.)
1657. D'Ailleboust de Coulonge (gouverneur par intérim.)
1658. Vicomte de Voyer d'Argenson (gouverneur par intérim).
1661. Baron Dubois d'Avaugour.
1663. Chevalier de Saffray de Mésy.
1665. Marquis de Tracy (gouverneur par intérim).
1665. Chevalier de Courcelles.
1672. Comte de Frontenac.
1682. Sieur de la Barre.
1685. Marquis de Denonville.
1689. Comte de Frontenac.
1699. Chevalier de Callières.

Gouverneurs en Acadie

1603. Pierre de Monts (du Guast).
1610. Baron de Poutrincourt.
1611. Charles de Biencourt.
1623. Charles de Latour.
1632. Isaac de Razilly.
1641. Charles d'Aulnay de Charnisay.
1651. Charles de Latour.
1657. Sir Thomas Temple et Charles de Latour.
1659. Sir Thomas Temple.
1670. Hubert de Grandfontaine.
1673. Jacques de Chambly.
1678. Michel de la Vallière.
1684. François-M. Perrot.

1687. Robineau de Menneval.
1690. M. de Villebon.
1701. M. de Brouillan.
1704. Denys de Bonaventure.
1706. M. de Subercase.
1710. Colonel Samuel Vetch.

Dates importantes de la Deuxième Période

1603. Première visite de Champlain en Canada.
1605. Fondation de Port-Royal.
1608. Fondation de Québec.
1610. Henry Hudson explore la baie d'Hudson.
1611. Les Jésuites arrivent à Port-Royal.
1613. Fondation de Saint-Jean, Terre-Neuve.
1615. Mort de Poutrincourt, à Méry-sur-Seine, France.
1617. Le Canada envahi par les Iroquois.
1625. Les Jésuites arrivent à Québec.
1628. Prise de Port-Royal par David Kirke.
1629. Prise de Québec par le même.
1632. Traité de Saint-Germain-en-Laye.
1634. Établissement des Trois-Rivières.
1635. Mort de Champlain à Québec.
1642. Ville-Marie (Montréal) fondée par Maisonneuve.
1642. Fort Richelieu (Sorel) fondé par Montmagny.
1654. L'Acadie prise par les Anglais.
1659. Arrivée de Mgr de Laval à Québec.
1666. Mort de Charles de Latour.
1667. L'Acadie rendue à la France par le traité de Bréda.
1672. Comte de Frontenac nommé gouverneur.
1690. Prise de Port-Royal par Phips.
1697. Port-Royal rendu à la France par le traité de Ryswick.
1708. Mort de Mgr de Laval.
1710. Prise de Port-Royal. — Fin de la domination française en Acadie.
1713. Traité d'Utrecht.

Population

Canada

	Pop.
1620	60
1640	300
1667	3,918
1681	9,710
1692	12,431
1706	16,517

Acadie

(Selon M. Rameau.)

	Pop.
1671	374
1707	1,800

Terre-Neuve

1680	2,280
1898	2,640

Population mixte de Français et d'Anglais.



TROISIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE TRAITÉ D'UTRECHT, EN 1713, JUSQU'A LA CAPITULATION DE MONTRÉAL EN 1760

CHAPITRE I

A LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DANS LES ÎLES VOISINES

Serments d'allégeance et de test

Après la paix d'Utrecht, il n'y eut d'autres Anglais, en Acadie, durant plusieurs années, que ceux laissés à la garde du fort d'Annapolis. En vertu du traité de cession, les Acadiens avaient le droit de garder leurs terres ainsi que le libre exercice de leur religion, pourvu qu'ils devinssent sujets anglais. Ceux qui voulaient s'éloigner avaient la permission de vendre leurs terres, mais peu d'Acadiens se prévalurent de ce droit parce qu'il n'y avait pas d'acheteurs. Au reste, les Anglais avaient tout intérêt à garder les Acadiens à la Nouvelle-Écosse, et ils ne se faisaient pas scrupule d'en faire l'aveu.

Les Acadiens ne pouvaient pas abandonner le pays sans que la garnison anglaise d'Annapolis fût exposée à beaucoup de misère et de dangers. Si, à leur départ, les Acadiens coupaient les digues des marais et brisaient leurs aboiteaux — ce qui pouvait se faire dans quelques heures, — les plus belles ressources du pays étaient ensevelies sous les eaux de la baie de Fundy. Les Indiens, abandonnés à eux-mêmes, deviendraient dix fois plus dangereux qu'auparavant. Enfin cette population française laborieuse, une fois transplantée dans le voisinage, soit sur le territoire canadien, soit dans les îles du golfe, ne laisserait pas de devenir une force redoutable contre les colonies anglaises.

Ces réflexions faites, les Anglais se dirent : Gardons les Acadiens chez nous, sur leurs propres terres ; mais, comme c'est un peuple très consciencieux, faisons-lui prendre des serments qui le lieront corps et âme à la causeanglaise. Ces serments étaient celui d'allégeance et celui du *test*.

La formule littérale du serment d'allégeance était comme suit : « Je promets et jure sincèrement, en foi de chrétien, que je serai entièrement fidèle et obéirai vraiment à Sa Majesté, le roi George II, que je reconnais pour le souverain seigneur de l'Acadie ou Nouvelle-Écosse. Ainsi Dieu me soit en aide ».

Un catholique pouvait prêter ce serment.

La formule du serment du *test* était à peu près comme suit :

« Moi, X., je proteste, certifie et déclare solennellement et sincèrement, en la présence de Dieu, que je crois que, dans le sacrement de la cène du Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin en le corps et le sang du Christ, dans et après la consécration faite par quelque personne que ce soit — et que l'invocation ou adoration de la Vierge Marie ou de tout autre saint, et le sacrifice de la messe d'après les rites présentement en usage dans l'Église romaine, sont superstition et idolâtrie ». L'histoire ne précise aucune circonstance où ce dernier serment ait été exigé des Acadiens, excepté pour l'entrée au parlement provincial. Un catholique ne pouvait pas, en conscience, prêter un tel serment.

Nouvelle-Écosse

Après la conquête, la garnison d'Annapolis n'avait plus que cent soldats. Cette poignée d'hommes, avec les soldats anglais du fortin de Canseau, constituait la puissance britannique en Acadie. Durant de nombreuses années, les gouverneurs exercèrent leurs fonctions par procuration. Nicholson fut gouverneur jusqu'en 1717, mais il laissa presque toujours l'exercice de cette charge à ses lieutenants. Son successeur, Richard Philipps, qui fut gouverneur de 1717 à 1749, fit à peu près la même chose. Il passa six ans dans la province, et cela, à des intervalles irréguliers. Il eut pour lieutenants Doucette, Armstrong et Mascarène.

A cette époque, il n'y avait pas encore de chambre de députés ou parlement. Le gouverneur choisissait pour conseillers douze citoyens d'Annapolis. Ces édiles faisaient les lois et imposaient des châtiments pour les offenses et les crimes.

Les satisfactions infligées étaient quelquefois médicinales. Ainsi, pour avoir calomnié sa voisine, le « conseil des douze » condamna Jeanne Picot, d'Annapolis, à être plongée dans l'eau salée, à marée haute, jusqu'à commencement de suffocation. Néanmoins, sur l'intercession de la personne diffamée, la peine fut commuée. Jeanne n'eut qu'à se tenir à genoux, durant un quart d'heure, à la porte de l'église, le dimanche suivant, et à réclamer son pardon de l'offensée, en présence du peuple.

Immédiatement après le traité d'Utrecht, la population acadienne était de 2,528. En 1730, elle s'élève à 4,345. En 1739, on trouve un total de 7,114. M. Rameau croit que, en 1748, il y avait 11,925 âmes dans la presqu'île acadienne seule. Les principaux établissements acadiens étaient aux alentours de la rivière Annapolis, à la rivière aux Canards, à Grand-Pré, Piziquid, Cobequid et Beaubassin.

Le Cap-Breton

Ce ne fut qu'après le traité d'Utrecht, que l'île du Cap-Breton devint une possession valable pour la Nouvelle-France. Jusqu'à cette époque, Plaisance, village et port de mer de l'île de Terre-Neuve, avait été l'entrepôt général des pêcheries du golfe Saint-Laurent. Mais quand Terre-Neuve fut cédée à l'Angleterre, en 1713, les hauts fonctionnaires et les habitants français de Plaisance se transportèrent au Cap-Breton qu'ils appelèrent Ile-Royale. Au Havre-à-l'Anglais qu'on nomma

Louisbourg, ils résolurent de bâtir une ville et de la fortifier. Ces travaux de fortification durèrent vingt-cinq ans, de 1720, à 1745, et coûtèrent trente millions de francs. On y éleva six places d'armes et cinq batteries, sans compter celle qui fut érigée au cap Noir, en 1748, après le premier siège. Les remparts avaient trente-cinq pieds de hauteur ; les fossés étaient larges de quatre-vingt pieds.

Depuis l'établissement français, en 1713, jusqu'au second siège de Louisbourg, les gouverneurs de l'Ile-Royale se succédèrent dans l'ordre qui suit :

M. de Costabelle 1713-1718
M. de Saint-Ovide 1718-1735
M. de Brouillan 1735-1738
M. de Forant 1738-1740
M. Duquesnel 1740-1744
M. le major Duchambon 1744

(Durant l'occupation anglaise, après le premier siège, de 1745 à 1749, les gouverneurs furent Warren et Pepperell, le commodore Knowles et le colonel Hopson).

M. des Herbières 1749-1751
M. le comte de Raymond 1751-1754
M. d'Ailleboust 1754
M. de Drucour 1754-1758

Les pêcheries étaient l'industrie principale des Français au Cap-Breton.

L'île Saint-Jean

L'île Saint-Jean, aujourd'hui Prince-Édouard, est très fertile de sol et très salubre de climat. Malgré ces avantages, la France ne la colonisa qu'après le traité d'Utrecht, et cela pour se dédommager de la perte de l'Acadie et de Terre-Neuve.

Déjà Nicolas Denys en avait obtenu la concession, vers 1653, mais il s'occupa uniquement de pêcheries et ne laissa après lui aucun établissement dans l'île. En 1719, une nouvelle concession de l'île Saint-Jean et de celle de Miscou fut faite à un comte nommé Saint-Pierre, premier écuyer de la duchesse d'Orléans. En 1720, ce dernier envoya, à titre de premier gouverneur, M. Gotteville de Belle-Isle qui arriva avec un groupe de colons. Avant cela, il n'y avait que deux familles de blancs dans l'île. De Belle-Isle commanda jusqu'en 1730. Le chevalier de Pensens lui succéda dans l'administration et y exerça ses fonctions pendant deux ans. Il fut successivement remplacé par M. Eurry de la Pérelle (1732), M. du Hager (1736) et le chevalier Duchambon (1738).

Au cours de l'année 1735, un recensement constate un total de 81 familles établies dans l'île Saint-Jean. Leur premier missionnaire fut l'abbé de Breslay, prêtre de Saint-Sulpice.

Premier siège de Louisbourg

Quand les habitants des colonies anglaises virent sortir de terre, comme par enchantement, la nouvelle ville des Français au Cap-Breton, ils en furent alarmés. Louisbourg leur paraissait un refuge facile pour

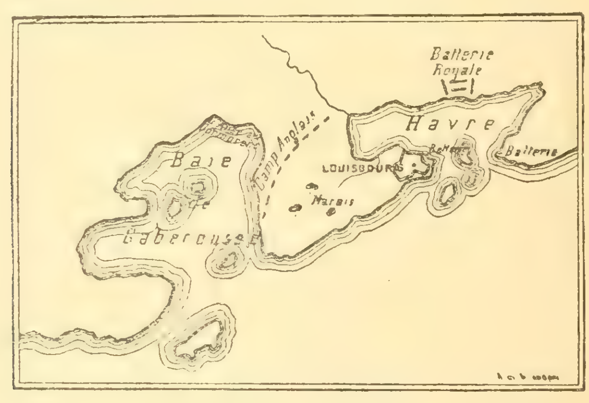
les corsaires français et une menace permanente pour le commerce et les pêcheries des États coloniaux.

En 1744, la nouvelle se répandit au Cap-Breton que la guerre avait été déclarée, en Europe, entre l'Angleterre et la France. Le commandant de Louisbourg envoya immédiatement, sous les ordres de du Vivier, une expédition pour reprendre l'Acadie. Le petit fort de Canso fut capturé et réduit en cendres.

Du Vivier se rendit ensuite à Annapolis où Paul Mascarène était lieutenant-gouverneur. Les Acadiens ne voulurent pas se joindre à du Vivier ; aussi ce dernier fut-il forcé, après quelques escarmouches, de reprendre le chemin de Louisbourg.

Ce fut alors que l'avocat Shirley, gouverneur du Massachusetts, proposa une attaque contre la capitale du Cap-Breton. Il parvint à organiser une expédition qui fit voile vers le 23 mars 1745. Elle comptait, 4,070 hommes, sous le commandement du colonel Pepperell de Kittery et de Wolcott.

La flotte américaine arriva à Canseau dans les premiers jours d'avril et se vit dans l'impossibilité de s'avancer vers Louisbourg. Les glaces couvraient la côte. Il fallut attendre trois semaines. Ce retard fut utilement employé à l'exercice des troupes et au maniement des armes. Le jour où l'on se préparait à avancer vers Louisbourg, le commodore Warren, qui revenait des Antilles, vint se joindre, avec ses trois gros vaisseaux de guerre, au contingent des États coloniaux.



SIÈGE DE LOUISBOURG

La flotte anglaise entra dans la baie de Gaberousse, le 30 avril 1745. Les Anglais feignirent de se jeter à la Pointe-Platte ; mais, après une reculade, ils allèrent se jeter à l'anse de la Cormorandière (Freshwater Cove). Avant que la troupe française se fût portée à l'Anse-aux-Cormorans, les Anglais avaient opéré leur descente, sous le feu de leurs propres canons. Pepperell établit son camp à quelques arpents de là, en arrière de la ville française.

Duchambon était alors gouverneur de Louisbourg et il avait pour commissaire ordonnateur, François Bigot. Ce dernier était souverainement détesté par les officiers et les soldats. Il avait forcé ceux-ci à travailler aux fortifications et avait négligé de payer le supplément de solde que ce travail leur valait. La sédition régnait depuis six mois

parmi les troupes françaises, ce qui les vouait inévitablement, à la défaite. Aussi, quarante-neuf jours après le débarquement des Anglais, Duchambon capitula. Les termes de la capitulation furent signés le 15 juin 1745. Le 17, la garnison française sortit de Louisbourg, musique en tête, bannières au vent, l'arme au bras. Pepperell y entra à la même heure et prit possession de la ville, au nom des colonies et de l'Angleterre.

Les Français perdirent cinquante hommes ; cent furent blessés. Les Anglais, de leur côté, comptaient à peu près cent tués par les Français et quarante qui succombèrent à des maladies contractées dans le cours de l'expédition.

Plus tard, 4,160 Français furent expédiés à La Rochelle, en France. Pendant l'année qui suivit la capitulation, les Anglo-Américains perdirent, par maladies diverses, près de 2,000 hommes, avant le retour des troupes à leurs foyers.

Il y avait dans la ville, à part l'église paroissiale, trois chapelles appartenant respectivement aux PP. Récollets, aux frères de la Charité et aux sœurs de la congrégation de Notre-Dame. Ces chapelles furent profanées, les couvents pillés au point que l'évêque de Québec ordonna des prières publiques pour réparer les odieuses profanations commises à la suite de ce premier siège de Louisbourg.

Les Abénakis et le Père Rasles

Avant le traité d'Utrecht, il y avait déjà dans le pays des Abénaquis, un missionnaire français, rude montagnard du Jura, nommé Sébastien Rasles. Après le traité d'Utrecht, nous trouvons encore ce missionnaire à son poste où il demeura trente-sept ans, de 1687 à 1724. Cet apôtre de l'Évangile avait tellement la confiance des sauvages que des familles entières faisaient cent lieues pour avoir le bonheur d'entendre sa parole et de recevoir ses conseils.

A cette époque, les colonies anglaises désiraient beaucoup s'emparer du pays des Abénaquis, mais elles n'eurent jamais l'espoir d'en venir à bout tant que le P. Rasles serait au milieu de ces indigènes.

Deux mesures violentes prises par les gens de Boston vinrent enfin irriter les sauvages et amener la guerre. La première fut l'enlèvement du jeune baron de Saint-Castin, chef des Abénaquis, qui fut conduit à Boston et traité en criminel d'État. La seconde fut l'attaque du 24 août 1724, dans laquelle le P. Rasles fut tué. Sous une grêle de balles, le missionnaire tomba mort, au pied de la croix, devant son église, à trois heures du matin. Quelques heures après, quand les sauvages vinrent rendre les derniers devoirs au prêtre défunt, ils trouvèrent son corps « percé de mille coups, sa chevelure enlevée, le crâne enfoncé à coups de hache, la bouche et les yeux remplis de boue, les os des jambes fracassés et tous les membres mutilés ».

Cet assassinat eut son retentissement dans toute l'Acadie. Il ne laissa pas que d'aigrir même les Acadiens contre les Bostonnais et il ne fut jamais oublié par les Abénaquis. Il sert non pas à justifier, mais à expliquer les actes de barbarie dont les sauvages, tant micmacs qu'abénaquis, ont été fréquemment coupables envers les Anglais — actes que certains historiens ont attribués à l'influence des Français ou de leurs missionnaires.

L'expédition du duc d'Anville — De Ramezay et de la Jonquière

Quelques succès remportés sur l'Angleterre, en Europe et dans les Indes, permirent à la France de songer au relèvement de ses affaires en Amérique. M. de Maurepas, ministre de la marine, résolut de reprendre Louisbourg et même de conquérir Boston. Une flotte, composée de onze vaisseaux et de trente transports montés par trois mille hommes de débarquement, fut préparée pendant l'hiver 1745-46 et mise sous les ordres du duc d'Anville. Elle devait aborder à la rade de Chébouctou (Halifax), où six cents Canadiens et six cents sauvages, commandés par M. de Ramezay, viendraient l'attendre pour opérer avec elle.

Cet armement eut la plus triste fin. Assailli par des tempêtes continuelles, d'Anville perdit nombre de bâtiments dans une traversée qui dura quatre-vingt-six jours. Arrivé dans la rade d'Halifax, au mois de septembre, il eut la douleur de voir une fièvre pestilentielle se déclarer dans son armée et lui enlever 2,400 hommes en dix jours. En sus, deux cents sauvages, atteints à leur tour, succombèrent au fléau. D'Anville en mourut de chagrin, le 27 septembre. Un vent de malheur semblait s'être déchaîné contre cette expédition car, trois jours après, son successeur, M. d'Estournelle, pris de fièvre chaude, se perça de son épée.

M. de la Jonquière prit le commandement, mais il se hâta de fuir les rives empestées de Chébouctou. Avec quatre vaisseaux et le reste de l'armée, il partit pour assiéger Annapolis. Arrivé au Cap-Sable, une furieuse tempête dispersa ses navires et l'obligea de retourner en France.

A la suite de ce désastre, les Canadiens, demeurés seuls en Acadie, s'y maintinrent avec succès durant l'hiver suivant. Shirley, gouverneur de Boston, envoya cinq cents hommes pour les déloger. Ceux-ci furent surpris dans leur campement d'hiver par les Canadiens et les sauvages, et ils furent battus à Grand-Pré, le 11 février 1747. Leur commandant, le colonel Noble, fut tué avec un grand nombre des siens. Les autres se rendirent au chevalier de la Corne qui les fit mener à Annapolis.

Une seconde expédition envoyée de France, sous les ordres de M. de la Jonquière, fut vaincue à la hauteur du cap Finistère, en Espagne, par une flotte anglaise, après cinq heures d'une vaillante résistance.

L'année suivante, en 1748, quand la guerre de la succession d'Autriche se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle, une des clauses de ce traité rendit le Cap-Breton aux Français en échange de Madras qui revint aux Anglais.



CHAPITRE II

HALIFAX ET BEAUBASSIN

Fondation d'Halifax

M. de la Jonquière, après la défaite de sa flotte en 1747, avait été fait prisonnier de guerre par l'Angleterre. Le roi de France se vit obligé

d'envoyer un nouveau gouverneur au Canada, et le choix tomba sur le marquis de la Galissonnière. Celui-ci comprit clairement la situation. Pendant sa courte administration, il dirigea tous ses efforts auprès de la cour de France pour faire peupler le littoral de l'Amérique du Nord par des colons français et, en même temps, pour augmenter et fortifier les garnisons dans la vallée de l'Ohio et dans l'Ouest. De son côté, le gouverneur anglais de Boston faisait les mêmes demandes au bureau colonial en Angleterre. Ses appels furent si pressants que le ministère anglais résolut de fonder à la Nouvelle-Écosse un établissement important, afin de détruire l'influence française de Louisbourg, et surtout afin d'empêcher les Acadiens de la Nouvelle-Écosse de reconquérir leur ancienne colonie.

La fondation d'Halifax fut une entreprise d'État. Deux mille cinq cents colons, y compris les femmes et les enfants, débarquèrent au bord de la baie de Chébouctou, à la fin du mois de juin 1749. Edward Cornwallis, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Écosse, accompagnait les immigrants. On choisit une colline, à l'ouest du havre, pour y fonder la nouvelle ville qui fut appelée Halifax, en l'honneur du comte Halifax, président du « Bureau du Commerce et des Plantations ». Au commencement de l'hiver, toute cette colonie était installée. Les rues de la nouvelle ville étaient déjà tracées, un bon nombre de maisons construites, une enceinte de palissades flanquée de redoutes et à peu près achevée, était armée et gardée par les bataillons anglais ramenés de Louisbourg, après la restitution de cette place à la France.

Situation difficile pour les Acadiens — Actes de vengeance par les Indiens

Dans les établissements que les Acadiens possédaient, d'Annapolis jusqu'aux alentours de la baie de Chignectou, on comptait à peu près 8,500 à 9,000 âmes. M. Rameau porte même ce nombre à 12,000. La ville d'Halifax était à peine fondée que Cornwallis lança une proclamation dans laquelle il demandait aux Acadiens de prêter désormais un serment d'allégeance absolu et sans réserve. En d'autres termes, dans un délai de trois mois, les Acadiens devaient s'engager à fournir assistance à toute personne que la Couronne voudrait établir ou défendre à la Nouvelle-Écosse.

Jusque-là, les Acadiens avaient prêté le serment d'allégeance sous la réserve qu'ils ne porteraient pas les armes. Mascarène le fit remarquer à Cornwallis dans la séance d'un conseil tenu le 14 juillet 1749. Le gouverneur prétendit que les officiers qui avaient accepté de telles réserves avaient manqué à leur devoir.

Les Acadiens soutenaient que leurs réclamations étaient fondées sur des actes authentiques. « Plusieurs de vos prédécesseurs, disaient-ils à Cornwallis, ont reconnu notre bon droit et ils ont consenti à nous accorder cette réserve de ne point porter les armes. Ils nous ont assuré qu'ils avaient toute autorité pour cela. Si nous avons été trompés, le Roi ne saurait retourner une telle supercherie contre nous ».

Cornwallis leur répondit « qu'ils n'avaient plus qu'à se soumettre à merci et ou qu'ils seraient dépouillés de tout ce qu'ils possédaient ». C'était l'annonce première de la déportation.

Les Acadiens assurèrent le gouverneur qu'ils se reconnaissaient volontiers les sujets dévoués du roi d'Angleterre, mais qu'ils voulaient être

exempts de l'obligation de porter les armes ou ils quitteraient le pays.

— Eh bien ! quittez-le, s'écria Cornwallis.

Voilà où en était la discussion sur le serment d'allégeance, un an après la fondation d'Halifax.

M. de la Jonquière fit tout en son pouvoir pour empêcher les Acadiens de devenir sujets anglais. Il leur conseilla fortement de se fixer sur la partie occidentale de la Nouvelle-Écosse que le gouvernement français réclamait comme son territoire. Depuis le traité d'Utrecht, ces frontières du Canada et des colonies anglaises étaient restées incertaines. A l'époque où nous sommes, une commission siégeait à Paris pour déterminer les droits des deux puissances à ce sujet. En tous cas, l'isthme de Chignectou semblait s'imposer comme limite fixée par la



L'ACADIE ET SES FRONTIÈRES INDÉCISES

nature entre les deux pays. Les Anglais l'avaient reconnu tacitement en laissant ériger, sans protestation, un fort français à l'embouchure de la rivière Saint-Jean.

Ce qui rendait encore les Acadiens suspects aux yeux des Anglais, c'était l'indiscipline et les actes de cruauté des Indiens. Ceux-ci, qui se rappelaient le meurtre du P. Rasles, qui étaient poussés, tantôt par les Canadiens, tantôt par les Français de Louisbourg, quelquefois, peut-être, par les Acadiens mécontents et imprudents, — commirent certains actes de barbarie très odieux. A Dartmouth, à Louisbourg, à Chibouctou, à Canso et ailleurs, des meurtres et des attentats regrettables furent perpétrés par les sauvages contre les nouveaux maîtres du pays.

L'abbé Leloutre ou les missionnaires français

En vue des événements lugubres qui vont se dérouler dans l'Acadie, il est nécessaire d'étudier sommairement l'attitude prise par un des prin-

cipaux missionnaires français de l'Acadie, de 1748 à 1755, et aussi l'influence que sa conduite a exercée sur les Acadiens. A cette époque de l'histoire, l'abbé Leloutre personnifie tous les missionnaires qui ont travaillé énergiquement pour la conservation du régime français en Acadie, d'autant plus qu'il était à leur tête en qualité d'homme d'initiative temporelle et de grand vicaire.

Les actes et l'influence de ce missionnaire ont été diversément appréciés par les historiens.

Quelques-uns lui ont reproché d'avoir indisposé les Acadiens de la Nouvelle-Écosse contre le gouverneur anglais, d'avoir fait incendier Beaubassin, d'avoir arraché les habitants français de la Nouvelle-Écosse à leurs terres fertiles pour les jeter dans les privations et le dénûment à Beauséjour et à l'île Saint-Jean.

Il a été représenté comme le tyran des Acadiens, l'ennemi juré des Anglais, un chargé d'âmes qui s'élevait contre toute marque de loyauté envers l'Angleterre, qui menaçait des foudres de l'Église ceux qui favorisaient des mesures de conciliation avec le gouvernement de la province.

Des historiens sérieux, parmi lesquels figure Thomas Chandler Haliburton, ont prouvé que ces accusations ne peuvent être soutenues et qu'elles ne se sont fait jour qu'à la faveur des préjugés et des luttes de l'époque.


L'ABBÉ LELOUTRE


HALIBURTON

Lorsque l'abbé Leloutre demanda aux Acadiens de passer sur ce qu'on disait être le territoire français de l'isthme de Chignectou, ceux-ci ne répondirent pas avec beaucoup d'empressement. Il est facile de comprendre qu'ils préféraient rester au lieu natal, garder leurs foyers et leurs biens qui ne pouvaient être vendus, faute d'acheteurs. Mais quand, trois mois plus tard, le gouverneur Cornwallis leur enjoignit de prêter un serment d'allégeance sans réserve, les Acadiens comprirent mieux la sollicitude et l'esprit de prévoyance du missionnaire Leloutre.

L'évacuation et l'incendie de Beaubassin furent résolus par les habitants du district eux-mêmes. Ceci est prouvé par la relation du journal de Franquet, 1751.

La mort du capitaine Edward Hove, commissaire général des Anglais,

doit être attribuée à Jean-Baptiste Coptk, chef micmac de la mission du P. Lacorne.

Comme quelques Micmacs avaient voué une grande haine à Howe parce qu'il s'était un jour permis de proférer, dans un moment de colère, des insultes grossières contre la sainte Vierge, ils engagèrent Coptk à venger cette injure. Ce dernier était un homme féroce et dangereux, traître aux Français aussi bien qu'aux Anglais. L'abbé Leloutre prévint le capitaine Howe des desseins de vengeance des sauvages, mais celui-ci, qui poussait la bravoure jusqu'à l'excès, n'en tint aucun compte. Malheureusement, son peu de prudence lui coûta la vie. Une nuit d'octobre, il fut attaqué, au bord de la rivière Missagouetche, par Coptk et quelques autres sauvages, et fut blessé mortellement. Il mourut quelques jours plus tard.

A son tour, Pichon, l'auteur des « Mémoires sur le Canada », a fort calomnié l'abbé Leloutre. Aujourd'hui, les historiens judicieux, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, reconnaissent que Pichon fut un personnage malhonnête et vil, et que ses racontars sont rarement dignes de foi.

Dévouement de l'abbé Leloutre

L'abbé Leloutre montra son dévouement aux Acadiens par les travaux auxquels il s'intéressa relativement aux marais de la baie de Chignectou.

Loin d'être le tyran des sauvages et des Acadiens ou l'ennemi des Anglais, il rendit constamment aux uns et aux autres tous les services et eut tous les égards que lui permettait sa position.

Le gouverneur Cornwallis avait offert cent livres sterling pour la tête de ce missionnaire ; cependant, les Micmacs, malgré leur convoitise proverbiale et la facilité qu'ils avaient de le tuer, n'ont jamais attenté à ses jours.

Dans le journal de M. de la Vallière, il est relaté que l'abbé Leloutre se transporta, un jour, au plus vite, sur une goélette anglaise échouée vis-à-vis de Beauséjour. Il venait d'apprendre que des Anglais étaient en danger entre les mains des sauvages. De son argent, il rachète ces prisonniers, se constitue leur gardien et reste sur le navire durant deux jours jusqu'à ce que les Anglais soient conduits sains et saufs au fort Laurence.

Quant aux Acadiens, ce missionnaire s'occupa d'eux d'une manière très charitable, non seulement à Chignectou, mais encore en France, après l'exode de 1755. Quand ces infortunés furent jetés sur les côtes d'Angleterre et de France, après la pénible déportation que nous allons raconter dans les leçons suivantes, on vit l'abbé Leloutre sortir de la prison où les Anglais l'avaient relégué, courir à Versailles, dépenser le reste de son argent et de ses forces pour recueillir ces exilés, leur obtenir des dédommagements et aller enfin les installer sur des terres à Belle-Isle-en-Mer.

L'évêque de Québec lui fit une fois une verte réprimande dans une lettre, lorsqu'il lui reprocha de trop s'immiscer dans les difficultés entre Français et Anglais, et de manquer de prudence ; mais le même évêque modifia son sentiment, plus tard, quand il fut mieux renseigné. Dans une lettre écrite, en 1757, à l'abbé de l'Isle-Dieu, il exprime la grande

joie qu'il a ressentie en apprenant que l'abbé Leloutre vivait encore. Il en fait un grand éloge, le dit « irréprochable à tous égards, soit dans les fonctions de son ministère ou dans la part qu'il a eue dans le gouvernement du temporel de la colonie ».

S'il suivit une ou deux expéditions faites par les sauvages contre les Anglais, ce ne fut qu'après avoir épuisé inutilement tous les moyens de persuasion pour empêcher les indigènes de courir sus à l'ennemi. Il était convaincu que sa présence au milieu de ces farouches enfants des bois ne laisserait pas que de prévenir de nombreux actes de cruauté et de vengeance barbare.

État de la colonie à l'île Saint-Jean — Siège de Beaubassin à Chignectou

Nous avons déjà vu, à la soixante-sixième leçon, que, en 1738, M. Duchambon était gouverneur de l'île Saint-Jean et qu'à cette époque, il y avait à peu près 81 familles dans l'île.

En 1745, quelques jours avant la chute de Louisbourg, Pepperell détacha un corps de 400 hommes et les envoya prendre possession des établissements de l'île Royale et de l'île Saint-Jean. Ce bataillon reçut l'ordre de tout détruire et d'enlever la population . Un débarquement se fit dans l'île Saint-Jean, aux Trois-Rivières (Georgetown), où les constructions de Roma et de sa compagnie furent incendiées. Au port Lajoie (Charlottetown), les Anglais exercèrent de semblables ravages. Cependant, ils éprouvèrent un échec à l'intérieur du pays. Là, ils eurent 24 hommes tués ou faits prisonniers par les sauvages et par la petite troupe de du Vivier. En 1746, M. de Montesson fit une expédition victorieuse contre deux vaisseaux de guerre anglais qui étaient au port Lajoie. A cette époque, les habitants de l'île avaient beaucoup à souffrir de privations et d'inquiétude au sujet du sort qui les attendait. Toutefois, plus tard, ils conclurent avec le vainqueur une espèce de traité en vertu duquel il leur fut permis de revenir dans leurs maisons et d'y vivre en paix, pourvu qu'ils gardassent la neutralité et vendissent des provisions aux Anglais.

Ils vécurent ainsi jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle dont une des clauses restitua l'île Saint-Jean à la France. En 1749, M. Denis de Bonaventure fut nommé gouverneur de l'île. Il eut sous ses ordres, au port Lajoie, une garnison de cent hommes. L'île Saint-Jean relevait alors de l'île Royale et comptait à peu près 900 âmes. Cette même année, les colons de l'île Saint-Jean eurent le chagrin de voir leurs récoltes complètement ravagées par les sauterelles.

M. de Bonaventure fut remplacé par M. Villejoin.

Reddition de Beauséjour

A cette époque, le fort Beauséjour avait pour commandant Vergor, homme d'une réputation peu enviable. Parce que ce dernier était issu d'une bonne famille, l'intendant Bigot l'avait nommé à ce poste, mais Vergor n'en usait que pour spéculer sur les vivres et marchandises envoyées par le gouvernement français à la garnison et aux pauvres réfugiés acadiens.

Au printemps de 1755, Vergor fut averti que des préparatifs se faisaient à Boston pour diriger une attaque contre Beauséjour. Il ne tint aucun compte de cet avertissement.

Dans la soirée du premier juin 1755, une flotte portant deux mille hommes de troupes anglo-américaines commandées par le colonel Monckton, vint jeter l'ancre dans l'anse du Grand-Maringouin, à six milles de Beauséjour.

Vergor avait une garnison de 150 soldats et environ douze à quinze cents hommes en état de porter les armes. Il demanda immédiatement des secours à Louisbourg et à Québec. Il était trop tard ; l'ennemi était aux portes.

Les Acadiens, par crainte de graves châtiments de la part des Anglais qui les réclamaient comme sujets britanniques, exigèrent de leur commandant des lettres attestant qu'il les forçait, sous peine de mort, à prendre les armes.

Le 2 juin, Monckton débarqua ses troupes et dressa son camp sur les glacis du fort Lawrence. Dans la matinée du 4, l'armée anglaise défila le long de la rive gauche du Missagouetche et remonta cette rivière jusqu'à Pont-à-Buote que l'officier de ce poste, M. de Baralou, avait détruit. Monckton refit le pont, réussit à traverser la rivière, malgré une fusillade bien nourrie des troupes régulières françaises, puis il alla camper sur un coteau boisé, à une demi-lieue de Beauséjour.

Là les Anglais se mirent à l'œuvre pour transporter leurs matériaux de guerre et construire un pont de communication avec le fort Lawrence. Entretemps, il y eut des escarmouches. Dans la journée du 14, Vergor reçut une dépêche du chevalier Drucour lui annonçant qu'une flotte ennemie était en vue de Louisbourg et que la garnison de Beauséjour n'avait à attendre aucune assistance de l'île Royale.

Le 16, pendant que les officiers étaient à déjeuner dans une des casemates, une bombe éclata au-dessus d'eux, enfonça la voûte, tua ou blessa à mort sept personnes dont un officier anglais, Hay, fait prisonnier par les sauvages, quelques jours auparavant.

Vergor ne crut pas devoir résister davantage : il capitula. Les articles de la reddition portaient : 1° que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre ; 2° qu'elle serait transportée à Louisbourg aux frais de l'Angleterre, et qu'elle ne servirait pas en Amérique durant l'espace de six mois ; 3° que les Acadiens qui avaient pris les armes ne seraient pas inquiétés.



CHAPITRE III

DÉPORTATION DES ACADIENS ET ÉVÉNEMENTS DIVERS JUSQU'EN 1763

Conventions et Réclamations

La sujétion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse au gouvernement anglais était conditionnelle. Sous le gouverneur Philipps, ils avaient « promis et juré sincèrement, en foi de chrétiens, qu'ils seraient entièrement fidèles et obéiraient vraiment à Sa Majesté, le roi Georges II, qu'ils reconnaissaient pour le souverain seigneur de l'Acadie ». En retour,

on leur avait promis : « 1° qu'ils auraient le libre exercice de leur religion et pourraient avoir des missionnaires pour les instruire dans la religion catholique, apostolique et romaine ; 2° qu'ils ne seraient pas obligés de prendre les armes en temps de guerre ; 3° qu'ils demeureraient en possession de leurs biens ; 4° qu'ils seraient libres de vendre leurs propriétés, quand ils le jugeraient bon — pourvu que cette vente fût faite à des sujets de la Grande-Bretagne ; 5° qu'ils pourraient se retirer et transporter avec eux le revenu de leur vente, sans aucun obstacle légal ». Ces clauses avaient été arrêtées entre Robert Wroth et les Acadiens : elles n'étaient, du reste que la confirmation du décret de la reine Anne.

Plusieurs historiens dignes de foi affirment que tandis que Philipps accordait ainsi aux Acadiens une promesse de neutralité, il laissait entendre au gouvernement anglais que le serment d'allégeance des Acadiens avait été prêté sans restriction. De là naquirent toutes les réclamations faites par les gouverneurs qui lui succédèrent. Surtout depuis la fondation de Halifax, les gouverneurs exigeaient à tout prix un serment sans réserve de la part des Acadiens.

Pendant que gouverneurs et Acadiens échangeaient des correspondances et avaient des entrevues peu satisfaisantes au sujet de l'allégeance, Shirley, gouverneur de Massachusetts, écrivit ce qui suit au colonel C. Lawrence, gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

« Je vous prie de considérer à quels dangers sont exposés aujourd'hui les intérêts de Sa Majesté, à l'égard des Français neutres. Tout scrupule doit disparaître. Il est juste et nécessaire qu'on les chasse de la province, à moins que l'on ne prenne à leur égard de fortes sûretés autres que celles du serment ». Les Acadiens n'avaient plus qu'à attendre le dénouement fatal.

Assemblée dans l'église de Grand-Pré

Le 2 septembre 1755, Winslow et Murray, officiers supérieurs anglais, sommèrent, sous peine de confiscation de leurs biens, toute la population mâle des environs de Grand-Pré jusqu'aux petits garçons de dix ans, de venir se rassembler à l'église de Grand-Pré, le vendredi, 5 septembre, pour entendre une communication importante du gouverneur. Les Acadiens ne soupçonnèrent pas le piège qui leur était tendu.

Le 5 septembre, à trois heures de l'après-midi, il se trouva, dans l'église de Grand-Pré, 418 Acadiens. Winslow leur déclara, au nom de Sa Majesté, qu'ils étaient tous prisonniers du Roi, que tous leurs biens étaient confisqués et qu'ils allaient être déportés dans des pays lointains. Il ajouta qu'il leur laissait le droit d'emporter leur argent et leurs effets. Il leur donna l'assurance que les femmes et les enfants seraient embarqués avec eux et que l'on aurait soin, autant que possible, de réunir tous les membres de chaque famille sur le même navire.

Cinq jours après, le 10 septembre, le premier embarquement eut lieu. Les navires n'étant pas assez nombreux, les autres départs furent retardés, en sorte que le dernier embarquement se fit au bassin des Mines, le 20 décembre. Certaines promesses de Winslow ne furent pas remplies : les membres des différentes familles furent séparés et jetés, sans ressources, soit sur la côte américaine ou sur d'autres rives étrangères.

Le nombre officiel des déportés ne sera jamais connu : quelques-uns l'ont porté à cinq mille ; d'autres, à sept mille et au delà.

Ces infortunés furent disséminés surtout dans le Massachusetts, la Pennsylvanie et le Maryland. Il en fut débarqué plusieurs, cependant, dans les autres États. Quelques navires allèrent les transporter même aux Antilles.

Un bon nombre de fugitifs échappés de Beaubassin, de Memramcook, de Petitcodiac, de Chipoudy, de Cobequid, de Pigiguit et même de Port-Royal, passèrent à l'île Saint-Jean. Différents groupes restèrent cachés dans le haut des rivières de Memramcook, de Chipoudy et de Petitcodiac. Ils avaient avec eux l'abbé Le Guerne, le dernier missionnaire resté dans l'Acadie française, après le départ de l'abbé Leloutre.

L'Expulsion des Acadiens devant l'histoire

D'après les études sérieuses qui ont été faites par les historiens les plus judicieux sur cette expatriation en bloc, il est suffisamment prouvé que la déportation des Acadiens fut un acte non nécessaire et injuste. En vertu du traité d'Utrecht, les Acadiens avaient reçu la permission de quitter la province dans l'espace d'un an. Ils firent quatre tentatives pour se retirer : premièrement, en engageant des navires anglais ; une deuxième fois, sur des navires français ; une autre fois, avec leurs propres vaisseaux, et finalement, en se coupant un chemin à travers les bois qui les séparaient de ce qu'on appelait alors l'Acadie française. Dans chaque cas, les gouverneurs anglais mirent des obstacles à leurs desseins.

Durant les quarante-deux ans de leur résidence dans l'Acadie anglaise ou Nouvelle-Écosse, ils envoyèrent des pétitions aux gouverneurs, au moins onze fois, pour obtenir la permission de quitter le pays. Les intérêts des Anglais exigeaient leur présence ; ils n'essuyèrent que des refus.

Durant le même intervalle de temps, pas un acte séditieux ne fut commis par eux, collectivement, ni même par une fraction notable de la population. Ils travaillèrent aux fortifications d'Annapolis-Royal ; ils fournirent des provisions à la garnison anglaise, lorsqu'ils avaient ailleurs un excellent marché pour tous leurs produits ; ils prévinrent le colonel Noble de la marche des Canadiens sur Grand-Pré, en février 1747. Pour ce qui est du serment sans réserve, 1° le gouverneur Philipps et son lieutenant Mascarène les en avaient formellement exemptés ; 2° les Anglais ayant rompu la bonne foi des traités en retenant les Acadiens par force dans le pays, ceux-ci n'étaient plus obligés au serment sans réserve ; 3° les Acadiens étaient souvent terrorisés par les Français du territoire appelé aujourd'hui Nouveau-Brunswick et aussi par les Canadiens qui leur reprochaient leur lâcheté vis-à-vis des Français et leur excessive loyauté envers les Anglais.

Toutes ces raisons ne purent prévaloir et le drame de 1755 se déroula, comme nous venons de le dire, avec ses horreurs lamentables.

Dans la Puissance du Canada, les descendants des exilés de Grand-Pré sont aujourd'hui au nombre d'environ un quart de million. Ils sont tous sujets très loyaux de la Couronne anglaise, parce que les temps sont changés et que celle-ci les traite avec plus de justice qu'autrefois.

Expéditions de Loudoun et de Holborne à Louisbourg

En 1757, une expédition fut organisée pour reprendre Louisbourg. Lord Loudoun se rendit de New-York à Halifax, avec des navires et des soldats. De son côté, l'amiral Holborne fit la traversée de l'Océan, avec onze frégates et cinquante transports sur lesquels il avait six mille soldats. Pris de peur à Halifax, Loudoun abandonna son projet. Holborne vint examiner les alentours de Louisbourg, mais il n'osa pas en faire l'attaque. Pour parler franc, les premiers officiers des forces anglaises étaient alors d'une incompétence proverbiale. Il en fut autrement quand Pitt devint premier ministre au parlement anglais ; la face des choses changea complètement. Les hautes fonctions dans l'armée et dans la marine — au lieu d'être vendues pour de l'argent ou d'être le partage exclusif de la noblesse — furent confiées au mérite, à la bravoure et à l'habileté.


WOLFE

Ce fut alors que Pitt résolut de s'emparer non seulement de l'île Royale, mais aussi de faire la conquête du Canada. Il mit sur pied un armement formidable. L'attaque allait se faire simultanément à Louisbourg, à Carillon et au fort Duquesne. Elle commença par Louisbourg. Les Anglais envoyèrent une flotte de 150 voiles sous les ordres de l'amiral Boscawen et une armée de terre de 14,000 hommes. Le général Amherst était commandant en chef et il avait avec lui un colonel de rare bravoure dans la personne de James Wolfe, alors âgé de 34 ans.

La flotte entra dans la baie Gaberousse, le 2 juin. A cause d'une tempête, le débarquement fut retardé de plusieurs jours.

La ville de Louisbourg n'était pas préparée pour un siège. Ses remparts étaient en mauvais état, « écroulés en plusieurs endroits sous l'action de la gelée et des mauvais temps ». Il n'y avait qu'une casemate et une poudrière à l'abri des bombes. Les forces françaises se montaient à 6,500 hommes, y compris les soldats, les miliciens et les Indiens.

Capitulation de Louisbourg — Déportation des Acadiens de l'île Saint-Jean

Drucour, le gouverneur de Louisbourg, était un brave soldat décidé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Les fortifications de la ville étaient si mauvaises qu'il prit toutes les précautions possibles pour empêcher le débarquement. Malheureusement, ses efforts n'eurent pas de succès à cause des rivalités qui existaient parmi les commandants de la flotte.

Les troupes de terre firent toutefois une défense héroïque. Les régiments de Bourgogne, de Cambèse et d'Artois se signalèrent dans leurs efforts pour sauver la position et sauvegarder l'honneur du drapeau français. Madame de Drucour allait chaque jour sur les remparts soutenir et assister les soldats. On la vit pointer et tirer elle-même le

canon contre les ennemis ; elle distribuait des récompenses aux artilleurs les plus adroits, visitait les blessés et relevait le courage de tous par des paroles bienveillantes.

Cependant, après une résistance de près de deux mois, le gouverneur se vit obligé de capituler. Les remparts étaient démolis, l'artillerie hors de service. Huit cents soldats avaient été tués ou blessés ; douze cents autres étaient malades. M. de Drucour n'eut qu'à accepter les conditions du vainqueur.

L'île Saint-Jean éprouva les effets de la capitulation de Louisbourg dont elle était alors une dépendance. Après la chute de cette dernière place, l'amiral Boscawen envoya une partie de sa flotte pour incendier et détruire tous les établissements français des îles Royale et Saint-Jean, ainsi que de toutes les côtes du golfe Saint-Laurent. Lord Rollo et quelques autres officiers supérieurs furent chargés de cette triste besogne. Encore une fois, par ordre du vainqueur, des milliers d'Acadiens abandonnèrent leurs terres, juste au moment où les belles moissons de l'été promettaient le bien-être et l'abondance pour la saison d'hiver. Les scènes de Grand-Pré se renouvelaient et l'île Saint-Jean redevint déserte comme aux jours où Champlain et Denys l'explorèrent, pour la première fois, au siècle précédent.

Le Premier parlement canadien

Après la capitulation de Louisbourg, la garnison du fort fut faite prisonnière et conduite en Angleterre. Les Français de la ville et de l'île Royale furent envoyés en France. Les Acadiens, qui étaient en petit nombre à Louisbourg et même dans l'île Royale, se dispersèrent çà et là, les uns à l'île Madame, d'autres au Bras-d'Or et sur les côtes du nord-ouest de l'île. Il resta à peu près 700 âmes d'origine française sur l'île du Cap-Breton.

Vers cette époque, Belcher, le juge en chef de la ville d'Halifax, attira l'attention du gouverneur Lawrence sur les clauses de sa commission, lesquelles lui enjoignaient de convoquer une assemblée ou parlement pour l'administration des affaires de la province. Les lords du Bureau de Commerce, en Angleterre, lui firent la même injonction. En conséquence, le 7 octobre 1758, le premier parlement qui ait jamais été convoqué au Canada, s'ouvrit dans la ville d'Halifax. Il se composait de vingt-deux membres.

Colons de la Nouvelle-Angleterre

Plus tard, Lawrence, voyant que les soldats anglais licenciés faisaient de pauvres colons, publia une proclamation aux fins de recruter des colons dans la Nouvelle-Angleterre et les inviter à s'établir sur les terres désertes des Acadiens. Dans cette lettre, il promettait de bonnes concessions de terres à ceux qui viendraient se fixer sur le territoire fécond qui ceinture la baie de Fundy et ses affluents.

De 1759 à 1765, sept mille colons anglais émigrèrent de la Nouvelle-Angleterre pour passer dans l'ancienne Acadie. Un assez grand nombre d'émigrés vint aussi de l'Irlande, à cette époque, sous la direction du fameux colonisateur, Alexander McNutt.

Les rives du détroit de Northumberland, à la Nouvelle-Écosse, ne furent colonisées qu'en 1767, quand la « Compagnie de Philadelphie »

envoya des colons dans le territoire aujourd'hui appelé le comté de Pictou.

Quelques années plus tard, il y eut une forte immigration d'Écossais *Highlanders* dans ce même comté qui comptait déjà 500 âmes, en 1784.



CHAPITRE IV

LA SITUATION DANS LA NOUVELLE-FRANCE

Politique des gouverneurs de Québec

En Europe, après le traité d'Utrecht, la paix dura trente ans entre la France et l'Angleterre. En Amérique, pendant la même période, ces deux nations furent toujours sur le point d'en venir aux mains.

La politique des Anglo-Américains changea autant de fois qu'il y eut de nouveaux gouverneurs dans la Nouvelle-Angleterre. Les gouverneurs de Québec, au contraire, n'eurent qu'une seule et même politique — celle de reculer, aussi loin que possible, les limites de la Nouvelle-France et d'empêcher ainsi l'extension du territoire anglais sur notre continent.

Les gouverneurs français prétendaient que le traité d'Utrecht, en cédant l'Acadie aux Anglais, n'avait cédé que la péninsule de la Nouvelle-Écosse. Ce qu'on appelle aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et une grande partie de l'État du Maine demeuraient toujours territoire français. Pour exclure les Anglais de l'Ouest, ils réclamaient l'intérieur du continent de l'Amérique du Nord, de Québec jusqu'à l'embouchure du Mississipi. Afin de mieux s'assurer la possession de ce territoire, ils se mirent à l'œuvre et construisirent des forts, ici et là, surtout le long de la chaîne de communication qui se fait par eau, du Saint-Laurent au Mississipi. Ils eurent la même politique à l'endroit du Nord-Ouest, celle de garantir pour la France le territoire situé à l'ouest du domaine octroyé à la *Compagnie de la baie d'Hudson*.

Le marquis de Vaudreuil qui avait été gouverneur de 1703 à 1713, resta en fonctions douze ans de plus. Pendant son administration, l'on travailla aux fortifications de Québec.

En 1725, le *Chameau*, vaisseau venant de France à Québec, se brisa sur la petite île de Port-Nove, près de la rade de Baleine, au Cap-Breton. Les 250 passagers français qu'il avait à son bord et tout l'équipage périrent. Parmi ces passagers, il y avait plusieurs officiers de la colonie, des prêtres séculiers, des Jésuites et des Récollets.

Le 10 octobre de la même année, M. de Vaudreuil mourait à Québec. Après sa mort, le baron de Longueuil, gouverneur de Montréal, administra le pays *par intérim*.

M. de Beauharnois

M. de Vaudreuil eut pour successeur le marquis de Beauharnois. Celui-ci arriva à Québec, dans l'été de 1726, avec le nouvel intendant, M. Dupuy, qui venait remplacer M. Bégon, intendant sous M. de Vau-

dreuil. M. de Beauharnois n'avait guère passé plus d'un an au Canada, lorsque Mgr de Saint-Vallier mourut à l'hôpital général de Québec. Celui-ci eut pour successeur Mgr de Mornay, déjà nommé coadjuteur. Ce dernier était alors malade en France, et il demanda, à son tour, un coadjuteur. M. Dosquet fut sacré sous le titre d'évêque de Samos et, quatre ans plus tard, il devint évêque de Québec.

En 1728, le gouverneur Beauharnois envoya une armée de 1,200 hommes au delà du lac Michigan afin de châtier une tribu de sauvages, appelée la tribu des Renards. Ces indigènes étaient redoutables à cause des pillages et des assassinats qu'ils commettaient au sein des tribus alliées des Français. L'expédition fut pratiquement inutile. L'armée française ne put trouver les Renards qui avaient pris la fuite. Elle dut se contenter de brûler leurs cabanes, de démolir leurs fortins et, cela fait, elle s'en revint à Québec.



Mgr DE L'AUBE-RIVIÈRE

En 1731, le gouverneur fit ériger une forteresse sur le lac Champlain, afin de tenir en échec certains établissements anglais placés sur les rivières Hudson et Connecticut. En 1732 et 1733, la colonie fut éprouvée par des inondations, des tremblements de terre et la petite vérole.

Dans l'été de 1740, Mgr de l'Aube-Rivière arrive à Québec, en qualité de successeur de Mgr Dosquet, qui avait donné sa démission l'année précédente. Mgr de l'Aube-Rivière meurt huit jours après son arrivée des suites d'une fièvre pestilentielle contractée en soignant les malades, à bord du vaisseau. Il a pour successeur Mgr de Pontbriand qui arrive à Québec l'été suivant.

M. de la Jonquière

Après le désastre de la flotte du duc d'Anville raconté précédemment, la France prépara une nouvelle flotte de trente bâtiments chargés de troupes, de provisions et escortés de six vaisseaux de ligne. Elle fut confiée au marquis de la Jonquière, nommé gouverneur général de la Nouvelle-France, en remplacement du marquis de Beauharnois. Le 13 mai 1747, M. de la Jonquière rencontra une flotte anglaise de dix-sept vaisseaux et, malgré une lutte héroïque de la part des Français, ceux-ci perdirent leurs six vaisseaux de ligne, et leurs autres bâtiments furent obligés de baisser pavillon. M. de la Jonquière, fait prisonnier par les Anglais, fut privé de son gouvernement pendant deux ans. En attendant, il fut remplacé par M. de la Galissonnière dont nous étudierons l'administration dans la leçon suivante.

Après ses deux ans de captivité, de la Jonquière prit possession de son gouvernement, dans l'automne de 1749.

Des désordres, qu'on verra se renouveler plus tard dans la colonie, s'introduisirent dans la régie des finances sous l'administration de ce gouverneur. Outre cela, de la Jonquière se fit de nombreux ennemis,

surtout lorsqu'il attira dans la colonie des parents qu'il voulait enrichir. Il leur donna tous les emplois lucratifs, et voulut même forcer l'évêque de Québec à nommer un de ses parents curé de Québec. C'était un premier essai du *Family Compact* qui fit tant de mal plus tard dans les divers gouvernements provinciaux. Quoique très riche, M. de la Jonquière s'intéressa beaucoup, durant son administration, aux affaires commerciales, et alla même jusqu'à faire fermer des maisons de commerce soupçonnées de lui faire concurrence.

Au printemps de 1752, il demanda à être relevé de sa charge, en raison de son mauvais état de santé. Il mourut avant d'être remplacé. Malgré ses millions, M. de la Jonquière se refusa le confort convenable, même jusqu'à sa mort. Dans sa dernière maladie, il fit une scène d'Harpagon, parce qu'on avait placé des bougies près de son lit. Il ordonna qu'on les remplaçât par des chandelles de suif, disant que les chandelles coûtaient moins cher et éclairaient aussi bien.

En somme, quoique bon officier, de la Jonquière n'eut aucun succès comme gouverneur. A sa mort, il ne fut regretté de personne, pas même de ses proches parents qu'il avait enrichis.

M. de la Galissonnière

Le comte de la Galissonnière gouverna seulement *par intérim*, à la place de M. de la Jonquière, et même avant que celui-ci eût mis le pied sur la terre du Canada. Nous lui consacrons cependant une leçon à part, parce que jamais gouverneur de la Nouvelle-France ne montra autant d'habileté et de clairvoyance. Il n'y eut qu'un malheur dans son administration, c'est qu'elle fut trop courte.



DE LA GALISSONNIÈRE

Comme la paix d'Aix-la-Chapelle, conclue en 1748, n'avait pas réglé la question des limites, en Amérique, le gouverneur intérimaire fit des instances auprès de la cour de Versailles pour que la France vint fortement en aide au Canada, à cause de la lutte qui allait s'y livrer avec les Anglais. Le traité de paix ayant laissé la baie d'Hudson aux mains des Anglais, M. de la Galissonnière appuya les La Vérendrye dans leurs efforts pour maintenir une chaîne de fortins de manière à fermer à la compagnie de la baie d'Hudson le chemin de l'ouest, en arrière du lac Winnipeg.

En même temps, il proposa d'établir une chaîne de forts bien situés et bien approvisionnés, depuis le Saint-Laurent jusqu'à la Louisiane ; de faire venir de France 10,000 cultivateurs pour peupler les bords des lacs et des principaux affluents du Mississipi ; d'empêcher les colons anglais de franchir les Alléghanys ; enfin d'attirer tous les Acadiens sur le territoire français, en deçà de la péninsule de la Nouvelle-Écosse. Pendant qu'il attendait des secours de France, il fit construire ou améliorer les forts de Gaspereau et de Beauséjour sur l'isthme d'Acadie, entre la baie de Chignectou et le détroit ; celui de la Présentation entre Montréal et le fort Frontenac, et celui de Toronto, autrement dit Rouil-

lé, entre Frontenac et Détroit. Dès lors il y eut, de Québec au Mississipi, une grande ligne de postes militaires qui facilitait les communications entre le Canada et la Louisiane. Elle se composait de Québec, Montréal, La Présentation, Frontenac, Toronto, Détroit, le fort des Miamis, Saint-Joseph, Chicago, Crèvecœur sur l'Illinois, et le fort de Chartres sur le Mississipi — sans compter une série d'autres petits postes destinés à maintenir la possession de la vallée de l'Ohio.

M. de la Galissonnière réorganisa la milice et la porta à 12,000 hommes. Il fit chasser les traitants et les colons anglais de la vallée d'Ohio et reprit possession de ce territoire. Malheureusement pour le Canada, la cour le rappela en France. Elle avait besoin de sa haute sagesse et de ses lumières pour discuter, de concert avec M. de Silhouette, la question des limites de l'Acadie — les prétentions anglaises étant soutenues par MM. Shirley et Mildmay.

Le marquis Duquesne

Après la mort de M. de la Jonquière qui, comme nous l'avons fait voir, succéda à M. de la Galissonnière, Charles LeMoyne, baron de Longueuil, prit le commandement général de la colonie. Sa qualité de Canadien fut un obstacle à son élévation au poste de gouverneur. Le marquis Duquesne de Menneville fut choisi par la cour de Versailles et il arriva à Québec, dans l'été de 1752.

A cette époque, les Indiens de l'Ohio subissaient de plus en plus l'influence des traitants anglais. Duquesne résolut de s'assurer, au moyen de postes fortifiés, le territoire qui s'étend au nord de l'Ohio. Dans ce but, il envoya une armée de mille hommes sous la conduite de Marin, un habile militaire qui avait déjà fait ses preuves à Saratoga. Un fort fut construit à Presqu'île ; plus loin, d'autres postes furent élevés, parmi lesquels les forts Lebœuf et Venango sont surtout dignes de mention. Devant cette armée, les traitants anglais se retirèrent. Ils n'avaient pas de garnisons pour les défendre, les assemblées coloniales anglaises n'ayant jamais voulu voter un sou pour faire construire des postes militaires, en arrière des Alléghanys.

Cependant, Dinwiddie, gouverneur de Virginie, finit par obtenir un octroi de dix mille louis sterling pour organiser une expédition dans le but de chasser les Français de l'Ohio. Il avait déjà envoyé le colonel George Washington au fort Lebœuf, avec une lettre dans laquelle il priait les Français de « vouloir bien » quitter le pays. Une politesse en attire une autre : Washington fut bien reçu. Mais M. de Contrecœur, le commandant français, se contenta de répondre, en souriant, qu'il ne voyait aucune raison *urgente* pour se rendre à la prière de Monsieur Dinwiddie.

Ce dernier mit Washington à la tête d'une armée et l'envoya, en 1754, exécuter ses ordres par la force. Les Français s'y attendaient. Au confluent des deux rivières Alleghany et Monongahela, — site actuel de la belle ville de Pittsburg — ils avaient construit et approvisionné le fort Duquesne. Washington se renferma dans le fort Necessity où il capitula devant la force supérieure des Français. Il eut 90 hommes tués ou mis hors de combat.

Le marquis de Vaudreuil

L'Amérique du Nord allait-elle appartenir aux Anglais ou aux Français ? C'est ce qu'on se demandait, en Angleterre et en France. Pour se préparer à toute éventualité, les deux puissances envoyèrent des renforts dans leurs colonies respectives. C'était en 1755, année terrible, comme nous l'avons déjà vu, pour l'Acadie et le fort Beauséjour. Trois autres expéditions avaient été préparées pour êtres lancées, en même temps, par les Anglais contre le Canada ; une par Braddock contre le fort Duquesne ; la seconde par Shirley contre Niagara ; la troisième par Johnson contre le fort Frédéric.

Le général Braddock traversa la mer avec deux régiments anglais, tandis que le baron Dieskau amenait au Canada trois mille vétérans français. En même temps, le marquis de Vaudreuil faisait son arrivée à Québec. Les Canadiens l'accueillirent avec un sensible plaisir ; c'était un enfant du Canada : il y était né et y avait passé sa jeunesse.

Quant aux expéditions ci-dessus mentionnées, elles eurent des résultats plus ou moins variés. Pour n'avoir pas daigné tenir compte des sages conseils qui lui furent donnés par Franklin et Washington, Braddock fut honteusement défait dans la vallée de l'Ohio.

Le baron Dieskau rencontra Johnson au sud du lac George. Une grande bataille s'engagea dans laquelle les Français, d'abord victorieux, furent mis finalement en pleine déroute. Dieskau fut gravement blessé et fait prisonnier. Shirley, qui était chargé de conduire l'expédition du Niagara,se rendit à Chouagen (Oswego) où il attendit des provisions pendant deux mois entiers, et décida d'ajourner l'attaque à une époque plus favorable.

L'habitant canadien sous la domination française

Sous le régime français, le colon canadien n'était pas malheureux, mais il était traité à peu près comme un enfant. Il jouissait des fruits de son travail, sans être obligé d'en donner la part du lion à son seigneur. Il ne payait aucune taxe directe au roi. L'Église était maintenue, en grande partie, par les sommes fournies à cet effet, en France ; il s'ensuit que la dîme était très peu onéreuse pour les colons.

Les conditions diverses dans lesquelles le colon canadien s'était trouvé, ses aventures, ses voyages, son expérience acquise, bien souvent d'une manière pénible, — tout cela l'avait aguerri, éclairé et par là même rendu bien supérieur au paysan français. Il était honnête, obligeant et poli. Infatigable à la chasse aussi bien que dans toutes les expéditions lointaines, il restait cependant quelque peu nonchalant pour la culture de la terre, vu les méthodes nouvelles qu'il fallait employer pour cultiver dans la forêt vierge.

A part les séminaires de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, il n'y avait pas d'établissement pour l'éducation. Les curés avaient soin d'instruire le colon sur ses devoirs envers Dieu, l'Église et le roi. Le gouvernement responsable n'existait pas à cette époque. La Nouvelle-France était sous le gouvernement absolu du roi de France qui, par l'entremise du ministre des colonies, donnait ses ordres au gouverneur et aux fonctionnaires du Canada. Le gouverneur, l'intendant, les juges et quelques autres officiers subalternes étaient envoyés de

France. C'était la politique de Versailles de ne pas nommer de Canadiens à une fonction importante du gouvernement. On hésita beaucoup, paraît-il, à nommer M. de Vaudreuil gouverneur, parce que les parents de sa femme étaient Canadiens. Le plus grand honneur auquel un Canadien pouvait aspirer, c'était de commander une expédition contre les sauvages ou contre les Anglais de la Nouvelle-Angleterre. Même dans les affaires municipales, il n'y avait pas d'administration responsable. C'était l'intendant qui s'occupait de toutes les affaires de détail. Le colon canadien, c'est-à-dire le peuple n'avait pas à s'enquérir de l'usage qu'on faisait des taxes locales ni de l'emploi des subventions accordées par le roi.

Le trafic des fourrures donnait de gros bénéfices au roi. A part cela, celui-ci n'avait d'autres revenus que les droits imposés sur le tabac et les spiritueux.



CHAPITRE V

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA DOMINATION FRANÇAISE AU CANADA

Montcalm et Lévis

Au printemps de 1756, arrivèrent de France le marquis de Montcalm, qui venait remplacer le baron Dieskau au commandement de l'armée, et plusieurs officiers de mérite, entre autres, le chevalier de Lévis, Bougainville et Bourlamaque. Deux régiments débarquèrent du même navire. Le même été, les Français commandés par Montcalm s'emparèrent des forts Ontario et Chouagen. Seize cents prisonniers, 113 bouches à feu, 5 bâtiments de guerre, 200 bateaux et d'immenses appro-



MONTCALM



BOUGAINVILLE

visionnements d'armes et de vivres tombèrent en leur pouvoir. Malgré ces succès passagers, le Canada ne pouvait résister bien longtemps aux forces considérables que l'Angleterre ne cessait d'envoyer en Amérique.

La colonie ne recevait presque rien de la France et, à l'intérieur, le Canada était miné par l'inconduite des administrateurs.

Les plans de la France avaient été bien conçus : il lui manquait les ressources pour les réaliser. Même au milieu du dix-huitième siècle, nulle puissance européenne ne pouvait prétendre à un empire colonial stable, sans avoir une flotte redoutable en état de tenir la route ouverte entre la métropole et ses colonies et sans protéger sa marine marchande.

D'un autre côté, la politique continentale de la France constituait un obstacle à ses entreprises d'outre-mer. Jouer un rôle prépondérant en Europe, et, pour arriver à cette fin, abaisser la maison d'Autriche qui visait à l'empire du monde européen, tel fut l'objectif de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV et de Louis XV, durant une partie du règne de ce dernier. Cette ligne de conduite traditionnelle engageait la France dans des luttes incessantes, gouffre sans fond où disparaissaient ses ressources en hommes et en argent.

La réponse suivante du ministre Berryer à Bougainville qui lui demandait des secours, résume la situation : « Lorsque le feu est à la maison, disait le ministre, on ne peut guère songer aux écuries ». A travers le voile de l'avenir, l'importance du Canada était alors douteuse.

A l'automne de 1756, les Français, sous la direction de Montcalm, s'emparèrent du fort George établi à la tête du lac Saint-Sacrement. La garnison anglaise se défendit avec beaucoup de bravoure ; mais, au bout de six jours, force lui fut de capituler. Dans l'impossibilité de nourrir les prisonniers au nombre de 2,300, Montcalm se décida à les renvoyer, à condition qu'ils ne servissent pas contre la France, avant dix-huit mois. Cette belle victoire fut tachée, malheureusement, par la conduite barbare des sauvages, alliés des Français. Ces féroces enfants des bois tuèrent et massacrèrent un grand nombre de prisonniers anglais, et violèrent ainsi le droit des gens. Si les Anglais, en dépit des représentations qui leur furent faites par les généraux français, n'eussent pas donné tant de rhum aux sauvages, il est très probable qu'ils auraient eu moins à souffrir de la cruauté de ces barbares.

La bataille de Carillon

Au printemps de 1758, Montcalm n'avait que six mille hommes pour faire face aux quarante mille que les Anglo-Américains venaient de fournir au général Abercromby. Celui-ci pouvait même, au besoin, compter sur un corps de réserve de vingt mille miliciens.

Pendant que M. de Drucourt capitulait à Louisbourg, comme nous l'avons vu à la 81e leçon, et que M. de Lignery, commandant du fort Duquesne, brûlait son fort plutôt que de le voir occupé par 6,000 hommes du général Forbes et du colonel Washington, les Français étaient un peu dédommagés de ces pertes par l'importante victoire de Carillon.

L'armée anglaise, commandée par le général Abercromby, s'élevait à 16,000 hommes. Montcalm vint défendre Carillon avec 3,600 hommes. Les Anglais marchèrent contre les retranchements français avec la confiance que donne toujours le nombre ; mais, malgré une lutte opiniâtre, ils furent repoussés. Abercromby perdit 5,000 hommes ; les Français eurent 377 hommes tués ou blessés, dont 37 officiers. C'est à cette bataille que le poète canadien, Octave Crémazie, a fait allusion dans un morceau de poésie bien inspirée, intitulé « *le Drapeau de Ca-*

rillon ». En voici une strophe dont l'ampleur poétique se marie bien avec l'excellente musique dont l'a revêtue Sabatier :

O Carillon, je te revois encore,
Non plus, hélas ! comme en ces jours bénis,
Où, dans tes murs, la trompette sonore
Pour te sauver nous avait réunis.
Je viens à toi, quand mon âme succombe
Et sent déjà son courage faiblir ;
Oui, près de toi, venant chercher ma tombe,
Pour mon drapeau je viens ici mourir.

Après cet échec de Carillon, l'Angleterre résolut d'attaquer le Canada sur trois points différents. Wolfe se transporterait de Louisbourg à Québec. Le général Amherst, successeur d'Abercromby, descendrait le lac Champlain et le Saint-Laurent pour se joindre à l'armée de Wolfe, tandis que le général Prideaux, avec des troupes régulières et des sauvages, s'avancerait vers les lacs et couperait toute communication avec la Louisiane.

Wolfe devant Québec

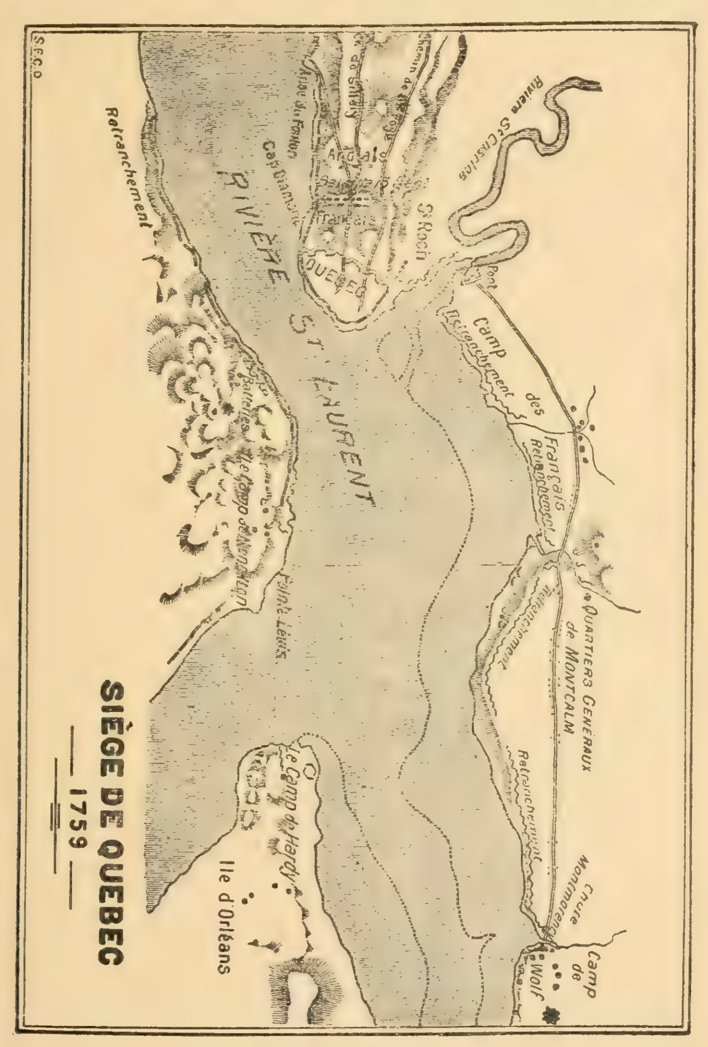
La flotte expéditionnaire de Wolfe parut devant Québec, le 27 juin 1759. Elle comprenait vingt vaisseaux, treize frégates et dix-huit transports : en tout, 18,000 marins et 10,000 hommes de débarquement.

Des retranchements s'élevaient de la ville jusqu'au saut de Montmorency. Les troupes françaises y prirent leur position. L'armée française était d'environ 12,000 hommes dont 3,500 réguliers. Le reste se composait de miliciens et de sauvages. Ayant débarqué une partie de ses troupes au bout de l'île d'Orléans, Wolfe envoya un détachement sur les hauteurs de la Pointe-Lévis, pour bombarder la ville, et un autre, à la côte du nord. Voyant qu'il ne pouvait réussir à faire sortir les Français de leurs retranchements et que Amherst, qui avait promis de le rejoindre par la voie du lac Champlain, ne paraissait pas, Wolfe résolut de commencer l'attaque. Le gros de son armée étant passé à l'Ange-Gardien, Wolfe y fit élever des batteries. Le dernier jour de juillet, il se porta sur l'aile gauche des Français, au saut Montmorency, et l'assaillit avec 8,000 hommes soutenus par les batteries anglaises qui ouvrirent, en même temps, leur feu. Les Français firent des décharges si rapides et si meurtrières que les colonnes anglaises furent jetées en désordre. Ce combat coûta 600 hommes aux Anglais.

Du côté du lac Champlain, Amherst fut plus heureux. Il obligea M. de Bourlamaque à faire sauter les forts Carillon et Saint-Frédéric. Sur les grands lacs, le général Prideaux força les Français d'abandonner les différentes garnisons du Portage, fort Machault, Détroit, etc., jusqu'au fort de Niagara qui fut bientôt obligé de capituler. A Québec, comme la saison était déjà avancée, le général Wolfe résolut d'attaquer le marquis de Montcalm dans une position peu avantageuse aux Français. Un certain Daniel Stobo, prisonnier de guerre, indiqua à Wolfe un endroit où il lui était possible d'attaquer les Français avec chance de succès. C'était l'anse du Foulon. Wolfe remonta le fleuve jusqu'au Cap-Rouge et débarqua, à l'improviste, dans l'anse indiquée. Le 12 septembre au matin, ses troupes étaient rangées en ordre de bataille sur les plaines d'Abraham.

Combat sur les Plaines d'Abraham — Mort de deux héros

A cette nouvelle, Montcalm accourut aussitôt avec 4,500 hommes. Le général Wolfe l'attendait de pied ferme. Malgré tous les avis contraires qui lui furent donnés, le marquis de Montcalm résolut de ne pas différer l'attaque. Les troupes anglaises étaient à peu près égales en



LE SIÈGE DE QUÉBEC

nombre à celles des Français. Les Anglais restèrent maîtres du champ de bataille.

Wolfe et Montcalm furent blessés mortellement durant l'action. Le premier ne vit pas même la fin du combat. Quand les troupes de Montcalm, mises en déroute, commencèrent à battre en retraite, Wolfe entendit crier : « Ils fuient » ! — Qui ? demanda-t-il. — Les Français,

lui répondit-on.—*Je meurs content,* fut la réponse du héros, et il expira.

Ce fut en essayant de rallier ses soldats en désordre que Montcalm reçut une blessure mortelle. Malgré la violence du mal, il resta à cheval et, soutenu par deux grenadiers, il rentra dans la ville consternée. Il mourut le lendemain matin avec tous les sentiments d'un héros chrétien.

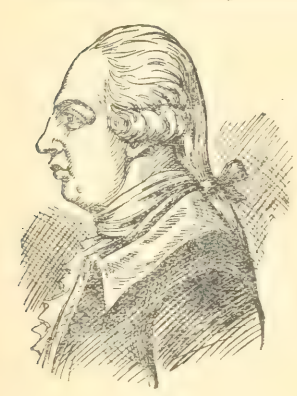
La perte des Français dans cette journée fatale s'éleva à près de 1000 hommes, y compris 250 prisonniers. Les Anglais perdirent environ 700 hommes, au nombre desquels se trouvaient les principaux officiers de l'armée.

Le chevalier de Lévis

Malgré la défaite essuyée sur les plaines d'Abraham, la ville de Québec n'était pas encore prise. Si Vaudreuil n'avait pas agi avec tant de précipitation, l'issue de la bataille que nous venons de raconter aurait été très probablement différente. Il eut le tort d'abandonner son camp de Beauport et de se retirer à la rivière Jacques-Cartier, trente milles à l'ouest de Québec.

De Bougainville n'avait pas plus tôt appris la descente de Wolfe à l'anse au Foulon, qu'il était accouru sur les plaines d'Abraham. Quand il arriva, la bataille était terminée, et il dut se retirer à son poste, au Cap-Rouge.

Dans cette critique situation, il n'y avait plus qu'un homme qui pût sauver le Canada : c'était le chevalier de Lévis, résidant alors à Montréal. Le soir de la bataille des Plaines, Vaudreuil avait envoyé, en toute hâte, un courrier à Montréal, pour demander l'aide de Lévis. Celui-ci ne perdit pas de temps : il se mit en route pour Québec. Arrivé à la rivière Jacques-Cartier, il représenta au gouverneur Vaudreuil qu'il fallait ou brûler la ville de Québec, ou, par une victoire prompte, l'empêcher de tomber au pouvoir de l'ennemi. Il se mit immédiatement à la tête de l'armée et envoya un message avertir M. de Ramezay, commandant de Québec, que des troupes françaises étaient en marche pour le secourir. De plus, il contremanda sans retard la folle retraite qui avait été ordonnée vers les Trois-Rivières. Comme son avant-garde allait traverser la rivière Saint-Charles, de Lévis apprit que Québec avait capitulé, la veille, avant l'arrivée de son messager. M. de Ramezay s'était découragé et, au grand étonnement des Anglais, avait arboré le pavillon blanc. Cet événement rendait impossible le dessein qu'on avait formé d'attaquer les Anglais, et M. de Lévis, souverainement indigné, se retira à Jacques-Cartier avec le gros de l'armée, décidé à reprendre Québec au printemps.


Chevalier DE LÉVIS

Capitulation de Québec — Bataille de Sainte-Foye — Murray, gouverneur

Par les conditions de la capitulation de Québec, il fut convenu que la garnison française sortirait de la ville, avec les honneurs de la guerre, et

serait envoyée en France ; que les habitants conserveraient leurs biens, leur religion et ne seraient pas déportés comme les Acadiens. L'armée anglaise hiverna à Québec où le général Murray fut laissé à titre de gouverneur. Au printemps de 1760, M. de Vaudreuil réunit tout ce qui lui restait de troupes et donna le commandement de cette armée, composée de 6,000 hommes, au chevalier de Lévis, qui la fit marcher sur Québec, dans le dessein de s'en emparer.

Arrivé à Sainte-Foye, près de Québec, M. de Lévis y rencontra le général Murray qui commandait une armée à peu près égale à la sienne. L'action s'engagea aussitôt. Les Français et les Anglais déployèrent beaucoup de bravoure. Murray, qui avait l'avantage d'une belle position, en avant des Buttes-à-Neveu, la perdit en s'avançant d'une manière téméraire, et son armée fut mise en déroute. Il avait une forte artillerie qui resta entre les mains des vainqueurs. Les Anglais perdirent près de 1,500 hommes, et les Français, environ 800. Murray se retira à Québec, avec le reste de son armée. De Lévis commença tout de suite l'investissement de la ville. Ses préparations de siège étaient déjà bien avancées quand, dans la soirée du 15 mai, on vit deux vaisseaux anglais jeter l'ancre devant Québec. C'était l'avant-garde de huit ou dix vaisseaux qui montaient dans le golfe. La garnison anglaise poussa des hourras effrénés. De son côté, de Lévis leva le siège et, avec son armée, il retourna à Montréal.

Après cette retraite du chevalier de Lévis, les Anglais résolurent de diriger vers Montréal les trois armées qui leur restaient, c'est-à-dire la flotte de Murray, le corps de troupes du brigadier Haviland, en station à Saint-Frédéric, et Amherst qui devait s'avancer de Chouagen vers Montréal, par la route du fort Lévis. Celui-ci, à la tête de 11,000 Anglais, fut obligé de faire halte, durant douze jours, devant les 300 soldats du brave capitaine Pouchot, lequel ne rendit le fort Lévis qu'après en avoir vu les remparts détruits et tous les officiers tués ou blessés.

Capitulation de Montréal

Le 8 septembre, les trois armées anglaises, comptant à peu près 18,000 hommes et soutenues par une bonne artillerie, se préparèrent à attaquer Montréal qui n'avait à leur opposer qu'une faible garnison de 3,500 hommes. La ville était entourée de pauvres murs : aussi M. de Vaudreuil, après avoir tenu un conseil de guerre, résolut de capituler aux meilleures conditions possible. Le général Amherst accorda la capitulation proposée, mais il refusa aux troupes les honneurs de la guerre. Le chevalier de Lévis se retira, dit-on, dans l'île Sainte-Hélène avec les 2,000 hommes qui lui restaient, et ne voulut point rendre honteusement son épée. Cependant, sur un ordre formel de M. de Vaudreuil, il posa les armes en commandant qu'on fît brûler les drapeaux — ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Par la capitulation de Montréal, les Canadiens gardèrent le libre exercice de leur religion : ils conservèrent aussi leurs lois et leurs propriétés. Toutes les places occupées par les Français furent évacuées sans délai et livrées aux troupes de Sa Majesté britannique. Les troupes françaises s'engagèrent aussi à ne point servir pendant le reste de la guerre. Elles devaient être transportées en France, de même que le gouverneur, l'intendant et leurs employés.

Ainsi passa de la domination de la France à celle de l'Angleterre une colonie française qui avait déjà un siècle et demi d'existence, une région aussi vaste que l'Europe, appelée sans doute à renfermer, au cours des âges, une des grandes nations du monde.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE LA

TROISIÈME ÉPOQUE

1713-1760

(Ce tableau comprend la succession des papes, des rois d'Angleterre et de France, les gouverneurs des provinces du Canada, divers relevés de la population, ainsi que la date des principaux événements qui se sont passés au cours de cette période.)

Souverains Pontifes		Rois d'Angleterre	
Clément XI	1700-1721	Maison de Hannovre ou Brunswick.	
Innocent XIII	1721-1724		
Benoît XIII	1724-1730	George I	1714-1727
Clément XII	1730-1740		
Benoît XIV	1740-1758	George II	1727-1760
Clément XIII	1758-1759	George III	1760

Rois de France

Louis XIV 1643-1715
Louis XV 1715-1774

Gouverneurs du Canada

1714. M. de Ramesay, administrateur.
1716. Marquis de Vaudreuil.
1725. Baron de Longueuil, administrateur.
1726. Marquis de Beauharnois.
1747. Comte de la Galissonnière, administrateur.
1749. Marquis de la Jonquière.
1752. Baron de Longueuil.
1752. Marquis Duquesne de Menneville.
1755. Marquis de Vaudreuil-Cavagnal.
1760. Général Jeffrey Amherst.

Gouverneurs de la Nouvelle-Écosse

1713. Général Francis Nicholson.
Colonel Sam Vetch, administrateur.
1717. Colonel Richard Philipps.
1725. Lawrence Armstrong.
1739. John Adams, administrateur.
1740. Major Paul Mascarene.
1749. Edward Cornwallis.
1752. Colonel Peregrine Hopson.

1753. Colonel C. Lawrence.
1760. J. Belcher, administrateur.

Dates importantes de la troisième époque

1719. Premier gouvernement anglais établi à la Nouvelle-Écosse.
1745. Louisbourg, Cap-Breton, est pris par les Anglais.
1748. Restitution de Louisbourg à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle.
1749. 21 juin. — La cité d'Halifax est fondée par lord Halifax. — Construction du fort Rouillé (Toronto).
1755. Expulsion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse.
1757. Les montagnes Rocheuses découvertes par l'expédition de Niverville.
1758. Prise définitive de Louisbourg par les Anglais.
1759. Capitulation de Québec.
1760. Capitulation de Montréal.

Population

1720. Nouvelle-France 24,000
1760. Nouvelle-France 70,000
1754. Avant la dispersion, 17,000 Acadiens dans la Nouvelle-Écosse et l'île Saint-Jean, selon M. Ramea ....
1762. Population anglaise de la Nouvelle-Écosse 8,014



QUATRIÈME ÉPOQUE

DE LA CAPITULATION DE MONTRÉAL A L'ACTE CONSTITUTIONNEL, 1760-1791

CHAPITRE I

LES PREMIERS GOUVERNEURS ANGLAIS

Le gouverneur Murray

Une fois maîtres du Canada, les Anglais y établirent un gouvernement militaire qui subsista quatre ans. Amherst, nommé gouverneur général des colonies anglaises d'Amérique, établit sa résidence à New-York. Le général Murray demeura gouverneur de Québec ; le général Gage fut nommé gouverneur de Montréal.

Ce régime militaire ne plaisait guère aux Canadiens qui le regardaient comme une violation de leurs droits de sujets anglais.

En effet, ces droits garantissaient aux Canadiens-Français la liberté de recourir à leurs juges, liberté dont ils étaient privés par le régime militaire. Toutefois, les hostilités ayant cessé, les habitants s'appliquèrent à réparer les pertes causées par la guerre. La population était alors de 75,000 Canadiens-Français, et de 8,000 Indiens presque tous catholiques. Le traité de Paris, signé en février 1763, confirma la conquête du Canada, ce qui détermina un bon nombre de notables français du Canada à repasser en France ou à Saint-Domingue.

Après ce traité, l'Angleterre commença à démembrer le Canada. Le Labrador, l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine furent annexées au gouvernement de Terre-Neuve ; les îles Saint-Jean et Cap-Breton passèrent à la Nouvelle-Écosse. Le territoire des grands lacs fut adjoint aux colonies voisines. En 1784, le Nouveau-Brunswick se détacha de la Nouvelle-Écosse et reçut une administration particulière, comme nous le verrons plus loin. La partie qui restait du Canada fut nommée *Province de Québec.*

Par les proclamations du 7 octobre et du 17 décembre 1763, George III, roi d'Angleterre — de sa propre autorité, c'est-à-dire sans le concours du parlement impérial — abolit les lois françaises au Canada, pour établir celles de l'Angleterre. Vers cette époque, le général Murray fut nommé gouverneur général du Canada. Sans parler de l'abolition des lois françaises, les Canadiens-Français se plaignaient

d'avoir été presque complètement oubliés dans la création du conseil des Treize Membres — conseil qui était investi des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Des murmures éclatèrent parmi toutes les classes. Pour calmer cette agitation, Murray fut obligé de permettre l'usage des lois françaises dans les causes ayant trait à la propriété mobilière.

Pour se conformer à certaines instructions reçues de Londres, Murray convoqua une assemblée des représentants du peuple. Les délégués canadiens furent invités à prêter le serment du *test*, par lequel ils devaient consentir à abjurer la doctrine de la transsubstantiation, du saint sacrifice de la messe et de l'invocation de la sainte Vierge et des saints. Ils refusèrent péremptoirement. L'assemblée ne siégea point.

Ce fut sous l'administration de Murray que se fit le soulèvement des tribus indigènes de l'Ouest. Celles-ci avaient à leur tête Pontiac, un des sauvages les plus habiles dont il soit fait mention dans l'histoire du Canada, un ennemi juré de la puissance britannique. Dans cette lutte, les Anglais perdirent un bon nombre de leurs forts, sur le bord des grands lacs.

En 1766, Québec accueillit avec une joie profonde l'arrivée d'un prélat, Mgr J.-O. Briand. L'Église du Canada était sans évêque depuis six ans, c'est-à-dire, depuis la mort de Mgr Pontbriand, survenue en 1760.

Le gouverneur Carleton — L'Acte de Québec

En 1766, le gouverneur Murray fut remplacé par Guy Carleton. Sur les renseignements fournis à Londres par le général Murray touchant la condition des choses au Canada, l'Angleterre résolut d'adopter des mesures plus justes et plus libérales à l'égard des Canadiens. Elle commença par suspendre l'exécution des instructions royales ordonnant d'expulser du pays tous les habitants qui refuseraient de prêter le serment du *test*. Ce changement dans la politique de l'Angleterre était dû, en bonne partie, à l'attitude menaçante des colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre. Celles-ci, comme nous allons le voir dans la prochaine leçon, étaient en pleine révolte. Ce fut à la nouvelle de l'insurrection des colonies que le parlement anglais se hâta, en 1774, de voter une loi appelée « Acte de Québec », dans le but de réorganiser le gouvernement dans la province de Québec. Entre autres déclarations, il était dit dans cet acte que les catholiques conserveraient les droits qui leur avaient été garantis par la capitulation de Montréal et qu'ils seraient dispensés du serment du *test*. De plus, il était créé un conseil législatif composé de 17 membres au moins et de 23 au plus, lesquels pouvaient être catholiques ou protestants.

La Révolution Américaine

A cette époque, la Grande-Bretagne avait, de ce côté-ci de l'Atlantique, les dix-sept colonies suivantes jouissant chacune d'un gouvernement local : Terre-Neuve, l'île Saint-Jean, la Nouvelle-Écosse, Québec, New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud et la Georgie.

En Angleterre, on refusait aux habitants de ces colonies les privilèges

auxquels des sujets anglais avaient droit. Ainsi, les marchands coloniaux n'avaient pas la liberté d'importer directement le thé, le sucre, les épices et autres marchandises des pays qui produisaient ces objets de commerce, mais ils devaient les faire venir de la Grande-Bretagne. C'était du retard dans l'importation et de l'augmentation dans les prix. Il s'ensuivit maintes violations de la loi des douanes, ainsi que plusieurs saisies de vaisseaux et de marchandises par les officiers du gouvernement. Souvent les propriétaires des biens saisis résistaient ; alors avaient lieu des scènes de désordre et des rixes scandaleuses. L'Angleterre, dans le but de protéger ses propres manufactures, alla jusqu'à défendre aux colonies de fabriquer pour le marché. Ce qui mit le comble à l'indignation, ce fut le *Stamp Act*, autrement dit la loi du Timbre. En conformité de cette loi passée au parlement anglais, en 1765, toutes les pièces légales telles que testaments, assignats, notes promissoires, hypothèques, etc., étaient nulles à moins d'avoir été écrites sur papier timbré. Il y avait des officiers spéciaux pour la vente de ce papier, et le revenu allait en Angleterre.

Au fond, il était raisonnable d'engager les colonies à aider au paiement de la dette nationale qui était alors énorme et dont le chiffre avait été, sans doute, notablement accru par suite des dépenses faites par la mère patrie pour les colonies. Mais ces dernières n'étaient pas représentées dans le parlement anglais, et ce défaut de représentation était contraire, disait-on, aux principes de la liberté britannique. Toutes les colonies anglaises protestèrent donc contre l'impôt du timbre qui fut aboli l'année suivante. En revanche, en 1767, les Anglais mirent des droits sur le verre, le plomb, le thé et le papier. Les Américains n'en voulurent pas davantage. L'Angleterre devint moins exigeante : elle finit même par ne laisser d'impôt que sur le thé, comme marque de pouvoir souverain. Les Américains jurèrent de ne plus boire de thé. Au mois de décembre 1773, des hommes déguisés en Indiens montèrent à bord de trois navires amarrés au quai dans le port de Boston, et jetèrent, par-dessus bord, 340 caisses de thé.

Un congrès colonial, composé de députés représentant trois millions d'habitants, se réunit à Philadelphie, en septembre 1774. Presque toutes les colonies anglaises y avaient leurs délégués autorisés. La même année vit commencer la guerre des colonies anglaises contre leur mère patrie. On comprend bien que, dans des circonstances aussi critiques, l'Angleterre ait eu tout intérêt à ménager les Canadiens et à voter le « *Quebec Act* » de 1774.

Le message du congrès américain aux Canadiens

Pendant que le congrès de Philadelphie exposait au parlement anglais les plaintes des colons, le gouverneur Carleton inaugurait, dans la ville de Québec, la nouvelle Constitution. Sur vingt-trois membres du conseil législatif, un tiers furent choisis parmi les catholiques. Plusieurs Canadiens furent nommés à des charges publiques. Il n'y avait pas de temps à perdre, car déjà le congrès américain avait envoyé aux Canadiens un message dans lequel ceux-ci étaient fortement invités à se joindre aux autres colonies, pour défendre avec elles leurs droits et leur liberté.

Ce document mit les Anglais du Canada en éveil. En général, leurs

sympathies étaient pour les coloniaux révoltés. Au contraire, la noblesse française et le clergé, qui craignaient d'exposer leur religion et leur nationalité en devenant partie intégrante d'une république anglaise et protestante, réussirent à maintenir presque toute la population française dans la neutralité. C'est alors que le congrès américain résolut de faire marcher des troupes contre le Canada.

Les forts de Carillon, Saint-Frédéric (Crown Point), Chambly et Saint-Jean étaient gardés par un très petit nombre d'hommes. Le colonel américain Arnold et le général Montgomery n'eurent pas grand'-peine à s'en emparer. Une nouvelle proclamation fut envoyée au Canada par le congrès américain. Elle n'eut pas de meilleur résultat que la première. En même temps, George Washington fut nommé général en chef de l'armée des États coloniaux.


GEORGE WASHINGTON

Le général Montgomery, après s'être rendu maître du fort Saint-Jean, fit occuper Sorel et les Trois-Rivières, et il marcha droit sur Montréal où il n'éprouva aucune résistance. De là, Montgomery conduisit ses troupes à Québec, où se dirigeait également le général Arnold qui faisait route par la vallée de la rivière Kennebec et celle de la Chaudière. Au premier essai, qui fut fait pour emporter la ville d'assaut, le 31 décembre 1775, le capitaine Chabot fit une si vigoureuse résistance que Montgomery fut tué avec plusieurs de ses officiers.

Arnold, qui prit la place de Montgomery, n'eut pas de succès. Il est vrai qu'au printemps il reçut des renforts commandés par le général Thomas, mais, un beau midi, au commencement de mai, on vit une flotte s'avancer vers la rade de Québec. C'était une escadre anglaise forte de 9,000 hommes de troupes régulières. Arnold venait de se mettre à table pour prendre son dîner. Quand on lui apprit l'arrivée de la flotte, il décampa si vite qu'on trouva son dîner tel qu'il avait été servi. Il laissa derrière lui son artillerie, ses bagages, ses munitions et une partie de ses malades. Les Américains perdirent, dans ce siège de Québec, cent hommes tués ou blessés, sans compter 425 prisonniers de guerre.

Suite des hostilités — Le général Burgoyne

Coûte que coûte, l'Angleterre voulait soumettre les colonies insurgées. Elle envoya un corps de 8,000 vétérans sous le commandement de Burgoyne qui arriva à Québec, au mois de mai 1776. Le plan de ce général fut d'opérer une jonction avec lord Howe, à New-York, afin de séparer les colonies du Sud de celles de l'Est. Tant que Burgoyne suivit les conseils du gouverneur Carleton, il obtint des succès ; mais quand il fut nommé général en chef de l'armée, son incompétence se montra au grand jour.

Au printemps de 1777, il envahit l'État de New-York, à la tête de 9,000 hommes. Après quelques faibles succès sur le lac Champlain, il

fut battu d'emblée à Bennington et près d'Albany. Finalement, forcé de se retirer sur les hauteurs de Saratoga, il fut bientôt cerné par des forces supérieures et obligé de poser les armes, le 16 octobre, avec les 5,800 soldats qui restaient de son armée.



Sir Guy CARLETON

L'influence de la défaite de Burgoyne, à Saratoga, fut décisive. Elle décida la France à s'allier avec les colonies révoltées. Comme quelques esprits clairvoyants avaient pu le prévoir, l'indépendance des États-Unis succédait à la ruine des établissements français dans l'Amérique du Nord. En s'associant aux Américains, la France prenait sa revanche pour les pertes qu'elle avait essuyées aux mains des Anglais. A dater de ce moment, le théâtre de la guerre fut transporté ailleurs, et le Canada ne fut plus inquiété par les fondateurs de la république américaine.

Le gouverneur Haldimand

Le gouverneur Carleton, blessé de la préférence qu'on avait donnée au général Burgoyne dans le commandement des troupes, demanda son rappel et fut remplacé, en juillet 1778, par le général Haldimand, Suisse de naissance. Ce dernier entra en fonctions à un moment bien critique de notre histoire. Le Canada était entouré de provinces en révolution. Sur les portes des églises, dans la province de Québec, on trouvait des copies de la fameuse proclamation du baron d'Estaing, laquelle faisait un appel aux Canadiens-Français de se mettre encore une fois sous la protection du roi de France. Des émissaires américains parcouraient le pays, afin de soulever les esprits contre l'Angleterre.

Haldimand était un vieux militaire. Il gouverna le Canada comme il aurait régenté des troupes en sédition, et quand des plaintes s'élevèrent, il n'y répondit qu'en sévissant encore avec plus de rigueur. Il emprisonna les Canadiens par centaines. Quelques-uns furent détenus des mois et des années, au pain et à l'eau, sur le simple soupçon d'avoir communiqué avec les Américains. Après de fortes protestations faites contre cette conduite despotique du gouverneur, celui-ci crut qu'il était prudent de demander son rappel. Il ne l'obtint que deux ans après sa demande.

Chez les Américains, les colonies en révolte, aidées par la France, tenaient tête aux armées anglaises. Les succès de la campagne de 1778 furent partagés ; mais ceux de l'année suivante furent favorables aux Américains. Le comte de Rochambeau et le jeune marquis de Lafayette traversèrent les mers, avec de vaillantes troupes françaises, afin de combattre contre les armées anglaises. Aussi quand, en 1782, lord Cornwallis fut obligé de mettre bas les armes, assiégé comme il l'était à Yorktown par les armées de Washington et de Lafayette, l'indépendance des États-Unis, quoique non déclarée, se trouvait définitivement assurée.

Au Canada, le général Haldimand fut remplacé, en 1786, par Guy

Carleton devenu Lord Dorchester. Cependant, après le départ de Haldimand, en 1785, les lieutenants-gouverneurs Hamilton et Hope occupèrent ce poste par intérim.

Pendant l'administration de Hamilton, il fut introduit un acte connu encore aujourd'hui sous le nom de *Habeas Corpus*. En vertu de cette loi, un prisonnier a le droit, en certains cas, d'obtenir son élargissement, moyennant caution.

Lord Dorchester arriva à Québec, le 21 octobre 1786.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE LA

QUATRIÈME ÉPOQUE

1760-1791

(Ce petit tableau comprend la succession des papes, des rois d'Angleterre et de France, les gouverneurs du Canada, quelques relevés de la population, ainsi que la date de certains événements importants de cette période.)

Souverains Pontifes		Rois de France	
Clément XIII	1758-1769	Louis XV	1715-1774
Clément XIV	1769-1774	Louis XVI	1774-1789
Pie VI	1775-1779	Révolution	1789

Roi d'Angleterre

George III 1760-1820

Gouverneurs du Canada

1764. Général James Murray.
1766. Sir Guy Carleton.
1770. H.-T. Cramahé, lieutenant-gouverneur.
1778. Général Fred. Haldimand.
1784. Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur.
1785. Henry Hope, lieutenant-gouverneur.
1786. Lord Dorchester.

Gouverneurs de la Nouvelle-Écosse

1760. J. Belcher, administrateur.
1763. Montagu Wilmot.
1766. Lord William Campbell.
1773. F. Legge.
1776. Mariot Arbuthnot.
1778. Sir R. Hughes.
1781. Sir A.-S. Hamond.
1782. John Parr.

Gouverneurs du Nouveau-Brunswick

1784-1803. Général Thomas Carleton.

Gouverneurs de l'île Saint-Jean

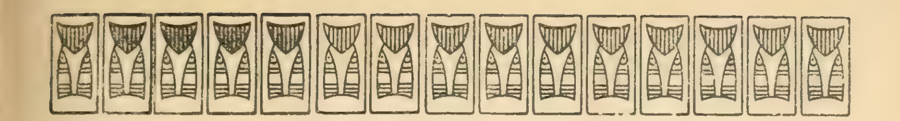
1770. Capitaine W. Paterson.
1775. Capitaine P. Callbeck, administrateur.
1779. Thomas DesBrisay.
1786. Lieutenant général Edmund Fanning.

Gouverneurs du Cap-Breton

1784. Major J.-F.-W. Desbarres.
1787. Lieutenant-colonel Macarmick.

Dates importantes de la Quatrième Époque

1762. Premier établissement anglais dans le Nouveau-Brunswick.
1763. 10 février. — Traité de Paris signé, cédant le Canada aux Anglais. — Annexion du Labrador à Terre-Neuve.
1764. Pontiac, le célèbre chef des Outaouais, organise une conspiration pour la levée en masse des tribus sauvages et le massacre général des Anglais.
1768. Fondation de Charlottetown, I. P. E.
1769. L'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) est constituée en province séparée. — Premier gouverneur, W. Paterson.
1773. Arrivée de colons écossais dans la Nouvelle-Écosse.
1774. L'« Acte de Québec » est passé.
1775. La révolution américaine éclate.
1777. La Couronne décrète la déshérence des biens des Jésuites, dont l'ordre est supprimé par décret papal.
1783. Traité de Versailles.
1784. Population du Canada ; 113,012 (non compris les loyaux sujets de l'empire-uni).
1784. Le Nouveau-Brunswick devient une province séparée.
1785. Date de la charte d'incorporation de Saint-Jean, N.-B.



CINQUIÈME ÉPOQUE

DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL JUSQU'A LA CONFÉDÉRATION, 1791-1867

PREMIÈRE SECTION. — DE 1791 JUSQU'A L'UNION, 1841.

CHAPITRE I

LORD DORCHESTER — L'ACTE DE 1791 — LES LOYALISTES

La Constitution de 1791 — Prescott et Milnes (1)

Au début de l'administration de lord Dorchester, un mouvement s'opéra chez la population franco-canadienne, en vue d'obtenir une réforme dans les institutions politiques du pays. Lord Dorchester chargea le conseil législatif de s'enquérir de l'administration judiciaire, de la milice, du commerce, de la police et de l'éducation. En 1791, le parlement impérial institua le gouvernement représentatif pour le Canada, et sépara, en même temps, le pays en deux provinces ; l'une nommée Haut-Canada ; l'autre, Bas-Canada. Le conseil législatif du Bas-Canada était composé de quinze membres nommés par la Couronne ; l'assemblée législative était formée de cinquante députés élus par le peuple. La nouvelle Constitution fut mise en vigueur le 26 décembre 1791. Au Bas-Canada, les élections eurent lieu l'été suivant. Sur cinquante membres, les Canadiens élurent seize Anglais, presque le tiers de la représentation, quoique la population anglaise du Bas-Canada ne fût alors qu'à la proportion d'un à sept. A l'ouverture des Chambres, les Anglais proposèrent la nomination d'un président anglais et l'abolition de la langue française dans les débats de la chambre. Joseph Papineau fit un discours éloquent contre cette dernière proposition : « Eh quoi, s'écria-t-il, parce que les Canadiens devenus sujets de l'Angleterre ne savent pas la langue parlée sur les bords de la Tamise, ils seront privés de leurs droits ! Privez-en donc les habitants des îles de la Manche qui parlent français et vous appartiennent depuis les jours de Guillaume le Conquérant ». Les deux propositions furent rejetées. M. Panet fut élu président et il fut décidé, contre le vote de tous les Anglais, que les travaux de la chambre seraient publiés dans les deux langues.

(1) Prononcez : *Milz.*

A cette époque, en 1791, la population du Haut et du Bas-Canada était de 161,311 âmes.

En 1786, lord Dorchester reçut sa deuxième et dernière nomination de gouverneur général. Il vint au Canada, muni d'instructions, dont quelques-unes l'autorisaient à former un nouveau conseil exécutif composé de neuf membres parmi lesquels il y aurait deux Canadiens. Ces instructions permettaient aussi aux séminaires et aux communautés religieuses de se perpétuer, suivant les règles de leur institution.

Lord Dorchester eut pour successeur le général Prescott. Pendant l'administration de ce dernier, un traité fut conclu entre l'Angleterre et les États-Unis, pour sauvegarder la bonne entente dans les relations de commerce et de navigation avec le Canada. A cause de certaines difficultés qui s'élevèrent, dans la chambre du Bas-Canada, concernant la langue française, Prescott se crut assis sur un volcan. Ne voyant partout que complots et révolutions, il prit, pour terrifier la population française, des mesures d'une sévérité inopportune. Il attaqua même le clergé et alla jusqu'à défendre aux catholiques d'ériger de nouvelles paroisses.

D'un autre côté, la révolution française, qui faisait trembler les rois, produisit en Amérique un effet que les Anglais étaient loin de prévoir. Elle amena un certain nombre de prêtres catholiques qui se dispersèrent dans les États-Unis et dans les provinces anglaises, remplaçant ainsi les missionnaires jésuites et récollets.

Le général Prescott fut remplacé, en juillet 1799, par Robert-Shore Milnes, en qualité de lieutenant-gouverneur. Ce fut pendant l'administration de celui-ci que la Couronne, malgré les réclamations de la chambre, s'empara définitivement, en 1800, des biens des Jésuites. Elle s'appuyait sur ce principe que le roi pouvait disposer de ces biens, à son gré. C'était admettre que tous les biens des institutions religieuses sont à la merci de l'autorité royale — ce qui est contraire aux privilèges reçus de la Couronne et promulgués, en 1793, par lord Dorchester. Les Canadiens-Français demandaient seulement que les biens des Jésuites fussent consacrés à l'instruction publique, selon l'intention des fondateurs du collège de Québec.

Aux conseils législatif et exécutif, les Canadiens étaient en minorité. Ils ne purent obtenir ce qu'ils demandaient.

La restitution de ces biens ecclésiastiques ne devait se faire qu'à la fin du dix-neuvième siècle, grâce à l'initiative de l'honorable M. Masson et aux efforts persévérants faits, subséquemment, par l'honorable M. Mercier, ainsi qu'à l'appui et à la bonne volonté d'un grand nombre de députés de la Chambre de Québec.

Premiers journaux en Canada — Administration despotique de sir James Craig

Le premier journal, publié au Canada, a été le *Halifax Gazette* fondé en 1752, dans la capitale de la Nouvelle-Écosse. Il porte aujourd'hui le nom de *Royal Gazette*. La publication de cette feuille n'a jamais été interrompue. « La Gazette de Québec » parut en 1764. En 1769, le *Nova Scotia Chronicle and Weekly Advertiser* vit le jour dans la ville d'Halifax, et en 1781, un nouvel organe, le *Halifax Journal* fut publié, au même endroit, par John Howe, père de l'honorable Joseph Howe dont la mémoire est vénérée dans la Nouvelle-Écosse.

Ce fut le premier jour de janvier 1805 que l'on vit paraître, à Québec, le *Mercury*, publié et rédigé par l'avocat Thomas Cary. Cette feuille voulait l'anglification du Canada, coûte que coûte. L'année suivante, au mois de novembre, les Canadiens-Français fondèrent, dans la même ville, un journal nommé *le Canadien*, pour défendre leur langue et leurs institutions.

En octobre 1807, sir James Craig arriva à Québec, en qualité de gouverneur général. C'était un militaire d'assez haute réputation. Dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur, il fut souvent despotique et fantasque, et l'époque de son administration a été appelée le *Règne de la Terreur*. En 1808, de sérieuses discussions s'élevèrent entre lui et les représentants du peuple. Ceux-ci, à l'exemple de ce qui se passait dans la métropole, voulaient exclure les juges des rangs de la représentation à la chambre d'Assemblée ou aux conseils administratifs. Le Conseil rejeta cette mesure. Peu de temps après, le gouverneur Craig fit rayer de la liste des officiers de la milice, M. Panet, président de l'Assemblée et quatre autres députés.

A la session suivante, le parlement fut dissous par le gouverneur, parce que les membres avaient osé insister sur la nécessité d'un ministère responsable et sur la liberté de discussion dans la chambre. Le discours du gouverneur renfermait de piquants reproches à l'adresse des Canadiens. Le nouveau parlement se réunit, à la fin de janvier 1810. Non seulement les électeurs canadiens renvoyèrent à la chambre les mêmes députés, mais ils donnèrent congé à ceux qui avaient faibli dans la lutte faite pour obtenir un gouvernement équitable, et les remplacèrent par des hommes plus dévoués à la nationalité franco-canadienne. Les députés réélus protestèrent contre le langage insultant prononcé par Craig, à la dernière prorogation des chambres. Ils n'eurent pas de peine à démontrer que le gouverneur s'était servi d'un langage contraire à la Constitution et aux libertés du pays. Après avoir censuré la conduite du gouverneur, ils s'occupèrent du conseil exécutif, c'est-à-dire des officiers subalternes qui appartenaient, à peu près tous, à la coterie des oppresseurs.

La chambre d'Assemblée était d'avis que l'unique moyen d'obliger ces officiers subalternes à respecter la députation du pays, c'était la voie du budget. Aussi résolut-elle de les soumettre à son contrôle, en votant leur traitement. Le gouverneur Craig ne savait plus à quelles mesures il allait recourir. En même temps, le conseil législatif refusait toujours de coopérer à l'exclusion des juges, comme cela avait été proposé. C'est alors que les députés, par la seule force de leur vote — ce qui était inconstitutionnel — déclarèrent vacant le siège du juge de Bonne, représentant de Québec. Ce juge était le favori de Craig, « l'âme damnée du château », comme on l'appelait alors. Cette fois, le gouverneur n'y tint plus. Il prorogea de nouveau le parlement, fit saisir les presses du *Canadien*, déclara le rédacteur de ce journal coupable de haute trahison, et il fit arrêter six des principaux députés parmi lesquels figuraient Pierre Bédard et Joseph Papineau. En même temps, il fit appel à la fidélité du peuple par une proclamation qui fut lue dans un grand nombre d'églises.

Les citoyens arrêtés demandèrent à être jugés. Malgré toutes les recherches, les juristes ne trouvèrent aucune trace de trahison et Craig

fut contraint de les relâcher l'un après l'autre, sans condition et avec les *honneurs de la guerre*, comme disait Bédard, leur chef.



Mgr PLESSIS

Le gouverneur ne voulut pas s'arrêter en si beau chemin. Au cours de l'été de 1811, il entreprit de faire passer une loi en vertu de laquelle la nomination des évêques et des curés serait désormais une prérogative royale, et il demanda à Mgr Plessis de donner d'avance son approbation à ce projet. Le digne évêque refusa. Après une longue discussion pendant laquelle Mgr Plessis fit entendre au gouverneur qu'aucun membre de l'Église catholique ne pouvait reconnaître la suprématie religieuse du roi, l'irascible Craig lui répondit : « Et nous, nous ne reconnaissons point l'Église catholique ». Le gouverneur ne tarda pas à s'éloigner du pays. Il était atteint d'une maladie mortelle : il s'en retourna en Europe, où il mourut au mois de janvier 1812.

Sir George Provost

Sir James Craig eut pour successeur un général d'origine suisse, sir George Provost, qui depuis quelques années, était gouverneur de la Nouvelle-Écosse. C'était un homme modéré et pourvu de bon sens pratique. Après son arrivée à Québec, en 1811, sir George travailla à concilier les esprits et à s'attacher les Canadiens, en témoignant une entière confiance en leur loyauté. Il n'eut qu'à rendre justice aux victimes de Craig pour conquérir les sympathies des Canadiens-Français. Il obtint de la chambre tout ce qu'il demanda pour la défense du Canada, vu le danger d'une rupture avec les États-Unis. Le parlement vota les fonds nécessaires, autorisa le gouverneur à lever une troupe de 2,000 hommes, et, en cas de besoin, à mettre sur pied toute la milice disponible.



Sir George PROVOST

Le nouveau gouverneur eut plusieurs entrevues avec Mgr Plessis aux fins de mettre le clergé et la religion catholique dans une situation convenable, conformément aux conditions des traités. Ce prélat profita des bonnes dispositions de sir George pour faire reconnaître pleinement l'existence légale de la religion catholique au Canada.

CHAPITRE II

ACADIENS ET LOYALISTES DANS LES PROVINCES MARITIMES

Les Loyalistes des États-Unis

Nous avons vu dans la quatre-vingt-deuxième leçon que, sur une proclamation faite par le gouverneur Lawrence, dans le but d'attirer des colons anglais de la Nouvelle-Angleterre vers la Nouvelle-Ecosse, sept mille émigrants vinrent tenter un établissement sur les terres dont les Acadiens avaient été injustement dépossédés. Il y eut quatorze districts établis par les nouveaux venus : cinq étaient situés dans le territoire que renferme aujourd'hui le Nouveau-Brunswick. Sur ces derniers, il y en avait quatre aux alentours de la baie de Chignectou ; le cinquième était sur la rivière Saint-Jean.

Par le recensement de 1767, ces cinq districts donnaient une population anglaise d'à peu près 1,100 âmes, sorties pour la plupart du Rhode-Island, du Massachusetts et de la Pennsilvanie. Vers cette époque, des petites colonies anglaises furent fondées à Bathurst et à Miramichi. La plus forte émigration fut celle des loyalistes de l'empire-uni, en 1783.

On désigne sous le nom de « loyalistes de l'empire-uni » tous les sujets coloniaux anglais qui ne voulurent pas tourner le dos à l'Angleterre, après la déclaration de l'*Indépendance des États-Unis*, en 1776. Le nouveau gouvernement des États-Unis demandait l'adhésion de tous ses sujets à la nouvelle Constitution. Ceux qui ne voulaient pas adopter le nouvel ordre de choses étaient traités comme des rebelles. Il est vrai que le temps était passé pour faire de l'agitation d'une manière légitime et avec quelque chance de succès. Toutefois, la situation était bien pénible pour tous ces conservateurs anglais qui n'avaient désiré rien autre chose que d'obtenir justice de l'Angleterre, et cela, par des moyens constitutionnels. Maintenant, ils se voyaient obligés de renoncer à la mère patrie ou d'être regardés comme des ennemis de la nouvelle république. Il ne leur était pas permis d'être neutres. Persuadés que, sous la constitution anglaise, les plaintes des sujets coloniaux finiraient par être prises en considération et que l'Angleterre leur accorderait justice, des milliers d'Anglais coloniaux résolurent de rester sous l'égide de la loi anglaise et de garder leur loyauté envers l'empire-uni de la Grande-Bretagne. C'est la raison pour laquelle on les a nommés les loyalistes de l'Empire-Uni.

A la fin de la guerre d'Indépendance, ces fils loyaux de l'Angleterre eurent tant à souffrir, aux États-Unis, de la part des républicains victorieux, qu'ils émigrèrent, en grand nombre, au Canada et dans les provinces maritimes. De 1777 à 1785, au moins 35,000 loyalistes traversèrent les frontières pour rester sous la domination anglaise. La plupart allèrent s'établir dans les provinces maritimes.

Les loyalistes au Nouveau-Brunswick

Le 18 mai 1783, des vaisseaux portant un grand nombre de ces émigrés coloniaux, mouillèrent dans la rade de Saint-Jean, près de l'île

Navy, d'où l'on pouvait apercevoir le site du vieux fort Latour. A droite, on voyait une petite péninsule, avec une espèce de marais à la base, et, plus loin, une colline couverte de rochers, de buissons et de sapins. C'est là que se fixa la colonie — site qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Jean, la plus grande ville du Nouveau-Brunswick. Avant que l'année fût écoulée, les loyalistes étaient au nombre de cinq mille. Ils étaient distribués, en majeure partie, dans leur nouvelle ville qu'ils nommèrent Parrtown en l'honneur du gouverneur Parr. D'autres se fixèrent sur la rivière Saint-Jean, entre Parrtown et Sainte-Anne, aujourd'hui Frédéricton. Il leur fut accordé de larges concessions de terre, et, de plus, une assistance convenable pour deux ans.

Une fois établis, les loyalistes demandèrent le privilège d'envoyer un représentant à la chambre d'Halifax. Le gouverneur de la Nouvelle Écosse répondit qu'il n'avait pas le pouvoir d'augmenter le nombre des représentants dans sa province. C'est alors que les loyalistes adressèrent une pétition à Londres pour faire établir le Nouveau-Brunswick en province séparée. A cause de leur rang, et surtout en récompense de leur attachement à la mère patrie, cette faveur leur fut accordée. En 1784, la province du Nouveau-Brunswick fut séparée de la Nouvelle-Écosse et eut son gouvernement propre. Le colonel Thomas Carleton en fut nommé gouverneur. Il était frère de sir Guy Carleton (lord Dorchester).

Les deux premières sessions de la législature furent tenues à Parrtown, auquel on donna le nom de Saint-Jean. Le conseil exécutif et législatif se composait de douze membres, la chambre d'Assemblée, de vingt-six. La ville de Saint-Jean fut constituée en municipalité en 1785 : c'est la première organisation municipale faite au Canada. Saint-Jean ne demeura pas longtemps capitale de la province. Quelques difficultés s'étant élevées au sujet d'un terrain pour y construire les édifices du gouvernement, le gouverneur Carleton alla se fixer à Sainte-Anne, qu'il appela Frédéricton, et dont il fit le siège du parlement et la capitale de la province.

Peu de temps après, Miramichi devint un centre important pour le commerce qui était alimenté par les produits des colons français ou anglais, à partir de la baie de Chignectou jusqu'à la baie des Chaleurs.

Le gouverneur Thomas Carleton résida dix-neuf ans dans la province. On rapporte qu'en 1788, au mois de mars, il marcha en raquettes de Saint-Jean à Québec : c'était pour voir son frère, lord Dorchester, qui était dangereusement malade. Dans ce voyage, il passa huit nuits à la belle étoile. Dans une de ses lettres, il qualifie cette longue course de « promenade très agréable ». Carleton s'éloigna du Nouveau-Brunswick, en 1803, mais il demeura lieutenant-gouverneur jusqu'à sa mort, en 1817. Des administrateurs le remplacèrent pendant cette période de quatorze ans.

Le premier collège du Nouveau-Brunswick fut fondé à Frédéricton, en 1800. En 1802, des efforts furent faits également par Mgr Denaut pour fonder une maison de haute éducation catholique à Memramcook, mais ces tentatives n'eurent pas de succès.

A la Nouvelle-Écosse

Lorsque le congrès de Philadelphie demanda, par proclamation, à toutes les colonies anglaises de s'unir contre l'Angleterre, la chambre d'Halifax ne donna pas de réponse. C'était dire que cette province entendait garder sa loyauté envers la Grande-Bretagne. Cette fermeté coûta cher aux petits villages établis sur ses côtes. Yarmouth, Annapolis, Cornwallis, Lunenburg et d'autres places furent pillées et tenues en de continuelles alarmes par les flibustiers américains.

Un événement important en fait d'éducation eut lieu, en 1788 : c'était la fondation de *King's College*, Windsor. Cette institution a reçu sa charte royale, en 1802.

Dans la dernière décade du dix-huitième siècle, deux princes de la maison royale d'Angleterre visitèrent Québec et Halifax. Le prince Guillaume Henri, duc de Clarence, vint le premier. Plus tard, il monta sur le trône sous le nom de Guillaume IV. Le prince Edouard, duc de Kent et père de la reine Victoria, passa quatre à cinq ans à Halifax. Il était commandant en chef des troupes de Sa Majesté au Canada.

En 1796, cinq cents nègres furent transportés de l'île Jamaïque à Halifax. On les appelait *Marrons*. Traités cruellement par le gouvernement anglais de la Jamaïque, ils s'étaient révoltés. Cachés dans les montagnes de leur île, se tapissant dans des trous de rochers ou autres retraites impénétrables, il n'en sortaient que pour harceler les Anglais et se livrer au vol et au pillage. Ne sachant plus comment subjuguer ces rebelles, les Anglais firent venir d'Europe une grosse meute de chiens de chasse qu'ils lancèrent contre les indigènes. Les nègres n'eurent pas plus tôt appris que les *blood hounds* étaient débarqués dans l'île, qu'ils se livrèrent à la merci de leurs maîtres anglais. Les *Marrons* furent déportés à Halifax. Comme ils ne pouvaient guère s'y acclimater, on les envoya, quatre ans plus tard, à Sierra Leone, en Afrique.

Forme de gouvernement et coutumes législatives

La forme du gouvernement était à peu près la même dans toutes les provinces : elle se modelait sur le gouvernement de la Grande-Bretagne. Le gouverneur représentait la personne du souverain. Le parlement se composait de deux branches : le conseil et une assemblée délibérante, tels qu'établis en 1791.

Le conseil était nommé par la Couronne, c'est-à-dire par le gouverneur agissant au nom du souverain. Les membres du conseil étaient généralement choisis parmi les familles qui avaient de la fortune et de l'influence et ils gardaient leur position pour la vie. L'évêque de l'Église anglicane et le juge en chef de la province étaient, en vertu de leurs fonctions, membres du conseil. Dans les provinces du Haut et du Bas-Canada, les élections pour la chambre d'assemblée se faisaient tous les quatre ans. A la Nouvelle-Écosse, il n'y eut d'abord aucune loi au sujet de la durée des parlements. La chambre d'assemblée élue en 1770 ne fut pas dissoute avant 1785. En 1792, un Acte fut publié par lequel les élections devaient se faire tous les sept ans. Plus tard, il fut décrété qu'elles auraient lieu tous les quatre ans.

Les provinces du Bas et du Haut-Canada avaient, en outre, un con-

seil exécutif dont les membres étaient les conseillers du gouverneur relativement à l'administration de la chose publique. Plusieurs de ceux-ci faisaient partie, en même temps, du conseil législatif. Ils étaient désignés par la Couronne et pour la vie.

Au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse, il n'y avait qu'un conseil, qui exerçait en même temps les fonctions exécutives et législatives. Le peuple et ses représentants n'avaient aucune influence directe sur les hommes qui gouvernaient le pays. Ils n'avaient pas voix délibérative, quand il s'agissait de nommer un fonctionnaire à une charge publique, ni quand il devenait urgent de le remplacer. On ne tarda pas à se plaindre de cet état de choses, et la longue agitation qui s'ensuivit eut pour résultat le *gouvernement responsable.*

Coutumes législatives. Quand, après une élection, les députés sont convoqués pour les travaux de la législature, la chambre d'assemblée choisit un de ses membres pour présider les séances et maintenir l'ordre. Ce fonctionnaire s'appelle l'*Orateur* ou speaker. Toutes les mesures soumises à la chambre, approuvées ou votées par celle-ci, sont publiées dans des rapports qu'on appelle le *Journal de la Chambre.* Quand un projet de loi ou une mesure quelconque est présenté à la chambre, on l'appelle un *bill.*

Lorsqu'un bill a été adopté par les deux chambres et qu'il a reçu la sanction du gouverneur, il est désigné sous le nom d'*Acte.*

Quand une assemblée termine ses délibérations, il y a *ajournement* proposé et passé au vote.

Toutes ces réunions, qui sont terminées par des ajournements successifs, constituent ce qu'on appelle une *session.*

Quand, à la fin d'une session, le gouverneur renvoie les membres de l'Assemblée sans spécifier le temps où ceux-ci doivent se réunir, excepté par une proclamation qui se fera d'une manière spéciale, d'après l'avis du conseil exécutif, les chambres sont prorogées.

Quand les membres sont renvoyés et qu'ils ne doivent se réunir qu'après une nouvelle élection, alors les chambres sont *dissoutes.*

Les îles du Prince-Édouard et du Cap-Breton

Le Cap-Breton est devenu une province séparée en 1784. L'année suivante, la ville de Sydney fut fondée par le major J.-F.-W. Desbarres, qui fut le premier gouverneur de l'île. Dans le tableau chronologique de cette seconde période, on trouvera les noms des neuf gouverneurs qui ont administré les affaires de l'île avec l'aide d'un seul Conseil, de 1784 à l'année 1820 qui vit le Cap-Breton réuni à la Nouvelle-Écosse. Durant ce temps, l'île dut subir, à son détriment, la politique commerciale de la Grande-Bretagne. Celle-ci ne voulut jamais permettre l'ouverture des riches mines houillères de la vieille Isle-Royale, de peur qu'il ne s'établit, en Amérique, des manufactures qui fissent un jour concurrence à celles de l'Angleterre.

L'île Saint-Jean a reçu son nom actuel de Prince-Edouard, en 1798, à l'occasion de la visite du prince Édouard, duc de Kent, grand-père de Sa Majesté, notre roi actuel, Édouard VII. Quand l'île fut cédée à la Grande-Bretagne, en 1763, elle ne comptait qu'une quarantaine de familles. En 1767, le gouvernement adopta un système de lotissement pour favoriser l'établissement de colons anglais. L'île fut divisée en

soixante-sept districts (townships), en blocs de six milles sur les quatre faces. Chaque bloc couvrait une superficie d'à peu près vingt mille arpents. Ces concessions ou petites seigneuries furent tirées au sort, en Angleterre, par certains hommes que le gouvernement anglais voulait récompenser pour des services militaires ou autres, et qui devinrent ainsi, légalement, les propriétaires des lots ou districts concédés. La plupart de ces propriétaires ne traversèrent jamais l'Océan et ne s'occupèrent aucunement de leurs seigneuries en forêts boisées. Aussi, la population n'augmenta guère avant l'arrivée des loyalistes dans les provinces maritimes. La première assemblée parlementaire de l'île Saint-Jean eut lieu en 1773. Il fut alors proposé que les dépenses du gouvernement et le salaire des fonctionnaires publics seraient défrayés par les taxes du roi « quit-rents » payées annuellement par les propriétaires de l'île. Ce système ne put réussir et les fonctionnaires publics durent recourir aux bureaux de la métropole, à Londres, pour percevoir leur traitement. En 1784, Patterson, le gouverneur de l'île Saint-Jean, fit voter une loi en vertu de laquelle il était autorisé à concéder aux loyalistes toutes les terres dont les propriétaires ne payaient pas les taxes, ou que ceux-ci n'avaient pas encore défrichées. Il y eut tant de désordres à ce sujet que Patterson fut rappelé en Angleterre.

En 1803, le comte de Selkirk amène huit cents Écossais (Highlanders) pour les établir dans l'île du Prince-Édouard. Ces hardis pionniers ne tardent pas à prospérer. Leurs descendants forment aujourd'hui un noyau très compact dans la portion centrale du pays, sans compter les nombreuses familles établies sur le littoral.



CHAPITRE III

LA SITUATION DANS LES DIVERSES PROVINCES ANGLAISES, AVANT LA GUERRE DE 1812

Au Haut-Canada

Le premier flot d'immigration des *loyalistes* au Haut-Canada eut lieu en 1784. Dès les premières années de leur établissement, ces populations anglaises demandèrent une province séparée, et ils l'obtinrent par l'Acte de 1791. La ligne de limitation fut fixée par une proclamation royale. On ne tarda pas à y former un gouvernement dont le siège fut d'abord à Newark, aujourd'hui Niagara. La première assemblée parlementaire fut tenue le 17 septembre 1792. La session dura quatre semaines et seulement huit actes du parlement furent votés. Newark était près des frontières américaines, exposé par là même à des incursions désagréables de la part de ses voisins de la jeune république. Il fut résolu de choisir une autre localité pour être la capitale de la province. Le lieutenant-gouverneur, John Graves Simcoe, désirait qu'on fît choix du village nommé aujourd'hui la ville de London. Lord Dorchester, gouverneur général, préférait Kingston. Les deux gouverneurs tombèrent d'accord quand ils se rencontrèrent à mi-chemin,

et ils adoptèrent pour capitale le port de York (Toronto). La première Chambre s'y réunit en 1797.

Quand Simcoe prorogea la première session du parlement à Niagara, il termina son discours par ces paroles : « Notre province est bénie d'une manière particulière. Nous n'avons pas une Constitution mutilée, mais une constitution qui a fait ses preuves, qui est la véritable image de celle qui régit la Grande-Bretagne, et cette constitution a donné aux sujets anglais autant de liberté et de bonheur que le comporte le degré de subordination nécessaire à la bonne administration d'une nation civilisée ».

Les pionniers loyalistes, heureux de n'être plus exposés aux persécutions qu'ils avaient endurées aux États-Unis, se mirent à l'œuvre pour défricher leurs terres, sans s'occuper des détails de l'administration du pays. Les taxes étaient légères ; de plus, par nature et par éducation de famille, ces colons étaient pleins de respect pour l'autorité. Malheureusement, les administrateurs en abusèrent pour former, comme dans les autres provinces, leur célèbre « Family Compact ». Le conseil exécutif et les fonctionnaires du gouvernement formèrent un cercle social où étaient admis, exclusivement, les parents et amis intimes des administrateurs de la chose publique. Aucun autre sujet de la province ne pouvait aspirer à prendre place dans ce cercle des dieux. Nous verrons plus tard quels furent les tristes résultats de ce mode d'administration injuste et contraire aux lois de la Constitution anglaise.

Question de frontières

A part l'immigration écossaise qui se fit à la Nouvelle-Écosse, en 1773, et dont nous avons déjà parlé dans une leçon précédente, il y en eut une autre vers le commencement du dernier siècle, surtout de 1801 à 1805. Dans une seule année, 1,300 de ces émigrés se fixèrent dans le seul comté de Pictou. Dès l'année 1791, des sujets de la première colonie s'étaient aussi établis sur l'île du Cap-Breton, et, avec ceux qui vinrent les rejoindre dans la suite, ils comptaient, en 1828, vingt-cinq mille âmes.

Après le licenciement des soldats écossais qui composaient le régiment des *Glengarry Fencibles*, ceux-ci remontèrent le Saint-Laurent et allèrent se fixer au Haut-Canada. Ils étaient pour la plupart catholiques, et c'est un de leurs prêtres, le révérend M. Alexander Macdonell, qui devint le premier évêque catholique du Haut-Canada.

Sur ces entrefaites, les limites du Maine, mal définies par le traité de Versailles (1783), occupaient l'attention des nations intéressées. Le traité de Versailles marquait la rivière Sainte-Croix comme ligne de délimitation entre le Maine et ce qu'on appelait encore, à cette époque, la province de la Nouvelle-Écosse. Mais cette rivière Sainte-Croix, où était-elle ? Les noms français donnés à ces divers cours d'eau, en 1606, par de Monts, Champlain et autres, étaient complètement oubliés. Depuis cent ans et plus, on avait repris les vieux noms sauvages par lesquels ces rivières étaient désignées de temps immémorial. Les États-Unis disaient que c'était la Magaguadavik qui faisait la limite. Au Nouveau-Brunswick, on assurait que c'était la Schoodique. En 1789, une décision fut donnée en faveur de la Schoodique. Il fut prouvé que

cette rivière était celle que Champlain appela autrefois Sainte-Croix, et ce fut ce cours d'eau qui devint la frontière orientale entre le Nouveau-Brunswick et les États-Unis. Les limites du côté du nord et la question des îles, dans la baie de Passamaquoddy, ne devaient être réglées que plus tard.

Au Nord-Ouest — Une nouvelle compagnie

La compagnie de la baie d'Hudson, après avoir reçu sa charte en 1670, n'avait eu qu'à intéresser les Indiens au commerce des fourrures et à percevoir les gros bénéfices qui lui revenaient de cette traite. Elle ne s'était pas encore occupée d'explorations dans ces vastes régions. Tout au plus s'était-elle efforcée, pour garder son monopole, d'explorer quelque peu l'intérieur de la baie d'Hudson, quand La Vérendrye et ses successeurs vinrent faire le commerce à côté de la compagnie.

La France avait été obligée de se retirer, en 1763, lorsqu'elle perdit le Canada, mais la compagnie de la baie d'Hudson allait encore avoir des sociétés rivales. Cette fois, ce fut une association de marchands écossais qui prit le nom de « Compagnie du Nord-Ouest ». Cette dernière opérait au nord et à l'ouest du lac Supérieur. Il faut savoir que la charte de la compagnie de la baie d'Hudson donnait à ses membres une juridiction exclusive de commerce sur tout le territoire arrosé par les cours d'eau qui se jettent dans la baie d'Hudson. Or, quelle était l'étendue de ce territoire ? Pour s'en assurer, les membres des deux compagnies se mirent à faire de longues explorations, lesquelles aboutirent à des découvertes importantes. Ce furent des négociants de la compagnie du Nord-Ouest qui trouvèrent les différents passages par lesquels on traverse les montagnes Rocheuses pour arriver sur les côtes du Pacifique. C'est par une de ces vieilles routes que s'engage aujourd'hui la ligne du chemin de fer Pacifique canadien qui aboutit à l'île Vancouver, sur l'Océan Pacifique.

En 1778, le capitaine Cook découvrit l'île de Vancouver ainsi que la baie appelée *Nootka* par les Indiens Mongoloides de ces régions. Dans son journal de voyage, Cook donne des détails très curieux sur ces tribus sauvages.

En 1792, le capitaine George Vancouver fut envoyé par l'Angleterre pour prendre possession formelle de Nootka. Il passa deux ou trois ans sur ces côtes, et fit diverses explorations. Nootka, appelée désormais Vancouver, fut mise en possession de la Grande-Bretagne en 1795. Le plus célèbre des explorateurs de la compagnie du Nord-Ouest fut sir Alexander MacKenzie. Entre autres découvertes, il remonta, en 1789, la rivière qui porte son nom et se rendit jusqu'à l'océan Arctique.

L'île de Terre-Neuve

Par le traité de Paris, signé en 1763, la France renonça à toutes ses possessions en Canada, dans les îles du golfe et à Terre-Neuve. Toutefois, ce traité confirma et étendit même les privilèges de pêche donnés déjà aux Français par le traité d'Utrecht. Les îles Saint-Pierre et Miquelon furent concédées à la France, à titre de place de refuge pour les pêcheurs français.

Un recensement, fait en 1763, nous apprend qu'il y avait alors une population de 13,112 âmes sur l'île de Terre-Neuve. Sur ce nombre,

7,500 résidaient en permanence ; 4,795 étaient catholiques et 2,705 protestants. Les catholiques étaient pour la plupart des Irlandais émigrés de Cork, Waterford et Belfast. Durant cette époque, il y eut une foule d'injustices exercées par les marchands envers les pêcheurs de ces régions. Les catholiques ne souffrirent pas moins de l'intolérance religieuse des gouverneurs. Les prêtres ne pouvaient entrer dans l'île qu'à la faveur d'un déguisement. S'ils étaient surpris à administrer les sacrements de la sainte Église, ils étaient arrêtés et chassés du pays. Un meilleur esprit finit enfin par prévaloir chez les gouverneurs et leur entourage, et, en 1784, une proclamation royale mit fin pour toujours à cette persécution religieuse. La même année, le P. James O Donnell, O. S. F., missionnaire irlandais de l'île, fut consacré évêque et nommé vicaire apostolique de l'île de Terre-Neuve.

Ce fut en 1783 que le traité de Versailles donna aux Français « le droit exclusif de pêche sur le littoral de l'île Terre-Neuve, à partir du cap Jean, à l'est de l'île, jusqu'au cap Ray, à l'ouest, en contournant l'île par la côte du nord ». L'Angleterre n'a jamais admis cette interprétation de la clause du traité de Versailles, et le différend n'est pas encore réglé. A l'époque dont nous parlons, tout le Labrador appartenait au Canada. Aujourd'hui, une étroite lisière, à l'est de la grande péninsule, est sous la juridiction de Terre-Neuve : le reste est annexé à la Puissance du Canada. La ligne de délimitation va du nord au sud, du cap Chudleigh au détroit de Belle-Isle.

Durant la guerre d'indépendance des États-Unis, plusieurs établissements de Terre-Neuve furent la proie des flibustiers américains. Plus tard, après la révolution française, pendant la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre, en 1793, une petite flotte française se dirigea vers Saint-Jean de Terre-Neuve, dans le but apparent de s'emparer de cette nouvelle ville. Elle n'entra pas dans le port. Après avoir rôdé quelque temps sur les côtes et brûlé un village, elle fit voile pour la France.

Dès les premières années du dix-neuvième siècle, il y eut une augmentation rapide dans l'établissement de l'île qui comptait déjà, en 1804, une population fixe de 20,380. En 1812, la population de la ville de Saint-Jean, était de 7,075 âmes. Les capitalistes qui étaient engagés, à cette époque, dans les pêcheries de Terre-Neuve, firent rapidement fortune. Quelques-uns retirèrent des profits nets de $60,000 à $100,000 par année. Il y eut telle année où l'exportation du poisson fut de 1,200,000 quintaux, ce qui donnait une valeur de $12,000,000. En revanche, les provisions étaient très élevées. La fleur se vendait trente deux dollars le baril, et le porc, trente-six.

Le premier journal de l'île de Terre-Neuve a été le *Royal Gazette*, qui parut en 1805, publié et rédigé par John Ryan. Cette publication se continue encore de nos jours.

Les Acadiens dans les provinces maritimes

Lorsque le Canada passa sous le régime anglais, et qu'il devint facile de prévoir une paix prochaine entre la France et l'Angleterre, les Acadiens prirent les moyens à leur disposition pour sortir de l'intolérable condition dans laquelle ils avaient été forcément plongés. Le dernier guerroyeur français, M. de Boishébert, se retira définitivement de la

lutte, en 1759. Les missionnaires engagèrent alors leurs paroissiens à s'aboucher avec qui de droit, pour obtenir des accommodements, un *modus vivendi.* Le 30 janvier 1760, un arrangement fut conclu entre le colonel Frye, commandant du fort Cumberland, et les délégués des Acadiens conduits par leur dévoué missionnaire, M. Manach. En vertu de ce traité, les Acadiens pouvaient désormais séjourner en paix dans leurs cantons respectifs. Leur occupation du sol, sans être officiellement approuvée, serait au moins ouvertement tolérée.

L'espoir revint au cœur de ces pauvres proscrits. Les familles de Memramcook et de Petitcodiac reprirent la culture des anciens territoires. Il y eut des groupes qui se fixèrent ici et là, près des côtes, de Memramcook à Miramichi, et tout le long de la baie des Chaleurs.

Dans la Nouvelle-Écosse, des établissements se firent à Menoudy, à l'île Madame, sur les rives du détroit de Canseau, à Prospect, à Chezetcook et à la baie Sainte-Marie. Malheureusement, ces groupes se trouvaient dispersés et assez éloignés les uns des autres. Ceux qui n'étaient séparés que par des distances médiocres, arrivèrent peu à peu à se rapprocher et à se réunir par leur développement mutuel. Aujourd'hui les Acadiens présentent huit groupes distincts que M. Rameau de Saint-Père présente comme suit : 1° celui de l'isthme de Shédiac, s'étendant de Richibouctou à la baie de Fundy ; 2° celui de la baie de Sainte-Marie, comprenant les Acadiens des comtés de Yarmouth et de Digby ; 3° celui de la baie des Chaleurs et du golfe, renfermant la partie du Nouveau-Brunswick au nord de Richibouctou ; 4° le groupe de l'île du Prince-Édouard ; 5° celui du Madawaska ; 6° les Acadiens du détroit de Canseau et du sud du Cap-Breton ; 7° les paroisses acadiennes de Chéticamp et les divers établissements acadiens répandus dans les comtés d'Inverness et de Victoria ; 8° le petit groupe de Chezetcook, près d'Halifax : et ceux qui sont domiciliés dans la capitale de la Nouvelle-Écosse ».


Charles DE BOISHÉBERT

Après la dispersion de 1755, un grand nombre d'Acadiens se refugièrent au Canada où l'on compte aujourd'hui, dans la province de Québec, près de cent vingt mille Acadiens d'origine. Les principaux groupes d'Acadiens, en cette dernière province, se trouvent dans le district de Joliette, dans l'Acadie et autres paroisses des comtés avoisinants, dans Napierville, Iberville, Saint-Jean, Bécancour, Saint-Grégoire, Nicolet, aux Trois-Rivières, dans les comtés de Mégantic, Drummond et Arthabaska, dans la ville de Montréal, dans la Gaspésie, dans les comtés de Témiscouata, du Saguenay, etc. Ils se dirigèrent au Bas-Canada par deux courants d'immigration : l'un venant de l'Acadie, l'autre, des États-Unis.

Missionnaires chez les Acadiens et les sauvages

De 1759 à 1765, les Acadiens demeurés dans le pays et ceux des États-Unis ne reçurent d'autres secours spirituels que ceux qui leur

furent donnés dans les visites peu fréquentes du P. Bonaventure. Leur premier missionnaire fut M. Bailly de Messein, envoyé à la Nouvelle-Écosse en 1768. Quelques années plus tard, arrivent les abbés Ledru et Leroux. Vers la fin du dix-huitième siècle, et au commencement du dix-neuvième, nous voyons l'abbé Le Jamtel à l'Ile-Madame et à la desserte de postes environnants ; l'abbé McEachern dans le sud du Cap-Breton ; les abbés de Calonne, Ciquard et Pichard dans l'île Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse ; les abbés Burke, Phelan, Jones, à Halifax, et quelques autres disséminés ici et là ; mais, en somme, les missionnaires sont fort rares. Les Abénaquis et les Micmacs furent, eux aussi, privés pendant quelque temps de secours spirituels ; mais la révolution française leur envoya des apôtres. Bien des fois auparavant, ces pauvres sauvages avaient fait des tentatives pour avoir, au milieu d'eux, un prêtre qui pût les retenir dans le devoir : leurs démarches étaient toujours demeurées sans résultat. Le Canada lui-même était dépourvu de prêtres et n'avait plus de religieux.

Un jour, les Abénaquis de l'ancienne mission de Naransouac, ayant entendu parler du révérend M. Carroll, supérieur général des missions à Baltimore, lui envoyèrent une députation spéciale pour lui demander un missionnaire. Le chef qui porta la parole, fit un touchant tableau des misères que l'ivrognerie engendrait parmi les indigènes ; puis, tirant de son sein un crucifix qu'il baisa à plusieurs reprises, il le donna au P. Carroll et il ajouta, la figure baignée de larmes : « Ce crucifix, c'est celui de notre Père Rasles que les Anglais ont immolé, il y a soixante-dix ans. C'est le seul souvenir qui soit resté de lui dans notre tribu. De père en fils, nous l'avons conservé jusqu'à ce jour. Mon père, ce gage touchant de l'amour du Père Rasles pour nous, je te le donne ; mais c'est pour qu'il soit, entre tes mains, le gage et la promesse que tu nous enverras un prêtre ».

Le P. Carroll, profondément ému, baisa le crucifix teint du sang d'un martyr, et, après des demandes réitérées, il réussit à obtenir des missionnaires pour ces enfants des bois.

Les abbés Bourg et Sigogne

Deux missionnaires de cette époque méritent une mention spéciale, ce furent les abbés Bourg et Sigogne. L'abbé Jean-Mathurin Bourg était acadien d'origine. L'évêque de Québec l'envoya faire ses études théologiques en France. En 1777, l'abbé Bourg fut nommé missionnaire spécial des Acadiens. Durant seize ans, ce saint prêtre exerça un apostolat bien extraordinaire. Il n'avait point, pour ainsi dire, de résidence fixe, quoique le centre de son action semblât être placé à Tracadie, dans le Nouveau-Brunswick. Au commencement de sa visite annuelle, il parcourait les paroisses établies le long du golfe, s'arrêtant plusieurs jours dans chacune d'elles. De Richibouctou à Menoudy, il avait le groupe le plus compact qui se trouvât sur tout le parcours. Il traversait alors à la baie Sainte-Marie pour y desservir les trois paroisses de Sainte-Marie, de Tousquet et de Pobomcoup (Pubnico). De là, il visitait les petits groupes acadiens épars aux alentours d'Halifax. Se rendant ensuite dans le détroit de Canseau, il évangélisait les Acadiens et les sauvages de ces régions. Enfin, après avoir donné les soins de son ministère aux fidèles du Cap-Breton, il passait par l'île Saint-

Jean, où se trouvaient un bon nombre de fidèles. Après cette dernière mission, le grand-vicaire Bourg retournait dans la baie des Chaleurs, pour reprendre son laborieux pélérinage, après un court repos. Pendant seize ans, il fit cette série d'excursions, à pied, à cheval, en canot et en barque, presque toujours à travers des pays déserts. Sa santé fut vite ébranlée, et, vers 1794, l'évêque de Québec lui assigna pour retraite la paroisse de Saint-Laurent, près de Montréal. C'est là que ce zélé missionnaire est mort, en 1797.

L'abbé Jean-Mandé Sigogne, le zélé missionnaire de la baie Sainte-Marie, naquit à Tours, France, en 1760. Il était prêtre et exerçait même le ministère dans son diocèse natal, quand la révolution française éclata. Sous l'assemblée Constituante, il refusa de prêter le serment exigé par la nouvelle Constitution schismatique, et son refus se fit avec tant d'énergie et de mépris pour les fauteurs de cette loi inique, que le jeune prêtre fut condamné à la peine capitale. Des amis de son père, lequel avait déjà été maire de Lyon et fort républicain, trouvèrent moyen de soustraire le jeune abbé à la mort et de le faire passer en Angleterre. C'est de là que l'abbé Sigogne fit voile pour l'Acadie, le 16 avril 1799. Il arriva à la Pointe-de-l'Église, le 20 juillet de la même année. Il était envoyé par Mgr de la Marche, évêque de Saint Pol de Léon, à la demande du gouverneur de la Nouvelle-Écosse, sir John Wentworth auquel avait été adressée une requête des habitants du district de Clare, dans le but d'avoir un missionnaire. Pendant vingt et un ans, l'abbé Sigogne fut le seul missionnaire des catholiques établis entre Pubnico et Annapolis, une distance de 130 milles. Durant toute sa carrière apostolique, il édifia par ses grandes vertus et se dévoua tout entier aux intérêts de ses paroissiens. Il est mort à la Pointe-de l'Église, le 9 novembre 1844. Ses cendres reposent en face du collège Sainte-Anne.



CHAPITRE IV

LA GUERRE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Blocus continental — Le droit de recherche

A l'époque où nous sommes, l'Angleterre était au plus fort de ses luttes avec la France. Napoléon voyait presque toute l'Europe à ses pieds. Seule, la Grande-Bretagne était debout, défiant le fier conquérant. Comme celle-ci, à cause de ses manufactures, entretenait de nombreuses relations commerciales avec les divers pays de l'Europe et de l'Amérique, Napoléon prit la détermination d'affaiblir ses ressources en paralysant son commerce. Il prétendait que l'Angleterre avait formé contre lui des coalitions, qu'elle lui avait suscité des ennemis, en soudoyant les Autrichiens et les Russes contre la France, et il lança son décret du blocus continental par lequel les ports du continent devaient être fermés aux navires anglais, et les ports britanniques fermés aux vaisseaux des nations soumises à la France ou alliées avec elle.

Les Anglais rétorquèrent par leurs fameux *ordres du Conseil*, qui déclaraient les côtes françaises en état de blocus. Dans cette lutte, la république des États-Unis avait pris l'attitude d'une nation neutre. Plusieurs de ses navires marchands furent saisis par des navires français ou anglais, pour n'avoir pas respecté les lois de ces divers blocus. Quand ces saisies furent faites par l'Angleterre, l'indignation des Américains ne connut plus de bornes.

Ainsi, la principale cause qui contribua à la déclaration de guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, fut l'exercice du *droit de recherche*, c'est-à-dire du droit que l'Angleterre avait d'aborder les vaisseaux suspects des nations neutres et de réclamer les déserteurs de sa marine. Ce droit de recherche était reconnu par les puissances de l'Europe.

Des abordages ayant été faits fréquemment sur des frégates américaines par les vaisseaux de l'amirauté anglaise, il s'ensuivit des irritations bien trop fortes pour deux nations qui n'avaient pas encore oublié les luttes de la guerre d'Indépendance. La guerre fut déclarée le 18 juin 1812.

L'invasion du Canada allait se faire par trois armées. Le brigadier général Hull traverserait la rivière Détroit, à la tête de *l'armée de l'ouest*. Le général Van Rensselaer dirigerait la *grande armée du centre*, à la frontière de Niagara, tandis que le commandant en chef, le général Dearborn, conduirait *l'armée du nord* à Montréal, par la vieille route du Richelieu. Dans les deux Canadas, on prit, sans retard, des mesures pour défendre énergiquement le pays.

Événements de 1812

Le général Hull fit la première invasion, avec son armée de l'ouest, forte de 2,500 hommes. Sous le commandement du capitaine Roberts, une compagnie de réguliers anglais, aidés de 160 voltigeurs canadiens



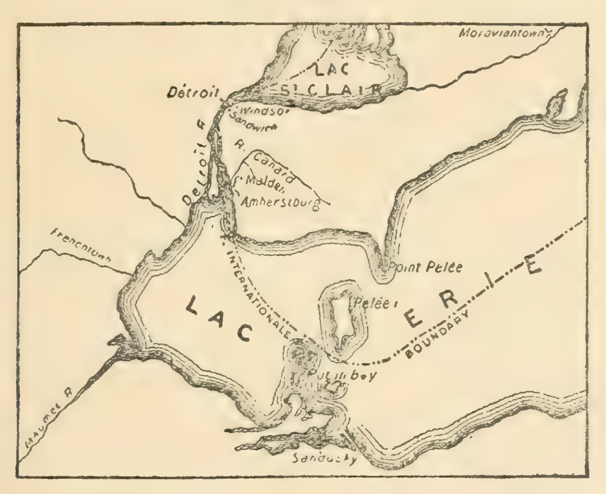
Auprès de Niagara. — GUERRE DE 1812-13-14

et de quelques Indiens, s'emparèrent, le 15 juillet, du poste important de Michillimakinac. Le 25 du même mois, le général anglais Brock, qui commandait 700 soldats et était aidé par le célèbre chef de la tribu

Shawanee, Tecumseh, avec ses 600 Indiens, obligea le général Hull, renfermé dans le fort de Détroit, de se rendre avec son armée.

Peu après, la *grande armée du centre*, composée de 6,000 hommes et commandée par Van Rensselaer apparut sur les frontières du Niagara. Les Canadiens, qui étaient en deçà de la rivière, n'avaient dans leurs divers forts que 1,500 hommes, à peu près. Déjà de forts détachements américains avaient traversé la rivière, à Lewiston, et occupaient les hauteurs de Queenstown, quand le général Isaac Brock accourut du fort George, avec les soldats de la garnison du fort Chippewa et son fidèle allié, Tecumseh, suivi d'Indiens. Quand ce commandant Brock, haut de six pieds et trois pouces, parut sur le champ de bataille, la faces des choses ne tarda pas à changer. Les troupes américaines furent mises en désordre et prirent la fuite, non, cependant, sans avoir fait payer leur déroute par la mort de Brock qu'une vingtaine de soldats américains visèrent délibérément et tuèrent par une décharge de mousqueterie.

L'armée du nord, commandée par le général Dearborn et forte de



Autour du lac Érié. — GUERRE DE 1812-13-14

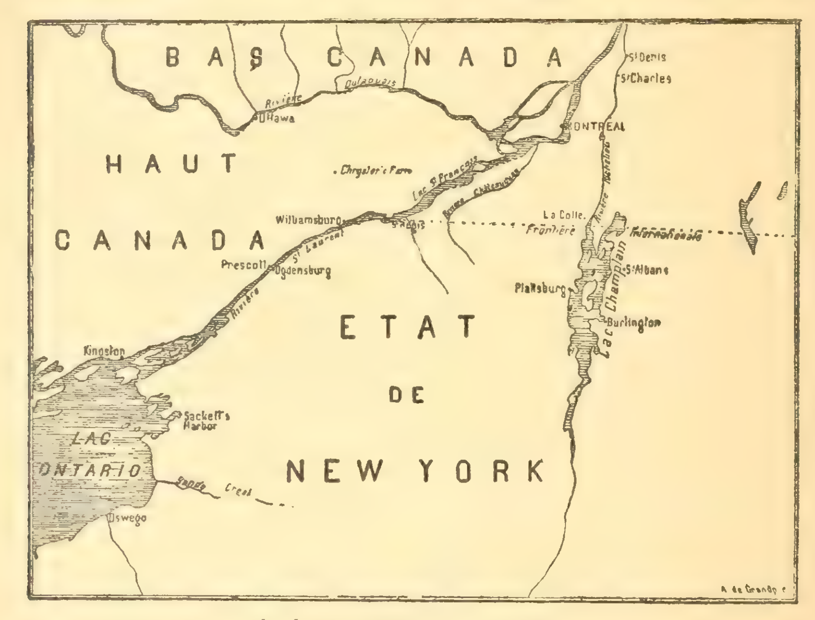
10,000 hommes, entreprit sa marche vers Montréal. Elle n'alla pas loin. Après être entrée sur le territoire canadien, au pied du lac Champlain, elle apprit que le major de Salaberry s'était fortifié à la rivière Lacolle. Dearborn envoya, en deux colonnes, 1,400 hommes pour forcer un des avant-postes canadiens. Au milieu de l'obscurité, les deux divisions se prirent réciproquement pour l'ennemi. Elles se fusillèrent et se fauchèrent si bien que les troupes canadiennes se gardèrent de les interrompre. Cette méprise détermina les troupes américaines à se retirer dans leurs quartiers d'hiver, près du lac Champlain. On était alors au mois de novembre.

Les Américains soutinrent mieux l'honneur de leur pavillon sur l'Océan que sur la terre ferme. Leurs frégates étaient basses et étaient mieux équipées que les vaisseaux de haut bord anglais ; aussi des centaines de navires portant le pavillon britannique tombèrent entre les

mains des Américains, et trois mille marins anglais furent faits prisonniers. Les Américains résolurent de continuer la campagne, l'année suivante, avec une énergie nouvelle. Ils ne changèrent pas leur plan et firent l'attaque avec trois armées.

Guerre anglo-américaine — Événements de 1813

Durant cette deuxième année, les Américains eurent l'avantage dans le Haut-Canada. Les rencontres à Frenchtown, Moraviantown, York, Sackett's Harbor et la bataille navale engagée à Put-in-Bay, furent autant de victoires pour les Américains qui avaient un habile commodore du nom de Perry, et un excellent général dans la personne de Harrison. Néanmoins, à Stony Creek, les Anglais eurent la victoire, grâce à l'intrépidité du colonel Harvey, qui fut envoyé à ce poste par le général Vincent, commandant en chef de l'armée anglaise. Avec 700



ÉVÉNEMENTS DE 1812-13-14

hommes seulement, Harvey tomba, à l'improviste, à l'heure de minuit, sur le camp de Stoney Creek, où étaient réunis 3,000 Américains sous le commandement des généraux Winder et Chandler. Ceux-ci prirent la fuite. Harvey enleva à l'ennemi quatre canons et emmena 120 prisonniers, y compris les deux généraux américains. Ce brave colonel Harvey devint plus tard, successivement, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'île du Prince-Édouard. Enfin, la campagne sur le lac Ontario se termina par la victoire du commodore américain, Chauncey, sur une flotte anglaise commandée par James L. Yeo.

Les Américains, qui avaient eu de beaux succès jusqu'à cette date, résolurent de réunir leurs armées du centre et du nord, dans leur marche vers Montréal. Le général Hampton, commandant de l'armée du

nord, laquelle comptait 7,000 hommes, s'était mis en mouvement pour opérer une jonction avec Wilkinson. Le colonel de Salaberry partit avec 300 Canadiens, quelques Écossais du régiment *Glengarry Fencibles* et une centaine d'Abénakis, afin de retarder le général américain dans sa marche. Les forces, de part et d'autre, étaient en proportion d'un à quinze ; mais, par son expérience et sa bravoure, de Salaberry seul valait un bataillon. Entré jeune dans l'armée, il avait servi onze ans aux Antilles. Aide de camp du général Rottenburg, il s'était distingué au siège de Flessingue, en Hollande. Revenu en Canada comme officier de l'état-major de Rottenburg, il avait été choisi par sir George Provost pour lever un corps de voltigeurs canadiens. Cette recrue, de Salaberry la disciplina en très peu de temps, et elle se signala par des succès constants sur l'ennemi.



DE SALABERRY

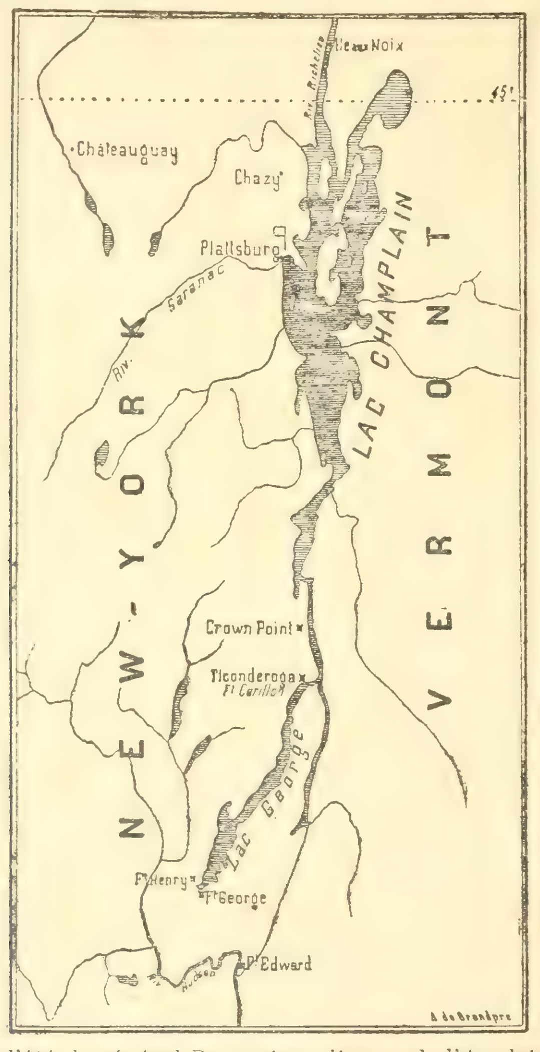
Dans la présente rencontre qui eut lieu le 26 octobre, le général Hampton avait divisé son armée en deux corps. Le premier attaqua de front les Canadiens qui étaient sur la rive gauche de la rivière Châteauguay ; le second devait opérer par la rive droite, en traversant un gué. Après un combat opiniâtre de quatre heures, les Américains furent obligés d'abandonner la lutte.

Le général Wilkinson, qui commandait l'armée du centre, livra bataille, le 11 novembre, au colonel Morrisson, à Chrysler's Farm. Wilkinson fut complètement défait, quoique son armée fût quatre fois plus nombreuse que celle de son adversaire. En apprenant ces déroutes successives, les Américains, qui occupaient le territoire anglais sur la frontière de Niagara, se hâtèrent de repasser les lignes. Pour se venger, ils brûlèrent, en partant, le village de Newark dont les habitants furent jetés sur la rue, sans abri, par une froide nuit d'hiver. Indignés, les Anglais poursuivirent l'ennemi sur le territoire américain et brûlèrent les villes de Lewiston, Manchester, Black Rock et Buffalo.

Guerre anglo-américaine — Événements de 1814

Au printemps de 1814, les Américains recommencent les hostilités. En Europe, la guerre venait de cesser, pour quelque temps, par l'emprisonnement de Napoléon sur l'île d'Elbe, et la Grande-Bretagne pouvait maintenant envoyer des troupes, afin d'aider les Canadiens à repousser l'ennemi de leur territoire. C'est ce qu'elle fit, et c'est ce qui contribua à effectuer la déroute finale des Américains. A la fin de mars, le général Wilkinson, à la tête de 5,000 hommes, attaqua tout à coup, à Lacolle, au pied du lac Champlain, un moulin de pierre où s'était réfugié le major Handcock avec 500 hommes seulement. Après y avoir fait force décharges de canon, durant quatre à cinq heures, et sans succès, Wilkinson s'en retourna à Plattsburg. Cet échec de Lacolle décida les Américains à diriger tous leurs efforts contre le Haut-Canada.

Au mois de mai, les Anglais, commandés par Drummond, tombèrent à l'improviste sur Oswego, prirent et incendièrent cette ville, le principal dépôt des Américains. Ces derniers se dédommagèrent à Chippawa où, en juillet suivant, ils défirent les Anglais avec de grandes pertes. Mais, vers la fin de ce même mois, les Anglais prirent leur revanche à Lundy's Lane, où l'armée américaine fut complètement battue.



PRÈS DES LACS GEORGE ET CHAMPLAIN

Durant l'été, le général Provost avait reçu de l'Angleterre un renfort de 16,000 hommes, avec ordre d'envahir les États-Unis par le lac Champlain. Il résolut d'attaquer Plattsburg par terre et par mer : il s'engageait ainsi dans la route qui devait le conduire à New-York. Malheureusement, à cause de son indécision et de son esprit de temporisation, il n'eut pas de succès. Sa flotte fut défaite par le commodore McDonough, et sir George fut obligé de faire repasser son armée en Canada.

Vers le même temps, les Anglais battaient les Américains à Bladensburg, sur le Potomac. Ils prenaient Washington et brûlaient le capitole ainsi que plusieurs autres édifices. Le 8 janvier suivant, 6,000 Américains commandés par le général Jackson repoussèrent 12,000 Anglais, près de la Nouvelle-Orléans, et leur infligèrent, disent les historiens canadiens, une perte de deux mille hommes. Les Américains prétendent n'avoir perdu que sept hommes. Lors de cette dernière rencontre, la paix était déjà signée, comme nous le verrons ; mais les parties belligérantes l'ignoraient.

Durant toute cette guerre anglo-américaine, les villages situés sur les bords de l'Atlantique, dans les provinces maritimes, eurent beaucoup à souffrir de la part des flibustiers américains. Sur la côte de la baie de Fundy, la rade de Hall (Hall's Harbor) fut le repaire d'une bande de pirates qui se jetaient de temps en temps sur les bourgs circonvoisins et y commettaient toutes sortes de déprédations. Les habitants anglais des vallées de Cornwallis et de Grand-Pré furent souvent très inquiétés.

Traité de Gand — Départ de sir George Provost — Le général Drummond

La veille de Noël 1814, un traité de paix, conclu entre les États-Unis et l'Angleterre, fut signé à Gand, en Belgique. Il n'eut aucune signification pratique. Les territoires saisis durant les hostilités furent rendus à leurs premiers propriétaires. Le Canada et les États-Unis en furent quittes pour le paiement de leurs frais de guerre. Les limites des deux pays ne furent pas changées d'une ligne.

Vers la fin de 1815, sir George Provost partit pour l'Angleterre dans le but de se disculper, auprès des autorités impériales, des accusations portées contre lui par sir James Yeo, commodore de la flottille des lacs ; mais il mourut peu de temps après son arrivée, par suite du chagrin qu'il éprouvait et des fatigues du voyage. Sir George fut regretté dans toute la province, mais particulièrement par les Canadiens-Français.

Il fut remplacé par le général Drummond, qui agit en qualité d'administrateur. Celui-ci ne tarda pas à découvrir que certains abus graves s'étaient glissés dans l'administration des terres et des postes. Depuis une vingtaine d'années, trois millions d'acres de terre avaient été données à un groupe de favoris.


SHERBROOKE

Dès la session de 1814, M. James Stuart, député, avait accusé les juges Sewell et Monk d'usurper le pouvoir législatif. Il les taxa d'avoir augmenté les honoraires des avocats et autres employés des tribunaux — rendant ainsi les appels en cour plus difficiles, parce qu'ils étaient plus onéreux. La chambre d'Assemblée soutint Stuart et lui vota une somme d'argent pour aller faire entendre ses plaintes au bureau des Colonies, en Angleterre. Il va sans dire que ce crédit fut rejeté par le conseil législatif. Celui-ci allégua que le gouverneur seul avait droit de communiquer avec les autorités impériales.

Dans la session de 1816, la chambre d'Assemblée se préparait à envoyer un mémoire au prince régent d'Angleterre, au sujet des abus introduits dans l'administration, lorsqu'elle fut dissoute, avec force reproches, par le gouverneur Drummond. Le peuple répondit à cette mesure en réélisant presque tous les mêmes députés. Dans l'intervalle, Drummond fut remplacé par sir John C. Sherbrooke, homme bien plus habile et beaucoup plus prudent.



CHAPITRE V

LES PROVINCES APRÈS LA GUERRE

Mouvement d'immigration en Canada

Les vingt-cinq ans qui suivent le traité de Gand ou la lutte américaine, depuis 1815 à 1840, sont des années d'immense progrès matériel, politique et religieux dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Les Iles Britanniques, c'est-à-dire, l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse nous envoient un grand nombre d'émigrés qui, avec les colons déjà implantés au Canada et dans les provinces maritimes, forment le peuple canadien d'aujourd'hui. On accorde aux catholiques la pleine jouissance de leurs privilèges. Après une lutte héroïque, la faction officielle, qui opprimait les populations plutôt qu'elle ne les gouvernait, voit son mode de gouvernement irrévocablement condamné et remplacé par un genre d'administration nouveau, lequel sera désormais responsable au peuple.

L'émigration qui se fit alors de la Grande-Bretagne, fut aux frais de l'État. Celui-ci se chargea des dépenses de la traversée, pourvut les émigrés d'instruments de culture et leur fournit tout le nécessaire jusqu'après la première récolte. Les Anglais commencèrent à émigrer en 1816. Ils se fixèrent d'abord à Bathurst, Haut-Canada, aujourd'hui dans le comté de Lanark. Les Écossais s'établirent à Perth, Haut-Canada et sur les bords de la rivière Saint-François, dans les districts de l'Est. L'immigration des Irlandais commença en 1823, et dura plusieurs années. Une grande détresse commerciale s'était alors répandue dans l'Irlande ; et ses enfants, qui cherchaient des pays plus avantageux, se disséminèrent dans toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. La plus grande émigration de l'Irlande eut lieu en 1830. L'augmentation de population fut rapide dans toutes les provinces. Le Haut-Canada, qui, en 1812, n'avait qu'une population de 75,000, comptait 157,000 âmes en 1824, et avait atteint le chiffre de 470,000 en 1841.

En 1812, le Bas-Canada avait une population de 225,000 ; il comptait 430,000 âmes en 1824, et 630,000 en 1841.

En 1832, un vaisseau chargé d'émigrants apporta le choléra asiatique à Québec. Malgré toutes les précautions possibles, l'épidémie se répandit dans la province. Elle se déclara de nouveau, en 1834, avec un regain de sévérité et le nombre des mortalités fut considérable. L'immigration subventionnée par l'État, fut arrêtée immédiatement.

Industrie et grandes entreprises au Canada — L'Ère de la vapeur

Malgré l'agitation qui avait eu lieu dans le pays, par suite des guerres de l'époque, certaines entreprises individuelles et des travaux encouragés par les administrations provinciales changèrent bien vite l'aspect du Canada. Des logements plus spacieux et plus commodes furent construits ; les routes publiques furent améliorées, l'agriculture fut développée sensiblement et le commerce du bois se fit sur une plus large échelle. Dans le Bas-Canada et dans les provinces maritimes, la construction des navires prit de très grandes proportions.

Le premier bateau à vapeur construit, dans l'Amérique britannique du Nord, fut l'*Accomodation* qui fit son premier service entre Québec et Montréal, en 1809. Le bateau *General Smyth* fit son premier voyage sur la rivière Saint-Jean, N.-B., en 1816. L'*American Eagle* commença son parcours régulier entre Saint-Jean et Eastport en 1825. Le premier bateau à vapeur qui traversa l'océan Atlantique, fut le *Royal William*, construit à Québec (1830-1831) par une compagnie dont la plupart des membres étaient marchands de Pictou et d'Halifax. Il fit voile de Pictou, au mois d'août 1833, et se rendit à Londres en vingt-cinq jours. Le *Beaver* est le premier navire à vapeur qui soit entré dans l'océan Pacifique ; il doubla le cap Horn en 1835. Ce fut Samuel Cunard, de la Nouvelle-Écosse, qui établit la première ligne régulière de paquebots pour la traversée de l'océan Atlantique. Ce service a été inauguré en 1840.

La première locomotive qui ait servi au trafic régulier en Canada, fut placée, en 1836, sur une petite ligne de chemin de fer de cinq lieues, entre Laprairie et Chambly. Ce ne fut qu'en 1850 qu'on s'occupa sérieusement de la construction des chemins de fer.

A cette époque, plusieurs canaux importants avaient été creusés dans le pays. Le canal Lachine fut construit par une compagnie particulière (1820-1824) ; mais l'entreprise fut fortement subventionnée par les chambres du Bas et du Haut-Canada. Le canal Welland dut sa construction à l'esprit d'initiative de William Merritt (1825-1829). Ce canal relie les lacs Ontario et Érié, entre lesquels la nature a jeté la cataracte de Niagara. Les gouvernements des deux provinces intéressées contribuèrent généreusement à la réussite de cette entreprise. A cause des rapides de Chambly, un autre canal fut creusé pour relier le lac Champlain à la rivière Richelieu. Le canal Rideau entre Kingston et Bytown (appelé maintenant Ottawa) a été une entreprise impériale. Il s'agissait d'ouvrir, entre Montréal et le lac Ontario, une voie de communication qui ne serait pas exposée à être obstruée, en cas de guerre avec les États-Unis.

Nouveau-Brunswick

Dans la province du Nouveau-Brunswick, l'augmentation de la population commence à se faire sentir vers l'année 1819. Sept mille émigrants débarquent alors au port de Saint-Jean. Sur ce nombre, à peu près douze cents sont Écossais ou habitants du pays de Galles ; les autres sont Irlandais. Après le choléra, l'émigration irlandaise se dirige, en plus grande partie, vers les rives du Nouveau-Brunswick.

Entre 1834 et 1840, 30,000 Irlandais viennent se fixer dans la pro-

vince, à Saint-Jean et sur les terres qui bordent la rivière de ce nom, en remontant vers Fredericton. La presque totalité de ces immigrants étaient pauvres et sans instruction, mais comme leur émigration des Iles Britanniques était encouragée par le gouvernement et qu'ils connaissaient la langue anglaise, ils virent bientôt quelques-uns des leurs arriver aux postes de distinction, dans l'Église et dans l'État.

De 1824 à 1847, la population du Nouveau-Brunswick se double. De 75,000 âmes que comptait cette province en 1824, elle parvient au chiffre de 150,000 en 1847.

Les premiers députés acadiens à la législature furent Amand Landry, de Memramcook, et Vital Hébert, de Madawaska. Ce fut George Stracey Smyth qui succéda au gouverneur Carleton, en 1817. Depuis quatorze ans, la province n'avait pas eu de gouverneur résident. Cette fonction était remplie par le président du conseil exécutif de la province. Smyth favorisa la cause de l'éducation,mais pendant les quatre dernières années de son administration, il ne put s'entendre avec la chambre d'Assemblée, relativement à la distribution des subsides. Il mourut subitement en 1823.

Sir Howard Douglas devint lieutenant-gouverneur, en 1824. Il encouragea l'agriculture fit des réformes utiles pour l'amélioration des chemins et mania les questions d'administration provinciale avec prudence, sagesse et habileté. C'était un homme de lettres, et il contribua beaucoup à établir le collège de Fredericton sur des bases solides.

En 1825, au mois d'octobre, un terrible feu éclata dans la vallée de Miramichi. Jamais, en Canada, on ne vit incendie couvrir une telle étendue. Les flammes s'étendaient de Miramichi à Brockville, du Saint-Laurent au Penobscot. Les pertes s'élevèrent à plus d'un million de dollars, sans tenir compte des belles forêts brûlées sur les terres de la Couronne. Cent soixante personnes perdirent la vie dans les flammes ou par suite des blessures infligées par le feu.

En 1827, il y eut, au Madawaska, diverses émeutes et rixes au sujet des lignes de délimitation avec le Maine. La question fut portée devant des commissaires nommés par les pays intéressés : elle ne fut pas complètement réglée. Cependant, il fut statué que toutes les îles de la baie Passamaquoddy appartiendraient au Nouveau-Brunswick, excepté Caribou et Frederick. Quant à la délimitation du territoire situé au haut de la rivière Sainte-Croix, elle fut soumise à l'arbitrage du roi des Pays-Bas.

Sir Archibald Campbell remplaça sir Howard dans les fonctions de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Il appuya énergiquement le *Family Compact* contre les demandes de la chambre d'Assemblée, mais le fameux réformiste, Samuel A. Wilmot, plaida si habilement les droits du peuple au bureau des colonies, à Londres, que sir Archibald fut rappelé. Sir John Harvey le remplaça.

En 1831, le roi des Pays-Bas donna sa décision concernant la partie des frontières encore en litige, entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. Au lieu de décider ce qu'il fallait entendre par le terme *terres hautes* mentionné dans le traité de Versailles, il fixa arbitrairement la rivière Saint-Jean comme limite des deux pays. Après cette décision, acceptée d'ailleurs par personne, il y eut sur les frontières de petites escarmouches durant lesquelles le réformateur Wilmot, avec ses volontaires,

répandit beaucoup plus de bruit que de sang. Heureusement, le général américain Scott et sir John Harvey, le commandant des troupes anglaises, arrangèrent les choses à l'amiable, en attendant les négociations définitives qui régleraient plus tard la question. En 1841, sir John Harvey fut nommé gouverneur de Terre-Neuve et remplacé au Nouveau-Brunswick par sir William Colebrooke.

Ile du Prince-Édouard — Érection de sièges épiscopaux dans les provinces maritimes

Durant le quart de siècle que nous étudions, l'île du Prince-Édouard est dans un état continuel d'agitations à cause des rentes (quit-rents) que les tenanciers ou propriétaires devaient payer annuellement, en vertu de l'acte voté par la chambre d'Assemblée de 1773. Pendant l'administration de C. D. Smith (1813-1824), cette question de la taxe prélevée sur les propriétés foncières absorba toutes les autres questions et atteignit même une phase aiguë. Le gouverneur se mit en tête qu'il était temps de percevoir les arrérages de ces rentes et envoya des collecteurs à domicile. Comme les habitants de l'île ne pouvaient alors se faire entendre chez eux, les chambres n'ayant pas été convoquées depuis huit ans consécutifs, ils soumirent leurs plaintes à la Couronne et Smith fut rappelé. Le colonel J. Ready fut choisi en qualité de successeur. Sous son administration, les Catholiques furent placés sur un pied d'égalité avec les Protestants, en tout ce qui regardait la jouissance de leurs droits, à titre de citoyens anglais. En 1831, le colonel Ready eut pour successeur sir A.-W. Young qui fut lui-même remplacé par sir John Harvey, en 1836.

Sous sir Charles Fitzroy qui succéda à sir John Harvey, en 1837, le conseil exécutif et le conseil législatif devinrent deux corps séparés. Sir Charles Fitzroy fut remplacé par sir H.-V. Huntley, en 1841.

Le même système de tenure des terres subsistait toujours. Le développement des ressources agricoles de l'île était paralysé par l'inaction ou l'insouciance des propriétaires absentéistes, ces soi-disant seigneurs de la Grande-Bretagne qui n'avaient jamais vu leurs terres et n'en payaient pas les taxes.

En dépit de tout cela, « l'île Saint-Jean » faisait quelques progrès. Sous l'administration de Huntley, les chemins publics furent améliorés ; plusieurs ponts et quais furent construits. L'éducation fut encouragée et, en 1837, il y avait, dans l'île, 51 écoles où l'on relève une moyenne de 30 élèves par école.


Mgr BURKE

Le premier prêtre acadien de l'île du Prince-Édouard a été l'abbé S.-E. Poirier, ordonné le 28 juin 1828.

Le premier journal a été le *Prince Edward Island Register*, publié en 1823. En 1827, la population était de 23,000 ; en 1833, 32,000 et, en 1848, 62,000 âmes.

Durant cette époque, un nouveau régime ecclésiastique est introduit dans les provinces maritimes et dans le Haut-Canada. Sur la demande

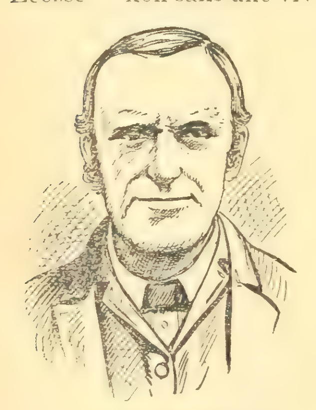
de Mgr Plessis, évêque de Québec, une hiérarchie catholique anglaise est organisée par le Saint-Siège. En 1817, l'abbé Edmund Burke est nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, et en 1821, M. MacEachren, vicaire apostolique de l'île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. En même temps, M. MacDonnell était nommé vicaire apostolique du Haut-Canada. Cependant les archevêques de Québec continuèrent toujours à fournir des missionnaires de langue française aux Acadiens, lorsque les nouveaux évêques des provinces maritimes en firent la demande.

La Nouvelle-Écosse et le Cap-Breton

Sir John Sherbrooke était gouverneur de la Nouvelle-Écosse, durant la guerre anglo-américaine. Quand, en 1816, il fut nommé gouverneur général du Canada, le comte de Dalhousie fut désigné gouverneur de la Nouvelle-Écosse. A la suite de certaines lettres célèbres, publiées dans l'*Acadien Recorder* et signées du pseudonyme « Agricola », le comte organisa une société d'Agriculture provinciale. On apprit plus tard, et non sans étonnement, que l'auteur de ces lettres virulentes était l'honorable John Young, celui que le gouverneur avait choisi pour être le secrétaire de la nouvelle société agricole.

Sir James Kempt remplaça le comte de Dalhousie et exerça les fonctions de gouverneur de la Nouvelle-Écosse, de 1820 à 1828. Il donna beaucoup d'attention à l'amélioration des routes publiques de la province. Ce fut sous son administration que l'on commença à creuser le canal Shubenacadie, afin de relier le havre d'Halifax avec la baie de Fundy. L'entreprise ne tarda pas à être abandonnée.

En 1820, l'île du Cap-Breton fut annexée à la province de Nouvelle-Écosse — non sans une vive opposition de la part des insulaires. Ceux-ci eurent le privilège d'envoyer deux représentants à la chambre d'Assemblée. Un des premiers députés de l'île à la chambre provinciale fut Lawrence Kavanagh qui, en sa qualité de catholique romain, refusa de prononcer le serment du *test*. Le gouverneur écrivit à ce sujet au roi d'Angleterre qui dispensa les catholiques de ce serment odieux.



D'ENTREMONT

En 1821, le collège provincial de Dalhousie est fondé dans la ville d'Halifax. C'est le comte de Dalhousie, alors gouverneur général du Canada, qui en posa la pierre angulaire. Ce dernier, en même temps, verse au profit du nouvel établissement, $40,000 des fonds Castin — revenus de douane perçus sur les côtes de l'État du Maine, pendant la récente guerre anglo-américaine.

En 1827, MM. Uniacke et Haliburton font voter une adresse par la Chambre, demandant à Sa Majesté l'abolition du serment du *test*. En 1830, on passe un acte d'émancipation grâce auquel les députés catholiques sont désormais dispensés de faire une pareille déclaration.

Cependant la mise en vigueur de cet acte ne fut pas immédiate. Six

ans plus tard, en 1836, un comité fut chargé de faire un rapport sur la nature du serment d'État que les futurs députés seraient requis de prêter, et un bill fut voté à cet effet par la chambre, dans la dernière session de ce parlement.

Ce fut à cette époque que les deux premiers députés acadiens à la législature de la Nouvelle-Écosse, Simon d'Entremont et Frédéric Robicheau, reçurent leur mandat. Quand vint le moment de prendre son siège et de prêter le serment, le greffier de la chambre apporta à Simon-d'Entremont la formule de serment qui se lit à peu près comme celle que nous avons donnée à la 63e leçon.

« — Et je dois faire serment de ça? demanda l'intrépide représentant d'Argyle.

— Sans doute, lui répondit-on, afin de témoigner de votre loyauté à votre glorieux roi, Guillaume IV.

— Vous pouvez remporter votre formule, répliqua d'Entremont, avec beaucoup de calme. J'avalerais plutôt un chien de mer, la queue la première, que de jurer cela ».

Cette réponse de marin eut son effet sur le ministère. Le brave d'Entremont et son compagnon Robicheau ne prêtèrent pas le fameux serment.

Au Nord-Ouest

Ce fut au commencement de cette troisième époque que se fit l'établissement du territoire de la Rivière-Rouge, dans ce qu'on appelait alors le Nord-Ouest. En 1812, lord Selkirk y amena des Irlandais et des Écossais. Le premier « gouverneur » de la jeune colonie fut le capitaine Miles McDonell. Il avait douze familles sous son commandement. Ces pauvres colons subirent des épreuves sans nombre dans les premières années de cette fondation.

De 1814 à 1821, la compagnie de la baie d'Hudson et celle du Nord-Ouest furent presque toujours à couteaux tirés. Au mois de juin 1816, il y eut, près du fort Douglas, une rencontre d'hommes armés représentant les deux compagnies. Une vingtaine d'entre eux furent tués et un plus grand nombre blessés. Le fort Douglas resta aux mains de la compagnie de la baie d'Hudson ; mais lord Selkirk, qui était absent à Montréal, se hâta de retourner au Nord-Ouest. Il amena avec lui, comme futurs colons, une centaine de soldats et quelques officiers du régiment licencié de Meuron, et reprit immédiatement tous les postes occupés autrefois par la compagnie du Nord-Ouest. Enfin, un acte du parlement anglais vint unir ces deux compagnies dans une seule société qui porterait désormais le nom de compagnie de la baie d'Hudson.

En 1819, il y eut une grande immigration de Canadiens-Français à la Rivière-Rouge. Ils avaient à leur tête, l'abbé J.-N. Provencher qui, trois ans plus tard, fut sacré évêque auxiliaire de Québec pour le Nord-Ouest.

Lord Selkirk mourut en 1820. Il a été surnommé « le père du Manitoba » ; c'était un homme vraiment supérieur. Jamais les obstacles ne le rebutèrent. Ses colons furent exposés à toutes sortes de misères, le froid, les inondations, la famine, un fléau extraordinaire de sauterelles qui dura deux ans et détruisit tout vestige de récolte. Dans ces jours d'épreuves, Selkirk fut leur soutien, leur consolateur et leur pourvoyeur.

A plusieurs reprises et à ses propres frais, il fournit à ses colons des approvisionnements de vivres, de grains de semence et d'instruments aratoires, afin d'assurer le succès de son œuvre de colonisation sur le territoire de 116,000 milles carrés qui lui avait été concédé en 1811. De plus, il favorisa d'une manière spéciale l'établissement de l'Église catholique au Nord-Ouest, et, plus d'une fois, lady Selkirk envoya des contributions généreuses à Mgr Provencher et aux autres missionnaires catholiques de cette région.

Sur le littoral de l'océan Pacifique, un territoire nommé « Nouvelle Calédonie » était alors réclamé par trois grandes puissances, la Grande Bretagne, les États-Unis et la Russie. La convention de Londres, en 1818, fixa la ligne de délimitation, entre les États-Unis et le territoire britannique, sur la 49e parallèle de latitude nord, du lac des Bois aux montagnes Rocheuses. Au delà de cette zone, les frontières ne furent pas déterminées. Le traité d'Orégon, en 1846, fit prolonger cette ligne de délimitation jusqu'à l'océan Pacifique.

En 1825, la Grande-Bretagne et la Russie posèrent une ligne de démarcation entre leurs territoires respectifs. Comme tous les contrats de délimitation faits pour les territoires du nouveau monde, celui-ci fut très peu explicatif. Il suffisait de le lire, il semble, pour prévoir qu'il se prêterait à des interprétations bien différentes. En 1867, les États-Unis ayant acheté l'Alaska du gouvernement de la Russie, des difficultés ne tardèrent pas à survenir entre la république et le Canada, relativement à la mer de Behring et aux limites de l'Alaska non suffisamment fixées par le traité de 1825. Nous verrons, dans la suite, que cette question des lignes frontières de l'Alaska-Canada a été le sujet d'autres conférences internationales et qu'elle n'est pas encore réglée.



CHAPITRE VI

ABUS DE POUVOIR AU CANADA

Difficultés entre gouvernants et gouvernés — Système de gouvernement en Angleterre

Dans les diverses provinces du Canada, il y a eu, de 1812 à 1840, des différends assez sérieux entre les gouvernés et les gouvernants, entre les chambres d'Assemblée et les conseils exécutifs. Pour mieux en comprendre la cause, il faut exposer, en résumé, le système de gouvernement qui avait cours en Angleterre, à cette époque, et celui qui était suivi dans les provinces britanniques de l'Amérique.

Au commencement du dix-neuvième siècle, le gouvernement de l'Angleterre se composait de deux branches : la *branche législative* ou celle qui s'occupait de faire les lois, et la *branche exécutive*, c'est-à-dire celle qui était chargée de les faire exécuter. Théoriquement, ces deux branches étaient complètement séparées. Le corps qui faisait les lois s'appelait *parlement :* il était composé du roi, de la chambre des lords et de la chambre des communes appelée souvent « la chambre du peu-

ple ». Le parlement pouvait faire des lois, mais il ne pouvait voir lui-même à leur exécution. Ceci était réservé au roi et à ses ministres — la branche exécutive. Cependant, à cette époque, et depuis nombre d'années auparavant, la chambre des communes s'était assuré le contrôle des subsides pour les besoins du royaume. Le roi ne pouvait prélever aucune taxe sans le consentement du parlement entier, et, depuis plus d'un siècle, la chambre des communes déterminait les sommes d'argent qui devaient être fournies pour le service public. De plus, les ministres ou aviseurs du souverain devaient être des hommes possédant la confiance de la chambre des communes : autrement, le roi s'exposait à se voir refuser les subsides voulus pour administrer la chose publique.

Les diverses provinces anglaises de l'Amérique du Nord résolurent d'introduire ce système en Canada. Dans ce but, elles commencèrent une agitation d'autant plus légitime qu'elle ne visait qu'à faire appliquer chez nous un régime administratif déjà adopté en Angleterre.

D'abord, les provinces en question étaient pratiquement gouvernées par les chargés d'affaires des colonies, à Downing Street, Londres. C'est là qu'était fixé le bureau colonial. Dans les chambres provinciales, il y avait sans doute des représentants élus par le peuple ; mais ils n'avaient pas le droit de s'enquérir de l'administration des deniers publics ni de vérifier le moindre état de compte. Les fonctionnaires et ministres des divers gouvernements n'avaient à rendre compte de leur administration qu'au bureau colonial de Londres. Il est vrai que, durant cette période, divers ministères anglais se montrèrent parfois disposés à redresser les abus dont les sujets coloniaux se plaignaient ; mais — soit ignorance de la situation ou parti pris — on retardait, d'année en année, l'application du vrai remède qui était le *gouvernement responsable.*

Système administratif au Canada

Dans chaque province du Canada, le chef de l'administration était le gouverneur ou le lieutenant-gouverneur. Il représentait la Couronne. Ses pouvoirs étaient : 1° de convoquer, ajourner, proroger et dissoudre le parlement provincial ; 2° de choisir et nommer les membres de ses conseils exécutif et législatif, les juges, magistrats, etc. Il avait beaucoup d'autres pouvoirs étendus qu'il exerçait selon les instructions reçues du bureau colonial de Londres.

Dans toutes les provinces, le gouverneur avait un conseil exécutif. Dans les provinces maritimes, le conseil du gouverneur réunissait les fonctions exécutives et législatives, en sorte que les mêmes hommes qui avaient voix à l'Assemblée pour faire les lois, étaient encore les conseillers du lieutenant-gouverneur, lorsqu'il s'agissait de les faire exécuter.

Dans les deux Canadas, les conseils étaient distincts, quoiqu'il y eût cependant des conseillers exécutifs qui étaient en même temps membres du conseil législatif ou de l'Assemblée.

Dans le Haut-Canada, le conseil exécutif comptait peu de membres et ne se composait que des chefs des divers départements publics. Dans le Bas-Canada, en 1828, il se composait de onze membres où figuraient le juge en chef de la province, un juge puîné, l'évêque anglican, un directeur de la compagnie du Nord-Ouest et les ministres des différents départements. Pour la mise à exécution de certaines mesures, les

gouverneurs devaient consulter ce conseil exécutif : dans la plupart des cas, ils n'y étaient pas obligés. Le bureau colonial de la rue Downing regardait le gouverneur comme le seul représentant responsable à la Couronne. Dans les divers départements administratifs des provinces anglaises, les fonctionnaires étaient nommés par ce bureau colonial.

« Les colonies, dit sir Thomas May, offraient un vaste champ pour y placer, à titre de fonctionnaires publics, les amis, parents et partisans politiques du gouvernement impérial. Des enfants au berceau étaient nommés à de hautes fonctions dans ces provinces, et leurs parents ou leurs tuteurs faisaient acquitter, par députation, les devoirs de ces charges. Souvent le Bureau colonial attachait un traitement très considérable à des fonctions publiques de minime importance. L'argent en était dépensé en Angleterre, mais il était perçu par les taxes coloniales. Plusieurs positions, pour lesquelles la résidence était exigée, étaient remplies par des hommes qu'on n'aurait pas voulu employer en Angleterre,mais qu'on supposait être à la hauteur des services qu'il y avait à rendre dans des colonies où l'indolence, l'inhabileté et la bizarrerie de caractère étaient supposées n'avoir rien à craindre ».

L'alliance de Famille ou Family Compact

Il advint une époque où les fonctionnaires publics crurent qu'il leur était nécessaire de résider dans le pays. Vivant dans la capitale ou dans les plus grandes villes de chaque province, ils formèrent une aristocratie officielle dont le gouverneur était le personnage le plus important. Des mariages se faisaient parmi les familles de ce cercle aristocratique. Des intérêts communs, matériels ou sociaux tenaient ces groupes unis, et ceux-ci ne tardèrent point à prendre en main le monopole des fonctions publiques et du pouvoir. Le conseil exécutif de chaque province était composé des principaux membres de cette « Alliance de Famille », qui sera désignée dorénavant par son appellation historique, le *Family Compact.*

Dans les provinces maritimes et dans le Bas-Canada, le Family Compact était formé des marchands les plus influents et des principaux actionnaires de la compagnie du Nord-Ouest. Quand un nouveau fonctionnaire arrivait d'Angleterre, il était introduit sans retard dans le cercle des privilégiés. Ceux qui, par divergence d'opinion, etc., refusaient de s'associer au *Family Compact*, ne tardaient pas à perdre leur position.

Même dans ces conditions, si les chambres d'assemblée eussent pu contrôler les finances et fixer les subsides, les abus auraient cessé promptement. Mais, pendant nombre d'années, les revenus des colonies furent tirés de sources sur lesquelles les chambres d'assemblée n'avaient aucun contrôle. Ces revenus pouvaient alors se diviser en trois classes ; 1e classe, les revenus casuels et territoriaux de la Couronne, fournis par la vente des terres publiques,par les droits régaliens perçus sur l'exploitation des mines, par les revenus des bureaux publics, tels qu'amendes, etc. ; 2e classe, les revenus provenant des droits payés sur certaines marchandises importées dans le pays ; 3e classe, les taxes et les droits prélevés en vertu d'Actes passés par les parlements provinciaux.

Le traitement de la plupart des fonctionnaires publics était payé

par la caisse des deux premières classes — revenu sur lequel la chambre d'assemblée n'avait aucun contrôle. La « liste civile », sur laquelle était fixé le traitement des fonctionnaires publics, était faite en Angleterre. Tout ce que la chambre d'assemblée pouvait faire, lorsqu'elle jugeait ces honoraires trop élevés, c'était de faire parvenir au bureau colonial de Londres des réclamations qui, en définitive, restaient vaines et sans résultat.

D'un autre côté, la représentation législative n'était pas répartie au prorata de la population. Une ville de dix à quinze mille âmes pouvait avoir cinq ou six représentants, tandis que des comtés entiers, possédant une population aussi grande, n'avaient souvent qu'un ou deux députés.

Le *Family Compact*, qui était groupé dans les principales villes, avait toujours soin de choisir et de faire élire les siens. Là où l'on voyait surtout l'intrigue de cette alliance néfaste, c'était dans la composition du conseil législatif, et dès que celui-ci était rempli de membres du cercle privilégié, la chambre d'Assemblée avait pratiquement les mains liées.

En 1828, le conseil législatif du Bas-Canada se composait de 27 membres dont sept n'assistaient plus aux séances et dix-huit étaient des fonctionnaires publics qui recevaient une pension de l'État. Quatre seulement étaient Canadiens-Français, dans une province où les Canadiens-Français étaient à la proportion de 9 à 2 de langue anglaise. Neuf membres seulement de ce conseil étaient natifs du Canada. Au Haut-Canada, en 1835, guère plus que la moitié des membres du conseil législatif assistaient aux séances. Six d'entre eux faisaient partie du conseil exécutif, deux étaient des dignitaires ecclésiastiques ; quatre étaient des fonctionnaires publics nommés par le gouvernement. Le *Family Compact* régnait là haut la main, comme il dominait, d'ailleurs, dans les autres provinces.

Favoritisme et administration arbitraire du « Family Compact »

Comme on le voit, cette classe officielle avait, dans ses mains, tout l'outillage exécutif, tout le patronage de la Couronne, un conseil législatif qui lui était dévoué corps et âme et, la plupart du temps, un gouverneur qui, sciemment ou non, subissait son influence. Souvent, elle accordait des pensions avec une prodigalité inexplicable. La corruption se mêlait d'autant plus aux travaux publics subventionnés par l'État que la juste et impartiale critique était moins facile et moins écoutée. Même quelques banques, légalement organisées, étaient des machines politiques dont le Family Compact se servit assez souvent pour les intérêts du gouvernement. D'immenses concessions de terres étaient accordées à des favoris du conseil exécutif, sous le moindre prétexte de services rendus. Quand sir Gordon Drummond voulut récompenser les soldats et les officiers de la milice, en leur donnant des terres, il se trouva que toutes les meilleures avaient été distribuées.

En vingt ans, l'on avait ainsi donné *trois millions* d'acres de terre à une centaine de favoris — le gouverneur Milnes s'en étant adjugé, à lui seul, soixante-dix mille acres. Ces terres ne coûtaient à peu près rien aux membres du *Family Compact*, et, comme ceux-ci les revendaient à prix élevé, il est facile de comprendre comment les parents et les amis du pouvoir faisaient vite fortune.

A tous les autres points de vue, l'administration de cette époque était peu satisfaisante. Les routes publiques étaient mal entretenues, car l'argent voté par les chambres pour l'amélioration des chemins du roi s'en allait, en bonne partie, au profit de certaines personnes, sans qu'on pût se faire rendre compte publiquement de la dépense des subsides accordés. Dans les provinces maritimes, les marchands du *Family Compact* ne voulaient pas, pour les marchandises étrangères, d'autres ports d'entrée que Halifax, Pictou, Sydney, Saint-Jean et Saint-Andrews, tandis que d'autres excellents ports, tels que Yarmouth, Louisbourg, Arichat, Windsor, Lunenburg, etc., se voyaient interdire ce privilège, au détriment du commerce du pays.

Pendant de longues années, les villes de Montréal, Québec, Toronto, Halifax, etc., demandèrent à se gouverner, au point de vue financier et disciplinaire, par elles-mêmes, c'est-à-dire par un conseil municipal responsable. Toutes leurs pétitions furent rejetées par les conseils législatifs. Les villes de Montréal et Québec ne furent organisées en corporations municipales qu'en 1832 ; Toronto, en 1834 ; Halifax, en 1841.

De plus, le *Family Compact* enchaînait la liberté de la presse et passait des lois très sévères contre tout ce qui semblait l'ombre d'un libelle. En 1828, un comité de la chambre des communes anglaises fit une enquête au sujet de l'administration civile exercée en Canada. Les réformistes du Bas-Canada se hâtèrent de composer des mémoires, afin d'exposer leurs griefs.

Des assemblées populaires furent tenues en divers endroits. Souvent, au cours de ces réunions, des résolutions énergiques étaient prises contre la faction gouvernante, afin de l'amener à résipiscence. Les éditeurs qui publiaient un rapport de ces assemblées, étaient impitoyablement condamnés à payer une forte amende en vertu de « la loi de libelle et de sédition ». D'un autre côté, des attaques virulentes et mensongères lancées contre les réformistes, jouissaient quelquefois de l'impunité, lorsqu'elles étaient publiées par les organes du gouvernement. L'éditeur Collins, de Toronto, fut incarcéré durant un an, et paya en outre cinquante louis, pour avoir critiqué l'administration du procureur général du Haut-Canada. De semblables poursuites furent intentées plus d'une fois contre Joseph Howe, journaliste d'Halifax, Duvernay, de Montréal, et William Lyon Mackenzie, éditeur de Toronto. En plein midi, les émissaires du *Family Compact* entrèrent dans les bureaux de Mackenzie qui publiait alors le journal *Colonial Advocate*. Ils s'emparèrent de ses presses, de son papier, de son mobilier et jetèrent le tout dans la baie de Toronto. On alla jusqu'à enchaîner la liberté de la parole. Au Haut-Canada, un Acte appelé par le peuple « bill du bâillon » (*the gagging bill*), fut adopté par le conseil législatif de 1818. Cet acte donnait aux magistrats le pouvoir de disperser toute assemblée qui avait pour but de prendre en considération les plaintes du peuple. Cette même année, le colonel Beardsley se vit privé de sa commission, parce qu'il avait présidé une assemblée convoquée pour organiser une délégation en Angleterre. Le représentant de Middlesex, le capitaine Matthews, perdit sa pension du gouvernement, parce que, dans un théâtre, il avait demandé à un orchestre américain de jouer le *Yankee Doodle*. Tothergill, l'imprimeur du roi, se vit enlever son privilège, parce qu'il avait appelé l'attention publique sur quelques-unes des

malversations évidentes du *Family Compact*. Le juge L. Willes, ayant eu assez d'indépendance pour dire publiquement que la corruption s'était introduite parmi les fonctionnaires publics, fut immédiatement destitué.

Au Bas-Canada, les griefs étaient encore plus nombreux. Dans cette province, les réclamations du peuple se résumaient comme suit :

1° Indépendance des juges et leur éloignement de la politique ;

2° Responsabilité des fonctionnaires publics ;

3° Un plus grand nombre de Canadiens-Français promus aux charges publiques ;

4° Biens des Jésuites affectés à l'éducation en général ;

5° Suppression des obstacles à la colonisation, tels que les réserves dites du clergé, etc. ;

6° Enfin, répression des tentatives faites dans le but d'anglifier le Bas-Canada et de porter atteinte à la conservation des lois françaises.

Bonne foi de certains membres anti-réformistes de l'Exécutif — Dangers possibles de la réforme — Réserves du clergé

Le système d'administration qui vient d'être exposé brièvement, était évidemment fertile en abus. Néanmoins, en désapprouvant le système, il ne faut pas condamner tous les fonctionnaires publics qui servirent la Couronne sous ce mode de gouvernement. Plusieurs d'entre eux furent consciencieux et honnêtes. Le gouvernement colonial était encore dans son enfance, et quelques Anglais éminents étaient d'avis qu'en accordant aux chambres provinciales le libre pouvoir de se gouverner par elles-mêmes, c'était leur donner carte blanche pour se séparer de la Grande-Bretagne. L'histoire et l'expérience ont montré qu'ils se trompaient. Les Canadiens jouissent de l'autonomie depuis au delà de cinquante ans, et ils n'ont jamais été aussi attachés à l'Angleterre qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Une autre raison à la décharge des anti-réformistes, c'est qu'ils se rappelaient la perte des colonies anglaises, aux États-Unis. Ils pouvaient craindre que les idées de réforme agitées au Canada, amenassent aussi les mêmes résultats. Ainsi, tandis que l'histoire a le devoir de flétrir un grand nombre des actes publics du *Family Compact*, elle doit, en justice, reconnaître que plusieurs membres de l'Exécutif agirent avec bonne foi et avec pureté d'intention.

Réserves du clergé. Dans l'Acte constitutionnel de 1791, il y avait une clause en vertu de laquelle la septième partie des terres de la Couronne, dans chaque province, devait être réservée pour le soutien du clergé protestant. De plus, il était dit que le gouverneur pourrait faire construire, dans chaque district, les édifices voulus pour l'établissement de l'*Église anglicane* et pourrait en même temps doter ces paroisses de terres ou de revenus des terres dites « Réserves du Clergé ». En 1819, l'Église d'Écosse demanda à bénéficier de ces réserves. L'Église anglicane s'y opposa. A ce sujet, il s'éleva de longues discussions, dans les chambres provinciales. Lors de l'Union, en 1840, sur la demande de lord Sydenham, un bill fut adopté au parlement du Haut-Canada, en raison duquel les « réserves du clergé » devaient être vendues et les revenus partagés comme suit : le tiers aux anglicans, la sixième partie

aux presbytériens, et le reste aux autres dénominations religieuses qui réclameraient leur part.

Au parlement impérial, cet Acte fut modifié de manière à ne laisser bénéficier que les anglicans et les presbytériens seulement. Les dissensions recommencèrent. Enfin, en 1854, la question fut réglée. Il fut décidé que les sommes provenant de l'aliénation des réserves, formeraient un fonds qui serait affecté à des fins d'éducation et d'améliorations locales, dans les townships où ces terres étaient situées. Les presbytères établis à cette époque ne devaient pas être dérangés et certaines sommes furent destinées au soulagement des veuves et des orphelins du clergé anglican et presbytérien.



CHAPITRE VII

LA QUESTION DE RÉFORME DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES

Dans le Bas-Canada

Au Bas-Canada, l'agitation, en vue d'un gouvernement responsable, eut le caractère d'une lutte entre Français et Anglais. Les Canadiens-Français formaient les quatre cinquièmes de la population, tandis que l'autre cinquième, qui était composé d'Anglais, gouvernait le pays. Ces derniers occupaient presque tous les sièges dans les deux conseils du gouvernement.

Dans la 122e leçon, nous avons vu que sir Gordon Drummond fut remplacé, dans ses fonctions de gouverneur, par sir John Cope Sherbrooke. Celui-ci fut très prudent. Il conseilla de faire entrer, dans le corps législatif, l'évêque catholique de Québec et le président de la chambre. Ces deux fonctionnaires sembleraient y représenter la province.

L'Exécutif acquiesça à cette demande. Durant l'administration de Sherbrooke, la grande question des subsides agita beaucoup l'esprit public. La chambre d'assemblée, autrement dite la chambre basse, voulait avoir, comme en Angleterre, l'initiative de toutes les mesures touchant l'emploi des deniers publics. La constitution anglaise lui en donnait le droit. De leur côté, les conseils exécutif et législatif désiraient disposer des subsides à leur gré, comme ils l'avaient fait depuis la conquête. Sir John Sherbrooke, dégoûté de la tâche difficile qui lui incombait, demanda son rappel en Angleterre. On lui donna pour successeur le duc de Richmond, un grand personnage qui, par son luxe, avait déjà dissipé une grande fortune. Il fit son arrivée à Québec, en 1818, accompagné de son gendre, sir Peregrine Maitland, nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada.

Dès la première session, le duc de Richmond se vit refuser le vote de la « liste civile », parce que lui, gouverneur, avait élevé cette liste d'un cinquième au-dessus de celles des années précédentes. Mécontent, le duc prorogea le parlement en adressant à la chambre de sévères

reproches contre lesquels celle-ci protesta énergiquement, à la session suivante. Peu de temps après, le duc de Richmond fut mordu, dans une auberge, par un renard qu'il s'était amusé à caresser, et il en mourut.

Les gouverneurs Monk, Maitland et Dalhousie

La colonie fut ensuite administrée temporairement par l'honorable James Monk. La dissolution de la chambre, ordonnée par ce dernier, étonna tout le monde, parce que l'on savait que les élections ne répondaient pas aux vœux du gouvernement.

Sur ces entrefaites, le pouvoir passa, pour quelques mois, aux mains de sir Peregrine Maitland. La nouvelle chambre était encore plus hostile aux prétentions du conseil exécutif que l'ancienne. Elle regardait la dernière dissolution comme non constitutionnelle. La situation devenait très embarrassante, lorsque la nouvelle officielle de la mort de George III entraîna encore la dissolution de la législature.

Au printemps de 1820, le comte de Dalhousie débarqua à Québec, à l'époque même des nouvelles élections. Ce gouverneur, qui remplaçait Maitland, convoqua la chambre législative pour le mois de décembre.

Au cours de cette session, la chambre vota un bill de subsides qui fut rejeté par le conseil. Le mécontentement des représentants du peuple augmentait de jour en jour. De son côté, le comte de Dalhousie travaillait de toutes ses forces à l'union des deux Canadas, l'unique moyen pour avoir raison des Canadiens-Français.

Après avoir visité le Haut-Canada dans ce but, il convoqua les cham-




COMTE DE DALHOUSIE


PAPINEAU

bres. Il essuya un nouveau refus au sujet des finances et il n'obtint que cinq votes en sa faveur, dans la chambre d'assemblée. Pendant que cette question des subsides agitait le pays, la minorité anglaise du Bas-Canada ne se gênait pas de dire que la faute en revenait aux Canadiens-Français qui, en général, étaient hostiles à l'immigration anglaise et même aux relations commerciales avec l'Angleterre. Cette minorité anglaise ne rêvait rien tant que l'union avec les Anglais du Haut-Canada. A ces fins, en 1822, un bill ayant pour objet l'union des deux Canadas, fut présenté clandestinement, paraît-il, au parlement impé-

rial ; mais il fut rejeté, à sa seconde lecture. Ce projet de loi donnait une représentation beaucoup plus nombreuse au Haut qu'au Bas-Canada, proscrivait la langue française et restreignait la liberté du culte et les droits des représentants sur la distribution des deniers publics. En apprenant cette nouvelle, toute la population du Bas-Canada s'empressa de protester énergiquement.

Dans la session de 1826, l'assemblée législative du Bas-Canada vota des subsides, mais par chapitres non détaillés. Le lendemain, le comté de Dalhousie en appela au peuple par des élections générales. Encore cette fois, la dissolution de la chambre produisit une agitation extraordinaire.

A la réunion de la législature, dans l'automne de 1827, le gouverneur refusa de confirmer l'élection de M. Papineau, nommé président de la chambre. Le lendemain, cette dernière était prorogée. De nouvelles requêtes revêtues de plus de 80,000 signatures et dans lesquelles le peuple demandait le rappel du comte de Dalhousie, furent portées en Angleterre, en 1828.

Les gouverneurs Kempt et Aylmer

Pour faciliter le rétablissement de la concorde, le gouvernement impérial appela le comte de Dalhousie au gouvernement des Indes, et sir James Kempt, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, vint le remplacer à Québec, en 1828. Le nouveau gouverneur s'attacha à demeurer neutre entre la chambre et le conseil. Il approuva l'élection de M. Papineau à la présidence de l'assemblée, et laissa la chambre libre d'employer tout l'argent mis à la disposition de la Couronne par le parlement impérial, sauf le traitement du gouverneur et des juges.

Sous son administration, la législature vota la somme de 200,000 louis sterling pour bâtir des hôpitaux, améliorer les routes publiques et développer l'instruction primaire. Avant de commencer l'exercice de ses fonctions, sir James Kempt avait reçu des instructions particulières. Il lui avait été fortement conseillé de dissimuler son rôle sous l'apparence de l'impartialité, sans toutefois laisser abattre le conseil, qui servait de barrière contre les prétentions des représentants du peuple. Il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de dextérité et se retira dès qu'il vit arriver le moment où de vaines paroles ne seraient plus suffisantes. Il fut remplacé par lord Aylmer, qui débarqua à Québec, en octobre 1830.

Au commencement de son administration, lord Aylmer s'efforça de concilier les esprits, mais il se trouva en face d'une chambre d'assemblée plus nombreuse que la précédente et très difficile à contenter. Les élections générales, qui avaient eu lieu pendant l'été, à la suite de la mort de George IV, avaient accru le parti de la réforme. Soixante Canadiens-Français et vingt-quatre Anglais composaient la nouvelle chambre. Les injustices révoltantes du pouvoir, surtout les longs et violents débats concernant la question des subsides, avaient jeté dans les cœurs des ferments de discorde bien difficiles à calmer.

Les députés ne faisaient, à vrai dire, que leur devoir en combattant avec ardeur pour l'acquisition *complète* d'un de leurs plus importants privilèges, celui de voter les subsides et d'en contrôler l'emploi ; mais ils eurent le tort de ne pas se plier davantage aux circonstances et de

tenir opiniâtrement à l'obtention *immédiate* de ces droits. Un compromis ne put s'établir entre la chambre et le gouverneur ; aussi les difficultés existantes, au lieu de s'apaiser, dégénérèrent bientôt en révolte ouverte contre l'autorité établie.

A Montréal, pendant l'élection d'un député, en 1832, il y eut une bagarre sérieuse au cours de laquelle trois Canadiens-Français furent tués par les troupes anglaises.

Dans la session de 1834, la chambre législative adopta, non sans de longs et violents débats, une série de 92 résolutions qui renfermaient la plupart des griefs de la colonie contre la métropole.

Au mois d'octobre 1834, le parlement canadien est dissous et les élections générales ont lieu. A sa session de février 1835, la nouvelle chambre proteste contre le discours de lord Aylmer prononcé à la fin de la session précédente, et renouvelle toutes ses demandes. Le gouverneur, mécontent, proroge la chambre. Sur ces entrefaites, il est rappelé, et remplacé par lord Gosford, qui arrive à Québec au mois d'août 1835.

Lord Gosford, gouverneur et commissaire royal

Lord Gosford, Irlandais protestant, avait acquis quelque renom dans sa patrie à cause de son opposition aux orangistes. On vantait sa fermeté et ses principes libéraux. Deux personnages à peu près inconnus lui furent adjoints à titre de commissaires, Charles Grey et sir George Gipps. Selon les instructions données aux trois commissaires, le conseil législatif ne pouvait être changé. La couronne n'abandonnerait pas son revenu provincial, à moins d'une liste civile suffisante pour les dépenses de l'État. L'administration des terres de la couronne resterait dans les mains du conseil exécutif. Les commissaires étaient chargés de faire une enquête sur la tenure des terres, sur les biens du séminaire de Saint-Sulpice, sur l'éducation et sur le partage des droits de douane. Ils devaient, avec de mêmes égards et une égale attention, recevoir les plaintes des divers partis, examiner les actes des assemblées publiques, étudier les relations sociales ordinaires, suivre les écrits politiques de la presse, s'instruire de tout et garder le plus grand secret sur les conclusions qu'ils tireraient de cet examen.

Deux mois après son arrivée, lord Gosford convoqua la chambre. Cette dernière refusa formellement de reconnaître la commission envoyée par le gouvernement impérial. Toutefois, elle vota une liste civile de six mois, en reconnaissance de ce que lord Gosford avait accordé, de bonne grâce, les sommes nécessaires aux dépenses contingentes.

Le Haut-Canada, qui avait d'abord sollicité des réformes, venait d'élire une chambre dont la majorité se déclarait en faveur du gouvernement, c'est-à-dire qui était en union d'idées avec l'association constitutionnelle anglaise. Le Nouveau-Brunswick avait aussi accepté les propositions de l'Angleterre : même la Nouvelle-Écosse venait de révoquer certaines résolutions qu'elle avait précédemment adoptées contre l'administration coloniale. C'est ainsi que la commission, qui achevait ses travaux, se crut autorisée par toutes ces défections à conseiller aux ministres de traiter sans ménagement la seule chambre restée jusque-là inébranlable. Le rapport de la commission fut déposé au parlement impérial, au mois de mars 1837.

Le 20 juin de la même année, Guillaume IV, roi d'Angleterre, mourut et Victoria, sa nièce, lui succéda.

A Québec, les chambres furent convoquées pour le 18 août. La majorité ayant protesté contre les recommandations des commissaires et les résolutions du parlement impérial, le gouverneur se hâta de dissoudre la législature : l'insurrection allait éclater.

Rébellion de 1837-38 — Louis-Joseph Papineau

Au Bas-Canada, dès 1834, les chefs français du parti de la réforme étaient Louis-Joseph Papineau, Morin, Bourdages, Bédard, Cuvillier, Neilson et Quesnel. Les quatre derniers se séparèrent de Papineau en 1834 et en 1836. D'autres jeunes gens, très ardents, travaillèrent avec les premiers pour ce qu'ils appelaient la revendication des droits constitutionnels.

Par son éloquence entraînante, Papineau exerça une très grande influence sur la population bas-canadienne. On peut dire que la cause et les intentions de ce puissant agitateur étaient bonnes, parce qu'elles ne tendaient qu'à obtenir une pleine justice distributive pour ses congénères. D'aucuns ont affirmé qu'il rêvait l'établissement d'une grande république franco-canadienne organisée sur le système américain, et que ses 92 résolutions — document célèbre qui sera résumé dans la leçon suivante — réitéraient plusieurs accusations non fondées de corruption, de fraude et de tyrannie de la part des gouverneurs et des conseillers anglais. Quoi qu'il en soit, durant plusieurs années, il posséda la confiance des Canadiens-Français. En 1823, il avait porté, à Londres, une requête signée par des milliers de ses compatriotes contre le projet d'Union ; en 1834, il inspira les 92 résolutions. Le refus de l'Angleterre d'y faire justice provoqua, dans plusieurs parties des deux Canadas, de sourds mécontentements qui dégénérèrent bientôt en insurrection. Papineau s'aperçut que, sous son ardente impulsion, les masses étaient devenues trop échauffées. A l'assemblée des six comtés, à Saint-Charles, le 23 octobre 1837, il voulut réagir contre le mouvement qu'il avait organisé et qu'il voyait aller trop loin : il ne put réussir. Alors il fit des efforts pour détourner le peuple de prendre les armes. « Punissez l'Angleterre, leur dit-il, en n'achetant plus ses marchandises et vous serez suffisamment vengés ».

« Il est trop tard, répondit Wolfred Nelson. Ce n'est plus le temps de faire la guerre à l'Angleterre avec des marchands ambulants : il faut lui faire la leçon avec des baïonnettes et de la poudre ».

Malheureusement, dans une petite société, les passions s'enflamment en peu de temps, et les injustices, senties trop vite, font oublier la prudence nécessaire pour attendre des remèdes souvent trop tardifs. C'est ce que les événements vont démontrer.

Aux premières lueurs de la révolte, le « Canadien », qui représentait le sentiment populaire, protesta de toutes ses forces. Le clergé, qui demandait aux autorités impériales d'accorder les réformes réclamées par le peuple, protesta fortement contre cette frénésie de jeunes gens que le tourbillon emportait bien loin, au delà des limites tracées par leur chef, et qui s'en allaient lançant le pays dans une guerre civile. Malheureusement, la voix du clergé ne fut entendue ni du pouvoir, en Angleterre, ni des agitateurs, en Canada. Le torrent brisa

sa digue et Louis-Joseph Papineau y fut entraîné comme les autres.

Les troubles commencèrent à Montréal, le 7 novembre 1837, entre les « Fils de la liberté » et les « Constitutionnels », puis ils s'étendirent successivement à Chambly, à Saint-Denis et à Saint-Charles. A Saint-Denis, 800 hommes se réunirent sous le commandement du docteur Nelson. Sur ce nombre, une centaine avaient des fusils : les autres, comme les Vendéens de 1793, convertissaient leurs instruments aratoires en armes offensives ou défensives.

Pour soumettre les séditieux, des troupes étaient parties de Sorel et se dirigeaient vers Saint-Charles. Commandées par le colonel Gore et composées de cinq compagnies de soldats, avec une pièce de canon, et d'un détachement de cavalerie, elles furent arrêtées, à Saint-Denis, par les insurgés.

Après six heures de combat, le colonel Gore fut contraint d'abandonner la victoire aux rebelles, qui le poursuivirent et lui enlevèrent son canon, des blessés et une partie de son bagage et de ses munitions.

Pendant ce temps, une autre colonne venait de Chambly. Elle était composée de 320 hommes d'infanterie, avec deux pièces de canon et quelques cavaliers, et devait se joindre aux troupes du colonel Gore pour attaquer le village de Saint-Charles, où les insurgés s'étaient retranchés. Wetherall ne trouva point Gore au lieu qui avait été désigné ; toutefois, il continua sa route et arriva, le 25 novembre, devant les retranchements faits précipitamment par les insurgés. Ceux-ci étaient, pour la plupart, sans armes, comme à Saint-Denis, et Brown, leur chef, avait pris la fuite avant l'attaque. Cependant, ils répondirent avec vigueur au feu des troupes ; une poignée d'hommes éparpillés parmi les arbres, sur la droite, obligea le commandant anglais à faire soutenir ses grenadiers par une autre compagnie. La fusillade durait depuis une heure environ, lorsque l'artillerie renversa le fragile retranchement des rebelles et sema la confusion dans leurs rangs.

A la suite de ces deux combats, la loi martiale fut proclamée dans le district de Montréal, et lord Gosford refusa de convoquer le parlement.

Malgré tous les efforts du clergé, une autre insurrection éclata à Saint-Eustache et à Saint-Benoît, dans le district des Deux-Montagnes. Le docteur Chénier et Amury Girod, Suisse de naissance, étaient à la tête du mouvement. Sir John Colborne s'y transporta avec 2,000 hommes et des pièces d'artillerie. Les insurgés, qui étaient au nombre d'à peu près quatre cents, firent une lutte très vigoureuse, durant deux heures ; mais quand tomba leur chef, le docteur Chénier, ils abandonnèrent la partie.

Les habitants firent alors leur soumission au vainqueur ; ce qui n'empêcha pas les troupes de Colborne de brûler honteusement les villages de Saint-Eutache et de Saint-Benoît, ainsi que diverses habitations, dans la campagne environnante.

Quelque temps après, des conseils de guerre furent établis, et les principaux rebelles subirent leur procès. Quarante-neuf furent condamnés à l'exil et quatre-vingts à mort. Douze des condamnés à mort périrent sur l'échafaud, cinquante-huit autres furent déportés à Sydney, en Australie, d'où ils ne revinrent au pays qu'au bout de six ans ; le reste fut mis en liberté, sous caution. Ce fut la fin de la rébellion dans le Bas-Canada.

Le mouvement insurrectionnel de 1837 eut du retentissement en Angleterre où lord John Russell présenta, à l'ouverture du parlement impérial, en 1838, une loi pour suspendre la constitution de 1791. Cette mesure passa, quoique soutenue par une faible majorité. Sir John Colborne, qui remplaça temporairement lord Gosford, reçut l'ordre de mettre cette loi à exécution.

Lord Durham fut ensuite nommé gouverneur général. Le fait le plus saillant de son administration fut l'amnistie qu'il accorda aux prisonniers politiques arrêtés pendant les derniers troubles, et surtout la déportation qu'il décréta, dans certains cas, sans procès. Ayant reçu du gouvernement impérial un désaveu solennel de cet acte, il en fut si vivement blessé qu'il donna immédiatement sa démission. Il s'embarqua pour l'Europe, en novembre 1838, laissant l'administration à sir John Colborne.

Après le départ de Durham, les réfugiés politiques organisèrent, aux États-Unis, avec quelques Américains, un soulèvement dans les deux Canadas. Il n'y eut, ici et là, que des insurrections partielles. Elles furent vite comprimées par Colborne qui, avec sept à huit mille hommes, promena la torche incendiaire sur la région insurgée, ne laissant que ruines et cendres sur son passage.

Les quatre-vingt-douze résolutions

Les propositions qui ont porté depuis le nom des 92 résolutions, et dont nous avons parlé dans la leçon précédente, furent soumises à la chambre, en février 1834, par Elzéar Bédard, représentant du comté de Montmorency. Louis-Joseph Papineau en avait préparé le fond. Après la discussion de ces propositions, M. Morin, un autre député, fut chargé de les mettre sous la forme de résolutions.

En voici la substance, en quelques lignes :

1° Les administrations provinciales foulent aux pieds les droits et les sentiments les plus chers des Canadiens qui se sont toujours empressés à recevoir les émigrants des Iles Britanniques comme des frères, sans distinction de race ni de croyance.

2° Le défaut le plus grave de la constitution, c'est la nomination des membres du conseil législatif par la couronne.

3° La partialité, dans la distribution des charges publiques, est portée à son comble. Sur une population d'environ 600,000 habitants, dont 525,000 environ sont Français d'origine, 47 fonctionnaires seulement, et encore les moins rétribués, sont d'extraction française, tandis qu'on compte 157 fonctionnaires d'origine britannique.

4° Dans leur forme, les dépêches de M. Stanley, ministre au bureau colonial de Londres, sont insultantes à un tel point qu'un corps constitué par la loi, même pour une fin moins relevée que la législation, ne pourrait les tolérer. Elles sont incompatibles avec les droits et privilèges de la chambre et du peuple.

5° L'origine nationale et la langue des Canadiens sont devenues des sujets d'injures, d'exclusion, d'infériorité politique, de séparation de droits et d'intérêts. Les Canadiens ne veulent répudier aucun des avantages qu'ils tiennent de leur origine. La nation française, sous le rapport des progrès qu'elle a fait faire à la civilisation, aux sciences, aux lettres et aux arts, n'a jamais été en arrière de la nation anglaise :

elle est aujourd'hui, dans la science du gouvernement, sa digne émule.

M. Morin fut chargé d'aller remettre à M. Viger, qui était à Londres, des pétitions basées sur ces résolutions pour être présentées au parlement impérial. Les membres indépendants des deux chambres impériales étaient invités à appuyer ces plaintes.

Insurrection dans le Haut-Canada

Dans le Haut-Canada, le parti dirigeant se composait principalement de *loyalistes* de l'Empire-Uni. Les réformistes, eux, étaient des colons qui s'étaient fixés dans la province plus récemment que les membres du Family Compact. Nous avons vu comment le gouverneur prorogeait les chambres, quand l'assemblée présentait des plaintes contre l'administration, et quelles lois furent passées pour empêcher les assemblées publiques réunies dans le but de discuter la situation et d'améliorer la constitution et la politique du gouvernement.

Les chefs du parti réformiste du Haut-Canada furent Robert Gourlay et William Lyon Mackenzie, tous deux Écossais. Gourlay, le premier avocat de la réforme, fut jeté en prison, et, finalement, banni du pays comme étranger. W. L. Mackenzie le remplaça, à la tête de l'opposition. Il était d'un tempérament ardent et, comme L.-J. Papineau, il manquait de prudence. Dans son journal, *The Colonial Advocate*, il attaqua souvent le gouvernement sans merci. On se rappelle qu'un jour ses presses furent jetées dans la baie de Toronto. Le peuple se leva en masse pour protester, et Mackenzie fut indemnisé pour les pertes qu'on lui avait fait subir. Peu de temps après, il fut élu membre de l'assemblée. Dans sa nouvelle position, il devint encore plus hardi, et plusieurs fois il fut chassé de la chambre. A chaque élection, il était réélu, presque sans opposition. En 1834, quand le village de York fut constitué en municipalité, sous le nom de ville de Toronto, Mackenzie fut élu premier maire de la ville.



W. LYON MACKENZIE

Au Haut-Canada, l'insurrection eut lieu un mois après celle du Bas-Canada. Un soir du mois de décembre, en 1837, quatre cents insurgés marchèrent sur l'hôtel de ville de Toronto, pendant que le conseil municipal y siégeait. Leur approche fut découverte et l'on fit sonner les cloches de la ville pour annoncer le danger. Tous les loyaux sujets de Sa Majesté accoururent pour la défense de l'autorité, et les insurgés se dispersèrent, sans faire d'attaque. Quelques jours plus tard, une rencontre eut lieu entre les « constitutionnels » et les insurgés, à une petite distance de la capitale. Les troupes des réformistes furent écrasées, et Mackenzie se hâta de traverser les lignes, car le gouverneur offrait mille louis sterling pour sa tête. Le chef des insurgés se réfugia à Navy Island, avec un grand nombre de mécontents et d'Américains. Il en fut délogé, après un bombardement de plusieurs jours, pendant que les troupes dispersaient les autres membres de son parti.

La réforme dans les provinces maritimes

Les réformistes des provinces maritimes furent plus prudents que ceux des deux Canadas. Ils réclamèrent leurs droits par des moyens constitutionnels, et il n'y eut pas de recours aux armes.

A la Nouvelle-Écosse, le chef de ce parti fut Joseph Howe, fils de loyaliste et éditeur propriétaire du *Nova Scotian*, journal d'Halifax. Lorsque Howe commença à réprimander les magistrats d'Halifax à cause de leur mauvaise administration, il fut poursuivi pour libelle et diffamation. Les avocats consultés par Howe lui répondirent qu'ils n'entreprendraient pas sa défense, parce qu'ils n'y voyaient aucune chance de succès. « Eh bien, je me défendrai moi-même, répondit Howe, avec assurance ». Au jour fixé, M. Howe parut en cour : il plaida sa cause durant six heures, et tous les chroniqueurs disent que jamais discours plus serré et plus éloquent ne fut prononcé dans cette enceinte. Malgré l'avis du juge, le jury rapporta un verdict de « non coupable »


J. HOWE


L. A. WILMOT

en faveur de M. Howe, lequel fut porté en triomphe à sa demeure. Le peuple célébra cette victoire durant deux jours.

Joseph Howe fut l'auteur des « douze résolutions » présentées, à la chambre de sa province, contre l'administration du conseil exécutif.

Au Nouveau-Brunswick, le chef du parti réformiste fut Lemuel Allan Wilmot qui, comme Joseph Howe, était fils de loyaliste. Il fit un voyage en Angleterre, avec d'autres gentilshommes de son parti, et insista auprès du gouvernement impérial pour donner à l'assemblée de sa province le contrôle des revenus casuels et territoriaux. Sa mission fut couronnée de succès, et le gouverneur de la province, sir Archibald, en fut si mécontent qu'il envoya immédiatement sa démission au secrétaire colonial.

A l'île du Prince-Édouard, les luttes entre le conseil exécutif et la chambre d'assemblée n'eurent lieu que dix ans plus tard, époque où surgirent les difficultés entre le gouverneur Huntley et l'honorable Joseph Pope, speaker de la chambre. Nous traiterons cette question dans la seconde section de cette cinquième époque.

L'Union

Nous avons vu que sir John Colborne avait succédé à lord Durham. Colborne fut remplacé par l'honorable Charles Poulett Thompson, président du bureau de commerce. Celui-ci, assermenté gouverneur général le 19 octobre 1839, fut nommé, l'année suivante, baron de Sydenham.

A son retour en Angleterre, lord Durham conseilla aux ministres du gouvernement impérial d'opérer l'union des deux Canadas. Bientôt le parlement impérial vota le bill d'union, malgré les protestations de lord Gosford, du duc de Wellington, et nonobstant les objections qu'on savait venir du clergé catholique du Canada et des Canadiens-Français. Ce bill reçut la sanction royale, le 28 juillet 1840, mais il ne fut mis en vigueur que le 10 février 1841.

Les dangers que les réformistes canadiens avaient clairement aperçus à l'horizon et qu'ils s'étaient efforcés, avec plus d'ardeur que de prudence, de conjurer, étaient maintenant accumulés au-dessus des Canadiens-Français. Le gouvernement responsable était accordé, mais à des conditions non moins dangereuses qu'onéreuses. L'acte d'Union portait : 1° que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire ; 2° que 45,000 louis sterling seraient affectés d'une manière permanente au traitement du gouverneur et des juges ; 3° que 30,000 louis sterling seraient appropriés à chaque administration pour payer les ministres et les fonctionnaires ; 4° que le nombre des représentants serait de 84, c'est-à-dire quarante-deux pour chacun des deux Canadas ; 5° que le Bas-Canada, qui ne devait presque rien, partagerait le fardeau de la dette du Haut-Canada, laquelle s'élevait à plus de 5,000,000 de dollars. La mise à exécution de la première de ces clauses ne fut pas exigée, en pratique, car les Canadiens-Français continuèrent de parler leur langue dans les débats de la chambre. La dernière clause, à son tour, souleva de vives récriminations. L'Angleterre répondit que les dettes du Haut-Canada avaient été contractées, en grande partie, pour la construction d'un système de canaux dont le Bas-Canada bénéficierait à l'égal du Haut-Canada ; et la clause ne fut pas modifiée.

Les deux provinces du Haut et du Bas-Canada allaient prendre désormais le nom de Province « du Canada ». La population de ce Canada-Uni était d'environ, 1,150,000 âmes ; car, au recensement de 1841, le Haut-Canada compte 455,688 âmes et, dans celui de 1844, le Bas-Canada fournit une population de 697,084.

DEUXIÈME SECTION. — De l'Acte d'Union jusqu'à la Confédération (1841-1867).

CHAPITRE I

LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE EN CANADA

Le premier parlement du Canada-Uni

L'acte d'Union introduisit dans la constitution politique du pays : 1° un gouvernement responsable, c'est-à-dire formé d'hommes siégeant dans la législature et tenus de rendre compte à la chambre d'assemblée de leurs actes officiels et des conseils donnés au gouverneur, en leur qualité de ministres ; 2° il reconnaissait aux députés du peuple le droit de contrôler le revenu public, dans toutes ses branches, et d'avoir la haute main sur toutes les dépenses publiques.

C'était consacrer bien tard des droits que les Canadiens avaient acquis quatre-vingts ans auparavant, le jour où ils étaient devenus les sujets de l'Angleterre.

Pour faire fonctionner le nouveau gouvernement, l'Angleterre fit choix de lord Sydenham — autrefois l'honorable Ch. P. Thompson — qui avait travaillé à l'union des deux provinces. Celui-ci fit son arrivée à Québec, dans l'automne de 1839. Le conseil spécial du Bas-Canada, composé en grande partie d'hommes vendus au pouvoir, donna immédiatement son assentiment à l'acte d'Union. La chambre du Haut-Canada, qui y trouvait plus que son compte, fit de même, après quelques jours de discussion. Le premier parlement-uni fut ouvert à Kingston, dans l'été de 1841. Dans la première session, on jeta les fondements de nos institutions civiles : le système municipal, l'éducation populaire, un nouveau cours monétaire, les douanes, etc. Cette mémorable session était à peine terminée que lord Sydenham mourut des suites d'une chute de cheval, en septembre 1841. Pendant l'administration de ce gouverneur, l'Angleterre vota la somme de 1,500,000 louis sterling au crédit de la province, tant pour les travaux publics que pour la capitalisation de la dette du Canada.

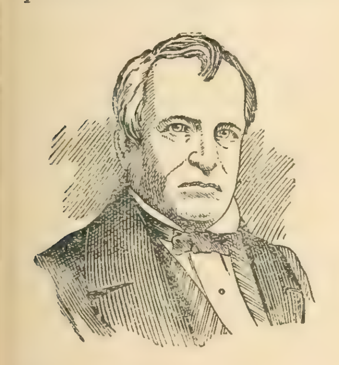
Les gouverneurs Bagot, Metcalfe et Cathcart — Le ministère Lafontaine-Baldwin

Lord Sydenham eut pour successeur sir Charles Bagot qui fit inaugurer le gouvernement responsable ou constitutionnel. A l'arrivée de ce gouverneur, la chambre était partagée en deux camps : le parti tory et le parti de la réforme. Le premier cherchait plutôt à flatter le pouvoir qu'à servir les vrais intérêts du peuple.

Dans chaque camp politique, il y avait un groupe modéré et un groupe extrême. Les conservateurs modérés désapprouvaient plusieurs des réformes pour lesquelles le peuple avait fait la lutte ; mais ils étaient disposés à faire l'essai du nouveau système : à la chambre, leur chef était M. W.-H. Draper. Dans le parti libéral, les réformistes modérés

étaient décidés à ne pas inquiéter le conseil exécutif et à le laisser gagner la confiance du peuple, en favorisant les réformes voulues : leurs principaux chefs étaient L.-H. LaFontaine et S.-B. Harrisson. Parmi les extrémistes il y avait tout d'abord les tories du *Family Compact ;* Allan McNab était leur chef. C'est l'obstination de ce groupe qui, cinq ans auparavant, avait amené les malheureuses agitations de 1837 et 1838. C'était à cause de lui et pour contrecarrer son influence que s'était formé le parti des réformistes extrêmes, car les lois de l'équilibre ont leurs nécessités implacables, dans les gouvernements comme ailleurs. Ce parti libéral extrême était composé d'un bon nombre de Canadiens-Français et d'Anglais, et n'était pas désavoué par des hommes tels que Morin, Viger et Robert Baldwin.

Le clergé et les hommes modérés de toutes les couleurs politiques et de toutes les confessions religieuses, n'étaient pas sans appréhension. Ces divers éléments auraient suffi, en effet, pour lancer le pays dans une guerre civile dont la rébellion de 1837 n'aurait été que le faible prélude. Heureusement, le parti d'Allan McNab ne comptait plus que sept ou huit membres dans le gouvernement ; en outre, le nouveau gouverneur, sir Charles Bagot, sut, par sa prudence et par son sage tempérament, prévenir tout conflit fâcheux. Celui-ci appela dans ses conseils les chefs



SIR LOUIS LAFONTAINE



BALDWIN

du parti de la réforme — deux députés également remarquables par le talent, les connaissances politiques et l'énergie : c'étaient Robert Baldwin et L.-H. LaFontaine.

Sir Bagot, ayant demandé son rappel, à cause de sa mauvaise santé, fut remplacé par sir Charles Metcalfe, qui fit son arrivée à Kingston, en 1843. Ce dernier sortait de pouvoir aux Indes orientales, où la parole d'un fonctionnaire anglais faisait loi et passait pour irrévocable. Dans sa vie privée, le nouveau gouverneur était un gentilhomme très aimable ; mais il était tombé dans un milieu politique bien différent de celui des Indes : il lui aurait fallu changer son mode de gouverner. Dans la conduite des affaires publiques, il ne tarda pas à montrer un despotisme inacceptable. Comme il ne se gênait aucunement pour nommer ses favoris aux emplois publics, sans l'avis de ses conseillers, le cabinet LaFontaine-Baldwin démissionna.

Les nouvelles élections donnèrent une majorité à la politique du gouverneur. La ville de Kingston envoya en chambre un jeune avocat

qui devint plus tard un des plus grands hommes d'État du Canada, John-Alexander MacDonald, élu partisan de la politique de sir Charles Metcalfe. Ce gouverneur, ayant été obligé de repasser en Angleterre, en 1845, en raison de sa mauvaise santé, fut remplacé par lord Cathcart qui gouverna le pays jusqu'à l'arrivée de lord Elgin, en janvier 1847.

Les événements notables survenus durant ces dernières années furent la translation du siège du gouvernement de Kingston à Montréal, en 1844 ; les deux grands incendies arrivés à Québec, au printemps de 1845 — l'un, en mai, dans le quartier Saint-Roch — l'autre, en juin, dans le quartier Saint-Jean. Près de 2,500 maisons furent consumées par les flammes.

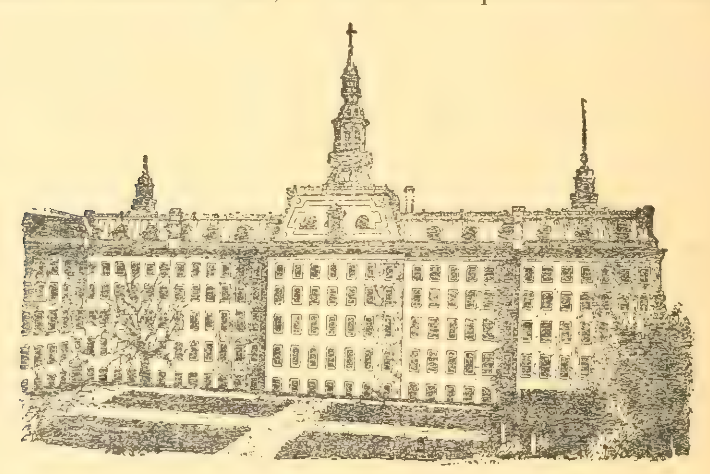
Lord Elgin, gouverneur

Au commencement de son administration, lord Elgin demanda de nouvelles élections générales qui furent favorables au parti réformiste. Il forma son ministère en y plaçant les chefs du parti, et le cabinet La-Fontaine-Baldwin fut de nouveau organisé.

Comme on le voit, les difficultés sectionnelles et les jalousies de races obligeaient les gouverneurs à composer des ministères portant un double nom. Sauf un seul, il en sera désormais ainsi de tous les cabinets exécutifs jusqu'à la confédération.

En 1847, un grand fléau sévit en Écosse et en Irlande et jeta, sur les bords du Saint-Laurent, 70,000 émigrés à demi morts de faim et de privations.

Durant la session de 1849, un bill fut voté pour accorder l'amnistie



UNIVERSITÉ LAVAL

à tous ceux qui avaient pris part à la révolte de 1837. Depuis quelques années, la plupart des chefs avaient été graciés individuellement et étaient de retour en leur pays. Nelson et Papineau étaient même députés au parlement. Parmi les vieux chefs, il n'y eut à profiter de cette dernière amnistie que William Lyon Mackenzie. A une élection partielle, dans le comté de Haldimand, celui-ci fit subir une lourde défaite à George Brown, éditeur du « Globe ». En chambre, il n'eut désormais presque plus d'influence.

Pendant la même session, la chambre fit adopter une loi pour indemniser les Bas-Canadiens des pertes qu'ils avaient éprouvées durant les malheureuses scènes de '37 et '38. Cette loi exaspéra tellement les ennemis du gouvernement, qu'ils créèrent une émeute à Montréal, insultèrent le gouverneur sur la voie publique, brûlèrent l'enceinte parlementaire ainsi que les deux bibliothèques qu'elle contenait, et saccagèrent plusieurs des principaux édifices de la ville. Après l'incendie du parlement de Montréal, on en vint à la curieuse décision de faire assembler dorénavant les chambres à Toronto et à Québec, alternativement.

Dans le cours de l'été 1849, le choléra asiatique jeta de nouveau la consternation et le deuil dans un grand nombre de familles du pays.

Durant la session de 1850, la législature introduisit le cours décimal pour la monnaie. Dans la session de 1851, la loi de primogéniture fut abolie, en sorte que, après la mort d'une personne qui ne laissait pas de testament, sa propriété ou ses biens étaient divisés également entre ses enfants ou ses parents, au lieu de passer exclusivement au fils aîné ou seulement au plus proche parent.

En 1852, la ville de Montréal fut dévastée par plusieurs incendies désastreux dont le plus terrible eut lieu au mois de juillet. Dans les faubourgs Saint-Laurent, Saint-Louis et Sainte-Marie, 1,400 maisons devinrent la proie des flammes. La même année, les messieurs du séminaire de Québec reçurent leur charte pour la fondation de l'université Laval. Lord Elgin, qui avait obtenu de S. M. la reine Victoria, une charte libérale en faveur de cette institution, voulut bien en présider l'inauguration, en 1854. Vers cette époque, le nombre des membres de l'assemblée législative fut porté de 84 à 130, dont 65 pour chaque province.

En 1855, la législature supprima le système de la tenure seigneuriale, en votant une indemnité de six millions de dollars pour les intéressés. Ce système — vieille coutume de la féodalité française — paralysait plus ou moins les progrès de l'industrie et de l'agriculture. La liberté du sol fut proclamée. Cette révolution importante, au point de vue économique, fut accomplie sans secousse et sans conflit notable.

Sir Edmund Head et le vicomte Monck

En décembre 1854, lord Elgin fut remplacé par sir Edmund Head. Durant l'administration de ce dernier, outre l'abolition des droits seigneuriaux et la sécularisation des *réserves* du clergé protestant, la législature avait généreusement subventionné la compagnie du Grand-Tronc ainsi que d'autres compagnies formées dans le but de construire des chemins de fer. De plus, dès juillet 1854, un traité avantageux de réciprocité avait été conclu avec les États-Unis. Par ce traité, il était convenu que les Canadiens et les Américains auraient le droit, sauf quelques restrictions, de pêcher librement dans les eaux de l'un et l'autre pays. L'échange des produits de la mer, du sol, des forêts et des mines était devenu libre. Les Américains pouvaient naviguer dans le Saint-Laurent et dans les canaux du Canada, aux mêmes conditions que les sujets anglais. Le droit de navigation sur le lac Michigan était, en même temps, accordé aux vaisseaux anglais. Ce traité fut proclamé par le président des États-Unis, le 16 mars 1855.

En 1856, durant l'administration de sir Edmund Head, le principe électif fut introduit dans le conseil législatif. Les anciens membres demeuraient conseillers à vie, comme par le passé ; mais les nouveaux devaient être élus par une des 48 divisions électorales nouvellement formées.

En 1857, trois écoles normales furent établies dans la province.

En 1858, la ville d'Ottawa est choisie par la reine pour devenir le siège du gouvernement provincial. De part et d'autre, on s'était convaincu que le mode d'alterner les sessions, à Québec, puis à Toronto, entraînait beaucoup de dépenses et, en somme, n'était pas pratique. Les chambres ne furent convoquées, à Ottawa, qu'une seule fois avant la confédération. Dans l'été de 1860, le Canada et les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord reçurent la visite du prince de Galles, aujourd'hui Édouard VII, notre auguste roi. A Montréal, le prince inaugura le pont Victoria ; à Ottawa, il posa la première pierre des édifices du parlement.

En 1861, sir Edmund Head est remplacé par lord vicomte Monck. Ce fut dans cette même année, que mourut le prince consort, surnommé « Albert le Bon », l'époux de la reine Victoria, et le père du roi Édouard VII.

En 1864, l'esprit d'antagonisme entre la population du Haut-Canada et celle du Bas-Canada s'élève à des proportions alarmantes. Le résultat des élections de 1861 n'avait donné à aucun parti une majorité bien décisive. Durant trois ans, jusqu'à la formation d'un ministère de coalition, en 1864, quatre ou cinq ministères sont renversés. En 1862, le cabinet Cartier-MacDonald est défait sur un bill relatif à la milice. Il est remplacé par le cabinet MacDonald-Sicotte qui ne vit que quelques mois. Le parlement est dissous et le ministère est reconstruit sous le nom de MacDonald-Dorion. Les élections faites, les partis politiques se trouvent aussi embarrassés qu'auparavant. Le ministère démissionne pour faire place à un cabinet Taché-MacDonald, lequel est défait, à son tour, sur un vote de la chambre.

La machine gouvernementale ne pouvait plus fonctionner. Le pays était aux prises avec un *dead-lock*. C'est alors que les principaux hommes des deux partis résolurent d'établir un nouveau gouvernement sur des bases tout à fait différentes. C'est ce qui nous a amené la confédération.



CHAPITRE II

LA SITUATION ADMINISTRATIVE DANS LE CANADA ET DANS LES AUTRES PROVINCES

Une ère de progrès

Malgré ces luttes, que le début d'une administration coloniale responsable rendait inévitables, le pays commençait à prospérer et s'outillait pour les besoins futurs du commerce et de l'industrie. Le système

municipal était organisé sur des bases solides. Chaque district et même chaque paroisse gérait ses affaires locales. Le gouvernement s'était ainsi débarrassé d'un fardeau devenu trop onéreux. Toutes les vieilles entraves, qui avaient contrarié la liberté du commerce, étaient disparues. Le Canada réglait lui-même les détails de son administration des douanes. Le nombre de ses représentants avait été porté de 84 à 130, ce qui tendait à faire triompher le principe de la « représentation par la population ».

De 1834 à 1852, de fréquents pourparlers eurent lieu dans le but de faire construire un chemin de fer entre Portland (Maine) et Halifax. Des assemblées furent tenues à cet effet, à Portland, à Toronto et à Halifax ; mais le projet fut abandonné. Par contre, d'autres lignes de chemins de fer s'ouvrirent, sur divers points du Canada ; nommément, la ligne *Western* entre Hamilton et Windsor (Ontario) et la ligne *Northern*, entre Toronto et Barrie. En 1855, une voie ferrée fut inaugurée entre Halifax et Windsor, Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, la ligne de Saint-Jean et Shédiac fut complétée en 1860. Les vieux chemins « corduroy », faits avec des troncs de sapins, furent remplacés par des lits de sable ou de macadam. Dans les diverses provinces, on s'occupa aussi beaucoup de la construction des ponts.

Dès 1851, le ministère des postes avait réduit le port des lettres à un taux modique et uniforme. Une ligne de phares échelonnés le long du Saint-Laurent donnait plus de sûreté à la navigation et les succès obtenus par le Canada aux expositions de Londres (1851) et de Paris (1855), étonnèrent l'Europe.

L'affaire de la « Caroline » et le traité d'Ashburton

Ces deux faits historiques se suivent, par ordre de date, sans toutefois découler l'un de l'autre. Vers 1840, les relations entre les États-Unis et la Grande-Bretagne étaient devenues très désagréables. A chaque instant, il surgissait de nouvelles complications qui ne laissaient pas de nourrir la mésintelligence, de part et d'autre. Dans ses efforts pour abolir la traite des nègres, la Grande-Bretagne s'était aperçue que plusieurs navires, soupçonnés de faire ce commerce, hissaient le drapeau américain, quand ils étaient poursuivis. L'Angleterre prétendait qu'elle avait droit d'aborder ces navires et d'y faire des recherches. Les États-Unis s'y refusèrent tout en continuant à faire le commerce des noirs sur une plus grande échelle.

Le refus de la Grande-Bretagne de rendre les esclaves noirs qui se réfugiaient sur son sol fut aussi une cause de plainte pour les États-Unis. Quand un esclave montait sur un vaisseau anglais ou qu'il mettait le pied sur le territoire anglais, il devenait libre : c'était la loi britannique, et l'Angleterre n'entendait pas la modifier. Un jour, un officier anglais nommé Drew, accompagné de quelques hommes, s'en alla faire des recherches sur le paquebot américain « Caroline ». Il y eut une rixe au cours de laquelle un homme de l'équipage du navire américain fut tué par un des compagnons du capitaine Drew. Cette affaire fit du bruit. Plus tard, un certain McLeod fut arrêté aux États-Unis, sur l'accusation d'avoir été le meurtrier du matelot américain de la « Caroline ».

La Grande-Bretagne assuma la responsabilité de l'attaque faite sur le vaisseau américain et demanda la liberté de McLeod. Les États-Unis

firent la sourde oreille. Heureusement, McLeod prouva un *alibi* et fut acquitté. Cette question n'eut pas d'autres suites.

Il y avait encore, comme cause de différends, les difficultés de frontières entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. En 1842, lord Ashburton, plénipotentiaire anglais, fut envoyé à Washington pour négocier un traité avec les États-Unis. Daniel Webster représenta les Américains à cette conférence. Il conduisit les affaires si bien à sa guise, que lord Palmerston qualifia ce traité de « capitulation d'Ashburton ». Le traité fixa définitivement les lignes de délimitation telles qu'elles existent aujourd'hui, non seulement entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, mais aussi entre le lac Supérieur et l'angle nord-ouest du lac des Bois. Cette décision n'était pas juste ; mais ayant été acceptée par Ashburton, elle fait loi. Pour le reste, le traité était satisfaisant. On s'entendit, de côte et d'autre, pour supprimer la traite des noirs et pour l'extradition des meurtriers, pirates, voleurs, etc., qui chercheraient un refuge dans le pays voisin.

La question des pêcheries et l'indemnité de « l'Alabama »

Quand les États-Unis proclamèrent leur indépendance, ils perdirent le droit de faire la pêche dans les eaux *territoriales* des provinces britanniques, c'est-à-dire, en deçà de trois milles des côtes. En 1818, un arrangement fut conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, en vertu duquel l'Angleterre accordait aux pêcheurs américains le droit de faire la pêche autour des îles de la Madeleine et le long de certaines côtes de Terre-Neuve et du Labrador, avec le droit de toucher ces rives pour sécher ou saler leur poisson. Leurs privilèges sur toutes les autres côtes étaient très limités. Il était permis aux navires pêcheurs des États-Unis d'entrer dans les baies et les havres pour s'y mettre à l'abri, pour réparer leurs navires, acheter du bois, se procurer de l'eau — mais pour nulle autre fin.

Pendant plusieurs années, les pêcheurs américains se plaignirent de ce qu'il ne leur était pas permis d'aller sur les côtes, afin d'acheter l'appât pour prendre la morue au large, en dehors de la limite des trois milles. Plus tard, quand la pêche du maquereau devint abondante, leurs récriminations augmentèrent parce qu'il ne leur était pas permis d'aller pêcher, en deçà de la limite des trois milles, près la côte où se capture ce poisson.

En 1837, le parlement anglais vota un subside afin d'équiper des croiseurs armés pour faire la patrouille sur les côtes et sur les grands lacs, et pour surveiller les opérations des pêcheurs étrangers. Cette mesure donna lieu à des désagréments plus ou moins sérieux. Par le traité de réciprocité de 1854, toutes les difficultés cessèrent, car les Américains obtinrent le droit de pêcher partout, excepté dans les petits cours d'eau intérieurs.

Ce traité, qui eut force de loi durant onze ans, fut abrogé en 1866. Aujourd'hui, c'est la convention de 1818, remise en vigueur, qui détermine les droits et privilèges des pêcheurs étrangers.

L'Indemnité de « l'Alabama ». — Dans la république américaine, la guerre de sécession dura à peu près quatre ans, et affecta les provinces britanniques de diverses manières. Le commerce s'en ressentit, à l'avantage de nos provinces, car nos produits se vendirent à des taux

bien plus élevés qu'auparavant. Au cours de la première année de cette guerre, il survint un incident qui faillit mettre la Grande-Bretagne aux prises avec les États-Unis. Deux commissaires des États-Unis du Sud, qui traversaient en Europe sur un paquebot anglais, le *Trent*, furent appréhendés par les officiers d'un vaisseau de guerre américain, ramenés dans les États du Nord et jetés en prison. L'indignation fut très grande en Angleterre, et celle-ci se préparait à déclarer la guerre, quand les Américains rendirent les deux prisonniers aux autorités anglaises.

Pendant la guerre civile américaine, certains navires flibustiers du Sud firent des dommages considérables au commerce des États du Nord. Le vaisseau anglais « Alabama » se livra à de véritables scènes de piraterie, sur les côtes du Nord. Les Américains réclamèrent une indemnité. Une commission d'arbitrage fixa cette somme à $15,500,000 dollars, et ce montant fut payé sans délai par l'Angleterre.



CHAPITRE III

ILES DE PRINCE-ÉDOUARD, TERRE-NEUVE ET VANCOUVER

Le gouvernement responsable dans l'île du Prince-Édouard

Dans cette île, les réclamations du peuple pour la formation d'un gouvernement responsable se firent plus tard que dans les autres provinces. En 1847, une première pétition ayant trait à un gouvernement responsable, fut envoyée à Sa Majesté, la reine Victoria. Dans cette réquisition, il était demandé que quatre membres de la chambre d'assemblée fussent nommés membres du conseil exécutif et devinssent, seuls, responsables à la chambre d'assemblée pour tous les actes du gouvernement. Le secrétaire du bureau colonial répondit que les autorités britanniques ne jugeaient pas encore l'île du Prince-Édouard suffisamment mûre pour une administration responsable, mais qu'il était temps que le gouvernement local payât le traitement des fonctionnaires publics, excepté celui du lieutenant-gouverneur. La chambre d'assemblée de l'île répondit qu'elle était prête à faire ces paiements pourvu: 1° qu'elle eût le contrôle des revenus de l'île ; 2° que le prélèvement des *quit-rents* fût aboli; 3° que les terres de la couronne fussent transférées au gouvernement et qu'une administration responsable fût accordée. Le bureau colonial accéda immédiatement à ces demandes, excepté la dernière. Néanmoins, grâce aux efforts persévérants du réformiste George Coles, le gouverneur A. Bannerman annonça à l'assemblée, en 1851, qu'il avait reçu du gouvernement impérial les pouvoirs voulus pour introduire le gouvernement responsable dans l'île du Prince-Édouard, s'il jugeait cette mesure opportune. Les bons résultats de cette nouvelle administration ne tardèrent pas à se manifester. La dette publique qui se montait à £28,000 en 1850, fut liquidée en peu d'années.

Progrès matériel ; éducation ; tenure des terres

En 1861, le recensement de l'île du Prince-Édouard accusa une augmentation de 18,000 âmes depuis 1848. Le traité de réciprocité avec les États-Unis fut d'un immense avantage pour les habitants de l'île ; il lui ouvrit d'excellents marchés pour ses produits de la terre, des forêts et des eaux. L'année même où ce traité était conclu, les portes de la législature s'ouvraient pour Stanislas-S. Poirier, de Tignish — le premier député acadien élu dans une division électorale de l'île. En 1855, Charlottetown fut organisé en municipalité et, la même année, la banque de *Prince Edward Island* reçut sa charte. Un acte d'Éducation sur lequel le système d'éducation actuel est basé, fut passé en 1852. En 1861, l'île avait 352 écoles. En 1855, une école normale fut établie à Charlottetown et, en 1859, le collège de *Prince of Wales* fut constitué en corporation.

En 1853, un acte fut passé pour établir le suffrage universel. L'année suivante, il y eut une augmentation de six membres à l'assemblée législative, et sir Dominick Daly remplaça Bannerman, à titre de lieutenant-gouverneur. Il fut remplacé, à son tour, par George Dundas, en 1859.

Pendant ce temps, le système de la tenure des terres restait toujours sans modification. L'obstination des propriétaires devenait proverbiale. Plusieurs tentatives d'accommodement furent hasardées : elles n'eurent aucun résultat pratique. La chambre d'assemblée voulut faire voter un acte de *Vente des Terres*, en vertu duquel les propriétaires étaient tenus de vendre leurs terres, à des conditions acceptables. Les autorités impériales s'y opposèrent. Elles répondirent que la mise en vigueur d'un tel bill serait une mesure *ultra vires*, c'est-à-dire outre-passant les droits de la législature de l'île. Il ne restait d'autre alternative que de soumettre la question à une commission. L'organisation d'un corps d'arbitrage fut proposée par un bon nombre de propriétaires à la tête desquels figurait sir Samuel Cunard, le fondateur de la ligne de bateaux océaniques qui porte son nom.



STANISLAS POIRIER

Les commissaires devaient : 1° étudier les relations qui avaient lieu entre les propriétaires et les tenanciers de l'île ; 2° fixer le prix pour lequel il serait possible à un tenancier d'acheter la terre qu'il cultivait ; 3° enfin déterminer dans quels cas les arrérages des rentes devaient être payés. La législature de l'île accepta ces propositions et nomma commissaire l'honorable Joseph Howe, de la Nouvelle-Écosse. Les propriétaires se firent représenter par M. J.-W. Ritchie, de la même province. Le troisième commissaire fut M. J.-H. Gray, représentant l'Angleterre. La commission publia son rapport, en 1860. Elle peignait les tristes résultats de ces nombreuses concessions de terres à quelques propriétaires plus soucieux de leur fortune que de l'intérêt général de la colonie, et donnait des conseils très sages pour remédier

aux difficultés ; mais ses avis ne furent pas agréés par les propriétaires, et cette question de l'affermage des terres ne fut réglée définitivement qu'après l'entrée de l'île du Prince-Édouard dans la confédération.

Terre-Neuve — Ses épreuves et ses malheurs

Nous avons vu que les pêcheries de Terre-Neuve étaient prospères durant les guerres européennes qui suivirent la révolution française. Le prix du poisson était très élevé, parce que, sur les bancs, il n'y avait pas de pêcheurs français et américains. Mais quand ces derniers se mirent à y faire la pêche, à la faveur des traités et sous le patronage de leurs gouvernements respectifs, les pêcheurs de Terre-Neuve virent le prix du poisson tomber de 45 à 12 chelins par quintal. La décevante prospérité des premières années du dix-neuvième siècle fit place au désastre et à la ruine. En 1815, il y eut une banqueroute générale parmi les marchands de l'île. Les grandes maisons de commerce se virent dans l'impossibilité de payer leurs créanciers. Neuf cents cas de faillite vinrent devant les cours. Les pertes s'élevèrent à un million de louis sterling. La classe des pêcheurs vivant au jour le jour — et c'est toujours la plus nombreuse — fut réduite à la mendicité. La classe médiocrement à l'aise, celle qui était composée d'hommes faisant annuellement des économies, n'eut pas un meilleur sort. Il n'y avait pas de banque d'épargne dans l'île. Quand un pêcheur avait un surplus, à la fin de la saison de la pêche, il le laissait en dépôt chez son marchand. Toutes les sommes ainsi déposées disparurent dans le gouffre de la banqueroute. La classe ouvrière perdit, de cette sorte, au delà de 400,000 louis sterling.

A cette époque, un grand nombre d'Irlandais furent rapatriés en Irlande, aux dépens du gouvernement. Au delà de 1,100 personnes furent envoyées à Halifax. Pourtant, ce n'était que le prélude des calamités qui allaient encore s'abattre sur l'île de Terre-Neuve. Dans la nuit du 12 février 1816, un incendie éclata dans la ville de Saint-Jean. Ce fut une nuit de terreur. Cent vingt maisons furent brûlées ; quinze cents personnes restèrent sur la rue, sans aucunes ressources. Les pertes s'élevèrent à plus de £100,000. Dans l'été de 1817, les pêcheries manquèrent presque complètement. Pour comble de malheur, dans l'automne de cette même année, il y eut deux incendies qui réduisirent en cendres deux cents maisons, quinze quais, etc. Les pertes subies dans ces désastres furent estimées à un million de louis sterling. L'Angleterre, les États-Unis et les provinces maritimes expédièrent des secours généreux aux infortunés.

Gouvernement de Terre-Neuve — Nouvelles épreuves — Les bancs

Dès l'année 1821, le peuple commence à soulever la question d'un gouvernement local et responsable. Depuis longtemps, les habitants de l'île étaient à la merci du despotisme d'amiraux-pêcheurs qui les traitaient comme s'ils eussent été assujettis à la discipline navale. Un gouvernement local fut accordé en 1832. Le premier parlement fut ouvert le 1er janvier 1833. Pendant plusieurs années, durant les campagnes électorales, les querelles de religion et de race furent souvent cause de désordres très regrettables. La moitié de la population de l'île se composait d'Irlandais catholiques qui n'avaient pas oublié l'op-

pression exercée sur eux, en Irlande, par les Anglais ; l'autre moitié se composait de protestants d'origine anglaise, accoutumés à commander et à tenir le pouvoir haut la main.

En 1834, la chambre d'Assemblée vote £30,000 pour ouvrir des chemins et construire des ponts. En 1841, sous l'administration de sir John Harvey, 40,000 louis sont accordés pour les mêmes fins.

En juin 1846, un incendie éclate dans une ruelle de Saint-Jean et réduit en cendres la plus grande partie de la ville. Douze mille personnes sont jetées sur la rue : les pertes montent à près de cinq millions de dollars. Le 19 septembre de la même année, une terrible tempête s'abat sur l'île et détruit un grand nombre de navires, magasins, ponts, entrepôts, quais, etc.

En 1854, le gouvernement responsable est accordé.

L'année 1858 est mémorable à cause d'un événement d'un genre tout nouveau. La pose d'un cable sous-marin entre la côte d'Irlande et la rive orientale de Terre-Neuve, une distance de 1,640 milles, venait d'être complétée. Le 5 août, le premier message télégraphique fut transmis du vieux continent au nouveau monde.

Les bancs de Terre-Neuve sont situés à une distance d'environ cent milles de la côte de l'île. Ils ne sont pas formés, comme on l'a prétendu, de monceaux de sable et de pierres transportés là, comme à un point de décharge, par le courant du Mexique ou par les courants arctiques : ce sont simplement d'immenses élévations formant des plateaux sous-marins.

Sur le grand banc, il y a une profondeur d'eau variant de 50 à 360 pieds. Sur les autres bancs, la profondeur varie de 600 à 900 pieds. A côté des bancs, le bassin océanique tombe de 10,000 à 15,000 pieds de profondeur. La pêche ne se fait pas sur toute l'étendue du *grand banc*, mais seulement sur une surface de 200 milles en longueur et de 67 milles en largeur.

L'île de Vancouver et la Colombie Anglaise

Nous avons vu que l'île de Vancouver fut découverte, à la fin du dix-huitième siècle, par un capitaine de la marine britannique qui lui donna son nom. Cette île a 300 milles de longueur sur une largeur moyenne de 30 à 50 milles. Elle n'est pas seulement digne d'intérêt en raison de ses grandes ressources naturelles, mais elle l'est surtout par sa position géographique qui lui donne, au point de vue militaire, la garde de l'océan Pacifique. En 1849, l'île de Vancouver fut cédée, pour dix ans, à la compagnie de la baie d'Hudson, à des conditions qui semblaient devoir assurer sa colonisation. Une forme régulière de gouvernement fut établie dans la nouvelle colonie, et Richard Blanshard fut envoyé par la Grande-Bretagne pour en être le premier gouverneur.

En arrivant au fort Victoria, en 1850, le gouverneur Blanshard ne trouva, pour l'accueillir, que les seuls employés de la compagnie de la baie d'Hudson. Il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il n'aurait que le nom de gouverneur et que l'administration serait contrôlée par les directeurs de la susdite compagnie. Ceux-ci étaient les maîtres et seigneurs du pays.

Tandis que, dans le territoire voisin, en Orégon, la terre se vendait à un dollar l'acre, les directeurs de la compagnie ne voulaient pas en ven-

dre à moins d'un louis sterling pour la même superficie. Toutes les mines semblaient appartenir à la compagnie, et personne ne pouvait les exploiter sans payer des droits régaliens excessifs. Il n'y avait qu'une école dans tout ce territoire ; elle était dirigée par le révérend M. Stairns, le chapelain de cette même compagnie.

En 1859, le gouvernement anglais érigea l'île de Vancouver et la Colombie Anglaise en deux colonies ayant chacune ses limites, mais régies par un même gouvernement. James Douglas fut nommé gouverneur des deux provinces. En 1863, ces deux colonies eurent chacune son gouvernement particulier. La capitale de la Colombie s'appela New Westminster.

Pendant quelque temps, il y eut des différends au sujet de l'île San Juan, sise dans le chenal, au sud-est de l'île de Vancouver. D'après le traité d'Orégon, ce chenal faisait la limite entre les États-Unis et les possessions de la Grande-Bretagne. En 1859, les esprits s'échauffèrent entre Américains et Anglais, et l'on craignait des complications sérieuses. Heureusement, les deux parties décidèrent de ne pas recourir aux hostilités, mais de faire résoudre la question par arbitrage. En 1872, l'empereur d'Allemagne, qui avait été choisi pour arbitre, décida que l'île appartenait aux États-Unis et l'affaire demeura réglée.



CHAPITRE IV

AVANT LA CONFÉDÉRATION

Au Nouveau-Brunswick (1840-1867)

Dans la 128e leçon, il a été dit que sir William Colebrooke remplaça sir John Harvey comme gouverneur du Nouveau-Brunswick. Ce fut sous l'administration de sir William que le premier député acadien du Nouveau-Brunswick, Amand Landry, prit son siège à la législature de cette province. Le Nouveau-Brunswick n'avait pas encore de gouvernement responsable. Un acte arbitraire du gouverneur Colebrooke vint réveiller l'ardeur des réformistes. Sans consulter qui de droit, sir William nomma son gendre secrétaire provincial. Wilmot et d'autres membres du conseil exécutif démissionnèrent sur-le-champ. De son côté, le bureau colonial refusa de casser cette nomination. C'est alors que les réformistes les plus en vue, Wilmot, Fisher et Ritchie, organisèrent une opposition en règle. Ils influencèrent si bien l'opinion publique que, après les élections générales de 1847, la première assemblée législative, tenue en février 1848, approuva une résolution aux fins de demander un gouvernement responsable.



Amand LANDRY

La demande, envoyée au parlement impérial, fut immédiatement accordée.

En 1851, un acte qui donnait aux divers comtés de la province le pouvoir d'organiser un système municipal, pour l'administration de leurs affaires respectives, fut adopté par la législature. La même année, le premier câble sous-marin qui ait été posé au Canada fut coulé sur le détroit de Northumberland, entre le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard : il avait dix milles de longueur.

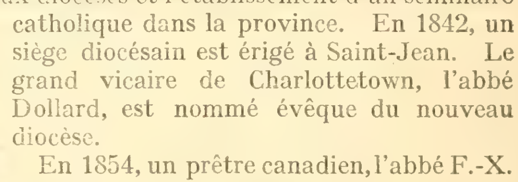
Le recensement pris en 1851 donne au Nouveau-Brunswick une population de 193,800 âmes, parmi laquelle il y a, selon M. Rameau, à peu près 21,000 Acadiens.

En 1848, sir Edmund Head est nommé gouverneur à la place de Colebrooke. Il est remplacé, en 1854, par J.-H.-T. Manners-Sutton, et celui-ci, en 1861, par A.-H. Gordon. Enfin, en 1866, le major général H. Doyle est nommé administrateur, et il agit en cette qualité jusqu'à la Confédération.

La prohibition fut une question très discutée dans le Nouveau-Brunswick, vers 1850. Elle porta Samuel Léonard Tilley au premier rang dans le parti libéral et contribua à le faire arriver au pouvoir, en 1861. La question de l'instruction publique soulevait non moins d'intérêt. L'acte d'Éducation de 1858 admit et encouragea l'enseignement de la religion dans les écoles.

Les chefs politiques les plus remarquables de cette époque furent Albert-J. Smith, John-M. Johnston, Peter Mitchell et R.-D. Wilmot. Le premier fut un des commissaires envoyés, en 1866, à Washington, pour demander le renouvellement du traité de Réciprocité — une mission qui n'eut pas de succès.

Au point de vue hiérarchique et de l'éducation, les principaux événements sont l'érection de deux diocèses et l'établissement d'un séminaire



catholique dans la province. En 1842, un siège diocésain est érigé à Saint-Jean. Le grand vicaire de Charlottetown, l'abbé Dollard, est nommé évêque du nouveau diocèse.



Père LEFEBVRE

En 1854, un prêtre canadien, l'abbé F.-X. Lafrance, fonde, à Memramcook, le séminaire Saint-Thomas. Ce fut, à l'origine, une école mixte fréquentée par les deux sexes et dirigée par deux instituteurs et une institutrice. Cette école fut fermée en 1862 ; cependant le curé Lafrance s'occupa de faire continuer son œuvre. A force d'instances auprès de son évêque, il obtint des sujets de la congrégation de Sainte-Croix. En 1864, un de ces religieux, le révérend P. Camille Lefebvre, fut chargé du même établissement dans lequel l'abbé Lafrance avait organisé un cours académique et, plus tard, par un acte de la législature provinciale, il fit reconnaître cette institution civilement, sous le nom de « Collège Saint-Joseph ».

Quatre ans auparavant, en 1860, un siège épiscopal fut érigé dans la

partie septentrionale du Nouveau-Brunswick : Mgr James Rogers en fut le premier évêque.

Dans ces deux diocèses de la province, des académies ou collèges diocésains ont été établis, à cette époque, pour l'instruction classique des jeunes gens. Des cours de langue anglaise et d'études classiques y ont été suivis avec de bons résultats, tant que ces établissements ont été ouverts pour l'enseignement de la jeunesse.

A la Nouvelle-Écosse (1840-1867)

Les luttes pour l'introduction du gouvernement responsable ont été plus ardentes dans cette province qu'au Nouveau-Brunswick. Quand le comte Russell envoya, de la part du parlement impérial, des instructions au gouverneur général du Canada, lui conseillant de favoriser le régime de gouvernement responsable dans les colonies anglaises, le gouverneur du Nouveau-Brunswick, sir John Harvey, se montra disposé à en faire l'essai. Il n'en fut pas ainsi de sir Colin Campbell, gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Celui-ci prétendit que les avis du comte Russell ne concernaient que le Canada et non pas les provinces maritimes. Il fut remplacé, en 1840, par lord Falkland. Comme ce dernier était un libéral anglais, les réformistes crurent que, sous son administration, le gouvernement responsable serait introduit sans difficulté. Malheureusement, la formation d'un ministère coalisé et la grande question des subsides sollicités pour une université provinciale embrouillèrent tellement la situation, que lord Falkland se trouva bientôt en guerre ouverte avec tous les réformistes de sa province, surtout avec Howe, Uniacke et McNab.

Il fut remplacé par sir John Harvey. L'élection générale du 5 août 1847 — la première faite en un seul jour, dans la Nouvelle-Écosse, — donna au parti réformiste une majorité de sept membres.

L'année 1848 est remarquable à cause du triomphe complet des principes de la réforme administrative, non seulement dans la Nouvelle-Écosse, mais, comme nous l'avons vu, dans le Nouveau-Brunswick et au Canada. Désormais les noms de tories et de libéraux seront relativement vides de sens. Dans les diverses provinces, toute administration publique sera jugée sur ses mérites ou sur ses fautes, et le vote du peuple, auquel le gouvernement est responsable, aura bientôt condamné un ministère coupable de malversations ou de corruption.

Les cinq lieutenants-gouverneurs suivants administrèrent la Nouvelle-Écosse avant la Confédération. Sir John Le Marchant (1852-1858) ; le comte de Mulgrave (1858-1863) ; sir Hastings Doyle (1863-1864) ; sir Richard-G. Macdonnell (1864-1865) ; sir Fenwick Williams (1865-1867). Ce dernier, qui naquit à Annapolis-Royal, s'était grandement distingué à la défense de Kars, dans l'Arménie russe. A cause de ses services, la chambre anglaise des Communes lui avait voté une pension annuelle de 100 louis sterling. Pendant son administration, la législature de la Nouvelle-Écosse lui présenta, à son tour, une épée de grand prix, en témoignage d'appréciation et d'estime.

L'année 1851 vit la fondation du journal *The Caskel*, publié à Antigonish, N.-E. Ce journal hebdomadaire est devenu un vaillant et habile défenseur de la cause catholique en Amérique.

Dans la même ville, le collège Saint-François-Xavier a été

fondé en 1854. Cette institution a reçu une charte universitaire.

En 1853, un jeune ecclésiastique acadien, M. Hubert Giroir, natif de Tracadie, N.-E. était premu à l'ordre de la prêtrise. Homme de grand cœur et de haute intelligence, l'abbé Giroir, durant ses trente années de sacerdoce, a fait des efforts constants et extraordinaires pour établir des maisons d'éducation et des écoles françaises au milieu des Acadiens de sa province.

La Convention de Charlottetown

La nécessité d'un lien entre les diverses provinces britanniques de l'Amérique du Nord s'imposait de plus en plus. Depuis cinquante ans, diverses résolutions avaient été envoyées, à ce sujet, au bureau colonial, et les autorités de la Grande-Bretagne répondaient, en substance : « Arrangez cette affaire chez vous ».

Pendant la guerre civile des États-Unis (1861-1864), divers incidents avaient semé un tel esprit de défiance et de secrète hostilité, au sein des États-Unis et des provinces britanniques, que celles-ci avaient senti le besoin de s'unir pour se mieux protéger. Au parlement du Canada, à la session de 1864, un comité, composé d'hommes de diverses croyances politiques, fut nommé afin d'étudier la situation et de prendre des



Sir John MACDONALD



Sir Georges CARTIER

mesures pour mettre un terme aux difficultés sectionnelles qui embarrassaient sérieusement le gouvernement.

Pour discuter leur propre projet d'union, les provinces maritimes avaient fixé, au premier septembre 1864, l'ouverture d'une convention dont les séances auraient lieu à Charlottetown, île du Prince-Édouard. Dans l'été qui précéda cette assemblée, plusieurs membres du parlement du Canada visitèrent les provinces maritimes, où ils surent s'attirer la confiance et les bonnes grâces d'un grand nombre de députés provinciaux. En septembre, la convention de Charlottetown avait à peine commencé ses travaux quand les délégués reçurent une dépêche de Québec, leur demandant si une députation canadienne serait admise à leurs séances. Ils répondirent dans l'affirmative. Immédiatement John-A. MacDonald, Georges-Étienne Cartier, George Brown, Alexander Galt, Thomas d'Arcy McGee et William MacDougall s'embarquèrent sur un paquebot du gouvernement, le *Victoria*, et se rendirent à Charlottetown, où les délibérants les reçurent à bras ouverts. Il va

sans dire que la question de l'union des provinces maritimes fut absorbée par le projet d'une confédération de toutes les provinces britanniques.

La Conveniton de Québec

Une autre convention eut lieu à Québec, dans le mois d'octobre. Toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord étaient invitées à y envoyer des représentants. L'ouverture de ce congrès se fit le 10 octobre. Les délégués suivants, qui seront toujours appelés « les pères de la Confédération », étaient présents :

Le Canada-Uni

John-A. Macdonald,
Sir Étienne-Pascal Taché,
George Brown,
Georges-Étienne Cartier,
Alexander-Tilloch Galt,
William McDougall,
Thomas-D'Arcy McGee,
Hector-Louis Langevin,
Jean-Charles Chapais,
Oliver Mowat,
Alexander Campbell,
James Cockburn,

Nouvelle-Écosse

Charles Tupper,
W.-A. Henry,
Jonathan McCully,
R.-B. Dickey,
Adams-George Archibald,

Nouveau-Brunswick

Samuel-Leornad Tilley,
John-M. Johnston,
Charles Fisher,
Peter Mitchell,
Edward-Barron Chandler,
W.-H. Steeves,
John-Hamilton Gray.

Ile du Prince-Édouard

Le colonel Gray,
Edward Palmer,
W.-H. Pope,
George Coles,
Edward Whelan,
T.-H. Haviland,
A.-A. Macdonald.

Terre-Neuve

F.-B.-T. Carter,
Ambrose Shea.

La convention tint ses séances à huis clos ; cependant il fut révélé que, dès le premier jour, la résolution suivante avait été adoptée à l'unanimité : « Résolu que les intérêts présents et futurs des provinces anglaises de l'Amérique du Nord soient désormais favorisés et sauvegardés par une union fédérale sous la couronne de la Grande-Bretagne, et que cette union se fasse sur une base reconnue juste et équitable pour les parties intéressées ». A la fin de la convention, le 28 octobre, soixante-douze résolutions ayant trait aux détails qui réglaient l'Union,avaient été adoptées. La partie embarrassante était de faire justice aux réclamations financières de chaque province. Les délégués s'étaient engagés à ne rien dire avant que ces soixante-douze résolutions fussent soumises aux chambres provinciales, mais le peuple eut vent de tout, avant la convocation des chambres.

Le parlement du Canada, au mois de février 1865, adopta, par une grande majorité, les résolutions de l'union. Dans les provinces maritimes, l'opposition devint très grande. Les îles de Terre-Neuve et du-Prince-Édouard ne voulurent point se rallier au projet. Au Nouveau-Brunswick, il y eut une élection générale avant que les résolutions de la convention eussent été soumises aux délibérations de la législature.

Pas un seul des délégués qui avaient pris part à la convention de Québec ne reçut son mandat pour la chambre d'Assemblée. Un ministère anti-unioniste remplaça le cabinet Tilley, et les partisans de la Confédération perdirent peu à peu l'espoir de voir leur rêve se réaliser.

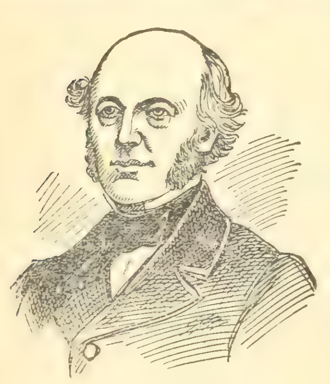
A la Nouvelle-Écosse, on considérait le projet fédératif comme illusoire et chimérique. Seulement, faute d'élection, le peuple n'eut pas l'occasion de se prononcer.

Traité de Réciprocité — Les Féniens

Dans une leçon précédente, nous avons vu que le traité de Réciprocité entre le Canada et les États-Unis cessa d'être en vigueur, en 1866. Les États-Unis furent les premiers à en demander l'abrogation, sous prétexte que les provinces britanniques retiraient de ce traité plus de profit qu'eux-mêmes. Au fond, les Américains étaient irrités contre l'Angleterre parce que celle-ci, durant la récente guerre civile, n'avait pas caché ses sympathies à l'endroit des États du Sud.

Au mois de septembre 1865, il y eut, à Québec, une assemblée convoquée dans le but de faire renouveler le traité de Réciprocité : elle prit le nom de « Conseil Confédéré des traités de Commerce ». Ce conseil se composait de six délégués, dont deux représentaient le Canada et quatre les provinces maritimes. Toutes les provinces anglaises étaient disposées à faire des concessions dans le but de faire revivre le traité : des commissaires furent nommés pour aller à Washington. Ils s'y rendirent, à la fin de janvier 1866 ; mais ils échouèrent complètement dans leur mission. Le traité de Réciprocité prit fin le 1er mars de la même année.

En 1865, diverses rumeurs firent croire à une invasion imminente des Féniens. On désignait alors sous le nom de Féniens ou *Fraternité Fénienne* (Fenian Brotherhood), une association formée, en 1848, par quelques Irlandais. Elle avait pour but d'inquiéter le Canada et de l'envahir, si c'était possible. En 1866, les Féniens commencèrent à se grouper, ici et là, sur les frontières. Une grande invasion fut annoncée pour le 17 mars, mais il n'en fut rien. Cependant, sur la frontière du Nouveau-Brunswick, on surprenait quelquefois des attroupements de la « Fraternité » ; aussi le Canada et les provinces maritimes firent-ils une levée de soldats qu'ils exercèrent, afin de défendre le pays, en cas d'invasion.



F.-X. GARNEAU

Le 1er juin, non loin du fort Érié, sur la frontière du Niagara, une troupe fénienne, forte de 900 hommes et dirigée par le « général » O'Neill, se jeta sur le village de Ridgeway. Elle harcela fortement les bataillons anglais que commandaient les colonels Peacock et Booker, à Port Colborne et à Chippewa. Quoique maître de la situation à Port Colborne, O'Neill se retira, dans la nuit du 2 juin, sur le territoire américain, et l'échauffourée fénienne n'eut pas d'autres suites.

En cette année 1866, la mort vint enlever au Bas-Canada son historien le plus célèbre, François-Xavier Garneau, né à Québec en 1809.

Dans la province du Nouveau-Brunswick, les appréhensions soulevées par les menaces des Féniens contribuèrent, dans une certaine mesure, à changer les vues du peuple relativement à la confédération. Dans la session de 1866, le ministère anti-fédéré se vit obligé de présenter sa démission. La dissolution des chambres ayant été faite, une élection générale eut lieu, dans l'été, et le peuple se prononça aussi ouvertement en faveur de la confédération qu'il s'y était opposé, l'année précédente, lorsque le cabinet Tilley avait été renversé.

La même année, le parlement de la Nouvelle-Écosse se montra favorable à l'adoption du projet de confédération, mais comme nous l'avons déjà dit, le sentiment de la province ne fut pas manifesté par les suffrages du peuple.

Convention de Londres — L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord

Au mois de décembre 1866, seize délégués représentant le Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, étaient réunis à l'hôtel Westminster Palace, Londres, en Angleterre, dans le but d'arrêter un programme définitif de confédération. Les îles de Terre-Neuve et de Prince-Édouard préférèrent garder leur autonomie, c'est-à-dire l'indépendance absolue dans le gouvernement de leurs affaires.

Les délégués commencèrent leurs travaux le 4 décembre et ils les avaient à peu près terminés à Noël. Le projet déjà préparé à la « Convention de Québec » fut modifié notablement, à l'avantage des deux provinces maritimes. L'acte de fédération, tout en s'appliquant immédiatement aux provinces que les délégués représentaient, pourvoyait néanmoins à l'admission possible d'autres provinces.



Lord MONCK

La question entière soumise au parlement impérial, en février 1867, reçut l'assentiment royal, le 29 mars suivant. Une proclamation royale, publiée le 23 mai, fixa au 1er juillet la déclaration officielle de la « Puissance du Canada ». Le Haut-Canada allait s'appeler désormais la province d'Ontario et le Bas-Canada, la province de Québec.

Le premier jour de juillet fut célébré comme un jour de fête. Le lendemain, sir N.-F. Belleau était nommé gouverneur de la province de Québec ; Henry-W. Stisted, gouverneur de la province d'Ontario ; sir F. Williams, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, et C.-W. Doyle, gouverneur du Nouveau-Brunswick.

En ratifiant les termes de cette confédération, le gouvernement impérial s'était aussi engagé à prêter une somme de 3,000,000 de louis sterling pour la construction d'un chemin de fer intercolonial.

Lord Monck devint gouverneur général de la Puissance du Canada, et le premier parlement se réunit le 6 novembre 1867.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE LA

CINQUIÈME ÉPOQUE

1791-1867

(Ce tableau comprend la succession des papes, des rois d'Angleterre et de France, la date de fondation ou d'établissement des maisons d'éducation, la date d'érection des diocèses en Canada, les gouverneurs des diverses provinces du pays, quelques relevés de population, ainsi que la date des principaux événements qui se sont passés au cours de cette période.)

Souverains Pontifes

Pie VI 1775-1799
Pie VII 1800-1823
Léon XII 1823-1829
Pie VIII 1829-1830
Grégoire XVI 1831-1846
Pie IX 1846-1878

Rois d'Angleterre

George III 1760-1820
George IV 1820-1830
Guillaume IV 1830-1837
Victoria 1837-1901

Rois et empereurs de France

République 1792
Louis XVII 1793
Napoléon, consul 1799
Napoléon I, empereur 1804-1814
Louis XVIII 1814-1824
Charles X, branche d'Orléans 1824-1830
Louis-Philippe 1830-1848
Révolution et République 1848
Louis Napoléon, président 1848-1852
Empire 1852
Napoléon III, empereur 1852-1870

Gouverneurs généraux du Canada

(Durant une grande partie de cette époque, c'est-à-dire jusqu'à l'Union en 1841, le gouverneur de Québec avait la commission de gouverneur-général pour toutes les provinces anglaises du Canada.)

1786. Lord Dorchester.
1797. Major Général Prescott.
1807. Sir James Craig.
1812. Sir George Provost.
1815. Sir Gordon Drummond, administrateur.
1816. Sir John-Cope Sherbrooke.
1818. Duc de Richmond.
1819. Sir Peregrine Maitland, administrateur.
1820. Comte de Dalhousie.
1828. Sir James Kempt, administrateur.

1830. Lord Aylmer.
1835. Lord Gosford.
1838. Comte de Durham.
1839. Poulett Thompson, administrateur et gouverneur en 1840 sous le nom de Lord Sydenham.
1841. Sir R. Jackson, administrateur.
1841. Sir Charles Bagot.
1843. Sir Charles Metcalfe.
1846. Comte Cathcart.
1846. Comte d'Elgin.
1854. Sir Edmund W.-Head.
1861. Lord Monck.

Gouverneurs de la Nouvelle-Écosse

1791. Richard Bulkeley.
1792. Sir John Wentwor.
1808. Sir G. Provost.
1811. Sir John Sherbrooke.
1816. Comte de Dalhousie.
1820. Sir James Kempt.
1828. Sir Per. Maitland.
1829. Michael Wallace.
1832. Thomas Jeffrey.
1834. Sir Colin Campbell.
1840. Lord Falkland.
1846. Sir J. Harvey.
1852. Sir John-G. Le Marchant.
1858. Comte de Mulgrave.
1863. Major Général Sir H. Doyle.
1864. Sir Richard Macdonnell.
1865. Général sir Fenwick Williams.

Gouverneurs du Nouveau-Brunswick

1791. Général Thomas Carleton.
1803. Gabriel G. Ludlow, administrateur.
1808. Edward Winslow, administrateur.
1808. Major général Martin Hunter, administrateur.
1812. Général G.-S. Smyth, administrateur.
1813. Sir Th. Saumarez, administrateur.
1816. Lieutenant-Colonel H.-W. Hailes, adm.
1817. Général G.-S. Smyth.
1823. Ward Chipman, administrateur.
1824. John-M. Bliss, administrateur.
1824. Général sir H. Douglas.
1829. William Black, administrateur.
1831. Sir A. Campbell.
1837. Sir J. Harvey.
1841. Sir W. Colebrooke.
1848. Sir Edmund Head.
1854. Sir J.-H. Manners-Sutton.

1861. Honorable A.-H. Gordon.
1866. Major général H. Doyle, administrateur.

Gouverneurs du Haut-Canada (1791-1840)

Colonel Simcoe (1792-1796) ; P. Russel, administrateur (1796-1799) ; Peter Hunter (1799-1805) ; Alex. Grant, administrateur (1805-1806) ; Fr. Gore (1806-1817) ; Sam. Smith (1817-1818) ; Sir Per. Maitland (1818-1828) ; Sir John Colborne (1828-1836) ; Sir Fr. B. Head (1836-1838) ; Sir George Arthur (1838-1841).

Gouverneurs du Cap-Breton (1791-1820)

1795. D. Matthews, administrateur.
1798. Général Ogilvie, administrateur.
1799. Brigadier Général Murray, administrateur.
1800. Général Despard, administrateur.
1807. Général Nepean, administrateur.
1813. Brigadier Général Swayne.
1816. Major Général Anslie.

Gouverneurs de l'île du Prince-Édouard (1805-1873)

1805, Colonel J.-F.-W. Desbarres; 1812, W. Townshend; 1813, Ch.-D. Smith ; 1824, Colonel J. Ready ; 1831, sir Aretas W. Young ; 1834, George Wright, administrateur ; 1836, sir John Harvey ; 1837, sir Ch.-A. Fitzroy ; 1841, sir H.-V. Huntley ; 1847, sir Donald Campbell ; 1851, sir Alex. Bannerman ; 1854, sir D. Daly ; 1859, George Dundas ; 1868, sir R. Hodgson ; 1870, sir W. Robinson.

Gouverneurs de l'île de Vancouver

1850, Richard Blanshard. | 1851, James Douglas.
1864. Arthur Kennedy.

Gouverneurs de la Colombie Anglaise

1859. Sir James Douglas. | 1864. Capitaine F. Seymour.

Gouverneurs de la Province Unie

(L'île Vancouver et la Colonie-Anglaise ont été réunies sous un même gouvernement, sous le nom de Province Unie, de 1866 à 1871, date de leur admission dans la confédération.)

1868, Capitaine F. Seymour. | 1869. Anthony Musgrave.

ÉTABLISSEMENT OU FONDATION DE MAISONS D'ÉDUCATION

I. Établissements dirigés par des hommes : Collèges et Séminaires

1773. Collège de Montréal, P. Q.
1803. Séminaire de Nicolet, P. Q.
1811. Séminaire de Saint-Hyacinthe, P. Q.
1818. Collège de Saint-Boniface, Manitoba.
1825. Séminaire de Sainte-Thérèse, P. Q.

1829. Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, P. Q.
1832. Collège de l'Assomption, P. Q.
1837. Établissement des Frères des Écoles Chrétiennes, à Montréal.
1846. Collège de Joliette, P. Q.
1847. Collège de Saint-Laurent, P. Q.
1848. Collège Sainte-Marie, Montréal, P. Q.
1850. Collège Bourget, Rigaud, P. Q.
1851. Collège Saint-Michel, Toronto, P. Q.
1853. Collège Notre-Dame, de Lévis, P. Q.
1853. Collège Sainte-Marie-de-Monnoir, P. Q.
1853. L'Académie Commerciale Catholique de Montréal, transférée en 1872 au Plateau.
1854. Séminaire de Saint-Thomas devenu, dix ans plus tard, le collège St-Joseph, Memramcook, N. B.
1854. Séminaire de Saint-François-Xavier, Antigonish, N. E.
1854. Séminaire de Saint-Dunstan, Charlottetown, I. P. E.
1856. Collège d'Ottawa, P. O.
1860. Collège des Trois-Rivières, P. Q.
1867. Collège de Saint-Germain de Rimouski, P. Q.

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Les universités catholiques sont celles de Laval, Québec ; d'Ottawa' Ont. ; de Laval, Montréal ; du collège Saint-Joseph, Nouveau-Brunswick ; et du collège Saint-François-Xavier, N. E.

II. Établissements dirigés par des femmes

1840. Les Sœurs Grises de Saint-Hyacinthe, P. Q.
1842. Les Religieuses de la Société du Sacré-Cœur de Jésus, Montréal, P. Q.
1843. Les Sœurs de Charité et de la Providence, Montréal, P. Q.
1843. Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, communauté fondée à Longueuil, P. Q.
1845. Les Sœurs Grises de la Croix, Ottawa, P. O.
1847. Les Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, établies à Saint-Laurent, P. Q.
1849. Les Sœurs Grises de Québec, fondées par Mgr Turgeon.
1850. Sœurs Servantes du Cœur Immaculé de Marie, Québec.
1850. Sœurs de Sainte-Anne, Vaudreuil, P. Q.
1851. Sœurs de la congrégation de Saint-Joseph, Toronto, P. O.
1851. Les Sœurs de Saint-Joseph, communauté établie à Hamilton, P. O.
1853. Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Nicolet, P. Q.
1853. Sœurs de la Présentation de la B. V. Marie, établies dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, en novembre 1853.
1855. Les Religieuses de Jésus-Marie de Sillery, Lévis, P. Q.
1860. Les Religieuses Ursulines d'Ontario.

Dans les provinces maritimes, les Dames de la Congrégation et les Religieuses du Sacré-Cœur de Montréal, les Sœurs de Charité de Saint-

Jean, N. B., et de Halifax, N. E., avaient déjà, en 1867, des établissements d'éducation dans les cinq diocèses des provinces.

Chez nos frères de confessions différentes, les principales maisons d'éducation fondées durant cette époque sont comme suit :

1827. Université de Toronto, Ont.
1836. Université Victoria, Ont.
1838. Université du collège Acadia, Wolfville, N. E.
1841. Université du collège Queen, Kingston, Ont.
1843. Université du collège Bishop, Lennoxville, Ont.
1852. Université du collège Trinity, Toronto.
1862. Université du collège Mount Allison, Sackville, N. B.
1820. Presbyterian College, Halifax, N. E.
1844. Knox College, Toronto, Ont.
1854. Assumption College, Sandwich, Ont.

Les principaux établissements dirigés par les femmes sont Mount Allison Ladies' College, Sackville, N. B., Wesleyan Ladies' College, Hamilton, Ont., Horton Collegiate Academy, N. E., Fredericton Madras School, Fredericton, N. B., etc.

III. Érection de diocèses au Canada durant cette époque

1796. Diocèse de Saint-Jean, Terre-Neuve, 1er évêque : Mgr O'Donnell.
1826. Diocèse de Kingston, Ontario, 1er évêque : Mgr Alexander McDonnell.
1829. Diocèse de Charlottetown, I. P.-E., 1er évêque : Mgr. B.-A. MacEachern.
1836. Diocèse de Montréal, P. Q., 1er évêque : Mgr J.-J. Lartigue, S. S.
1841. Diocèse de Toronto, Ont., 1er évêque : Mgr Michael Power.
1842. Diocèse d'Halifax, N.-E., 1er évêque : Mgr Edmund Burke.
1842. Diocèse de Saint-Jean, N.-B., 1er évêque : Mgr William Dollard.
1844. Diocèse d'Arichat (aujourd'hui Antigonish), N.-E., 1er évêque : Mgr W. Fraser.
1847. Diocèse d'Ottawa, P. Q., 1er évêque : Mgr J.-E. Guigues, O.M. I.
1847. Diocèse de Saint-Boniface (Manitoba), 1er évêque : Mgr J.-N. Provencher.
1847. Diocèse de Vancouver, Colombie Anglaise, 1er évêque : Mgr Mod. Demers.
1852. Diocèse de Saint-Hyacinthe, P. Q., 1er évêque : Mgr Jean-Charles Prince.
1856. Diocèse de London, Ont., 1er évêque : Mgr P.-A. Pinsonnault.
1856. Diocèse de Hamilton, Ont. 1er évêque : Mgr John Farrell.
1856. Diocèse de Havre-de-Grâce, Terre-Neuve, 1er évêque : Mgr Dalton.
1860. Diocèse de Chatham, N.-B., 1er évêque : Mgr James Rogers.
1867. Diocèse de Rimouski, P. Q., 1er évêque : Mgr J.-P. Laforce-Langevin.

Dates importantes de la Cinquième Époque

1791. La province de Québec est divisée en deux provinces, savoir : le Haut-Canada et le Bas-Canada. Population des deux provinces, 161, 311.
1797. Une malle hebdomadaire est établie entre le Canada et les États-Unis.
1798. Le nom de l'île Saint-Jean est changé en celui de l'île du Prince-Édouard.
1800. Le gouvernement du Bas-Canada prend possession des biens des Jésuites. — Fondation du collège du Nouveau-Brunswick, Fredericton.
1802. Charte royale accordée au King's College, N.-E.
1806. Publication du journal *le Canadien*, Québec.
1807. Écoles publiques établies au Canada.
1809. Premier bateau à vapeur sur le Saint-Laurent, de Montréal à Québec.
1811. Les juges sont déclarés inéligibles pour le parlement.
1812. La guerre est déclarée entre l'Angleterre et les États-Unis.
1813. 26 octobre, une victoire signalée remportée à Chateauguay par le colonel de Salaberry.
1817. Fondation de la « Banque de Montréal », la première banque établie dans la ville de Montréal, P. Q.
1817. Premier établissement d'Ottawa par N. Sparks.
1818. Traité des Pêcheries, signé à Londres, le 30 octobre.
1820. Le Cap-Breton réuni politiquement à la Nouvelle-Écosse.
1824. Fondation de la « Société Littéraire et Historique » de Québec.
1825. Feu de Miramichi.
1824. Ouverture du canal Welland.
1837-1838. Rébellions dans les deux provinces du Canada.
1841. Union des deux Canadas sous un gouvernement responsable.
1842. Règlement de la question des frontières du Canada et des États-Unis par le traité d'Ashburton.
1845. Deux incendies désastreux à Québec.
1848. Gouvernement responsable inauguré au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle-Écosse.
1851. 15 août, ouverture du premier concile provincial du Canada, sous la présidence de Mgr l'archevêque Turgeon. — Le système postal du Canada est régi par les gouvernements des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. — Introduction des timbres-poste de cinq centins. — Gouvernement responsable accordé à l'île du Prince-Édouard.
1852. Incendies désastreux à Montréal, P. Q.
1854. Abolition de la tenure seigneuriale. — Sécularisation des « réserves du clergé ». — Traité de Réciprocité entre le Canada et les États-Unis.
1855. Le système des mandats de poste introduit au Canada.
1858. Adoption du système décimal pour le cours de la monnaie.
1860. Inauguration du pont Victoria, à Montréal, P. Q.
1864. Conférences de Charlottetown et de Québec.
1866. Incendies aux faubourgs Saint-Roch et Saint-Sauveur, Québec.

1866. 1er juin. — Invasion fénienne.
1867. 1er juillet. — Proclamation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. — Le « Moniteur Acadien », premier journal français publié dans les provinces-maritimes, fait sortir son numéro prospectus, à Shédiac, N. B.

Population

1829. Haut-Canada, 236,702. — Bas-Canada, 553,131.
1851. Haut-Canada, 952,004. — Bas-Canada, 890,261. — Nouveau-Brunswick, 193,800. — Nouvelle-Écosse, 276,854.
1861. Haut-Canada, 1,396,091. — Bas-Canada, 1,111,566. — Nouveau-Brunswick, 252,047. — Nouvelle-Écosse, 330,857. — L'île du Prince-Édouard, 80,857.
1869. Terre-Neuve, 146,536.



SIXIÈME ÉPOQUE

DE LA CONFÉDÉRATION JUSQU'A NOS JOURS

CHAPITRE I

LA PUISSANCE DU CANADA — GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET LEURS POUVOIRS

Le Territoire de la Puissance

La Confédération canadienne comprend, en territoire, toute la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord, à l'exception de l'Alaska, à l'ouest, et du Labrador, à l'est.

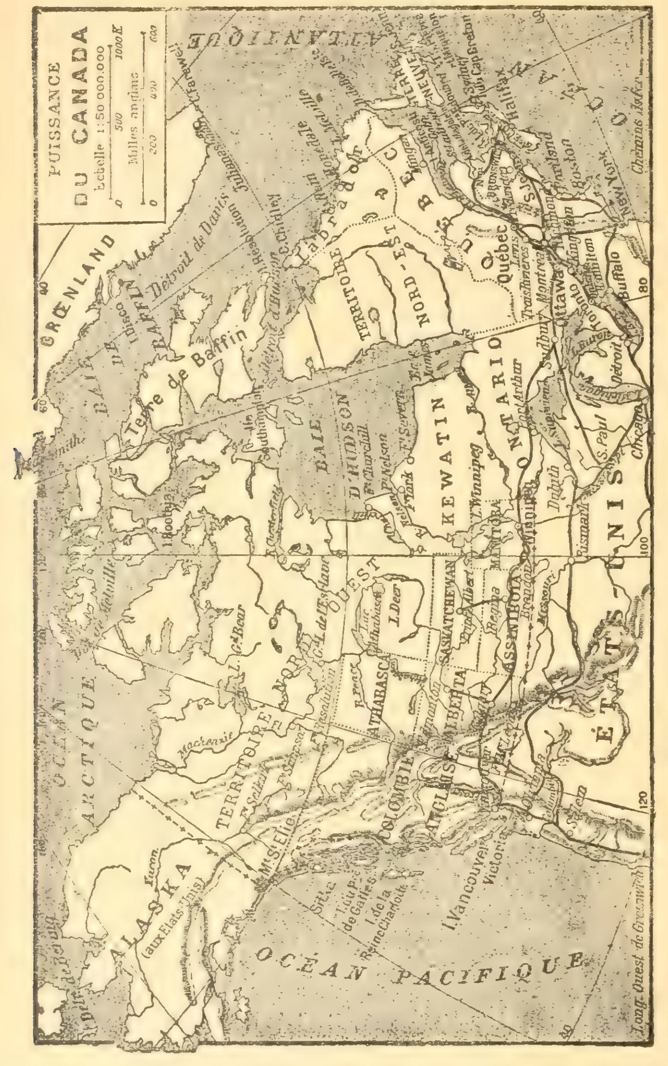
Les bornes du Canada sont : l'océan Arctique, au nord ; l'Alaska et l'océan Pacifique, à l'ouest ; le golfe Saint-Laurent et le Labrador, à l'est ; l'océan Atlantique et les États-Unis d'Amérique, au sud. Cette dernière frontière, qui commence sur le littoral Atlantique, a son point de départ à la rivière Sainte-Croix, laquelle se décharge dans la baie de Fundy. La ligne suit cette rivière et le lac Chiputnecook et se dirige, franc nord, jusqu'à la rivière Saint-Jean. De là, elle suit cette rivière d'abord, puis l'un de ses affluents occidentaux jusqu'à la hauteur des terres, par une ligne tortueuse, dans la direction du sud-ouest jusqu'au 45e parallèle de latitude nord, à la longitude 71° 30''. Ensuite, longeant ce parallèle, elle passe à l'ouest vers le Saint-Laurent et prend la moitié du chenal du fleuve, la moitié des lacs Ontario, Érié et Huron ainsi que la majeure partie du lac Supérieur jusqu'à l'embouchure de la Rivière-aux-Pigeons. Par ce dernier cours d'eau et par la rivière à la Pluie, elle gagne l'angle nord-ouest du lac des Bois. Enfin, de ce point, elle suit le 49e parallèle jusqu'au golfe de Georgie, puis passe par le détroit de Haro et le détroit de Fuca jusqu'à l'océan Pacifique.

La longueur de cette ligne frontière est de 3,000 milles géographiques dont 1,400 sont situés sur des mers, lacs et rivières et le reste sur la terre ferme.

La Puissance du Canada se compose 1° des provinces Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick, organisées en fédération, le 1er juillet 1867, en vertu d'un Acte impérial du parlement ; 2° de la province du Manitoba, admise le 15 juillet 1870, de la province de la Colombie Britannique, admise le 20 juillet 1871 et de l'île du Prince-Édouard, entrée le 1er juillet 1873 ; 3° finalement, des districts de Ké-

watin, Assiniboïa, Saskatchewan, Alberta, Athabaska, MacKenzie, Ungava et Franklin, du territoire du Yukon et de grands lacs et rivières couvrant une superficie de 605,235 milles carrés.

Le total de la superficie de la Puissance du Canada est de 3,653,946



PUISSANCE DU CANADA. — Carte de 1895.

milles carrés. Le district de Franklin, dont la superficie est inconnue, n'est pas compris dans ce total.

Pouvoirs du parlement fédéral

Le système politique établi au Canada par l'Acte constitutionnel de 1867 est celui d'une union fédérale ayant un gouvernement central et plusieurs gouvernements provinciaux.

Les pouvoirs respectifs du gouvernement fédéral et des diverses légis-

latures provinciales sont rigoureusement définis par les sections 91 et 92 de l'Acte de Confédération. En ce qui concerne les attributions du pouvoir fédéral, ces articles stipulent que la Reine (ou le Roi), sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, « peut faire des lois dans l'intérêt de la paix, de l'ordre et de la bonne administration du Canada, *en toutes matières qui ne sont pas expressément du domaine des législatures provinciales* ».

L'autorité législative et exclusive du parlement fédéral s'étend à toutes les matières comprises dans les catégories des sujets ci-dessous énumérés :

1° La dette et la propriété publiques ;

2° La réglementation du trafic et du commerce ;

3° Le prélèvement de deniers publics par tout mode de taxation approuvé ;

4° L'emprunt de deniers sur le crédit public ;

5° Le service postal, le recensement et les statistiques ;

6° La milice, le service naval et la défense du pays ;

7° La fixation et la solde du traitement des officiers civils du Canada ;

8° Les lumières, les bouées, les stations de phares et l'île de Sable ;

9° La navigation et les bâtiments ou navires (shipping) ;

10° La quarantaine et l'établissement ainsi que le maintien des hôpitaux de marine ;

11° Les pêcheries des côtes, de la mer et de l'intérieur ;



George BROWN

12° Les passages d'eau (ferries) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces de la confédération ;

13° Le cours monétaire, le monnayage, les banques, l'émission du papier-monnaie et les caisses d'épargne ;

14° Les poids et mesures, les lettres de change et les billets promissoires, l'intérêt de l'argent et les offres légales ;

15° La banqueroute et la faillite, les brevets d'invention et de découverte et les droits d'auteur ;

16° Les sauvages et les terres qui leur sont réservées, la naturalisation et les aubains, le mariage et le divorce ;

17° La loi criminelle, sauf quelques restrictions ;

18° L'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers ;

19° Les matières de législation *expressément exceptées* dans l'énumération des catégories de sujets qui sont exclusivement du domaine des législatures provinciales.

Juridiction des législatures provinciales

Dans chaque province, la législature a l'initiative de toutes les lois relatives à des matières d'une nature purement locale ou privée.

1° Elle amende la constitution de la province, sauf quelques cas ;

2° Elle impose la taxation directe dans le but de prélever un revenu pour des fins provinciales ;

3° Elle fait des emprunts sur le seul crédit de la province ;

4° Sa compétence s'étend (*a*) à la création et au maintien des charges provinciales, (*b*) à l'administration et à la vente des terres publiques ainsi que des bois et forêts appartenant à la province ; (*c*) à l'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques, des maisons de réforme, des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine ; (*d*) aux institutions municipales, licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs,etc.

L'organisation légale de compagnies instituées pour des fins provinciales, la célébration des mariages, la propriété et les droits civils, l'administration de la justice, l'infliction des punitions par voie d'amende, pénalité ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter une loi de la province, etc., sont autant de matières qui subissent le contrôle de la législature provinciale. Celle-ci régit aussi les travaux et les entreprises d'une nature locale. Il y a exception pour les trois catégories suivantes :

(*a*). Les lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, les chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux entrepris pour relier la province à une autre ou à d'autres, ou qui s'étendent au delà des limites de la province ;

(*b*). Les lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'Empire britannique, ou n'importe quel pays étranger ;

(*c*). Les travaux qui, situés entièrement dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada, entrepris pour l'avantage général du Canada ou de quelques-unes de ses provinces.

L'Éducation

Dans chaque province, la législature peut décréter des lois affectant l'éducation, pourvu que les droits et privilèges relatifs aux écoles confessionnelles — s'il en existe à l'époque de l'admission de chaque province, — soient spécialement garantis.

A ce sujet, la clause 93 de la loi de l'Amérique Britannique du Nord se résume ainsi :

1° Rien ne préjudiciera, dans une province quelconque, à aucun droit ou privilège conféré par la loi, lors de l'union, à aucune classe particulière de personnes, relativement aux écoles confessionnelles.

2° Un appel au Conseil du gouverneur général pourra être interjeté au sujet de tout acte ou décision émanant de l'autorité provinciale et affectant, en matière d'éducation, les droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté.

3° Dans le cas où une décision du gouverneur général en conseil, ayant trait à un appel interjeté en vertu de la clause 93, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente, le parlement du Canada — si les circonstances de chaque cas l'exigent — pourra décréter des lois propres à y remédier.

Voici maintenant un aperçu des différentes organisations faites pour promouvoir l'instruction publique dans les provinces de la Puissance.

Dans le conseil exécutif de la province d'Ontario, il y a un ministre de

l'éducation, qui a la haute main sur l'instruction publique. Les écoles sont sous le contrôle immédiat de commissaires élus par les contribuables. Tous les enafnts âgés de 7 à 13 ans sont tenus d'assister à l'école au moins 100 jours par an. Le cours d'étude est uniforme pour toutes les écoles : uniformité dans le texte des livres, immatriculation commune pour l'admission aux universités et aux professions libérales. Ce système comprend : 1° kindergarten, 2° les écoles publiques ou séparées, 3° *high schools* ou *collegiate* Institutes, 4° l'université.

Dans la province de Québec, les questions d'éducation relèvent du surintendant de l'Instruction publique. Celui-ci est assisté d'un conseil qui comprend trente-cinq membres, et qui se forme en comités pour l'administration respective des écoles catholiques et des écoles protestantes. Les écoles sont maintenues par des cotisations municipales et par des subventions du gouvernement.

A la Nouvelle-Écosse, le conseil de l'Instruction publique comprend les membres de l'Exécutif. Il y a un surintendant de l'éducation. La gestion locale des écoles publiques est confiée à des commissaires, désignés par les contribuables, dans les sections rurales, et nommés par les commissaires d'écoles, dans les villes organisées en municipalités. Il y a des écoles publiques, des académies de comté, des écoles normales et modèles, et des universités.


Sir E.-P. TACHÉ

Dans la province du Nouveau-Brunswick, le bureau de l'éducation comprend le lieutenant-gouverneur, les membres du conseil exécutif, le président de l'université du Nouveau-Brunswick et le surintendant en chef de l'éducation. Le système d'éducation comprend les écoles normales les écoles publiques, les écoles de grammaire et les universités.

Dans l'île du Prince-Édouard, l'instruction publique est sous la direction d'un surintendant et d'un bureau spécial nommé par le gouvernement. Les écoles sont soutenues, en partie, par le gouvernement, et par le moyen de cotisations.

Au Manitoba, à la Colombie Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, l'organisation ressemble beaucoup à celle des provinces maritimes. Les écoles sont neutres, c'est-à-dire non confessionnelles.

Dans toutes les provinces, il y a des institutions d'enseignement supérieur. Elles ne sont pas subventionnées par le gouvernement.

Si l'on excepte les provinces de l'Ontario et de Québec, partout ailleurs on voit établies des écoles neutres, c'est-à-dire ni catholiques, ni protestantes, ni athées, mais où l'on fait abstraction de la religion et où la loi défend aux maîtres et maîtresses d'en parler durant les heures de classe.

Ce système d'écoles est réprouvé par l'Église catholique. L'école doit être conforme à la loi naturelle, à la loi divine, et à la loi constitutionnelle de notre pays, qui respecte le droit naturel des parents et le droit de l'Église. Selon l'enseignement de l'Église catholique, l'enfant appartient à la famille avant d'appartenir à l'État. C'est au père de

famille à élever l'enfant : c'est au prêtre à pourvoir à son instruction religieuse. L'État n'a qu'une chose à faire en matière d'éducation, c'est de favoriser le père de famille et l'Église par tous les moyens possibles.

Dans une lettre adressée aux évêques de France, Léon XIII expose ainsi la doctrine : « Il est de la dernière importance que, dès le berceau, l'enfant reçoive une solide instruction religieuse, et que les enseignements divers qui doivent le préparer à la vie ne soient jamais séparés de celui de la religion. Disjoindre ces enseignements, c'est vouloir que l'enfance soit neutre à l'égard des devoirs envers Dieu — système d'éducation faux en soi, et surtout funeste quand il s'agit d'enfants en bas âge, car il ouvre la voie à l'athéisme et la ferme à la religion ».

Composition du gouvernement fédéral

Le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada ainsi que le commandement en chef des forces navales et militaires appartiennent au roi. Celui-ci est représenté par un gouverneur général nommé par le roi en conseil, mais payé par le Canada.

Le parlement du Canada est composé : 1° du roi, 2° d'une chambre haute appelée le Sénat, 3° d'une chambre basse ou « Chambre des Communes ».

Le gouverneur général dirige l'administration par l'entremise d'un conseil connu sous le nom de « Conseil privé du Canada », lequel est responsable au parlement.

Le nombre actuel des sénateurs (en 1901) est de 81, répartis comme suit : Ontario, 24 ; Québec, 24 ; Nouvelle-Écosse, 10 ; Nouveau-Brunswick, 10 ; île du Prince-Édouard, 4 ; Manitoba, 4 ; Colombie Britannique, 3 , et deux pour les Territoires du Nord-Ouest.



Sir Leona TILLEY

Un sénateur doit avoir les qualifications civiles qui suivent : 1° avoir au moins trente ans révolus ; 2° être sujet anglais ou être naturalisé tel ; 3° posséder des biens en valeur mobilière ou immobilière jusqu'au montant de quatre mille piastres, déduction faite de toute dette ; 4° avoir domicile dans la province pour laquelle il est nommé.

Dans la province de Québec, le sénateur doit être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

Les sénateurs sont nommés à vie par le gouverneur général en conseil, c'est-à-dire par le ministère fédéral.

La Chambre des Communes, qui est élue par le peuple, pour un terme de cinq ans, est composée, en 1901, de 213 membres.

Ce nombre est déterminé par les dispositions de l'Acte de la Confédération, et la représentation est remaniée par un acte du parlement, après chaque recensement décennal. Le nombre de 65 députés est fixe pour la province de Québec ; les autres provinces sont représentées suivant la proportion de leur population constatée à chaque recensement, et

d'après ce que le nombre 65 est à la population de la province de Québec ainsi constatée. La Colombie Britannique, d'après les termes de son admission dans la confédération, ne devra jamais avoir moins de six représentants.

La représentation proportionnelle, pour chaque député, ainsi que l nombre des représentants se trouve dans le tableau suivant établ d'après le recensement décennal de 1891 (1).

Provinces	Nombre de représentants	Population pour chaque député.
Ontario	92	22,989
Québec	65	22,900
Nouvelle-Écosse	20	22,520
Nouveau-Brunswick	14	22,947
Ile du Prince-Édouard	5	21,815
Manitoba	7	21,786
Colombie Britannique	6	16,269
Territoires du Nord-Ouest	4	16,700

Législatures provinciales — Centralisation du pouvoir

Les législatures provinciales d'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Édouard, du Manitoba et de la Colombie Anglaise se composent : 1° d'un lieutenant-gouverneur qui représente le roi et qui est nommé par le gouverneur général en conseil — c'est-à-dire par le cabinet fédéral ; 2° d'une assemblée législative élue par le peuple.

Dans les deux provinces de Québec et de la Nouvelle-Écosse, il y a une seconde chambre ou un conseil législatif. Les membres de cette chambre haute sont nommés à vie par le lieutenant-gouverneur en conseil — en d'autres termes, par le cabinet provincial.

Nous avons vu, dans une leçon précédente (162e), que le parlement fédéral peut légiférer « en toutes matières qui ne sont pas *expressément du domaine* des législatures provinciales ». En confiant ainsi le dépôt du pouvoir au gouvernement central, la constitution du Canada diffère de celle des États-Unis, où « toutes les matières *non expressément confiées* au congrès de Washington sont du domaine de la législation des États particuliers ».

Dans le gouvernement fédéral, comme aux législatures provinciales, le principe de l'administration responsable est en vigueur. Le conseil exécutif est responsable aux représentants du peuple et doit avoir l'appui de la majorité des membres de la chambre élective. S'il perd cet appui, il n'a d'autre alternative que de présenter sa démission et céder sa place à un ministère soutenu par la majorité. Le peuple élit les députés ; ceux-ci contrôlent le ministère ; et, par là même, l'exécutif est en unisson avec la volonté du peuple.

(1) Le recensement de 1901, donné plus loin, établit une population de 25,337 par député. D'après cette base, la représentation sera comme suit : Québec, 65 ; Ontario, 86 ; Nouvelle-Écosse, 18 ; Nouveau-Brunswick, 13 ; Manitoba, 10 ; Colombie Anglaise, 7 ; île du Prince-Édouard, 4 ; Territoires, 7.

Quand un acte, voté par la législature fédérale ou par une législature provinciale, outrepasse la juridiction donnée par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, il est déclaré *ultra vires*, c'est-à-dire au delà des bornes législatives assignées par la constitution.


J.-C. CHAPAIS

Lorsque le gouverneur général a accordé sa sanction à un bill, au nom du roi, il doit, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de cet acte à l'un des principaux secrétaires de Sa Majesté.

Si, dans les douze mois qui suivent, le roi en conseil juge à propos de désavouer un acte ainsi transmis, ce désaveu annule le dit acte, à compter du jour où le gouverneur général le signifie à chacune des chambres du parlement, par discours, message ou proclamation. Le recours à une telle mesure a lieu dans le cas où il y a conflit entre un acte du parlement fédéral et un acte du parlement impérial, ou lorsqu'une loi est contre le sentiment général des électeurs d'une province.

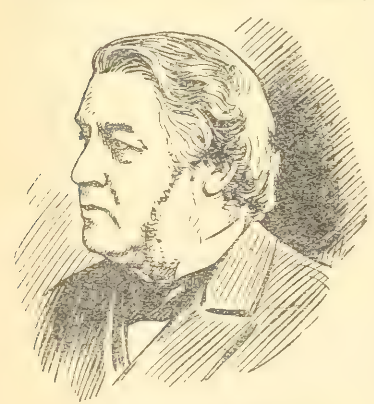


CHAPITRE II

LA PUISSANCE DU CANADA — DIVERS ASPECTS DE SA CONSTITUTION

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord

L'acte de l'union fédérale passé en 1867 comprend 11 paragraphes et 147 clauses. Ces onze paragraphes portent les titres suivants : (1) Préliminaires. (2) Union. (3) Pouvoir exécutif. (4) Pouvoir législatif. (5) Constitutions provinciales. (6) Distribution des pouvoirs législatifs. (7) Judicature. (8) Revenu, dettes, actif, taxes. (9) Dispositions générales. (10) Chemin de fer intercolonial. (11) Admission des autres colonies.


Sir Charles TUPPER

Nous avons déjà signalé quelques-unes des clauses se rapportant aux pouvoirs exécutif et législatif ainsi qu'à leur distribution ; il reste à voir, au cours de ce chapitre, les lois du cens électoral, des institutions municipales, de la judicature, des revenus, des dettes publiques, etc. C'est ici le lieu d'ajouter que, dans chaque province, la législature a le droit de faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration. De

son côté, le parlement du Canada peut, de temps à autre, légiférer au sujet de l'immigration et de l'agriculture pour toutes les provinces ou pour l'une d'elles en particulier. Toute loi de la législature d'une province, qui se rapporte à l'agriculture et à l'immigration, n'a d'effet qu'en autant qu'elle n'est pas incompatible avec un acte déjà adopté par le parlement du Canada.

Fonds capitalisé, revenus, dettes publiques

Sauf quelques cas, toutes les sources de revenu que les législatures respectives du Canada-Uni, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avaient le droit d'approprier, à l'époque de la confédération, ont formé un fonds capitalisé dont le revenu doit être affecté au service public du Canada.

Les frais de perception, d'administration, etc., constituent la première charge qui grève le fonds capitalisé. L'intérêt annuel des dettes publiques que les provinces du Canada-Uni, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avaient, à l'époque de la confédération, forme la seconde charge. La troisième, c'est le traitement annuel du gouverneur général, qui est de dix mille louis sterling.

En 1867, la Puissance du Canada s'est rendue responsable de certaines dettes et obligations provinciales : d'abord, soixante-deux millions et demi de dollars pour la province du Canada-Uni ; huit millions pour la Nouvelle-Écosse, et sept millions pour le Nouveau-Brunswick. Subséquemment, d'autres dettes provinciales, s'élevant à un montant de trente-deux millions de dollars, ont été acceptées par le gouvernement de la Puissance. Cependant, les provinces d'Ontario et de Québec sont tenues à un paiement d'intérêt au taux de cinq pour cent sur l'excédent de la somme de $62,500,000. La Nouvelle-Écosse sera responsable au Canada de l'excédent de sa dette publique si, à l'époque de la confédération, cette dette dépassait huit millions de dollars, et elle sera tenue à payer l'intérêt de ce même excédent, au taux de cinq pour cent par année. Le Nouveau-Brunswick a les mêmes obligations, si sa dette se montait, en 1867, à plus de sept millions. En entrant dans la confédération canadienne, les autres provinces ont transmis des dettes au passif de la Puissance : le Manitoba, $3,775,606 ; l'île du Prince Édouard, $4,884,023 et la Colombie Britannique, un peu au delà de deux millions de dollars.


Sir Edward KENNY

Toutes les provinces reçoivent, annuellement, des subsides fédéraux pour subvenir aux dépenses de leurs gouvernements respectifs. Les subsides octroyés en 1900 ont été comme suit : à l'Ontario, $1,196,873 ; à Québec, $959,253 ; à la Nouvelle-Écosse, $432,807 ; au Nouveau-Brunswick, près d'un demi-million de dollars ; au Manitoba, $475,425 ; à l'île du Prince-Édouard, $181,932, et à la Colombie Britannique, $242,689.

La dette brute du Canada, en 1900, était de $346,206,980 ; sa dette

nette, en raison d'un actif de près de 81 millions, donnait le chiffre de $265,493,807. Cette dette n'est pas extraordinaire, quand on la compare aux dettes publiques des pays étrangers, par exemple, la France, dont la dette est de $6,052,034,776 ; la Russie et l'Italie, près de trois milliards et demi, chacune ; le Royaume-Uni, au delà de trois milliards ; la Belgique, un demi-milliard, etc.

Les recettes de la caisse fédérale se font par douane, accise, timbres de billets, impôts, terres fédérales, amendes, confiscations et saisies, pêcheries, terres de la milice, honoraires des patentes, bureaux de poste, droits de tonnage, poids et mesures, etc.

Les recettes des diverses caisses provinciales proviennent des subsides fédéraux, terres de la couronne, timbres d'enregistrement, licences pour le débit du tabac et des boissons spiritueuses, taxes directes sur les corporations commerciales, droits de succession, intérêt sur placements, mines, droits régaliens, etc.

Le cens électoral — Ceux qui ont droit de vote

En vertu d'un acte fédéral de 1898, il est stipulé que tout électeur reconnu comme tel, dans une province quelconque de la Puissance, a le droit de voter à l'élection d'un représentant à la chambre des Communes, et l'on ne tient pas compte du fait que cet électeur exerce une fonction dans le gouvernement fédéral.

Dans toutes les provinces, pour être électeur, il faut être citoyen anglais et âgé de 21 ans.

Dans l'Ontario, le droit d'électeur est virtuellement basé sur la résidence, qui est de neuf mois *dans la province*, et, *dans la municipalité*, depuis le jour fixé pour la préparation du rôle d'évaluation jusqu'à la date du vote.



Sir Hector LANGEVIN

Dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, il faut douze mois de résidence dans la province, et trois mois dans le district électoral. A la Colombie Anglaise, il suffit d'avoir résidé six mois dans la province, et un mois dans le district électoral.

Dans la province de Québec, les électeurs sont : les propriétaires de biens fonciers, les instituteurs, les membres du clergé, après deux mois de résidence dans le district électoral ; ceux qui ont des revenus personnels non moindres que 200 dollars, les rentiers à revenu de $100 et plus. Les électeurs non propriétaires qui sont partis pour les États-Unis, depuis plus d'un an et un jour, pourront voter si, depuis un mois avant le jour des élections, ils sont revenus au pays avec leurs familles, et dans l'intention d'y demeurer.

A la Nouvelle-Écosse, ont droit de vote ceux qui ont résidé douze mois dans le district électoral, qui possèdent ou occupent des propriétés d'une valeur de $150, et ceux qui ont un revenu de 250 dollars.

Dans le Nouveau-Brunswick, sont électeurs : 1° les propriétaires de biens fonciers évalués à $100 ou de biens meubles et immeubles estimés

à $400 ; 2° les professeurs de collèges ou les membres du clergé qui ont un revenu de $400 et qui ont résidé douze mois dans leur district électoral, avant le premier jour de mai de l'année pendant laquelle la liste des électeurs est préparée.

A l'île du Prince-Édouard, sont électeurs : ceux qui possèdent ou occupent une propriété qui a un revenu annuel de six piastres, d'après une évaluation faite six mois avant la préparation des listes. Il faut aussi avoir payé sa taxe personnelle, fait son travail de corvée sur les chemins et résidé dans sa division électorale, durant douze mois avant l'émission du bref d'élection.

Ces diverses lois sont sujettes à changement.

Le cens électoral — Ceux qui sont privés du droit de vote

Dans la province d'Ontario, les fonctionnaires suivants sont privés du droit de vote : les juges de la cour suprême du Canada et d'Ontario ; les juges de la cour de l'Échiquier et des cours de comté ; les greffiers de la paix ; les substituts du procureur général, dans les cours de comté ; les régistrateurs ; les shérifs et leurs députés ; les agents pour la vente des terres de la couronne ; les magistrats stipendiaires et de police, dans les cités dont la population dépasse 30,000 âmes ; les prisonniers incarcérés pour actes criminels ; les internés dans les asiles d'aliénés ; les officiers-rapporteurs ou autres employés qui exercent, moyennant finance, une fonction publique relative aux élections ; les sauvages non émancipés. Tous les officiers fédéraux peuvent voter, dans les élections provinciales d'Ontario, excepté les maîtres de poste des cités et des villes ainsi que les employés des douanes et de l'accise.

Dans la province de Québec, les mêmes fonctionnaires publics que ceux ci-dessus mentionnés pour la province d'Ontario, sont privés du droit de vote, à l'exception des substituts du procureur général et des députés-shérifs, en temps d'élection provinciale. En outre, les percepteurs du revenu de l'intérieur ; les officiers et les employés subalternes du corps de police provinciale ; les entrepreneurs qui ont, avec le gouvernement du Canada ou celui de la province, quelque contrat non rempli ou terminé seulement depuis six mois ; les non-propriétaires qui, depuis plus d'un an et un jour, ont quitté leur domicile, dans la province, pour demeurer aux États-Unis. Par contre, tous les employés du gouvernement fédéral ont le droit de vote.

Au Nouveau-Brunswick, ceux qui n'ont pas le droit de vote sont : 1° les juges de la cour suprême de la province ; 2° le shérif, dans son propre comté ; 3° les prisonniers criminels, les aliénés placés dans les asiles, les mendiants et les sauvages. Tous les employés fédéraux peuvent donner leur suffrage.

Les mêmes lois s'appliquent à la Nouvelle-Écosse. Cependant, dans cette province, la loi prive du droit de vote : 1° les employés au département des terres de la couronne ; 2° tout individu qui, dans les quinze jours précédant une élection, est employé à la douane, au revenu de l'intérieur, au bureau de poste et sur les chemins de fer de l'État.

A l'île du Prince-Édouard, il n'y a pas de droit de vote pour les citoyens qui sont employés par le gouvernement fédéral aux départements des chemins de fer et canaux, de la marine et des pêcheries, des

douanes, du revenu de l'intérieur, de la justice, des finances, des caisses d'épargne fédérales, des travaux publics et des postes.

Dans toute la puissance du Canada, le vote se donne par scrutin secret. Aucune condition de possession de propriété foncière n'est exigée d'un candidat quelconque à la représentation dans la chambre des Communes, et il n'est pas tenu d'avoir son domicile dans les limites du district pour lequel il est élu. Les élections générales pour la chambre d'Ottawa se font, presque partout, le même jour.

Constitutions provinciales et institutions municipales

Dans les quatre provinces qui, en 1867, formèrent la Puissance du Canada, la constitution est la même, en principe. Les provinces d'Ontario et du Nouveau-Brunswick n'ont qu'une seule chambre, l'assemblée législative. La province de Québec et celle de la Nouvelle-Écosse ont les deux chambres. Les provinces créées et admises depuis la Confédération n'ont qu'une seule chambre, et elle est élective.

Toutes les constitutions provinciales ont virtuellement les mêmes bases, en ce qui concerne les pouvoirs essentiels du gouvernement responsable. Dans chaque province, le mécanisme gouvernemental est constitué de la manière suivante : 1° un lieutenant-gouverneur nommé par le gouvernement fédéral, pour une durée de cinq ans : il est fonctionnaire fédéral en même temps que chef de l'exécutif provincial ; 2° un conseil exécutif nommé par le lieutenant-gouverneur et responsable à la législature ; 3° une législature qui comporte toujours une chambre élective, et parfois une chambre haute dont les membres sont nommés par la couronne. Les législatures ont une durée de quatre ans, à l'exception de la province de Québec, où elles durent cinq ans. Elles peuvent être dissoutes par le lieutenant-gouverneur. La langue française est reconnue langue officielle au parlement d'Ottawa, dans la législature et devant les tribunaux de la province de Québec.

Les institutions municipales existent dans toutes les provinces, et leurs pouvoirs s'étendent d'année en année. Leur organisation n'est pas la même partout : dans les provinces d'Ontario, de Manitoba et de la Colombie Britannique, elle est comme suit : 1° des *townships* ou districts ruraux d'une étendue de huit à dix milles carrés ; 2° des villages ayant une population de plus de 750 âmes ; 3° des petites villes ayant une population qui dépasse 2,000 âmes ; 4° un conseil municipal ; 5° des villes formées de l'accroissement de villages et où la population excède 15,000 âmes.

Dans la province de Québec, il y a 931 municipalités locales et 803 paroisses.

La judicature

En vertu de l'Acte de la confédération, le gouverneur général nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté, pour chaque province. Les traitements, allocations et pensions de ces fonctionnaires sont fixés par le parlement du Canada. La plus haute cour du pays est appelée « cour suprême du Canada ». Elle est composée d'un juge en chef et de cinq juges puînés (1). Elle exerce son autorité dans tous

(1) Cette cour siège à Ottawa. En 1901, elle était ainsi constituée : juge en chef, sir Henry Strong ; juges puînés : les hon. H.-E. Taschereau, J.-W. Gwyne, R. Sedgewick, D. Girouard et L.-H. Davies.

les cas de contestation entre les provinces et la Puissance du Canada, et entre les provinces elles-mêmes. Elle a aussi une juridiction d'appel, dans les cas d'élections contestées. D'après un acte du parlement du Canada, adopté en 1891, le gouverneur général en conseil peut renvoyer à la cour suprême tout cas relatif à l'intérêt public. A l'exception des cas criminels, un appel peut être interjeté de la cour suprême du Canada au comité judiciaire du conseil privé en Angleterre, la plus haute cour de l'Empire. Dans ces cas, les jugements sont toujours décisifs.

La cour de l'Échiquier est un tribunal qui siège pour régler les difficultés relatives au revenu de l'intérieur et aux poursuites intentées pour le recouvrement d'amendes.

Il y a aussi une cour coloniale d'amirauté. Même dans la province de Québec, elle juge d'après les lois civiles et maritimes anglaises. Les procès généralement entendus devant ce tribunal de vice-amirauté ont pour objet des poursuites provenant de dommages causés par des collisions de vaisseaux, des questions de sauvetage, de prêt à la grosse (bottomry), de gages de mariniers, de pilotage, etc.

Les cours supérieures des différentes provinces sont composées d'un juge en chef et de plusieurs autres juges puînés.

Il y a, en outre, les cours de comté qui ont une juridiction limitée, dans chaque province. Les magistrats de police et les juges de paix sont compris dans l'administration de la justice.

Dans les territoires du Nord-Ouest, la gendarmerie à cheval formait, il y a quelques années, le tribunal de la justice. Aujourd'hui, il y a une cour suprême et des magistrats inférieurs.

Tout délit commis dans les territoires non encore organisés est passible de punition par les cours des provinces qui avoisinent ces territoires.



CHAPITRE III

AFFERMISSEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

Élections fédérales et premier parlement

Comme il a déjà été dit, lord Monck fut nommé, le 1er juin 1867, gouverneur général de la Puissance du Canada. A peine avait-il prêté son serment d'office qu'il conféra le titre de commandeur de l'ordre du Bain à l'honorable John-A. MacDonald auquel il confia, en même temps, la charge de composer un ministère. Sir John organisa un cabinet de coalition dans lequel entrèrent les principaux hommes qui avaient préparé la fédération des provinces Il n'était pas facile d'organiser un conseil exécutif de ce genre. Il fallait donner à chaque province, à chaque race, à chaque dénomination religieuse importante, une représentation convenable : de plus, il fallait laisser des places pour les représentants du Manitoba, de l'île du Prince-Édouard et de la Colombie Anglaise. Le premier ministère se trouva constitué comme suit :

Premier ministre et ministre de la justice, sir John-A. MacDonald ; ministre des finances, A.-P. Galt ; ministre des travaux publics, William McDougall ; ministre de la milice, sir G.-E. Cartier, ministre des douanes, S.-L. Tilley ; ministre de l'agriculture, J.-C. Chapais ; ministre des postes, Alexander Campbell ; ministre de la marine et des pêcheries, Peter Mitchell ; ministre du revenu de l'intérieur, W.-P. Howland ; président du conseil, A.-J. Ferguson-Blair ; receveur-général, Edward Kenny ; secrétaire d'État, H.-L. Langevin ; secrétaire d'État pour les provinces maritimes, A.-G. Archibald.

La première élection générale pour la chambre d'Ottawa eut lieu dans l'été de 1867. A la Nouvelle-Écosse, cette élection fédérale se fit presque à la même date que les élections provinciales. Trois unionistes reçurent leur mandat, à savoir, Charles Tupper pour la chambre des Communes, Hiram Blanchard et Henry Pineo pour la législature provinciale.

Au Nouveau-Brunswick, les unionistes élus pour le parlement fédéral


Alex. MACKENZIE


D'Arcy McGEE

formaient un peu plus que la moitié des représentants de la province, tandis qu'ils étaient en grande majorité dans la représentation de Québec et d'Ontario. En somme, le cabinet de sir John-A. MacDonald se trouva fortement appuyé.

Le premier parlement fédéral s'ouvrit le 7 novembre 1867, et put clore ses séances au mois de mai 1868. Les principales mesures soumises aux délibérations de la chambre furent l'organisation des divers départements du gouvernement fédéral ainsi que certains projets de loi relatifs aux tarifs de douane, aux règlements de la milice et au service des postes. A cette première session fédérale, il fut constaté que plusieurs représentants fédéraux avaient en même temps un mandat de députation à la législature de leur province. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ne tardèrent pas à s'élever contre ce double mandat et à l'abolir. Les législatures d'Ontario et de Québec en firent autant, quelques années plus tard. Enfin, en 1872, le parlement fédéral passa un acte qui mettait fin à cette double représentation.

Dans cette première session, le parti ministériel reçut l'appui d'une très grande majorité de la chambre. Alexander MacKenzie fut le chef

de l'opposition, mais son parti n'avait pas encore une organisation régulière.

Un fait regrettable vint assombrir l'enceinte de la nouvelle chambre fédérale. Le 7 avril, dans les petites heures de la matinée et à la sortie d'une longue séance parlementaire, Thomas d'Arcy McGee, écrivain, poète et orateur très distingué, fut lâchement assassiné, à la porte de son domicile.

McGee avait désapprouvé les menées de la « Fraternité fénienne ».

La Nouvelle-Écosse et l'île du Prince-Édouard

En 1869, sir John Young, autrement dit lord Lisgar, devint gouverneur général de la Puissance du Canada. Le ministère provincial de la Nouvelle-Écosse avait alors pour chef M. Annand. Celui-ci et Joseph Howe se rendirent en Angleterre pour faire révoquer l'union de la Nouvelle-Écosse à la confédération. Ils étaient porteurs d'une pétition adressée à la reine Victoria. Les pétitionnaires témoignaient de leur grand attachement à la Grande-Bretagne, mais ils exprimaient leur profond regret de se voir réunis, par le pacte de la confédération, aux deux grandes provinces du Canada. Le docteur Tupper fut envoyé par ses chefs politiques pour contrebalancer l'influence des anti-confédérés, et ses efforts furent tels que le bureau des Colonies promit de ne pas intervenir dans la question.

Joseph Howe n'avait plus qu'à céder à la force des circonstances et, comme il le disait lui-même, « à tirer le meilleur parti possible d'un vilain marché ». Sous forme d'un meilleur subside fédéral, il obtint des conditions plus acceptables pour sa province. Le 30 janvier 1869, il fut nommé président du conseil au parlement fédéral. A l'automne de la même année, la charge de secrétaire d'État lui était confiée — position qu'il occupa jusqu'au 1er mai 1873, quand il fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Écosse, sa province natale. Il mourut le 1er juin de la même année.

En 1871, la législature de l'île du Prince-Édouard passe un acte par lequel elle autorise la construction d'un chemin de fer de Georgetown à Tignish. Subséquemment, l'entreprise est menée à bonne fin ; mais le spectre de la taxe directe va se dresser devant le peuple. Ce sera le moment psychologique pour que l'île se décide à traiter de son entrée dans la Confédération. En effet, des délégués furent envoyés dans ce but à Ottawa, afin d'en conférer avec le comité exécutif du conseil privé. Les conditions d'admission furent réglées, sans grande difficulté. Une de ces conditions stipulait que le gouvernement fédéral fournit une large somme d'argent pour acheter les droits des propriétaires et abolir par là même l'injuste tenure des terres, qui paralysait le progrès de l'agriculture dans l'île. Des cours de justice furent institués pour déterminer les montants payables à ces propriétaires, en cas de conteste. Les différends finirent par se régler de part et d'autre. L'île entra dans la confédération, le premier juillet 1873.

Depuis lors, ses progrès, tant en population qu'en développement agricole, en industrie laitière, etc., ont été remarquables et présagent un avenir prospère à ces *Barbades du golfe Saint-Laurent.*

Au Nouveau-Brunswick — Abolition des écoles séparées

Le 8 mai 1871, à la législature de la province du Nouveau-Brunswick, un acte fut adopté avec l'objet de prohiber les écoles confessionnelles et de mettre l'enseignement primaire sous le contrôle immédiat du gouvernement. La nouvelle loi ne permettait donc plus l'enseignement religieux dans les écoles publiques.

Les catholiques protestèrent contre cette législation inattendue, parce qu'elle causait de sérieux embarras à la formation religieuse de la jeunesse. Ils tentèrent de la faire révoquer, mais sans succès. Un appel fut interjeté au parlement fédéral : il n'eut pas de meilleur résultat. A Ottawa, les deux partis politiques — conservateurs et libéraux — firent de belles promesses qui n'aboutirent à rien. Sur ces entrefaites, M. King, le chef du cabinet provincial du Nouveau-Brunswick, en appela au peuple. Les comtés où les catholiques avaient la majorité furent les seuls à élire des députés pour l'opposition.

Plus tard, l'administration ayant donné ordre de prélever des taxes d'écoles, un grand nombre de catholiques refusèrent de payer les contributions imposées. Des prêtres furent jetés en prison, certaines municipalités s'insurgèrent en bloc et des émeutes sérieuses eurent lieu en maints endroits.

A Saint-Jean, Mgr Sweeney, au nom des catholiques, et l'honorable M. Boyd, au nom des protestants de la même ville, eurent des entrevues afin de jeter les bases d'un compromis local. De leur côté, cinq députés catholiques demandèrent au conseil exécutif provincial des conditions plus favorables en faveur de leurs coréligionnaires. En définitive, il en résulta un *modus vivendi*, accepté comme pis aller par les catholiques, et qui subsiste encore.

En 1874, date du premier compromis, le conseil de l'Éducation accorde aux religieuses le privilège de subir leur examen d'aptitude dans leurs couvents, et les dispense de suivre les cours de l'école normale de Frédéricton. Ce qui semble rendre aujourd'hui ces écoles plus acceptables qu'elles ne l'étaient avant les compromis, c'est que chaque district scolaire se trouve placé sous le contrôle de trois syndics choisis par les contribuables. Ces syndics engagent les instituteurs et institutrices qu'ils veulent et stipulent les arrangements qui leur conviennent pour l'enseignement du catéchisme, en dehors des heures réglementaires. Ce sont les seules modifications apportées à la législation de 1871.

Émeute et meurtre à Caraquet

Durant les premières années qui suivirent l'adoption de ce bill des écoles, au Nouveau-Brunswick, la cause des catholiques fut discutée, avec beaucoup de chaleur et même d'acerbité, par les journalistes de Saint-Jean, le *Freeman*, le *News* et le *Telegraph*. Le *Freeman* était alors dirigé par T.-W. Anglin, catholique éclairé et convaincu et, en même temps, député fédéral du comté de Gloucester. M. Anglin fit une lutte vigoureuse contre la nouvelle loi des écoles. Ses articles, qui étaient magnifiquement écrits, portaient la conviction dans les esprits ; aussi les contribuables du comté de Gloucester résolurent-ils de s'opposer vigoureusement à l'inauguration de la loi.

Le 14 janvier 1875, une assemblée d'école fut convoquée à Caraquet,

district du comté de Gloucester. Le lieu de la réunion avoisinait la résidence de l'honorable M. Young qui faisait alors partie de l'Exécutif provincial. Les Acadiens du district assistèrent en grand nombre à l'assemblée, afin de pouvoir en contrôler les résolutions. Malheureusement, ils ne se bornèrent pas à cela. Quelques-uns d'entre eux se rendirent à la résidence de M. Young où ils entrèrent, armés de bâtons et d'armes à feu. Le député étant absent, ils sommèrent madame Young de leur servir un goûter, de leur donner de l'argent et ils se retirèrent en chantant. En somme, c'était un acte déplorable mais n'ayant pas le caractère qu'on essaya de lui attribuer dans la suite.

Le lendemain, la nouvelle fut répandue dans toute la province qu'un district français était en rébellion ouverte contre le gouvernement du pays. Un corps de miliciens de Chatham et de Bathurst reçut l'ordre de se rendre à Caraquet, afin d'arrêter les insurgés. Sur la route, cette petite armée se livra à des démonstrations inquiétantes. Alors les Acadiens, qui avaient pris part à l'échauffourée faite chez M. Young, décidèrent de se retirer dans une maison privée, afin de ne pas contribuer à une rixe et à l'effusion du sang. Cependant, si la milice tapageuse tentait de les maltraiter, ils étaient résolus de se défendre.

La police armée se rendit vers la maison de retraite des prétendus insurgés. Dans le tumulte causé par les recherches, des décharges d'armes à feu éclatèrent de part et d'autre. Deux hommes perdirent la vie : un Acadien et un constable anglais.

Après ce fatal événement, vingt-quatre Acadiens furent arrêtés. Sur ce nombre, neuf furent envoyés aux assises, sous inculpation de meurtre ou d'incitation au meurtre ; ils y restèrent jusqu'au mois d'octobre 1875 — époque où leur procès fut instruit. Pour la poursuite, il y eut deux avocats de la Couronne. Les avocats des défendeurs furent S.-R. Thompson et P.-A. Landry, de Dorchester — aujourd'hui juge de la cour suprême. Si toutes les circonstances de faits et de temps eussent été prises en considération, elles auraient suffi amplement pour faire renvoyer la poursuite. Afin de ne pas trop surcharger le dossier et de ne pas prolonger le procès indéfiniment, le juge J.-C. Allen en élimina un grand nombre.

Le premier Acadien appelé à subir son procès fut déclaré coupable au premier chef et condamné à être pendu. La perspective n'était pas brillante pour les huit autres inculpés. De plus, dans ce comté composé, en très grande partie, de sujets acadiens, pas un seul de ces derniers ne figurait dans le conseil du petit jury : trois seulement siégeaient parmi les membres du grand jury.

Finalement, après de persévérants efforts, les avocats de la défense firent interjeter un appel, en faveur de leurs clients, devant la cour du banc de la reine. Les procédures qui avaient eu lieu précédemment furent déclarées nulles, et les neuf détenus, y compris le condamné à mort, furent finalement élargis.

CHAPITRE IV

LA PROVINCE DE QUÉBEC

Domaine public de la province de Québec — Exploitation forestière

Ce qui fait l'histoire du Canada, ce n'est pas autant ses guerres avec les Iroquois et les Anglais ou ses luttes politiques intérieures que les progrès accomplis dans l'exploitation de son immense étendue, le peuplement et le développement agricole, commercial et industriel qui s'opèrent au sein de ses diverses régions. Nous laissons au tableau chronologique de cette dernière période le soin de montrer les événements politiques importants survenus, depuis 1867 jusqu'à la fin du siècle dernier, dans la province de Québec. Ici, nous nous contenterons d'indiquer sa situation actuelle relativement au domaine public, à l'exploitation forestière, à la colonisation, à ses cercles agricoles et à ses relations commerciales.

La province de Québec occupe une immense étendue computée à 347,000 milles carrés ou 222,120,000 acres. Sur cette superficie, environ 10 à 11 millions d'acres ont été concédées sous l'ancienne tenure seigneuriale qui a subsisté jusqu'en 1854, et 12 millions d'acres l'ont été en vertu de lettres-patentes ou de billets de location issus depuis 1860 — ce qui laisse, en chiffres ronds, près de 200 millions d'acres formant encore partie du domaine public de la province.

Cette étendue, c'est le désert ; mais c'est aussi la richesse du pays, la réserve de l'avenir. Cette immense forêt, qui semble reculer à mesure qu'on l'entame, c'est le domaine ouvert surtout à l'esprit d'entreprise des Canadiens-Français.

D'un autre côté, les droits de pêche acquis en 1883, mais restreints, à cette époque, aux seules rivières et lacs de l'intérieur, sont maintenant conférés à la province, sur toutes les eaux fluviales et maritimes. Elle est ainsi en possession de précieux pouvoirs hydrauliques d'une puissance collective presque illimitée. Ces pouvoirs hydrauliques sont créés par les rapides et les cascades qui brisent le cours des grandes et moyennes rivières.

L'exploitation forestière est, en l'an 1900, deux fois et demie plus considérable qu'elle ne l'était à l'époque de la confédération. Chaque hiver, trente à trente-cinq mille bûcherons se répandent dans la forêt, pour le compte des grands commerçants de bois. Ceux-ci exploitent les sections de forêt mises aux enchères par le gouvernement provincial. Des précautions sévères ont été prises par le gouvernement de la province de Québec pour prévenir le gaspillage de la coupe, et les dimensions, au-dessous desquelles on ne peut pas couper les arbres, sont fixées par des règlements. De même, par une loi de la législature provinciale, sanctionnée en 1883, il a été pourvu à un système de protection qui doit sauvegarder le domaine forestier de la province des ravages des incendies.

Jusqu'à cette dernière date, rien n'avait été fait dans ce sens, malgré les pertes énormes que le pays subissait par suites de grandes conflagra-

tions. Les feux allumés par l'imprévoyance des voyageurs ou par l'étincelle de la locomotive se propageaient sans obstacle sur des centaines de lieues. La région du Saguenay, qui renferme près de 20,000,000 acres en superficie, à été, de cette sorte, plus ou moins dévastée, il y a près d'un quart de siècle.

La province de Québec possède beaucoup de bois pour la fabrication de la pulpe. Pratiquement parlant, il n'y a que l'épinette, le sapin, le peuplier et le tremble qui soient employés dans cette industrie de la pulpe : la province en produit en quantité considérable. En l'année 1900, deux millions de billots d'épinette ont été coupés dans la région de l'Outaouais inférieur. La plus grande partie de cette épinette est destinée à la fabrication de la pulpe et du papier, tant au Canada qu'aux États-Unis.

La région du lac Saint-Jean est encore plus propre à l'exploitation forestière que celle de l'Outaouais. Son territoire est plus vaste ; ses pouvoirs hydrauliques sont plus nombreux. La quantité de bois à pulpe, dans la zone du lac Saint-Jean, est, pratiquement, illimitée. En supposant une moyenne de cinq cordes à l'acre, ce territoire peut fournir près de cent millions de cordes de bois à pulpe, c'est-à-dire 70 millions de tonnes de pulpe.

La colonisation au lac Saint-Jean, Normandin, Mistassini, etc.

La colonisation du bassin du lac Saint-Jean n'a commencé que vers les années 1851 et 1852. A cette époque, Chicoutimi et la Grande-Baie étaient encore eux-mêmes dans l'enfance ; et dans l'intérieur, au delà de ces deux petits noyaux de paroisses, en remontant le cours du Saguenay jusqu'au lac Saint-Jean, il n'y avait absolument que la forêt vierge.

En 1900, le nombre des cantons délimités et plus ou moins ouverts à la colonisation, dans le bassin du « Lac » proprement dit, s'élève à plus de trente, dont les plus fertiles, à l'est et à l'ouest du lac, sont souvent appelés le « grenier de la province ».

La colonisation, se développant sans cesse, fait maintenant le tour du lac qui a une circonférence de 85 milles. Depuis quelques années, elle s'est avancée rapidement vers l'ouest, par les cantons Normandin et Albanel ; elle s'étend maintenant vers le nord, du côté des vallées de la Mistassini et de la Péribonca.

Le canton Normandin a été fondé en 1879. Pendant six ans, les colons n'eurent pas même de chemins pour communiquer entre eux. Le début fut lent et extrêmement pénible ; mais, depuis une dizaine d'années, la colonie a pris un essor remarquable. Elle compte, en 1901, près de quatre cents familles.

En haut de Normandin, s'ouvre le canton Albanel, entre la rivière Ticouabée et la Mistassini. Les premiers colons y arrivèrent vers 1891. En 1901, deux cents familles étaient établies dans cette portion de la vallée, et plusieurs de ces pionniers jouissaient d'une véritable aisance.

Des cantons Normandin et Albanel, il y a un chemin de voiture qui conduit au monastère et à l'établissement agricole des RR. PP. trappistes situé au confluent de la rivière Mistassibi avec la Mistassini. Ce n'est qu'en 1892 que les pères trappistes sont allés s'établir sur la vaste concession que leur a faite le gouvernement, et déjà, autour du

monastère et dans le pays environnant, deux cent cinquante familles ont fixé leur foyer dans les cantons nouveaux de Dolbeau et de Pelletier. Les terres de ces régions sont d'une fertilité qui ne le cède en rien aux plus beaux champs du Nord-Ouest canadien.



Mgr A. LABELLE

Les communications entre Québec et les différentes colonies du lac Saint-Jean sont aujourd'hui relativement faciles.

Parmi les autres territoires propres à la colonisation, il y a, dans le bassin inférieur de l'Outaouais, la région Labelle qui tire son nom d'un zélateur insigne de la colonisation, Mgr Antoine Labelle, protonotaire apostolique, un des ecclésiastiques les plus dévoués à son pays que le Canada français a eu la gloire de posséder. On compte aussi la vaste presqu'île de la Gaspésie, et les « Cantons de l'Est » qui touchent aux États du Vermont et du New-Hampshire.

Institutions et sociétés d'agriculture

En 1869, le conseil d'agriculture de la province de Québec a été établi par un acte de la législature. Il se compose de vingt et un membres.

En 1900, la province comptait 70 sociétés d'agriculture ; le nombre de leurs membres s'élevait à environ 15,000.

Conformément à la loi, chaque société doit, une fois tous les deux ans, tenir une exposition de produits agricoles et ouvrir, alternativement, des concours pour les terres les mieux cultivées.

En 1893, la législature provinciale a reconnu l'existence légale des cercles agricoles et a décidé de leur accorder une subvention annuelle. En 1900, il existait près de 600 cercles comptant une moyenne de 80 membres chacun. Ces cercles travaillent au progrès de l'agriculture et de l'horticulture : 1° par des conférences sur la théorie et la pratique de l'économie rurale perfectionnée ; 2° par la diffusion des journaux qui s'occupent de l'agriculture ; 3° par certains prix donnés pour des travaux agricoles ; 4° par l'importation d'animaux de races supérieures, de variétés nouvelles de plantes, de grains et de graines des meilleures qualités ; 5° enfin, par l'encouragement et le développement donnés à la culture, au soin des engrais et aux instruments aratoires perfectionnés.

La province de Québec compte, en 1902, trois écoles d'agriculture ; celles d'Oka, de Sainte-Anne-la-Pocatière et de Compton. Ces écoles donnent à leurs élèves une bonne instruction pratique.

A la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral, plusieurs compagnies de navigation océanique ont pourvu leurs steamers de compartiments frigorifiques destinés à maintenir en bon état les produits périssables de l'arboriculture et de l'industrie laitière. Depuis lors, dans la province de Québec, l'exportation de ces produits a pris un développement plus considérable. En outre, le beurre canadien s'est acquis une réputation enviable sur les marchés de la Grande-Bretagne, où il est

regardé aujourd'hui comme une marchandise de première qualité, presque comparable au meilleur beurre du Danemark.

Dans la province, les fabriques de beurre et de fromage dépassent le chiffre de 2,000. Cette industrie est devenue la principale préoccupation des agriculteurs du pays et elle a atteint un haut degré de perfection.

Grâce au développement des ressources forestières, agricoles et autres de la province de Québec, les Canadiens-Français se rapatrient peu à peu.



CHAPITRE V

LE NORD-OUEST — LES ILES DE LA MADELEINE, TERRE-NEUVE, SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Au Nord-Ouest

Pendant la première session du parlement fédéral, l'honorable William Macdougall présente à la Chambre une résolution ayant pour objet d'annexer la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest au Canada. Pour cela, le Canada devra acheter les droits de la compagnie de la baie d'Hudson.

Dans l'automne de 1868, les honorables MM. Cartier et Macdougall se rendent en Angleterre à ces fins, et au cours de l'hiver suivant, un contrat d'annexion est conclu entre les délégués canadiens et le parlement impérial d'une part, et les directeurs de la compagnie de la baie d'Hudson résidant à Londres d'autre part. Le Canada s'engage à payer à la compagnie 300,000 louis sterling et celle-ci gardera, autour de ses postes de commerce, des terrains de réserve qui sont définis.

Six mois plus tard, William Macdougall fut nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba. En même temps, un petit conseil exécutif lui était donné pour l'aider à administrer les affaires de son territoire. Pour se rendre à son nouveau poste, le gouverneur Macdougall fit route par Saint-Paul, Minnesota. Le 30 octobre 1869, il arrivait à Pembina, tout près des lignes du Manitoba. Il n'y avait pas encore séjourné douze heures quand un Métis, secrétaire d'un « conseil de défense territoriale », vint lui donner ordre de ne pas mettre le pied dans le territoire du Manitoba. Nous allons voir que, dans cette dernière région, il y avait des causes nombreuses de mécontentement.

En premier lieu, les officiers de la compagnie de la baie d'Hudson — résidant au Nord-Ouest — n'étaient pas satisfaits du contrat d'annexion passé par les directeurs de leur société domiciliés à Londres. Peu d'années auparavant, l'administration de la compagnie avait été complètement réorganisée ; ses fonctionnaires du Nord-Ouest avaient été déclarés associés légaux de la compagnie, et ayant droit par là même aux revenus de la société. Cependant, ces mêmes fonctionnaires n'avaient pas été consultés à l'époque du contrat. Ils savaient qu'il n'y avait rien pour eux dans les 300,000 louis de vente du contrat de Lon-

dres et, de plus, le transfert de tout le territoire du Nord-Ouest au Canada leur semblait une perte immense.

D'un autre côté, les Métis dont les terres étaient situées sur les rivières Rouge et Assiniboine, avaient des griefs réels contre le gouvernement d'Ottawa. Lors de l'établissement de la colonie, ces pionniers avaient adopté une symétrie particulière pour le lotissement de leur terres : dix ou vingt chaînes de front sur les rivières et deux milles de profondeur à l'intérieur des terres. Or, dans l'été de 1869, des arpenteurs, envoyés par le gouvernement fédéral, vinrent dans ce nouveau pays, afin d'y tracer des districts et des routes. Ils avaient l'ordre d'appliquer le système d'arpentage américain, c'est-à-dire de fixer les lots par sections de carrés parfaits, et ils poursuivirent leurs opérations non seulement dans la prairie, mais jusque sur les terres déjà occupées par les Métis.

Ceux-ci se révoltèrent et ils n'eurent pas besoin d'insister pour obtenir les sympathies des fonctionnaires déjà mécontents de la compagnie de la baie d'Hudson.

Un conseil exécutif fut immédiatement formé pour protéger les droits des vieux colons du territoire. John Bruce fut nommé président de ce conseil et Louis Riel, secrétaire. C'est ce dernier qui, dans la soirée du 30 octobre, s'était rendu à Pembina et avait enjoint au gouverneur Macdougall de ne pas s'avancer dans le territoire du Manitoba.

Insurrection et « déclaration de droits »

Le nouveau gouverneur, ne tenant pas compte de l'injonction qui lui avait été faite, poursuivit sa route et ne tarda pas à entrer dans le territoire à lui confié ; mais, à l'approche d'une bande d'insurgés, il fut forcé de se rejeter sur Pembina.

Le 2 novembre, les Métis s'emparèrent du fort Garry et le « conseil de la défense territoriale » convoqua pour le 16 novembre une assemblée des principaux métis anglais et français. Diverses séances furent tenues par les représentants du pays, et, finalement, un gouvernement provisoire fut formé. Louis Riel est nommé président de l'Exécutif ; W.-B. O'Donohue, trésorier, et Ambroise Lépine, lieutenant général. La colonie avait alors pour gouverneur M. McTavish et la charge du bureau de poste était confiée à A.-G. Bannatyne.

Sur ces entrefaites, le Canada refusait de payer les 300,000 louis sterling à la compagnie de la baie d'Hudson, avant que la sédition fût apaisée : de son côté, le gouverneur Macdougall lançait une proclamation dans le but d'enrôler des sujets loyaux de Sa Majesté pour soumettre les Métis.

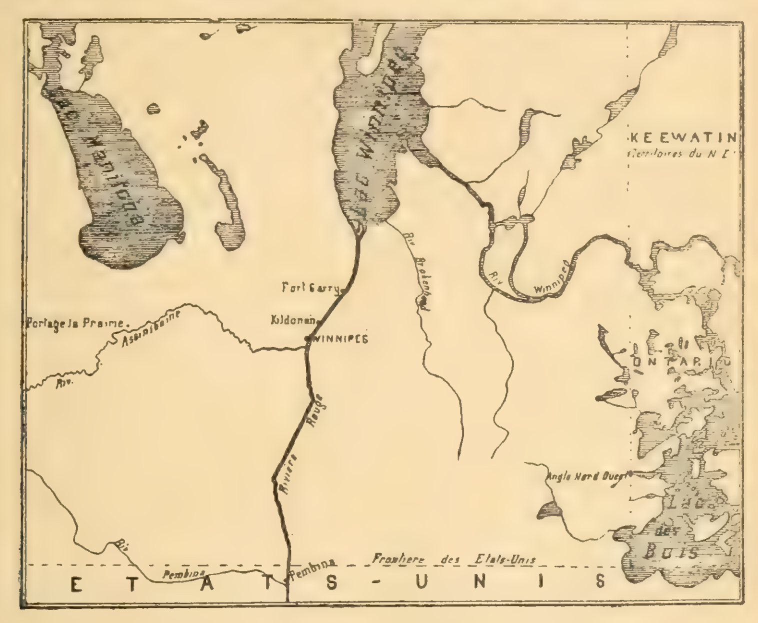
Le colonel Dennis fut chargé de cette besogne. Il ne put mettre sous les armes que cinquante hommes auxquels il donna le Dr Schultz pour commandant.

Riel assiégea la maison où Schultz et ses miliciens s'étaient retirés et, le 6 décembre, il les fit prisonniers.

Quand Macdougall apprit les difficultés qui existaient entre le gouvernement et la compagnie de la baie d'Hudson, il reprit la route du Canada.

Peu de temps après, le gouvernement d'Ottawa s'étant convaincu qu'il y avait, dans ce territoire du Nord-Ouest, des griefs à entendre et à

redresser, y envoya le grand vicaire Thibault, le colonel de Salaberry et Donald-A. Smith pour faire une enquête. Ce dernier proposa au président Riel de faire convoquer aussitôt que possible les membres du gouvernement provisoire. Une réunion se fit à la fin de janvier 1870, et la session dura quinze jours. Une « déclaration de droits » fut rédigée et votée par l'assemblée ; en même temps, des députés furent nom-



RÉBELLION DE LA RIVIÈRE ROUGE, 1869

més pour aller en expliquer la teneur devant l'Exécutif fédéral. Le gouvernement provisoire fut réorganisé sur d'autres bases. Riel était encore président ; mais, cette fois, le cabinet se composait de dix membres : cinq Français et cinq Anglais. De plus, il y avait une assemblée élective de vingt-quatre membres.

Exécution de Thomas Scott

Le docteur Schultz, commandant des troupes levées par Dennis, s'était évadé de la prison où Riel l'avait enfermé au fort Garry. Parcourant les districts de Portage-la-Prairie et de Kildonan, il avait réuni une troupe d'hommes pour forcer Riel à relâcher les autres prisonniers. Donald-A. Smith, profitant de l'ascendant qu'il avait sur Riel, obtint la liberté des prisonniers ; toutefois, ceci n'empêcha pas le président métis de couper le chemin à la troupe du Portage-la-Prairie, au moment où celle-ci passait en arrière du fort Garry. Le major Boulton, leur chef, fut appréhendé et condamné à mort. Cette condamnation sommaire du major anglais n'était cependant qu'une feinte de Riel, car celui-ci voulait s'assurer l'aide et les bons offices de Donald-A. Smith relativement au choix de membres anglais acceptables pour son nouveau conseil exécutif. M. Smith fit des promesses et la vie de Boulton fut épargnée.

Il n'en fut pas ainsi au sujet de Thomas Scott, un autre prisonnier du Portage. Scott, accusé d'avoir frappé son gardien, est amené, le 3 mars, devant une cour martiale qui le condamne à être fusillé le lendemain. Malgré les supplications de M. Smith et de plusieurs autres amis de la paix, la sentence est exécutée.

Au Canada, surtout dans la province d'Ontario, la nouvelle de cet événement souleva une profonde indignation. Des mesures immédiates furent prises pour réprimer l'insurrection. Une expédition fut organisée et confiée au colonel Wolseley, qui était alors à la tête de quelques troupes régulières dans Ontario. Elle se composait d'environ 1,200 hommes. En mai 1870, cet effectif part de Toronto pour se rendre à la rivière Rouge qu'il remonte, le 24 août, à travers la pluie et l'obscurité, après avoir parcouru plus de mille milles de déserts et enduré des misères et des obstacles presque indicibles. A son approche, Riel, Lépine et O'Donohue se retirèrent sur le territoire américain.

L'exécution de Scott avait été décrétée par un tribunal sévère, peut-être, mais existant de fait. Sur ces entrefaites, Mgr Taché, qui assistait aux séances du Concile du Vatican, revint à Saint-Boniface. A la demande des chefs du gouvernement fédéral, il fit usage de son influence pour calmer les esprits, et grâce à son intervention, une amnistie fut proclamée.



Mgr TACHÉ

Une députation est envoyée à Ottawa afin de présenter au gouvernement des explications sur la « déclaration des droits » des Métis. L'exécutif fédéral décide que les terres occupées par ces derniers, sur les rivières Rouge et Assiniboine, ne subiront pas les règles du nouveau système d'arpentage et que les titres de ces terres seront dressés conformément aux anciennes bornes et limites qu'elles avaient avant la rébellion.

Pendant que les insurgés du Manitoba embarrassent le gouvernement fédéral, O'Neill, le général fénien, organise une troupe et envahit la province de Québec, en traversant la rivière à la Truite. L'expédition fénienne est refoulée par les volontaires canadiens.

Le 20 juillet 1871, la Colombie Anglaise entra dans la Confédération et un gouvernement responsable ne tarda pas à lui être accordé. La principale condition posée par la nouvelle province était la construction d'un chemin de fer transcontinental, aux frais du gouvernement fédéral. A cause de la lourde responsabilité que comportait un tel engagement, la mesure fut chaudement débattue à la chambre des Communes, à Ottawa. Cependant elle fut finalement adoptée et le Dominion vit s'ajouter à ses possessions une province dont les montagnes veinées d'or, les vastes gisements de houille, les épaisses forêts, les eaux poissonneuses et les terres fertiles font l'orgueil et la richesse de ses habitants.

Au mois d'octobre 1871, W.-B. O'Donohue se mit, à son tour, à la tête d'un raid fénien. Cette invasion, faite sur les frontières du Manitoba, n'obtint pas plus de succès que ses devancières.

Aux îles de la Madeleine, Terre-Neuve et Saint-Pierre

Avant la dernière moitié du dix-neuvième siècle, les îles de la Madeleine n'avaient qu'une poignée d'habitants. Cependant leur découverte et leur histoire est aussi vieille que celle de l'Acadie et de l'île Saint-Jean. En 1653, elles étaient au nombre « des pays et îles » concédés à Nicolas Denys par la compagnie de la Nouvelle-France. Dans l'histoire qu'il a publiée en 1672, Denys nous apprend qu'il a plusieurs fois chassé les Anglais des îles Brion et de la Madeleine, « les Français estant en possession de ces lieux-là, dit-il, de temps immémorial ».

Situées vers le centre du golfe Saint-Laurent, les îles de la Madeleine appartiennent, pour les fins politiques et judiciaires, à la province de Québec ; mais elles sont desservies, au point de vue spirituel, par le clergé de l'île du Prince-Édouard. Elles ont été concédées par le gouvernement anglais à sir Isaac Coffin et à ses descendants.

Il y a, sur ces îles, 5,500 Acadiens, un couvent et 14 écoles élémentaires. Quant à l'île de Terre-Neuve, rien n'a plus contribué à relever ses finances que ses entreprises minières et ses quinze années d'abondantes pêcheries, de 1869 à 1884. Ses premières mines de cuivre ont été ouvertes en 1864 par MM. Bennett et MacKay. Celle de Little Bay a été une véritable source de richesse pour l'île. Saint-Jean, la capitale, comptait, en 1892, au delà de 30,000 âmes et marchait dans les voies de la prospérité lorsque le feu, son vieil et impitoyable ennemi, est venu la détruire encore presque entièrement. Depuis cette époque, cette ville se relève graduellement de ses ruines.

Terre-Neuve a des communications régulières avec la Nouvelle-Écosse, par Halifax et North Sydney. A l'intérieur, elle a quelques lignes de chemin de fer. Elle n'est pas encore dans la Confédération. Dans plusieurs élections générales, le peuple a signifié qu'il n'était pas encore prêt à unir ses destinées à celle du Canada. Cependant, en raison de sa position géographique, il est permis de croire que, plus tard, Terre-Neuve figurera parmi les provinces de la fédération canadienne.

Non loin de l'embouchure de la baie Fortune, il y a deux petites îles qui appartiennent à la France : elles se nomment Saint-Pierre et Miquelon. Dans l'Amérique du Nord, c'est tout ce qui reste à notre ancienne mère patrie de son vaste empire d'autrefois. Saint-Pierre et Miquelon servent de pied-à-terre et de refuge aux nombreux pêcheurs français qui se livrent à leur industrie sur les côtes de Terre-Neuve. Le gouverneur de ces îles réside à Saint-Pierre, où il y a une population fixe d'à peu près 4,000 âmes, tandis que, à la grande Miquelon, il n'y a guère plus que le tiers de ce nombre. Sur ces îles, il y a souvent, durant l'été, une population flottante de 12,000 à 15,000.

CHAPITRE VI

SOMMAIRE HISTORIQUE. — DE 1873 A 1901

(1873-1875)

Dans les leçons que renferme ce chapitre, nous ne faisons que mentionner les principaux faits d'histoire qui se déroulent, dans la Puissance du Canada, durant la dernière partie du dix-neuvième siècle. Ces événements récents sont trop liés, pour la plupart, à la politique des partis pour que l'histoire en examine maintenant les causes et les effets.

Le 1er avril 1873, le paquebot « Atlantic », de la ligne « White Star », frappe un rocher près d'Halifax et il sombre, en entraînant 547 pertes de vie. Le 20 mai suivant, sir Georges-Étienne Cartier, un des pères de la Confédération, meurt à Londres. Ses restes sont transportés à Montréal, aux frais de l'État.

Depuis un quart de siècle, Georges-Étienne Cartier était devenu très populaire dans le Bas-Canada. Son alliance avec John-A. Macdonald contribua largement aux succès du chef conservateur. Comme La-Fontaine, il avait montré, dans sa jeunesse, des sympathies pour le mouvement agitateur ; mais, plus tard, il devint conservateur modéré, avec un fort penchant britannique. S'il n'eut pas l'éloquence, le magnétisme, l'astuce politique de sir John, sir Georges Cartier fut cependant un véritable homme d'État, grâce à son caractère persévérant et énergique, à son esprit profond et convaincant : il fut, à son époque, un chef d'une grande puissance.

Dans l'été de 1873, un collège français, qui a vécu neuf ans, fut fondé à Saint-Louis, Nouveau-Brunswick, par le révérend Marcel-F. Richard, curé du lieu.

La première session du deuxième parlement fédéral, ouverte à Ottawa, le 5 mars, et ajournée en mai, est prorogée le 13 août 1873. Une deuxième session a lieu l'automne de la même année et dure quinze jours. Des accusations portées contre le pouvoir exécutif, au sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique, contribuent tellement à affaiblir le ministère que celui-ci démissionne, le 6 novembre 1873. Ce deuxième parlement, le plus court depuis la Confédération, n'avait eu, en tout, que dix semaines de session.

Alexander MacKenzie est ensuite nommé premier ministre du Canada. Le 2 janvier 1874, il proclame la dissolution du parlement, et, quelques semaines plus tard, de nouvelles élections générales ont lieu.

La première session du troisième parlement fédéral s'ouvre le 26 mars 1874, avec un cabinet libéral soutenu par une forte majorité. Alexander MacKenzie gardera les rênes de l'administration durant quatre ans et demi. Cette même année, Antoine-Aimé Dorion, ministre de la justice dans le cabinet MacKenzie, est nommé juge en chef de la cour du banc de la reine, dans la province de Québec.

(1875-1880)

La terre de Rupert et les territoires du Nord-Ouest, à l'exception du Manitoba, sont placés, en 1875, sous la juridiction d'un lieutenant-gouverneur distinct. De son côté, l'île du Prince-Édouard inaugure un nouveau chemin de fer. L'année suivante, le chemin de fer Intercolonial, de Québec à Halifax, est terminé. En cette année 1876, la législature de Manitoba abolit son conseil législatif : un acte du parlement fédéral crée le district de Kéwatin situé à l'ouest de la baie d'Hudson.

Le 20 juin 1877, une grande partie de la ville de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, est détruite par les flammes. Le feu s'étend sur une superficie de deux cents acres : au delà de deux mille résidences sont réduites en cendres. Le 2 décembre 1877, l'hon. Joseph -Ed. Cauchon est nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba.

Au parlement fédéral, le parti politique de sir John-A. Macdonald lequel avait été sensiblement désorganisé par les révélations faites à l'en-



Joseph CAUCHON

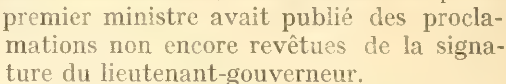


Lord DUFFERIN

quête tenue au sujet du « chemin de fer du Pacifique », ne tarda pas à se ressaisir. Sous l'habile direction de son chef, il fut bientôt prêt à faire une vigoureuse opposition à l'administration MacKenzie. Depuis quelques années, le monde entier souffrait d'une grande dépression commerciale. Le Canada, lui aussi, voyait son commerce languir et ses manufactures peu encouragées. De lourds déficits étaient signalés dans presque toutes les branches du revenu public. Sir John-A. Macdonald proposa à la chambre de remanier le tarif aux fins de mieux protéger les industries naissantes du pays, en imposant de forts droits d'entrée sur l'importation des produits étrangers. A ce tarif de protection, les politiciens donnèrent le nom de « Politique Nationale ». Les élections générales de 1878 se firent sur cette question. Le cabinet MacKenzie fut renversé — le parti conservateur revenant au pouvoir avec une très grande majorité. Le ministère MacKenzie donna sa démission le 16 octobre 1878, et sir John-A. Macdonald reprit son siège de premier ministre du Canada.

Au même automne, le très honorable marquis de Lorne, époux de la

princesse Louise et gendre de la reine Victoria, fut nommé gouverneur général du Canada, en remplacement du comte Dufferin.

Au cours de la première année du nouveau ministère Macdonald, il s'éleva, dans la province de Québec, une question très sérieuse relativement aux droits provinciaux et fédéraux. En mars 1878, le lieutenant gouverneur de la province de Québec, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, renvoya le cabinet de Boucherville, sous l'accusation que le 
premier ministre avait publié des proclamations non encore revêtues de la signature du lieutenant-gouverneur.



Marquis de LORNE

Il appela au pouvoir Henri-Gustave Joly, qui assuma la responsabilité de l'acte de renvoi et réussit à se maintenir au pouvoir pendant plus d'un an. Il se fit incontinent une grande agitation politique.

Les conservateurs, lésés par le renvoi du ministère de Boucherville, disaient qu'il y avait eu là une grave infraction aux principes du gouvernement responsable, en vertu duquel un gouverneur est censé être lié par ses conseillers, aussi longtemps que ceux-ci ont pour eux la majorité parlementaire. De leur côté, les libéraux affirmaient que le principe constitutionnel avait été complètement sauvegardé, parce que le lieutenant-gouverneur s'était trouvé relevé de toute responsabilité par son nouveau premier ministre, M. Joly. Le débat devint acrimonieux : M. Letellier fut maintenu à son poste, et sa politique approuvée. Cependant, en 1879, lorsque les conservateurs arrivèrent au pouvoir à Ottawa, Letellier fut destitué.

De 1880 à 1885

En 1880, une grande personnalité disparut, dans l'Ontario, par la mort de l'honorable George Brown. Dans l'histoire du Canada, il figure peu d'hommes qui aient eu un caractère plus solide et vigoureux. Homme très sincère, il manquait de tact, était aveuglé par le préjugé et n'embrassait qu'une faible étendue des questions politiques. Il avait des convictions trop profondes pour n'être pas intolérant : c'est ce qui explique, en politique, sa faiblesse et sa force, comme l'a dit un historien.

Le 1er septembre de la même année, en vertu d'un arrêté du conseil impérial, les possessions britanniques de l'Amérique du Nord, y compris l'archipel arctique, sont annexées au Canada : Terre-Neuve seule fait exception.

Au mois d'avril 1881, la Société Royale du Canada est fondée. Au mois de juillet, la première convention générale des Acadiens a lieu, à Memramcook, N.-B. Le même été, à Québec, est fondé le journal *La Vérité*, défenseur énergique de la doctrine et des droits de la sainte Église.

En 1882, l'Assiniboïa, la Saskatchewan, l'Alberta et Athabasca, quatre districts qui comprennent plus de 500,000 milles carrés, sont constitués sous un lieutenant-gouverneur. Régina est choisie comme capi-

tale et leurs institutions se développeront si bien que, en 1898, ces districts auront leur gouvernement responsable et les pouvoirs provinciaux complets, sauf la faculté d'emprunter de l'argent et de contrôler l'exploitation ou la vente des terres de la Couronne.

Le 22 juin, l'acte de Tempérance du Canada, déjà adopté par le gouvernement fédéral en 1878, est confirmé par le Conseil privé. La même année, la dissolution du 4e parlement fédéral est proclamée, et les élections générales subséquentes se déclarent en faveur du même ministère.

En 1883, le marquis de Lansdowne est nommé gouverneur général du Canada.

En 1885, Pascal Poirier, avocat acadien, entre au sénat du Canada. C'est le premier Acadien nommé à la chambre haute d'Ottawa.

En 1885, il éclate une seconde insurrection parmi les Métis du Nord-Ouest. Ce sont les colons de la Saskatchewan qui s'insurgent à cause du réarpentage de leurs terres par des agents du gouvernement fédéral. Ils font des réclamations semblables à celles faites par les Métis de la Rivière-Rouge, en 1869 et 1870. Leurs terres ont été divisées en lots de grève à fronts étroits — 10 ou 20 chaînes de largeur sur 2 milles de profondeur, — mais le gouvernement veut les faire mesurer de nouveau par le mode rectangulaire, par sections de carrés mesurant quarante chaînes sur toutes les faces. De plus, depuis sept ans, les Métis de la Saskatchewan demandent un octroi spécial de terre en considération de ce qu'on est convenu d'appeler « l'extinction du titre sauvage » — octroi gratuit accordé, dès le 15 juillet 1870, aux Métis du Manitoba. Pour mieux comprendre cette dernière réclamation, il faut se rappeler que le gouvernement, en prenant possession des Territoires, reconnaissait des droits aux sauvages et aux Métis. Les sauvages, en extinction de leurs prérogatives, devaient avoir une compensation collective, en forme de *réserves*. Les Métis, qui avaient droit, tout autant que les sauvages, à l'extinction du titre indien, demandaient, comme blancs, une compensation individuelle. Quinze ans auparavant, les anciens colons et les Métis du Manitoba avaient reçu cette indemnité, sous forme de certificats (*scrips*) donnés en échange de leur titre et rachetables en terres fédérales. Les colons et les Métis du Nord-Ouest demandaient une allocation analogue.



Pascal POIRIER

Pendant six ans, le peuple des régions de la Saskatchewan revendiqua ainsi ses droits au moyen de pétitions. Il se réunit souvent en assemblées publiques, passa des résolutions, envoya des délégations à Ottawa. Leurs réclamations ne se réglèrent pas. Dans l'automne 1884, ils allèrent chercher, aux États-Unis, Louis Riel, le seul homme instruit de la race métisse. C'est alors que commença une agitation, assez paisible et constitutionnelle dans les premiers six mois, mais qui se termina par une révolte ouverte et séditieuse.

De 1885 à 1887 — Rébellion du Nord-Ouest

Les hostilités commencent au Lac-au-Canard. Les Métis repoussent un détachement de police à cheval et de volontaires accourus de Prince-Albert. Une semaine plus tard, les Indiens, sous le commandement de Gros-Ours, chef cree, massacrent les blancs, entre autres, deux



INSURRECTION DU NORD-OUEST

prêtres. Un autre chef de la même tribu, Poundmaker, se joint aux Métis.

Le gouvernement fédéral envoya d'abord un corps de volontaires distribués en trois colonnes d'attaque. Le général Middleton, qui fut chargé de la plus forte colonne, fit le siège de Batoche et vainquit les rebelles. Peu de jours après, Riel fut fait prisonnier. Le colonel Otter, placé à la tête de la deuxième colonne, livra une bataille, non loin de Battleford, et ébranla tellement les forces de Poundmaker que celui-ci se rendit, le 26 mai.



Ignace BOURGET

La troisième colonne se mobilisa plus à l'ouest, afin d'empêcher les tribus sauvages de ces régions de se mêler aux Métis de la Saskatchewan. Au commencement du mois de juillet, le chef *cree*, Gros-Ours, fut capturé, à son tour, et la rébellion se trouva supprimée. Elle avait coûté la vie

à 38 volontaires, sans compter 115 autres soldats ou officiers qui furent blessés. L'histoire n'a pas encore constaté les pertes des rebelles.

Tandis que l'attention publique était ainsi dirigée sur les rebelles du Nord-Ouest, une des plus grandes figures dans l'épiscopat du Canada disparaissait dans la personne de Mgr Ignace Bourget, archevèque titulaire de Martianopolis, mort le 8 juin 1885. Ce prélat, qui fut évêque de Montréal durant trente-six ans, fut éminent par ses œuvres et par sa sainteté .

Durant la guerre, le gouvernement fédéral fit justice aux réclamations des Métis, tant pour les octrois de terre en extinction du titre indien que pour le maintien du vieux mode d'arpentage. Cependant le procès de Louis Riel fut instruit à Regina, et, finalement, l'ex-président des Territoires fut condamné à mort pour avoir soulevé deux rébellions dont la première avait été compliquée de meurtre, et il monta sur l'échafaud, le 16 novembre 1885.

En 1886, l'archevêque Taschereau, de Québec, est nommé cardinal. Au mois de juin de la même année, la ville de Vancouver est entièrement



Lord LANSDOWNE



Cardinal TASCHEREAU

détruite par le feu : quatre maisons seulement sont épargnées et il y a 50 pertes de vie.

A la fin du même mois, le premier train du Pacifique Canadien part de Montréal pour Vancouver. Cette voie du « Pacifique » compte, d'un océan à l'autre, 6,683 milles anglais, et réalise le rêve des premiers explorateurs de l'Amérique qui cherchaient un passage à l'Orient par le nord-ouest. A Vancouver, la compagnie du chemin de fer du Pacifique a établi plusieurs lignes de bateaux à vapeur. Deux de ces lignes font la traversée de l'océan Pacifique : une, ouverte en 1891, entre Victoria et Hong-Kong, Chine ; l'autre, inaugurée en 1893, et qui parcourt le trajet entre Victoria et Sydney, Nouvelles-Galles du Sud, en faisant escale à Honolulu. D'autres lignes font le service de Victoria à l'Alaska et à divers ports des États-Unis.

De 1887 à 1892

Au mois de novembre 1887, une commission des pêcheries se réunit

à Washington. Le Canada était représenté par sir Charles Tupper. De part et d'autre, les plénipotentiaires anglais et américains désiraient arriver à une entente aussi satisfaisante que celle qui existait sous le traité de Réciprocité de 1854, dont nous avons parlé à la 148e leçon.

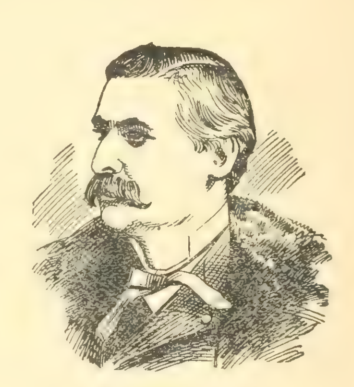
Un traité fut signé, le 15 février 1888, par les membres de la commission ; mais il fut rejeté, six mois plus tard, par le sénat de Washington. En attendant de futures négociations, les deux parties ont arrêté une décision provisoire, un *modus vivendi* aux termes duquel les pêcheurs américains peuvent fréquenter nos ports pour s'y approvisionner de vivres, expédier leur poisson, etc., etc.

La dissolution du 5e parlement fédéral est proclamée le 15 janvier 1887. Les élections générales qui suivent, maintiennent au pouvoir le même parti.

Le 1er mai 1888, lord Stanley de Preston est nommé gouverneur général du Canada : il prête serment, le 11 juin. Le 1er juillet de la même année, Joseph Royal est nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.



Lord STANLEY



Honoré MERCIER

La même année, un bill pour le règlement d'un différend très ancien entre la société de Jésus, la hiérarchie catholique de Québec et la province elle-même, avait été passé sans opposition aux chambres de la législature de Québec. En temps et lieux convenables, Honoré Mercier, le premier ministre de Québec, avait conclu des arrangements en vertu desquels les jésuites devaient recevoir $400,000, en règlement final de leurs réclamations qui s'élevaient à $2,000,000.

Quelques feuilles protestantes agressives dénoncèrent cet acte concernant les biens des Jésuites et organisèrent un mouvement pour forcer le gouvernement fédéral à désavouer cette mesure de restitution. Après de longs débats en chambre fédérale et dans les journaux, lord Stanley de Preston déclara, le 2 août 1889, qu'il ne pouvait pas et ne voulait pas désavouer la loi en question, contre le gré de son propre ministère.

Le 5 novembre, les 400,000 dollars furent payés de la manière suivante : $160,000 à la société de Jésus, $60,000 au comité protestant du conseil de l'Instruction publique de Québec, $40,000 à l'Université Laval, et le reste, divisé en somme de $10,000 et de $20,000, fut payé à divers diocèses.

En 1890, l'asile de la Longue-Pointe, Montréal, est détruit par le feu : 75 personnes périssent dans les flammes.

Au Manitoba, l'Acte des écoles non-confessionnelles est adopté à la législature.

Au Nouveau-Brunswick, P.-A. Landry, de Dorchester, est nommé juge : c'est le premier Acadien appelé à monter sur le banc judiciaire.

A Ottawa, le 6 juin 1891, le plus habile chef politique que le Canada



Pierre LANDRY



Sir John ABBOTT

ait eu jusqu'à nos jours, s'éteignait dans la personne de sir John-A. Macdonald, âgé de 77 ans. Le sénateur John Abbott le remplace.

En décembre, à Québec, mort de Mgr Labelle, grand apôtre de la colonisation.

La question de la mer de Behring

Depuis plusieurs années, de fréquentes contestations s'élevaient entre les États-Unis et le Canada, relativement à la pêche du phoque dans les mers de l'Alaska. Les Américains prétendaient que non seulement



Sir John THOMPSON

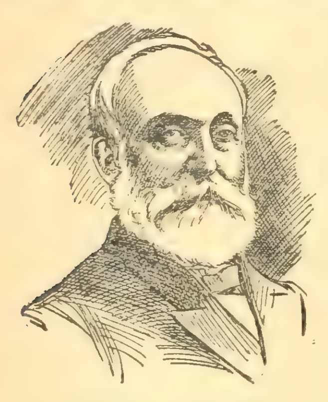


Lord ABERDEEN

toute la mer de Behring était fermée aux pêcheurs canadiens, mais que les phoques, réfugiés sur les îles Pribyloff, venaient des eaux américaines et appartenaient à la compagnie américaine de l'Alaska. Forts de

ces prétentions, les États-Unis avaient lancé des croiseurs à la poursuite de tout navire anglais qui ferait la pêche dans les eaux de la mer de Behring. Dès les années 1886 et 1887, plusieurs bateaux-pêcheurs de la Colombie Anglaise furent saisis. Après de longues correspondances diplomatiques entre les deux pays, il fut résolu que l'affaire serait soumise à un tribunal. Cette cour d'arbitrage ouvrit ses séances à Paris, France, le 4 avril 1893. La commission avait pour arbitres le baron de Courcel (France), lord Hannen (Grande-Bretagne), sir John Thompson (Canada), John M. Harlau et J.-P. Morgan (États-Unis), le marquis Visconti Venosta (Italie), et M. Gram (Suède et Norvège). La décision de ce tribunal ne fut pas favorable aux réclamations des États-Unis.

Le 17 avril, la mort enlève Alexander MacKenzie, chef du deuxième ministère de la Confédération, « un des hommes les plus honnêtes et les plus francs de la politique canadienne », a dit un historien contemporain. Au Nouveau-Brunswick, le conseil législatif est aboli. Au parlement fédéral, sir John Abbott, premier ministre depuis la mort de sir John-A. Macdonald, démissionne pour cause de mauvaise santé. Il est remplacé par sir John-S-D.. Thompson.


Sir Mackenzie BOWELL

En 1893, l'assemblée et le conseil législatifs de l'île du Prince-Édouard sont réunis en un seul corps. Le 18 septembre de la même année, le comte d'Aberdeen est nommé gouverneur général du Canada. Un mois plus tard, Honoré Mercier, ex-premier ministre de la province de Québec, meurt à Montréal. Habile politicien et brillant orateur, il avait su gagner l'affection et la confiance du peuple.

Le 12 décembre 1894, le premier ministre du Canada, sir John-S.-D. Thompson, meurt, à son tour, subitement, au château Windsor, Londres.

Durant ses neuf années de vie publique fédérale, il avait donné au pays une carrière d'intégrité et d'honnêteté politique qui mérite l'appréciation de la postérité. Neuf jours après sa mort, il est remplacé par sir MacKenzie Bowell qui forme le sixième ministère de la Confédération.

De 1895 à 1896

Comme nous venons de le voir dans l'avant-dernière leçon, la minorité catholique du Manitoba avait perdu, en 1890, le contrôle de ses écoles. A la législature provinciale, il avait été voté un bill d'écoles neutres, basé sur l'acte d'Éducation introduit à la chambre de la Nouvelle-Écosse, par le docteur Charles Tupper, en 1864, et adopté au Nouveau-Brunswick, en 1871.

Durant plusieurs années, les catholiques du Manitoba refusèrent d'accepter cette loi parce qu'elle n'était pas constitutionnelle. Elle violait la Constitution en ce que les droits de la minorité que l'*Acte du Manitoba*, passé en 1870, avait promis de sauvegarder, n'étaient plus reconnus. La question fut soumise à la plus haute autorité judiciaire

de l'Empire britannique. Le jugement du Conseil privé d'Angleterre déclara que les droits de la minorité catholique avaient été lésés et qu'il y avait pour les catholiques du Manitoba un motif suffisant d'invoquer l'intervention fédérale. De son côté, le haut clergé de la province de Québec — faisant exercice de son devoir — demanda instamment une loi fédérale réparatrice. Cette dernière ne fut pas accordée. Toutefois, sur la demande du cabinet fédéral, d'importantes concessions ont été faites aux catholiques par le gouvernement du Manitoba.

Le 2 octobre 1895, l'organisation des districts de Ungava, Franklin, Mackenzie et Yukon est proclamée.

Le 2 janvier 1896, la sixième session du 7e parlement est à peine ouverte quand six ministres du cabinet présentent leur démission. Deux semaines plus tard, le premier ministre Bowell a reconstruit son ministère.


Sir Wilfrid LAURIER

Le 24 avril, lord Strathcona est nommé haut commissaire du Canada, à Londres, en remplacement de sir Charles Tupper qui, quelques mois auparavant, a résigné cette position. Le même jour, la dissolution du 7e parlement fédéral est annoncée : en même temps, sir MacKenzie Bowell se retire du ministère. Le premier ministre est remplacé par sir Charles Tupper, qui forme un nouveau cabinet, le 27 avril 1896.

Deux mois plus tard, les élections générales ont lieu dans la Puissance du Canada : elles donnent une grande majorité au parti libéral. Le 11 juillet, Wilfrid Laurier accepte la charge de premier ministre, et, deux jours plus tard, il compose le huitième ministère de la Confédération.

De 1897 à 1900

En 1897, le premier ministre Laurier est nommé membre privé du Conseil privé d'Angleterre.

Le 8 décembre de la même année, Sa Sainteté, Léon XIII, envoie une lettre encyclique « aux archevêques, évêques et aux autres Ordinaires de la Confédération canadienne » relativement à la question scolaire manitobaine. Le pape félicite les évêques du Canada d'avoir protesté contre la nouvelle loi d'écoles du Manitoba ; il déplore que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre les intérêts qui importent souverainement au bien commun, et dont la grandeur et la gravité doivent toujours imposer silence aux intérêts des partis politiques, lesquels sont d'un ordre bien inférieur. Il reconnaît que quelque chose a été fait pour amender la loi ; mais il n'a pas encore été pourvu suffisamment aux droits des catholiques et à l'éducation de leurs enfants au Manitoba. En attendant le jour où ils verront triompher toutes leurs revendications, les catholiques du Manitoba ne doivent pas refuser les satisfactions partielles que leur offre la législature.

Ensuite le pape engage ceux qui dirigent les établissements d'éducation à élaborer, avec soin et sagesse, tout le programme des études et

à n'admettre à l'enseignement que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités requises pour cette fonction importante. Sa Sainteté désire que les écoles catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes institutions du même genre, tant par l'excellence des méthodes que par l'éclat de l'enseignement.

Le 11 janvier 1898, le juge Jetté est nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Au mois d'avril, W.-S. Fielding, ministre des finances au parlement fédéral, annonce la mise en vigueur d'un tarif préférentiel. A partir du 1er avril 1898, dit-il, l'Angleterre, les Antilles et autres colonies ou


Sir J. A. CHAPLEAU


Mgr FALCONIO

possessions anglaises, admettront les marchandises canadiennes aux mêmes conditions que le Canada leur offre pour leurs marchandises, c'est-à-dire, aux taux *de* 25 *pour* 100 *du taux spécifié.* Le 1er juillet 1900, le tarif privilégié, donné aux parties de l'empire ci-haut mentionnées, est élevé à 33 1/3 pour 100. Cette préférence ne s'étend pas à certains articles de commerce, tels que vins, spiritueux, tabac, cigares, etc.


Lord MINTO

A Québec, le 12 avril, S. E. le cardinal Taschereau, le premier cardinal du Canada, s'endort de son dernier sommeil, après une vie d'édification et de saintes œuvres.

Le 17 mai, l'acte du cens électoral, déjà expliqué brièvement dans quelques leçons précédentes, est adopté par la chambre des Communes du Canada. Au mois de juin, le district du Yukon est constitué et déclaré territoire séparé sous le nom de « Territoire du Yukon ». Par arrêté du Conseil, M. W. O'Gilvie en est nommé le premier commissaire.

Le 13 juin, mort de sir Adolphe Chapleau, un homme d'État distingué, un orateur puissant qui exerça une grande influence sur son parti et sur sa race.

Le 29 septembre, un plébiscite est pris sur la question de la prohibition relativement à la vente des liqueurs. A peu près 44 pour 100 des

électeurs de la Puissance du Canada enregistrent leurs votes. Résultat 264,693 en faveur de la liberté de vente ; 278,380 pour la prohibition.

Le 4 octobre, A.-E. Forget est nommé lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

Le 12 novembre, le comte de Minto est assermenté gouverneur général du Canada.

Le 1er janvier 1899, le taux postal du Canada est réduit à deux centins.

Le 18 février, des élections générales ont lieu au Nouveau-Brunswick ; le gouvernement est soutenu. Le 27 du même mois, P.-A. McIntyre est nommé lieutenant-gouverneur de l'île du Prince-Édouard.

Le 1er octobre, arrivée de Mgr Diomède Falconio, délégué apostolique du Pape pour le Canada.

En 1900 — Le Canada et la guerre du Transvaal

Au cours de l'été 1899, Paul Kruger, le président du Transvaal et sir Alfred Milner, le haut commissaire anglais en Afrique australe, ont une entrevue à Bloemfontein, capitale de l'État libre d'Orange, au sujet de certains droits politiques dont les *uitlanders* (étrangers) anglais réclament l'acquisition au Transvaal, à l'égal des citoyens boers.

Actuellement, les uitlanders forment les deux tiers de la population blanche dans la république sud-africaine. Ils veulent les mêmes droits politiques que les *burghers* (citoyens boers). Le gouvernement transvaalien exige un stage de sept ans pour qu'un étranger puisse acquérir la plénitude de ses droits politiques. Pour le droit de vote et l'éligibilité au premier Volksraad (Haute Chambre), il faut que l'*uitlander* ait été naturalisé depuis douze ans.

C'est principalement à cause de cette question de suffrage et de naturalisation que la guerre a éclaté entre le Transvaal et l'Angleterre, le 11 octobre 1899.

Sur demande, le gouvernement canadien se décida à fournir des troupes. Le 30 octobre, le steamer « Sardinian » fit voile de Québec, ayant à bord le premier contingent canadien, 57 officiers et 1,224 hommes. Pendant l'hiver de 1900, un second contingent fut envoyé, en trois détachements. Il était composé de 41 officiers et de 976 soldats. Un corps spécial de carabiniers à cheval, offert par lord Strathcona fut organisé et partit d'Halifax, le 16 mars 1900 pour le Cape-Town. Il était composé de 537 officiers.

Ceux qui ont survécu à la misère de cette campagne, aux balles des ennemis ou à la maladie, sont revenus dans l'hiver de 1901, et ont reçu, dans les principales villes du Canada, de magnifiques ovations.

Le 19 novembre 1899, à Montréal, la mort de sir William Dawson, célèbre géologue et recteur de l'Université McGill.

Le 15 décembre, en France, mort de M. Rameau de Saint-Père, historien distingué et ami des Acadiens et Canadiens-Français.

Le 12 janvier 1900, deuxième centenaire de la mort de la vénérable Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal.

Le 25 avril, la ville de Hull est détruite par les flammes, ainsi que le quartier Victoria, à Ottawa.

Le 20 juin, Th. R. McInnes, lieutenant-gouverneur de la Colombie-Anglaise, est remplacé par sir Henri Joly de Lotbinière.

Au Nord-Ouest, le cinquantième anniversaire de prêtrise du P. Albert Lacombe, O. M. I., l'apôtre des métis et le défenseur infatigable des intérêts catholiques et nationaux des populations de l'Ouest canadien. Tout âgé qu'il est, ce dévoué missionnaire fait un voyage à Rome et à la cour d'Autriche pour plaider la cause des Galiciens émigrés, et obtenir pour ceux-ci des prêtres de leur nation et de leur rite.

Fin d'un grand siècle — Mort d'une grande reine

Pendant que le soldat canadien verse son sang dans l'Afrique australe, pour la cause de l'uitlander anglais, le dix-neuvième siècle disparaît. L'histoire n'hésite pas à dire que le dix-neuvième siècle, malgré ses fautes et ses agitations, a produit une évolution magnifique et très féconde, au triple point de vue de la politique, de la science et du progrès matériel.

Au point de vue politique, les cent dernières années ont été un épanouissement progressif des libertés populaires. L'esclavage a été aboli ; les gouvernements constitutionnels se sont multipliés, le suffrage universel a donné aux peuples la direction de leurs gouvernements. Au point de vue scientifique, l'application générale de l'électricité, les découvertes médicales, etc., disent que le génie humain a arraché à la



Reine VICTORIA



ÉDOUARD VII

nature des secrets jusqu'ici inconnus. Au point de vue matériel, les peuples ont fait des progrès étonnants. Les chemins de fer ont aboli les distances ; les immenses paquebots qui sillonnent les océans, ont réuni les continents ; les peuples, plus éclairés, se sont adonnés avec plus d'intelligence, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce : ils vivent mieux et sont plus heureux. De son côté, l'instruction populaire, presque inconnue auparavant, dans notre pays — s'est développée merveilleusement et, aujourd'hui, l'école projette sur les foules ses rayons lumineux.

Pendant que le temps ensevelit ce grand siècle, Victoria, reine de la Grande-Bretagne et impératrice des Indes, s'éteint doucement, le 22 janvier 1901 à l'âge de 82 ans, après avoir occupé le trône durant 64 ans.

Sous son règne, l'activité industrielle et commerciale a pris un tel essor que la Grande-Bretagne a des comptoirs dans toutes les parties du monde et commande aux mers par sa marine marchande. De plus, les principales colonies anglaises, pourvues d'institutions politiques larges et libérales, se sont fédérées de façon à élever dans l'Empire britannique deux confédérations vigoureuses et intéressantes par leur progrès, leur développement et par l'avenir brillant qui leur semble réservé.

La reine Victoria laisse un nom impérissable de souveraine constitutionnelle. Son fils lui succède sous le nom d'Édouard VII.

État et influence des diverses dénominations religieuses

Les catholiques romains composent à peu près les deux cinquièmes de la population du Canada. L'Église catholique a exercé une grande et salutaire influence sur tout le Canada, surtout dans la province de Québec, où elle a façonné les institutions, conservé les habitudes et les coutumes religieuses de la race française, souvent guidé la politique et sauvegardé la loyauté du peuple. Sous lord Dorchester, en 1776, elle a contribué puissamment à conserver le pays à la couronne d'Angleterre ; en 1812, elle a appuyé la politique anglaise dans les guerres anglo-américaines ; en 1837, elle a enrayé le mouvement dangereux de la rébellion ; plus tard, elle a été favorable au projet de la confédération ainsi qu'à toutes les mesures d'expansion, de protection et de développement prises depuis lors pour l'intérêt général du pays. Par devoir, elle a fait entendre sa voix dans diverses questions qui menaçaient ses attributions, telles que celles des biens des Jésuites, des écoles du Nouveau-Brunswick et de la province du Manitoba.



Dr STRACHAN

Récemment, le Canada a reçu la visite de délégués apostoliques envoyés par le Saint-Siège pour étudier les questions politico-religieuses du pays et pour régler diverses matières d'administration ecclésiastique. En 1877, c'était Mgr Conroy ; en 1888, Mgr Smeulders ; en 1897, Mgr Raffaeli Merry del Val ; enfin, en 1899, Mgr Diomède Falconio dont la mission semble avoir reçu un caractère plus prononcé de permanence.

Après l'Église catholique, c'est l'Église anglicane qui a exercé la plus haute influence sur notre pays. Surtout dans les provinces anglaises, elle a eu un pouvoir dominant ; elle a été l'église des classes dirigeantes, le soutien du vieux toryisme et a beaucoup contribué à la dissémination et à l'amour des institutions britanniques. Ses plus illustres missionnaires ont été les évêques Jacob Mountain, George J. Mountain et Charles James Stewart. Les principaux organisateurs qui ont travaillé à la formation et au développement de ses provinces ecclésiastiques sont dans Ontario, les ministres John Strachan et John Stewart ; dans les provinces maritimes, les révérends docteurs Inglis, Binney et Medley ; dans l'ouest, les évêques Horden, Anderson et Mackray.

La religion méthodiste compte à peu près un million de croyants dans

la Puissance du Canada. Elle a exercé une bonne part d'influence sur la politique. Parmi ses principaux missionnaires de notre pays et orateurs, on cite les ministres Egerton Ryerson, Matthew Richey, George Douglas et Albert Carman.

Les membres de l'église presbytérienne sont plus nombreux que ceux de la religion anglicane. En politique, cette secte s'est appliquée à conserver les vieilles traditions et à lutter contre les innovations démocratiques. Elle a été mêlée aux différends qui se sont élevés sur la question des Réserves du clergé. Dans ses rangs, les hommes les plus en vue ont été, jadis, les docteurs James McGregor, de la Nouvelle-Écosse, John Cook, de Québec, John Black, du Nord-Ouest et, dans une époque plus rapprochée de nous, les révérends Alexander Mathieson, Robert Burns et Alexander MacKnight.


Dr RYERSON

Les baptistes sont à peu près au nombre de quatre cent mille. Ils n'ont guère pris part aux discussions politiques du pays. Dans les provinces maritimes, ils sont plus nombreux que les sujets de l'église anglicane.

Les autres dénominations religieuses les plus importantes sont les luthériens, les congrégationalistes, les disciples, les brethren, les adventistes, les quakers, les universalistes, les juifs, et l'Armée du Salut.



CHAPITRE VII

RÈGLEMENTS DES TERRES DE LA COURONNE — LÉGISLATION MINIÈRE — STATISTIQUES DIVERSES — CONCLUSION

Terres fédérales de la Couronne — Homesteads

Il y a, en Canada, une grande étendue de terre propre à la colonisation, soit pour l'agriculture ou l'exploitation minière. Ces terres se trouvent entre les mains du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux. Elles sont généralement connues sous le nom de *Terres de la Couronne.*

Les terres fédérales ou terres de la Couronne de la Puissance sont situées dans le Manitoba et les Territoires; elles comprennent quelques-uns des plus beaux terrains agricoles du continent.

Le *homestead* est un acte de législation pour la colonisation des terres. Chez nos voisins de la république, le homestead ou bien patrimonial a donné de bons résultats à cause des lois particulières qui régissent ces terres de patrimoine. D'après les *Homestead Exemption Laws*, le terrain, les instruments aratoires et les meubles de la ferme ne peuvent être saisis pour paiement de dettes, durant la vie du colon.

Le Canada a adopté le mode de *homestead* pour les concessions de

lopins de terres, mais les patrimoines canadiens ne sont pas régis par les mêmes lois qu'aux États-Unis. Ils peuvent être saisis après un certain nombre d'années.

Quiconque est seul chef d'une famille ou a atteint l'âge de dix-huit ans, peut obtenir l'inscription d'un homestead de 160 acres de terres agricoles arpentées, ouvertes à la dite inscription. Il fait sa demande à l'agent local des terres fédérales et paie les honoraires fixés par la loi. D'après les dispositions de l'Acte, le colon complète une inscription en résidant sur son homestead et en y faisant quelque culture dans les six mois qui suivent cette inscription. Le gouvernement ne fournit pas d'argent aux colons. Cependant, si quelque personne ou quelque compagnie désire les aider, elle peut leur faire des avances en échange d'hypothèques sur les homesteads, pourvu que la somme fournie à chaque colon n'excède pas six cents piastres et que l'intérêt n'excède pas 8 pour 100 par année.

Terres de la Couronne dans Ontario, Québec et la Colombie-Britannique

Les terres provinciales de la Couronne sont situées dans les limites des différentes provinces et sont sous le contrôle de leurs gouvernements respectifs.

Dans la province d'Ontario, tout père ou mère de famille, ayant des enfants âgés de moins de 18 ans, peut obtenir une concession de 200 acres. Un célibataire, âgé de plus de 18 ans, ou un homme marié, qui n'a pas de jeunes enfants avec lui, peut obtenir 100 acres. Ces terres sont, en grande partie, couvertes de forêts, et situées dans les parties nord et nord-ouest de la province.

Les mêmes personnes peuvent aussi se procurer un autre 100 acres de terre, à 50 centins l'acre, en payant au comptant. Les règlements de colonisation sont comme suit : 1° à la fin des cinq premières années, avoir défriché et colonisé, sur chaque concession, quinze acres de terre dont au moins deux acres par an auront été déboisées ; 2° bâtir une maison habitable, de 16 pieds au moins sur 20 ; 3° résider sur cette nouvelle terre, pas moins que six mois par année.

Le gouvernement provincial de Québec possède à peu près 6,900,000 acres de terre qui ont été arpentées. Les terres achetées du gouvernement doivent être payées de la manière suivante : un cinquième de la valeur est payé en argent, le jour de la vente, et le reste en quatre paiements égaux et annuels, portant intérêt à 6 pour 100.

Nous avons déjà vu que les régions de la province de Québec, très favorables à la colonisation, sont le district du lac Saint-Jean, les vallées du Saguenay, du Saint-Maurice et de la rivière Outaouais, les townships de l'Est, le bas du Saint-Laurent, le lac Témiscamingue, Gaspé et la vallée de Métapédia.

A la Colombie Britannique, tout chef de famille, toute veuve, tout célibataire âgé de plus de 18 ans et sujet de la couronne d'Angleterre, aussi tout étranger désirant devenir sujet anglais, peut acheter 160 acres de terre, à l'ouest des montagnes Cascades, ou 320 milles à l'est de ces montagnes. Le prix d'achat est un dollar par acre.

Terres de la Couronne dans la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard

Dans la Nouvelle-Écosse, il y a près de 1,500,000 acres de terres non concédées, dont une partie considérable est peu propre à la culture. Le prix des terres de la Couronne est de $40 par 100 acres.

En 1899, il a été décrété, par statut provincial, que les terres jusque-là concédées gratuitement pour l'exploitation du bois seraient louées dorénavant. Le bail doit être de vingt ans, avec droit de renouvellement pour vingt autres années. Le prix du bail est de 40 centins par acre : le même prix est exigé lors du renouvellement. Si le bail est pour la coupe du bois à pulpe et qu'il donne droit au locataire de couper du bois de cinq pouces de diamètre ou au-dessus, ce dernier paie cinquante centins par acre louée. Les baux à quarante centins par acre ne permettent pas la coupe du bois au-dessous de dix pouces de diamètre.

En 1901, une nouvelle clause a été ajoutée à la loi qui précède. Elle se résume ainsi : Tout bail doit avoir une clause aux termes de laquelle le gouvernement a droit, durant le terme du bail, d'accorder une portion du terrain ainsi loué à n'importe quelle personne qui a l'intention de devenir colon, d'ériger une bâtisse, de cultiver et d'améliorer le lot concédé. Dans ce cas, le département des terres de la Couronne remettra au locataire le montant de quarante ou cinquante centins par acre, suivant le permis de coupe, et il ne concédera pas plus que deux cents acres à un seul colon.

Les terres non concédées du Nouveau-Brunswick forment à peu près 7,000,000 d'acres.

Dans cette province, tout colon, âgé de plus de 18 ans, peut avoir 100 acres de terre, s'il paye vingt dollars au comptant, ou s'il travaille sur les chemins publics, etc., pour une somme de dix dollars par année, pendant trois ans. Dans les deux ans qui suivent l'acquisition de sa terre, il doit construire une maison de 16 sur 20 pieds et défricher deux acres sur sa nouvelle propriété. Il y résidera trois ans, à partir de la date de son entrée, et cultivera 10 acres de terrain durant la même période.

Les célibataires peuvent demander des concessions de 200 acres, sans condition. Ces terres sont mises à l'enchère, au prix de $1 par acre et doivent être payées au comptant.

Dans l'île du Prince-Édouard, il y a environ 42,000 acres de terrain vacant et appartenant au gouvernement. Ces terres, qui sont couvertes de bois d'une assez bonne qualité, se vendent à peu près $1 l'acre. Les colons ont dix ans pour acquitter leurs obligations.

Terres des chemins de fer

Parmi les diverses subventions accordées aux compagnies de chemins de fer, pour ouvrir le pays à la colonisation et au commerce, le gouvernement fédéral et les législatures provinciales font souvent des octrois en terrains.

Ces terres des chemins de fer se concèdent en sections arpentées comme celles de la Couronne.

Les principales sont : 1° les terres du chemin de fer Pacifique Canadien, sises le long de la voie principale et des embranchements de cette

ligne, ainsi que dans les districts de Manitoba, Assiniboïa, Saskatchewan et Alberta ; 2° les terres du chemin de fer *Manitoba South-Western Colonization.* Ces dernières comprennent 1,000,000 d'acres propres à la culture, dans une ceinture de 21 milles de largeur.

La compagnie *Canadian Northwest Irrigation* possède, dans le voisinage de Lethbridge, une grande étendue de terrains, avec un système de canal de 115 milles d'irrigation.

Les terres de la compagnie *Columbia and Kootenay Railway and British Columbia Southern Railway* sont gérées par la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien. Ces terres sont situées dans le district de East Kootenay, à la Colombie Britannique.

La compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta possède, dans les Territoires du Nord-Ouest, 300,000 acres de terres de prairies très propres à la culture et au pâturage. Celles-ci sont situées le long de la ligne du chemin de fer, de Dunmore à Lethbridge.

Dans le district de Saskatchewan, les terres concédées à la compagnie du chemin de fer *Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan* sont d'une étendue de 1,450,000 acres : celles concédées, dans Alberta, à la compagnie du chemin de fer *Calgary et Edmonton* forment environ 1,850,000 acres de terres agricoles et de ranches. Toutes ces compagnies ont des bureaux d'agence, où les acheteurs peuvent obtenir tous les renseignements voulus, pour termes d'achat, plans de lots, de sections, etc.

Recensements depuis la Confédération

Le premier bulletin officiel du rencensement de 1901, publié vers le 15 août de cette même année, à Ottawa, par M. A. Blue, accorde au Canada une population totale de 5,338,883 âmes et de 1,043,294 familles. Le commissaire en chef du recensement donne en même temps avis que ces chiffres ne sont pas complets, car les rapports pour les parties situées le plus au nord de Québec et de l'Ontario ainsi que pour les territoires non organisés d'Athabaska, Franklin, Kéwatin, MacKenzie, Ungava et Yukon ne sont pas reçus, à la date de cette première publication officielle (1).

Ci suit un état comparatif de la population des diverses provinces du Dominion, d'après les recensements de 1871, 1881, 1891 et le premier bulletin officiel de 1901.

Provinces.	1871.	1881.	1891.	1901.
Ontario	1,620,851	1,926,922	2,114,321	2,167,978
Québec	1,191,516	1,359,027	1,488,535	1,620,974
Nouvelle-Écosse	387,800	440,572	450,396	457,116
Nouveau-Brunswick ..	285,594	321,233	321,263	331,093
Manitoba	18,995	62,260	152,506	246,464
Colombie Anglaise	36,427	49,459	98,173	190,000
Ile du Pr.-Édouard	94,021	108,891	109,078	103,258
Les Territoires	....	56,446	98,967	145,000
Total	3,635,204	4,324,810	4,833,239	5,261,883

(1) Au supplément, quelques pages plus loin, on trouve le compte rendu du dernier bulletin officiel.

Pendant la dernière décade, la population du Canada, comme il est ici constaté par ce premier bulletin, a augmenté de 505,644 âmes, c'est-à-dire environ 10 1/2 par cent.

En 1901, la population des principales villes du Canada est comme suit :

Montréal	266,826	Victoria	20,821
Toronto	207,971	Kingston	18,043
Québec	68,834	Branford	16,631
Ottawa	59,902	Hull	13,988
Hamilton	52,550	Calgary	12,142
Winnipeg	42,336	Charlottetown	12,080
Halifax	40,788	Sherbrooke	11,765
St-Jean	40,711	Valleyfield	11,055
London	37,983	Sydney	9,908
Vancouver	26,196	Moncton	9,026

Le développement commercial du Canada

Il n'existe pas de proportion entre l'augmentation de la population du Canada et l'augmentation de sa production et de son commerce.

Précédemment, nous avons vu que le recensement de 1901 ne donne pas encore cinq millions et demi d'habitants à la Puissance du Canada. Depuis la confédération, c'est-à-dire depuis trente-quatre ans, sa population est augmentée d'environ *cinquante* pour cent, tandis que son commerce étranger — exportations et importations — s'est accru de plus de *deux cent cinquante* pour cent.

Les exportations du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1900, s'élèvent à $191,894,723 : ses importations, à $189,632,513, soit un total de $381,517,236. Le commerce étranger s'est donc élevé, en Canada, à environ $70 par tête. Les documents officiels nous montrent qu'il ne s'est élevé qu'à $30 par tête, pour la même période, aux États-Unis.

La condition industrielle et financière du Canada est excellente. Toutes ses banques demandent à augmenter leur capital. L'augmentation de son industrie productive a marché de pair avec l'agriculture et les intérêts qui y sont liés. L'industrie forestière a aussi augmenté sans fluctuation remarquable ; les exportations en produits manufacturés ou en matière brute ont varié entre $5,500,000 et $6,500,000 chaque année.

Dans les produits de la ferme et de l'élevage, l'exportation a plus que doublé dans la dernière décade, et une bonne moitié de la totalité des exportations vient de la ferme. Un pays qui, dans le cours d'un an, exporte pour $18,000,000 de fromage, $10,000,000 d'animaux, $10,000,000 de lard fumé, $4,000,000 de beurre, $3,000,000 d'avoine et de pommes, et qui produit 100,000,000 de minots de blé, est un pays prospère. En tout, le Canada vend pour environ $80,000,000 par année des produits de la terre. Ceci est à peu près le dixième des exportations faites par les États-Unis, dans la même branche, alors que la population canadienne dépasse à peine le quinzième de celle de la république américaine.

Dans l'exportation du poisson, le Canada retire annuellement $10,000,000 et les États-Unis six millions de dollars seulement.

Dans le transport des produits, environ mille vaisseaux océaniques visitent nos ports, chaque mois. Dans la navigation étrangère, soit océanique ou intérieure, le Canada compte 2,000 vaisseaux. Il a environ 18,000 milles de chemins de fer, 2,700 milles de canaux, 33,000 milles de lignes télégraphiques et plus de 80,000 milles de lignes téléphoniques.

A part ces formes de développement déjà réalisées, il y a divers projets parfaitement réalisables et qui sont à l'étude des capitalistes.

Un projet qui réunit de nombreuses conditions de succès, c'est la ligne de chemin de fer du Trans-Canada. Cette voie nouvelle partirait de Chicoutimi ou la baie des Ha ! Ha ! sur la rivière Saguenay, et aboutirait à Port Simpson, sur l'océan Pacifique, après avoir traversé tout le continent en passant par la baie James.

Cette voie, une fois construite, serait la plus courte entre l'océan Pacifique et l'océan Atlantique. Elle attirerait tout l'immense commerce de l'Orient, de la Chine et du Japon. La distance entre Chicoutimi et Yokohama serait de 720 milles plus courte que par voie de Québec et du Pacifique Canadien.

De plus, la nouvelle contrée sillonnée par le chemin de fer est riche sous le triple rapport agricole, minéral et forestier, sans parler des produits des pêcheries.

Les Canadiens ont grand espoir dans l'avenir de leur pays. Le gouvernement du Canada est bon ; son peuple est économe, et ses ressources sont illimitées. Le pays possède encore de vastes étendues d'une terre propice au blé qui n'a pas encore vu la main du semeur, et des terrains miniers dont personne n'a encore calculé la richesse.

Depuis la confédération, en 1867, l'augmentation de la population a été, en moyenne, de 18 pour cent, par décade. Quand le vingtième siècle ira tomber, avec ses devanciers, parmi les débris du Temps, le Canada, à ce compte, sera une nation de vingt millions d'habitants et offrira au capitaliste et au travailleur un des meilleurs champs d'action du monde.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE LA

SIXIÈME ÉPOQUE

1867-1901

(Ce tableau comprend la succession des papes, des souverains d'Angleterre et de France, la date d'établissement de nouvelles communautés d'hommes et de femmes, la date d'érection d'archidiocèses ou de diocèses, les noms des gouverneurs généraux du Dominion, des lieutenants-gouverneurs des provinces, enfin, la date des principaux événements qui se sont passés au cours de cette période.)

Souverains Pontifes

Pie IX	1846-1878
Léon XIII	1878

Rois d'Angleterre

Victoria	1837-1901
Edouard VII	1901

(Couronné le 9 août 1902.)

Souverains en France

TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Comité de la Défense publique, 4 Septembre 1870.

M. Thiers,	président	1871-1873
Maréch. McMahon,	»	1873-1879
Jules Grévy,	»	1879-1887
M.-F.-S. Carnot,	»	1887-1894
J. Casimir-Périer,	»	1894-1895
Félix Faure,	»	1895-1899
Emile Loubet,	»	1899

Gouverneurs généraux du Canada

	Date d'entrée en office.	
Le vicomte Monck	1er juillet	1867
Lord Lisgar	2 février	1869
Le comte de Dufferin	25 juin	1872
Le marquis de Lorne	25 nov.	1878
Le marquis de Lansdowne	23 oct.	1883
Lord Stanley de Preston	11 juin	1888
Le comte d'Aberdeen	18 sept.	1893
Le comte de Minto	12 nov.	1898

Lieutenants-gouverneurs de la Province de Québec

Honorable	N.-F. Belleau	1867-73
»	René-E. Caron	1873-76
»	Luc Letellier de Saint-Just	1876-79
»	Théodore Robitaille	1879-84
»	L.-F.-R. Masson	1884-87
»	A.-R. Angers	1887-92
»	J.-A. Chapleau	1892-98
»	L.-A. Jetté	1898

Lieutenants-gouverneurs de l'Ontario

Major-général	Stisted	1867-68
Honorable	W.-P. Howland	1868-73
»	John-W. Crawford	1873-75
»	D.-A. Macdonald	1875-80
»	J.-B. Robinson	1880-87
»	Alexander Campbell	1887-92
»	Geo.-Kirkpatrick	1892-97
»	Oliver Mowat	1897

Lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Écosse

Sir W.-F. Williams	1er juillet	1867
Sir C.-A. Doyle	18 oct.	1867-70
Sir E. Kenny		1870-73
Honorable Joseph Howe	1er mai	1873
» A.-G. Archibald	4 juillet	1873-83

Honorable Matthew-H. Richey		1883-88
» A.-W. McLelan		1888-90
» M.-B. Daly		1890-1901
» Alfred-Gilpin Jones		1901

Lieutenants-gouverneurs du Nouveau-Brunswick

Major-général C.-H. Doyle		1867
Colonel F.-P. Harding		1867-68
Honorable L.-A. Wilmot		1868-73
» S.-L. Tilley		1873-78
» Ed. Baron-Chandler		1878-80
» R.-D. Wilmot		1880-85
» S.-L. Tilley		1885-93
» John Boyd	21 sept.	1893
» John-A. Fraser	20 déc.	1893-96
» A.-R. Mc.Clelan		1896-1902
» J.-B. Snowball		1902

Lieutenants-gouverneurs du Manitoba

Honorable A.-G. Archibald		1870-71
» F.-G. Johnson	9 avril	1871
» Alex. Morris	2 déc.	1872-77
» Jos.-E. Cauchon		1877-82
» James-C. Aikins		1882-88
» J.-C. Schultz		1889-95
» J.-C. Patterson		1895-1900
» D.-H. McMillan		1900

Lieutenants-gouverneurs de la Colombie Britannique

Honorable J.-W. Trutch		1871-76
» A.-N. Richards		1876-81
» Clement-F. Cornwall		1881-87
» Hugh Nelson		1887-92
» Edgar Dewdney		1892-97
» Th.-R. McInnes		1897-1900
Sir H.-G. Joly de Lotbinière		1900

Lieutenants-gouverneurs de l'île du Prince-Édouard

Honorable W.-F.-C. Robinson		1873
Sir Robert Hodgson		1873-79
Honorable Thomas-H. Haviland		1879-84
» Andrew-A. Macdonald		1884-89
» J.-S. Carvell		1889-94
» Geo.-Wm. Howlan		1894-99
» P.-A. MacIntyre		1899

Lieutenants-gouverneurs des Territoires

Honorable A.-G. Archibald		1870-72
» Fr.-G. Johnson		1872
» Alex. Morris		1872-76
» David Laird		1876-81

Honorable Edgar Dewdney	1881-88
» Joseph Royal	1888-93
» C.-H. Mackintosh	1893-98
» M.-C. Cameron	mai 1898
» A.-E. Forget	oct. 1898

Territoire du Yukon

(*Commissaires*)

William O'Gilvie	4 juillet 1898
L'hon. James-H. Ross	11 mars 1901

Haut-Commissariat pour le Canada à Londres

(*Hauts-Commissaires*)

Sir Alex.-T. Galt	1880-83
Sir Charles Tupper	1883-87
Sir Charles Tupper	1888-96
Très hon. lord Strathcona	1896

Communautés d'Hommes ayant pour but l'Enseignement

Date de leur établissement au Canada

1870. Institut des Frères de la Congrégation de Marie. — Établissement à Winnipeg.

1872. Institut des Frères du Sacré-Cœur. — Maisons fondées dans les diocèses de Nicolet, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Québec et Trois-Rivières.

1880. Institut des Frères Maristes. — Écoles établies dans les diocèses de Saint-Hyacinthe, Montréal, Québec et Valleyfield, ainsi que d'autres aux États-Unis.

1886. Frères de l'Instruction Chrétienne. — Quinze à vingt établissements dans le diocèse de Montréal.

1888. Institut des Frères de Saint-Gabriel. — Six maisons dans le diocèse de Montréal et une dans le diocèse des Trois-Rivières.

1890. Congrégation de Jésus et Marie (*Eudistes*). — Établissements à Church Point et Halifax, Nouvelle-Écosse, et Caraquet, Nouveau-Brunswick.

1891. Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception. — Établissements fondés dans les diocèses d'Ottawa et de Saint-Boniface.

(Quant aux communautés déjà nommées dans la table de la cinquième époque, elles ont toutes vu leurs œuvres s'étendre dans la période actuelle et réussir en raison de leurs efforts et de l'efficacité de leurs travaux.)

Communautés de Femmes ayant pour but l'Enseignement

Date de leur fondation au Canada

1870. Filles du Cœur Immaculé de Marie. — Peterboro, Ont.
1871. Sœurs des Écoles de Notre-Dame. — Sainte-Agathe, Ont.
1875. Congrégation de Notre-Dame du Saint-Rosaire. — Fondée à Rimouski, P. Q.
1877. Sœurs de Saint-Joseph. — Saint-Hyacinthe, P. Q.
1883. Les Fidèles Compagnes de Jésus. — Territoires du N.-O.
1884. Sœurs de la Sagesse. — Archidiocèse d'Ottawa.
1888. Sœurs de Saint-Joseph. — Communauté établie à London, Ont.
1892. Les Franciscaines de Marie. — Québec.

Erection d'Archevêchés de Diocèses en Canada

Depuis la Confédération

1870. Le diocèse de Toronto (P. O.) est érigé en archidiocèse. — 1er évêque : Mgr J.-J. Lynch.
1871. Diocèse de Saint-Boniface (Man.), érigé en archidiocèse. — 1er archevêque : Mgr A.-A. Taché, O. M. I.
1871. Diocèse de Saint-Albert (T. N. O.) — 1er évêque : Mgr V.-I. Grandin, O. M. I.
1874. Diocèse de Sherbrooke (P. Q.) — 1er évêque : Mgr Antoine Racine.
1879. Diocèse de Chicoutimi (P. Q.) — 1er évêque : Mgr D. Racine.
1882. Préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent. — 1er administrateur : Mgr M.-P. Labrecque.
1882. Vicariat apostolique de Pontiac (P.-O.) — 1er évêque : Mgr N.-Z. Lorrain.
1882. Diocèse de Peterboro (P. O.) — 1er évêque : Mgr J.-F. Jamot.
1885. Diocèse de Nicolet (P. Q.) — 1er évêque : Mgr E. Gravel.
1885. Diocèse de Montréal, érigé en archidiocèse. — 1er archevêque : Mgr E.-C. Fabre.
1886. Évêché d'Ottawa, érigé en archevêché. — 1er archevêque : Mgr J.-Thomas Duhamel.
1889. Diocèse de Kingston, érigé en archidiocèse. — 1er archevêque : Mgr J.-V. Cleary.
1890. Diocèse d'Alexandria (P. O.) — 1er évêque : Mgr Alex. MacDonell.
1890. Diocèse de New-Westminster (C. A.) — 1er évêque : Mgr Paul Durieu, O. M. I.
1880. Vicariat apostolique de la Saskatchewan (T.N.O.) — 1er évêque : Mgr Albert Pascal, O. M. I.
1892. Diocèse de Valleyfield (P. Q.) — 1er évêque : Mgr J.-M. Emard.
1898. Érection du vicariat apostolique de Pontiac en diocèse de Pembroke. — Évêque : Mgr N.-Z. Lorrain.

Quelques dates importantes de la sixième Période

1868. 7 avril. — Thomas d'Arcy McGee, M. P., un des pères de la Confédération, est assassiné à Ottawa.
1868. Adoption d'un taux postal uniforme de 3 centins par tout le Canada.
1869. Rébellion de la Rivière-Rouge.
1870. Perte du paquebot *City of Boston*, qui avait fait voile d'Halifax ; 191 pertes de vie.
1870. 4 mars. — Thomas Scott est fusillé à Fort-Garry.
1870. 15 juillet. — Addition des territoires du Nord-Ouest à la Puissance et entrée de la province du Manitoba dans la Confédération.
1871. Émission des premières cartes postales du Canada.
1871. 1er juillet. — Uniformité dans la circulation monétaire de la Puissance.
1871. 29 juillet. — Entrée de la Colombie Anglaise dans la Confédération.
1872. Abolition du double mandat législatif.
1873. 1er avril. — Naufrage du paquebot *Atlantic*, près d'Halifax, N.-E. : 547 pertes de vie.
1873. 20 mai. — Mort de sir Georges-Étienne Cartier, un des pères de la Confédération.
1873. 1er juillet. — Entrée de l'île du Prince-Édouard dans la Confédération.
1877. 20 juin. — Grand incendie à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.
1877. 23 novembre. — La commission des pêcheries d'Halifax décide que la somme de $5,500,000 sera payée par les États-Unis au gouvernement impérial.
1878. L'acte de Tempérance du Canada est adopté par le gouvernement fédéral.
1878. Adoption du tarif de protection, autrement appelé « Politique nationale ».
1880. Par un arrêté en conseil impérial, toutes les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, à l'exception de Terre-Neuve, sont annexées au Canada.
1881. Fondation de la Société Royale du Canada.
1881. Juillet. — Première Convention générale des Acadiens, à Memramcook, Nouveau-Brunswick.
1885. Rébellion dans le Nord-Ouest.
1886. L'archevêque Taschereau, de Québec, est créé cardinal.
1887. 14 juin. — Le premier vapeur du Pacifique Canadien arrive à Vancouver, de Yokohama.
1887. Fondation de l'*Évangéline*, premier journal exclusivement français publié dans la Nouvelle-Écosse.
1890. Câble sous-marin complété entre Halifax et les Bermudes.
1890. Fondation du collège Sainte-Anne, à Church-Point, N.-E. — Première maison française de haute éducation établie dans la Nouvelle-Écosse.
1891. Mort de John-A. Macdonald, premier ministre du Canada, et l'un des pères de la Confédération.

1892\. Fondation de l'*Impartial*, premier journal français publié dans l'île du Prince-Édouard.

1893\. 8 juin. — Première arrivée à Victoria, Colombie Anglaise, d'un vaisseau à vapeur de la ligne établie entre l'Australie et le Canada.

1894\. Mort de sir John Thompson, au château Windsor, Londres, Angleterre.

1894\. En octobre, mort de l'honorable H. Mercier, ex-premier ministre de la province de Québec.

1896\. 11 juillet. — L'honorable W. Laurier accepte la charge de premier ministre du Canada.

1897\. 25 décembre. — Lettre encyclique du Pape sur la question des écoles du Manitoba.

1898\. 12 avril. — Mort du cardinal Taschereau.

1988\. 13 juin. — Mort de sir Adolphe Chapleau.

1898\. 25 décembre. — Adoption au Canada d'un taux postal de 2 centins.

1899\. 1er octobre. — Arrivée au Canada de Mgr Falconio, délégué apostolique du Pape.

1900\. 25 septembre. — Mort de l'honorable F.-G. Marchand, premier ministre de la province de Québec.

1901\. 22 janvier. — Mort de la reine Victoria. — Le prince de Galles lui succède sous le nom d'Édouard VII.



APPENDICE

L'épiscopat canadien à l'avènement du vingtième siècle

PRÊTRES, ÉGLISES, SÉMINAIRES ET POPULATION CATHOLIQUE

Province ecclésiastique de Québec

Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, P. Q.
» F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, P. Q.
» Elph. Gravel, évêque de Nicolet, F. Q.
» J.-S.-H. Brunault, évêque coadjuteur de ce dernier.
» A.-A. Blais, évêque de Rimouski, P. Q.
» F. Labrecque, évêque de Chicoutimi et administrateur de la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent.

Province ecclésiastique d'Halifax, N.-E.

Mgr C. O'Brien, archevêque d'Halifax, N.-E.
» John Cameron, évêque d'Antigonish, N.-E.
» John Sweeney, évêque de Saint-Jean, N.-B.
» Timothy Casey, évêque coadjuteur de ce dernier.
» James Rogers, évêque de Chatham, N.-B.

Mgr Thomas F. Barry, évêque coadjuteur de ce dernier.
» J.-Charles McDonald, évêque de Charlottetown, N.-B.

Province ecclésiastique de Toronto, P. O.

Mgr Denis O'Connor, archevêque de Toronto, P. O.
» F.-J. Dowling, évêque de Hamilton, P. O.
» Patrick-F. McEvay, évêque de London, P. O.

Province ecclésiastique de Saint-Boniface (Man.)

Mgr Louis-Philippe-Adélard Langevin, O.M.I., archevêque de Saint-Boniface, Man.
» V. Grandin, O. M. I., évêque de Saint-Albert, T. N. O.
» Émile-J. Legal, O. M. I., évêque coadjuteur de ce dernier.
» Albert Pascal, O. M. I., évêque du vicariat apostolique de la Saskatchewan.
» Émile Grouard, O. M. I., évêque du vicariat apostolique d'Athabaska-Mackenzie.
» Aug. Dontenville, O. M. I., évêque de New-Westminster.

Province ecclésiastique de Montréal, P. Q.

Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, P. Q.
» L.-Z. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, P. Q.
» Maxime Decelles, évêque coadjuteur de ce dernier.
» Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, P. Q.
» J.-M. Emard, évêque de Valleyfield, P. Q.

Province ecclésiastique d'Ottawa

Mgr J.-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, P. Q. et O.
» N.-Zéphirin Lorrain, évêque de Pembroke, P. Q.
» C.-H. Gauthier, archevêque de Kingston, P. O.
» R.-A. O'Connor, évêque de Petersborough, P. O.
» Alex. Macdonell, évêque d'Alexandria, P. O.

Province ecclésiastique d'Orégon

Mgr B. Orth, évêque de l'île Vancouver, Col. Anglaise.

Les autres diocèses de cette province sont dans les États-Unis.

L'EGLISE CATHOLIQUE DANS LA PUISSANCE DU CANADA — 1901

	DIOCÈSES	Évêques.	Prêtres.	Ecclésiastiques.	Églises ou Chapelles de Mission.		Séminaires.	Collèges classiques.	Pensionnats Académies et Écoles pour garçons ou filles.		Hôpitaux et Asiles.	Communautés religieuses.	Population catholique.
Province ecclésiastique de Québec	Québec	1	477	100	218	33	1	3	40	1260	18	23	325,000
	Trois-Rivières	1	93	17	44	—	1	1	27	251	4	20	68,000
	Nicolet	2	108	25	60	—	1	1	25	151	2	4	79,775
	Rimouski	1	118	15	110	—	1	1	10	505	1	5	96,595
	Chicoutimi	1	94	21	53	—	1	1	9	230	2	11	58,000
	Préfect. apost. du golfe St-Laurent		11	—	7	17	—		1	22		1	7,000
Province ecclésiastique de Montréal.	Montréal	1	650	65	300	—	1	7	240	—	30	29	410,000
	Saint-Hyacinthe	2	212	42	73	42	—	2	37	135	9	16	119,000
	Sherbrooke	1	101	12	68		1	1	12	340	1	8	65,525
	Valleyfield	1	86	20	38	—	1	1	18	215	3	7	60,000
Province ecclésiastique d'Ottawa.	Ottawa	1	198	18	112		1	1	11	—	11	18	128,000
	Pembroke	1	37	8	91		—		6	23	3	4	40,000
Province ecclésiastique de Toronto.	Toronto	1	75	8	85	—	—	1	7	27	5	4	65,000
	Hamilton	1	60	5	61	—	—	1	3	31	2	3	50,000
	London	1	71	17	29	—	—	1	8	53	4	7	60,000
Province ecclésiastique de Kingston.	Kingston	1	45	3	40	—	—	1	5	30	5	4	45,000
	Peterborough	1	52	2	85	—		—	6	57	6	4	40,000
	Alexandria	1	15	8	20	—		—	2	6	2	3	18,000
Province ecclésiastique d'Halifax.	Halifax	1	58	18	90	—	1	1	6	—	6	16	58,000
	Antigonish	1	78	7	96	—	1	2	8	15	—	14	73,000
	Saint-Jean, N.-B.	2	61	7	80	—	—	1	3	15	3	5	60,000
	Chatham	2	57	4	68	—	—	1	—	9	6	4	55,000
	Charlottetown, I. P. E.	1	45	5	50	—	—	1	12	7	1	2	55,000
Province ecclésiastique de Saint Boniface.	Saint-Boniface	1	90	5	46	44	—	1	10	95	3	12	30,000
	Saint-Albert	2	47	2	55	—	1	1	12	17	3	7	33,000
	Vic. apost. de la Saskatchewan	1	21			22	—	—	4	15	4	5	8,500
	Vic. apost. d'Athabaska	2	32	—	16	—	—	2	—	4	—	4	10,000
	New-Westminster	1	34	1	8	60	1	1	4	9	5	6	28,000
Province ecclésiastique d'Orégon	Ile Vancouver	1	16	1	26	—	—	1	4	2	3	3	9,000
	Totaux.	34	3042	439	2029	218	13	35	530	4124	143	249	2,154,395

Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, le 1er janvier 1901

L'hon. Boucher de la Bruère, — *surintendant de l'Instruction publique, président* ex-officio *du conseil de l'Instruction publique.*

Membres du comité catholique, — L'hon. Boucher de la Bruère, *président ;* LL. GG. les archevêques d'Ottawa, de Montréal et de Québec ; NN. SS. les évêques de Saint-Hyacinthe, Pembroke, Nicolet,Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Sherbrooke, Charlottetown et Trois-Rivières ; l'hon. L.-F.-R. Masson, M. S., C. P. ; l'hon. F. Langelier, J. C. S. ; l'hon. H. Archambault, C. L. ; l'hon. Thos Chapais, C. L. ; l'hon. Gédéon Ouimet, C. L. ; l'hon. J.-E. Robidoux ; MM. Eugène Crépeau, C. R. ; H. Gray ; Th. Stenson, M. P. ; l'hon. L. Gouin et Alph. Pelletier.

Secrétaire du comité catholique, — M. Paul de Cazes.

QUATRIÈME RECENSEMENT DE LA PUISSANCE DU CANADA, 1901

(Petit tableau préparé d'après les sept premiers bulletins publiés du 15 août 1901 au 12 mars 1902.)

Population totale du Canada, 5,371,051, (Bulletin VII)

PROVINCES OU TERRITOIRES.	Population totale.	Catholiques romains.	Métho-distes.	Presbyté-riens.	Anglicans (Eglise d'Angle-terre.)	Baptistes.	Français.	Anglais.	Irlandais.	Écossais.
Colombie Anglaise	178,657	34,227	25,021	34,176	40,672	6,506	4,601	52,910	20,661	31,073
Ile du Prince-Edouard	103,259	45,796	13,402	30,750	5,976	5,898	13,867	24,043	21,992	41,753
Manitoba	254,947	35,622	49,918	5,310	44,874	9,098	16,040	64,509	47,409	51,355
Nouveau-Brunswick	331,120	125,698	35,973	39,424	41,767	65,444	79,998	104,701	83,365	48,310
Nouvelle-Écosse	459,574	129,578	57,490	108,319	66,067	74,978	45,067	162,141	55,830	142,207
Ontario	2,182,947	390,355	666,360	477,383	367,940	116,180	158,698	701,532	624,347	399,534
Québec	1,648,898	1,429,186	42,014	57,952	81,345	8,393	1,322,154	114,848	114,849	60,076
Territoires du Nord-Ouest . . .	158,940	30,089	22,208	27,806	25,412	5,402	7,040	33,053	18,797	21,501
Territoires non organisés . . .	52,709	8,446	4,485	3,181	6,293	586	1,897	4,938	2,588	3,177
Grand total	5,371,051	2,228,997	916,871	842,301	680,346	292,485	1,649,362	1,263,575	989,858	798,986

Le nombre des dénominations et des sectes spécifiées dans le recensement de 1901, est de 142. A part cela, 30 autres sectes ont quelques adeptes. 44,186 personnes n'ont pas de religion.

Le nombre des nationalités spécifiées, dans le recensement de 1901, est de 53. Sur le chiffre total de 5,371,051, donné par le 7e bulletin, 5,236,109 sont Canadiens.

Les commissaires du « quatrième recensement du Canada », 1901, ont suivi les règlements suivants pour tracer la population par origines et par nationalités :

« Parmi les blancs, l'origine selon la tribu ou la race remonte au père, et parmi les peaux-rouges, à la mère. Une personne dont le père est Anglais et la mère Écossaise, Irlandaise ou Française, se trouve ainsi classifiée comme d'origine anglaise, tandis qu'une personne de sang mêlé, blanc et sauvage (Indian), communément appelée « métis », est classifiée comme « Indian », mais une note indique la race métisse à laquelle elle appartient.

» Le terme Canadien s'applique à toute personne qui habite le Canada et qui a acquis les droits de citoyen. Toute personne née aux États-Unis, en France, en Allemagne ou en tout autre pays étranger, mais qui demeure au Canada et qui s'y est fait naturaliser, est classifiée comme Canadien. Cette dernière classification est donnée aussi à toute personne née dans le Royaume-Uni ou dans ses colonies, et qui demeure en permanence au Canada ».

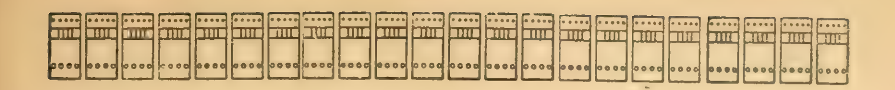


TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME ÉPOQUE (1713-1760)

QUATRIÈME ÉPOQUE (1760-1791)

CINQUIÈME ÉPOQUE (1791-1867)

PREMIÈRE SECTION (DE 1791 JUSQU'A L'UNION, 1841)



TABLE ALPHABÉTIQUE

C

D

T

U

V

W

Y

FIN

